

Michel
PASTOUREAU

Le roi tué
par un cochon



LA LIBRAIRIE
DU XXI^E SIÈCLE

SEUL

ISBN 978-2-02-129641-9

© Éditions du Seuil, septembre 2015

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

*À la mémoire de Jacques Le Goff
(1924-2014)*

Un événement fondateur

Le 13 octobre 1131 ne compte pas au nombre des « Trente journées qui ont fait la France », pour reprendre le titre d'une ancienne et célèbre collection d'ouvrages consacrés aux événements fondateurs de l'Histoire de France. C'est aujourd'hui une date oubliée, inconnue des livres scolaires et des manuels universitaires, et même ignorée de tous les médiévistes de profession. Et pourtant...

Pourtant, ce jour-là le destin de la dynastie capétienne et de la monarchie française a pris une orientation nouvelle, totalement imprévue et réellement inquiétante. Alors qu'il chevauchait avec plusieurs compagnons dans un faubourg de Paris, le jeune prince Philippe, fils aîné du roi Louis VI le Gros, fit une grave chute de cheval et mourut quelques heures plus tard dans la maison où il avait été transporté. Il était âgé de presque 15 ans. Accourus aussitôt, le roi Louis, la reine Adélaïde, l'abbé de Saint-Denis Suger, plusieurs prélats et quelques barons assistèrent à son agonie. Aux dires des chroniqueurs, tous en éprouvèrent une douleur immense.

En lui-même, l'événement n'a rien d'exceptionnel. Au Moyen Âge, les chutes de cheval mortelles sont fréquentes, et les fils de roi qui meurent dans leur adolescence ne sont pas rares. Mais plusieurs circonstances confèrent à ce fait divers une dimension peu ordinaire, très grave même pour la dynastie et le royaume. Tout d'abord le drame se produit à un moment où le pape Innocent II se trouve en France et s'apprête à ouvrir à Reims un concile général de l'Église, destiné à destituer l'antipape Anaclet II, qui a des partisans en Italie. Cette mort inattendue est de mauvais augure.

En second lieu, le prince Philippe n'est pas seulement le fils aîné du roi de France. Il est lui aussi roi de France. Selon l'usage en vigueur chez les premiers rois capétiens, il avait en effet été nominalement associé au

gouvernement du royaume dès l'âge de 3 ans, puis sacré et couronné roi à Reims neuf ans plus tard, le dimanche de Pâques 1129. Dès lors, tous les documents de la chancellerie royale le qualifient, très légitimement, de « roi désigné » (*Philippus rex designatus*) ou de « jeune roi » (*Philippus rex junior*). Cet usage consistant à associer au trône, du vivant du père, le fils aîné du souverain permettait aux premiers rois capétiens de transformer *de facto* la monarchie, encore plus ou moins élective, en une véritable institution héréditaire. Une telle pratique inaugurée par Hugues Capet peu après sa propre élection, en 987, dura presque deux siècles.

Enfin, et surtout, le cheval n'est pas seul en cause dans l'accident. Un autre animal se trouve être à l'origine de la chute, un animal fort peu noble, sale, immonde, un animal vagabond, remplissant comme tous ses congénères vivant en zone urbaine un rôle d'éboueur : un cochon domestique ! C'est en effet un vulgaire *porcus* – que Suger, abbé de Saint-Denis et principal conseiller de Louis VI, qualifie de *diabolicus* dans son récit de l'événement¹ – qui s'est jeté dans les pattes du cheval, faisant rouler celui-ci à terre et précipitant le cavalier sur une pierre. Le jeune roi Philippe, sacré et couronné depuis deux ans, a été tué par un cochon ! « Mort infâme », « mort ignoble », « mort honteuse », « mort misérable » écrivent les chroniqueurs au sujet de la disparition de ce prince qui offrait à la dynastie et au royaume les meilleures espérances.

*

Au XIII^e siècle, la frontière zoologique qui sépare le porc domestique du porc sauvage est biologiquement perméable : à l'automne, les truies domestiques vont parfois frayer dans la forêt avec les sangliers. Les deux animaux sont conspécifiques et interféconds. La frontière symbolique, en revanche, est absolument imperméable. Pour la culture et les systèmes de valeurs de l'époque féodale, le sanglier ne se confond nullement avec le cochon de ferme. Le premier passe pour un animal vigoureux, courageux, que l'on a plaisir à chasser et à affronter, parfois au corps à corps. Le second, au contraire, est une bête vile et impure, symbole de saleté et de glotonnerie. Mourir à la chasse en combattant un sanglier est une mort

héroïque et glorieuse, une mort de chasseur et de guerrier, une mort de prince et de dynaste. De fait, plusieurs ducs et même quelques rois ont laissé ou laisseront (Philippe IV le Bel, par exemple, en 1314) leur vie en chassant le porc sauvage. Mourir dans un faubourg de Paris par la faute d'un simple pourceau est en revanche une mort honteuse, indigne d'un roi, fût-il un jeune homme de 15 ans associé au trône de son père.

Par cette mort abjecte, qui aux yeux de certains contemporains apparaît comme une punition divine, la dynastie capétienne et la fonction monarchique semblent marquées d'une souillure indélébile, même si tout est rapidement fait pour l'effacer : l'abbé Suger fait enterrer le jeune prince à Saint-Denis, dans la nécropole royale, cinq jours après le drame ; une semaine plus tard, son frère cadet, le prince Louis, primitivement destiné à l'état ecclésiastique, est sacré et couronné roi à Reims, en plein concile, par le pape lui-même. Cela semble de bon augure. Mais est-ce suffisant pour effacer l'abominable souillure et atténuer ses conséquences ? Rien n'est moins sûr. Six ans plus tard, c'est ce même Louis – devenu Louis VII – qui monte sur le trône à la mort de son père et devient seul roi de France, fonction à laquelle il est mal préparé. Son très long règne (1137-1180) est marqué par une suite de désordres et de désastres : piété excessive du souverain, tragique incendie de l'église de Vitry-en-Perthois², échec de la deuxième croisade conduite par le roi lui-même, difficulté pour avoir un héritier mâle, divorce d'avec la reine Aliénor, remariage de celle-ci avec le futur roi d'Angleterre, guerres stériles du roi de France contre ce dernier. Assurément, du point de vue politique et dynastique, le règne interminable de Louis VII est un des plus malheureux de l'histoire de France.

*

En ce 13 octobre 1131, par la faute d'un simple cochon girovague, le destin du royaume a donc basculé dans le drame. L'historiographie s'en est longtemps souvenue puisque la mort du jeune Philippe est rapportée par la plupart des annales médiévales puis par de nombreuses histoires de France imprimées jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Il faut attendre les ouvrages de la seconde moitié du XIX^e siècle – notamment la grande *Histoire de*

France d'Ernest Lavisse³ – pour que cet événement aux conséquences multiples soit totalement passé sous silence. L'histoire savante et positiviste alors en vigueur ne veut plus s'encombrer d'un animal aussi trivial, fût-il l'instrument du destin. À ses yeux, les animaux – particulièrement ceux de la ferme – n'ont rien à faire sous la plume des historiens. Le porc régicide, qui avait infléchi le cours de la grande Histoire, fut donc, dans un premier temps, abandonné à la « petite histoire » et aux recueils d'anecdotes, puis, peu à peu, totalement oublié.

Aujourd'hui l'attitude des historiens vis-à-vis des animaux a changé. Grâce aux travaux pionniers de quelques-uns, et grâce à la collaboration de plus en plus fréquente avec des chercheurs venus d'autres horizons (anthropologues, ethnologues, linguistes, zoologues), l'animal est enfin devenu un objet d'histoire à part entière. Son étude se situe même souvent à la pointe de la recherche et au carrefour de nombreuses disciplines. Envisagé dans ses rapports avec l'homme, l'animal touche en effet à tous les grands dossiers de l'histoire sociale, économique, matérielle, juridique, religieuse, culturelle. Il est présent partout, à toutes époques, en toutes circonstances, et pose toujours à l'historien des questions essentielles, nombreuses et complexes.

Le présent livre s'inscrit dans le prolongement des travaux que je consacre depuis près d'un demi-siècle à l'histoire de ces rapports entre l'homme et l'animal. Après avoir exposé les événements de 1131 et leurs prolongements, je souhaiterais rendre à ce porc régicide la place qui lui revient sur le devant de la scène historique : la première. Je souhaiterais également m'interroger sur les notions de pur et d'impur à l'époque féodale. Pourquoi certains animaux sont-ils rangés dans le bestiaire du Christ et d'autres dans celui du Diable ? Pourquoi le porc, qui entretient avec l'être humain un étroit cousinage biologique, est-il une bête impure ?

Je souhaiterais enfin montrer comment la chute de cheval d'un jeune prince capétien à l'automne 1131 n'appartient pas seulement à l'histoire dynastique et politique ; elle relève aussi et surtout de l'histoire symbolique. La souillure causée par le *porcus diabolicus* est telle qu'elle ne pourra être effacée par la monarchie française, quelques années plus tard, que par l'adoption de deux emblèmes purificateurs, empruntés aux attributs iconographiques de la Vierge : la fleur de lis et la couleur bleue. Tous deux

s'uniront vers le milieu du XII^e siècle, voire un peu plus tard, pour former les armoiries du roi de France. De marial le lis deviendra royal, et l'azur, autrefois réservé à la reine des cieux, proprement capétien. Par la suite, au fil des siècles et des décennies, cette même couleur bleue ne sera plus seulement familiale et dynastique mais aussi monarchique, étatique et enfin nationale. Sous l'Ancien Régime, le bleu est déjà pleinement la couleur de la France. La Révolution le renforcera dans ce rôle qui est encore le sien aujourd'hui. Si les athlètes et les joueurs qui représentent la France sur les terrains de sport du monde entier portent un maillot bleu, c'est peut-être à un cochon régicide qu'ils le doivent !

À tout point de vue, tant pour la dynastie capétienne que pour la France en devenir, la mort infâme du jeune roi Philippe, le 13 octobre 1131, apparaît comme un événement fondateur.

Notes

[1.](#) Suger, *Vita Ludovici Grossi. Vie de Louis VI le Gros*, éd. H. Waquet, Paris, 1929, p. 266.

[2.](#) Au cours de l'été 1142, l'armée royale, guerroyant contre les troupes du comte de Champagne, vint mettre le siège devant la ville fortifiée de Vitry-en-Perthois. Une fois la ville prise, les soldats du roi pillèrent les maisons, dévastèrent le château et incendièrent l'église où s'étaient réfugiés plus de 1 500 habitants. Plusieurs chroniqueurs contemporains attribuèrent à Louis VII la responsabilité de ce tragique incendie.

[3.](#) E. Lavisse, dir., *Histoire de France*, t. III : *Louis VII, Philippe Auguste, Louis VIII*, par Achille Luchaire, Paris, 1901. Luchaire connaissait pourtant parfaitement l'événement de 1131, dont il a parlé dans ses autres ouvrages.

Les deux rois de France

L'événement qui fait l'objet du présent livre se situe dans une période relativement favorable de l'histoire de la France médiévale : la première moitié du XIII^e siècle. Depuis quelques décennies déjà, le climat, apaisé, est bénéfique et favorise un réel essor économique et démographique. Certes, les famines, les épidémies, les calamités demeurent, mais elles sont plus rares qu'au siècle précédent et, surtout, qu'avant l'an mille. La tendance générale est à une relative prospérité et à une forte augmentation de la population. Des terres nouvelles sont défrichées, le paysage se transforme, les villes s'affranchissent de leur tutelle, le commerce se développe. La France n'est du reste pas la seule à profiter de ces conditions propices, toute l'Europe occidentale vit au rythme de cet essor.

Celui-ci s'accompagne d'un indéniable épanouissement intellectuel, artistique et spirituel. Les universités n'existent pas encore, mais les écoles épiscopales diffusent un enseignement de haut niveau ; celles de Chartres et de Paris sont les plus réputées et attirent des étudiants de toute l'Europe. De même, si la littérature en langue vernaculaire est encore timide, elle produit déjà quelques œuvres remarquables : la plus ancienne mise par écrit de la *Chanson de Roland*, par exemple, est presque contemporaine du dramatique accident de 1131. À la même époque, l'art roman connaît son apogée, mais il laisse déjà deviner ici ou là, notamment dans l'architecture, les prémices de ce qui sera plus tard le gothique. Sur un autre terrain, la réforme de l'Église, entreprise par la papauté au siècle précédent, porte ses fruits, et la vie monastique, stimulée par la création d'ordres nouveaux, est à son zénith. Quelques abbés exceptionnels – Pierre le Vénérable, Bernard de Clairvaux – comptent parmi les maîtres à penser de la chrétienté. Enfin, si le souffle de la première croisade est un peu retombé, l'attrait pour l'Orient demeure, et avec lui un certain goût pour le luxe, l'exotisme, la nouveauté. En tous domaines, on sent un « frémissement » qui témoigne des changements en cours. Dans la classe noble, par exemple, la chevalerie prend une importance grandissante. L'influence de celle-ci ne se limite pas à l'organisation de tournois ou à l'adoption des premières armoiries ; elle se traduit par de nouveaux systèmes de valeurs et de nouveaux modes de

sensibilité qui, dans la seconde moitié du siècle, s'exprimeront dans une littérature qui rencontrera un grand succès : les romans de chevalerie.

Le roi Louis VI a lui-même été armé chevalier, en 1098, dix ans avant de monter sur le trône. Il est certes trop tôt pour qu'il manifeste, au combat et ailleurs, la courtoisie chevaleresque qui sera plus tard celle des héros des romans de la Table ronde, mais ce n'est pas pour autant un guerrier barbare comme le sont encore certains de ses vassaux et feudataires. C'est le roi de France, ami de l'Église, fier de sa lignée, conscient de son rang, de sa charge et de ses devoirs.

Puisqu'il est un des principaux acteurs du drame qui nous occupe, essayons de cerner sa personnalité, son action et la réalité de ses pouvoirs.

Louis VI, roi obèse

Dans la longue galerie des rois de France, Louis VI est aujourd'hui un souverain relativement discret. Le grand public connaît parfois son surnom, « le Gros », mais serait bien en peine de citer quelque événement notable de son règne¹. Nos grands-parents étaient mieux informés. Les manuels scolaires leur apprenaient que Louis VI, le cinquième des rois capétiens, régna de 1108 à 1137 et qu'il fut le premier à exercer un pouvoir réel, non seulement sur ses terres propres mais aussi dans son royaume. Il lutta efficacement contre les seigneurs brigands et pillards du domaine royal, entre Compiègne et Orléans : Enguerrand de Coucy et son fils Thomas de Marle ; Hugues de Crécy, seigneur de Montlhéry ; Hugues du Puiset, possesseur d'une puissante forteresse près d'Étampes. Pour gouverner, Louis VI s'appuya sur les communes et sur l'Église, accordant des chartes de franchise aux villes et aux communautés rurales, et soutenant constamment le pape dans ses luttes contre l'empereur ou contre un éventuel antipape. Il eut du reste pour conseiller un homme d'Église remarquable : Suger, abbé de Saint-Denis, pendant presque trente ans (1122-1151).

En 1124, un événement insolite confirma l'efficacité de cette politique : l'empereur d'Allemagne Henri V menaçant d'envahir la Champagne, la plupart des seigneurs du domaine ainsi que plusieurs ducs et comtes

soutinrent leur suzerain et rejoignirent l'ost royal ; Henri V dut renoncer à ses projets. Enfin, en 1137, peu avant sa mort, Louis VI prépara habilement l'avenir de la dynastie et du royaume en mariant son fils, le futur roi Louis VII, avec la fille et seule héritière du duc d'Aquitaine : Aliénor.

Tels sont les principaux faits du règne résumés par les manuels scolaires de la troisième République. Nos savoirs actuels les ont nuancés et complétés sur plusieurs points. En premier lieu sur le rôle et la personne même du souverain. L'historiographie ancienne a sans doute exagéré la faiblesse des premiers rois capétiens (Hugues Capet, Robert le Pieux, Henri Ier, Philippe Ier) et, inversement, accordé à Louis VI un rôle pionnier qu'il n'a peut-être pas eu. Son père et son grand-père ne furent nullement les roitelets sans terre ni pouvoir que se plut à mettre en scène l'histoire positiviste de la fin du XIX^e siècle. Ce ne furent pas non plus des « rois fainéants », comme les avaient qualifiés plusieurs auteurs d'Ancien Régime, qui les connaissaient fort mal et les comparaient aux derniers rois mérovingiens, transportés dans des chars à bœufs tandis que les maires du palais exerçaient la réalité du pouvoir. Non, Henri Ier (1031-1060) et Philippe Ier (1060-1108) furent pleinement conscients de leur métier de roi ; ils cherchèrent à consolider la dynastie et à étendre l'autorité monarchique ; dans certains cas, ils se montrèrent même des politiques habiles.

Louis VI n'a donc pas vraiment innové ; il a continué l'œuvre de ses prédécesseurs, peut-être avec plus de constance, d'énergie et d'efficacité. Au reste, il le fait avant même de monter sur le trône puisque dès 1100, à peine âgé de 20 ans, il participe au gouvernement et remplace de plus en plus souvent son père affaibli par l'âge, les plaisirs des sens, l'obésité et la maladie. Devenu seul roi en 1108, Louis continue de lutter victorieusement contre les petits seigneurs du domaine et contre certains feudataires, intervenant même loin de ses terres, dans les affaires complexes de Normandie, de Flandre et d'Auvergne. Au plan international, toutefois, il connaît plus souvent l'échec que le succès, notamment dans ses longues guerres contre le roi d'Angleterre et duc de Normandie, Henri Ier Beauclerc. Quant aux événements de 1124 – menace d'invasion des troupes impériales en Champagne et prétendue « levée en masse » d'un ost rassemblant tout le royaume –, ils ont probablement été amplifiés par les

chroniqueurs. Il ne fait cependant pas de doute que Louis VI est bien le souverain et que les grands vassaux, à la tête de principautés plus riches ou plus étendues que le domaine royal, lui doivent hommage, aide et conseil.

Au quotidien, Louis VI est surtout entouré de gens d'Église, parmi lesquels Suger joue le rôle principal. Enfants, ils ont été condisciples à l'école abbatiale de Saint-Denis et se connaissent fort bien ; mais cela ne les empêche pas d'être parfois en désaccord. Au demeurant, d'autres prélats et quelques seigneurs laïques entourent et conseillent le roi. Celui-ci cherche certes à se concilier les faveurs du clergé, mais il est souvent en conflit avec tel évêque ou archevêque (celui de Sens notamment, Hugues Sanglier, un surnom sur lequel je reviendrai), voire avec le pape lui-même. De même, son soutien au mouvement communal s'est prudemment fait hors du domaine royal. Sur ces questions, il faut donc nuancer le tableau lénifiant de l'historiographie ancienne : Louis VI s'appuyant débonnairement sur l'Église et sur les communes pour gouverner et affirmer son pouvoir. Dans les faits, il en va différemment. Enfin, l'habile mariage de 1137 – l'héritier du trône de France épousant la riche héritière du duché d'Aquitaine – n'a pas porté tous les fruits politiques et dynastiques que Louis VI en attendait. Il a même tourné à la catastrophe : séparation des époux quinze ans plus tard, sans héritier mâle, et, peu de temps après, remariage de la duchesse d'Aquitaine avec le futur roi d'Angleterre, Henri Plantagenêt². Louis VI fut donc peut-être moins habile et moins efficace qu'on ne l'a dit parfois, et son règne, moins décisif pour l'avenir de la dynastie et du royaume. D'autant qu'au mois d'octobre 1131, le vagabondage d'un misérable pourceau modifia le destin de l'une et de l'autre. Nous allons y venir.

Tentons de dresser auparavant un portrait de Louis VI, en nous appuyant sur les témoignages des contemporains, nombreux mais parfois contradictoires. Au physique, Louis a hérité de la forte stature de son père, Philippe Ier, et de sa mère, Berthe de Hollande. Avant de devenir obèse et impotent, dans les quinze dernières années de son règne, c'est un homme corpulent, de haute taille et d'une grande force musculaire. À la guerre, il se montre courageux, n'hésitant pas à se tenir en première ligne ou à défier en combat singulier tel ou tel adversaire, notamment le roi d'Angleterre. D'où de nombreuses blessures qui, ajoutées à une santé fragile, finissent par le handicaper fortement. Outre sa corpulence, la plupart des chroniqueurs ont

souligné son teint pâle (*pallidus*) et ses yeux chassieux (*lippus*). Faut-il prendre ces attributs au premier degré ? Peut-être pas. Au XII^e siècle, en Occident, un roi, un prince se doit d'avoir le teint pâle, la peau claire, les veines apparentes. On ne parle pas encore du « sang bleu » de l'aristocratie (il faudra attendre le XVII^e siècle) mais l'idée est la même. Les paysans ont le teint hâlé ou rubicond ; les Sarrasins, la peau sombre, brune ou noire : tout seigneur de haut rang doit absolument se distinguer des uns et des autres. Dans les systèmes de valeurs de l'époque féodale, dire d'un individu qu'il a le teint pâle, c'est souligner la noblesse de son rang, surtout s'il s'agit d'un homme, la beauté féminine exigeant un peu de rouge au niveau des pommettes et des lèvres pour faire contraste avec une peau très blanche. Inversement, insister sur les yeux chassieux d'un prince n'a rien de valorisant. Au contraire, c'est lui attribuer une âme mauvaise qui transparait dans son regard. Un tel trait est évidemment mis en valeur par les chroniqueurs ennemis du roi.

Concernant le caractère, le sens moral et le comportement de Louis VI, tous les témoignages sont sujets à caution. Les auteurs qui lui sont hostiles (Guibert de Nogent, Ordéric Vital et quelques autres) dressent un portrait peu flatteur : le roi de France serait brutal, coléreux, instable, fourbe, cupide, peu intelligent, voire simple d'esprit et dominé par son entourage. En revanche, son ami et biographe Suger lui attribue un grand nombre de qualités : douceur, piété, charité, courage, sens de la justice et du bien commun, protection des faibles, bonhomie, simplicité de mœurs et de manières. Qui croire ? Où se trouve la vérité ? Probablement des deux côtés, d'autant qu'entre le début et la fin du règne la personnalité du roi semble avoir changé : à l'énergie et à la bravoure de la jeunesse ont succédé l'anxiété, la mollesse, l'impotence. En fait, Louis VI est semblable à la plupart des princes de son temps. Être pieux et charitable ne l'empêche pas d'être coléreux et brutal. Être doux et bienveillant, protéger l'Église et les clercs, avoir pour conseillers des prélats exemplaires ne lui interdisent pas de s'opposer violemment à certains évêques et même parfois au pape.

Tous les témoins, cependant, paraissent s'accorder sur deux traits de la personnalité du souverain : d'une part, son appétit, et même sa goinfrerie ; de l'autre, son inaptitude à la majesté. Roi en titre, Louis VI ne l'est guère en apparence, surtout si on le compare à deux de ses contemporains : le roi

d'Angleterre Henri Ier Beauclerc et l'empereur byzantin Alexis Comnène. Louis, homme simple, sinon rustique, ne recherche ni les beaux vêtements, ni les étoffes somptueuses, ni les mets raffinés, encore moins l'apparat d'une cour policée où chacun occuperait une place bien définie. Au reste, chez les Capétiens, c'est trop tôt : pour assister à une véritable mise en scène de la majesté royale, il faudra attendre le XIII^e siècle.

Cette inaptitude à la majesté va plus ou moins de pair avec son obésité. Celle-ci, soulignée par tous les contemporains, a deux causes : l'hérédité et la goinfrerie (*gula*). Les parents de Louis VI, Philippe Ier et Berthe de Hollande, étaient eux-mêmes obèses. Jeune, Louis était déjà fort gros ; l'âge et les excès de nourriture l'ont transformé en un roi lourd et difforme, qui ne peut plus monter à cheval, ni faire la guerre, ni chasser, ni même se déplacer. De son vivant – ce qui est rare chez les rois médiévaux – il a reçu le surnom que l'Histoire lui a conservé : « le Gros ». Pour qualifier cette obésité, les annalistes et les chroniqueurs emploient du reste un vocabulaire varié, qui semble enfler au fil du temps : corpulent (*corpulentus*), gros (*crassus*, *grossus*), gras (*pinguis*), ventripotent (*deformis pinguitudine ventris*)³.

Certains chroniqueurs anglais, particulièrement malveillants ou très hostiles à la dynastie capétienne, ironisent sur l'obésité des rois de France Philippe et Louis, le père et le fils. Ainsi Henri de Huntingdon qui, vers 1125-1130, les accuse « d'avoir fait de leur ventre un dieu » et souligne comment ils sont « dévorés par leur propre graisse ». Il ajoute de manière prophétique : « Philippe en est mort et Louis, quoique jeune encore, n'est pas loin de subir le même sort »⁴.

La corpulence des rois

Attardons-nous un instant sur ce problème de l'obésité royale. À l'époque qui nous occupe celle-ci n'a rien d'exceptionnel, bien au contraire. On peut même se demander si l'exercice de la fonction souveraine n'implique pas un certain embonpoint. Nombreux sont en effet dans la seconde moitié du XI^e siècle et pendant presque tout le XII^e les empereurs et les rois présentant une corpulence hors du commun, du moins

aux dires des chroniqueurs. Tous n'ont pas toujours été obèses mais beaucoup le sont devenus au fil des années et des excès de table, à l'exemple de Guillaume le Conquérant et de ses successeurs sur le trône d'Angleterre. D'autres, en revanche, semblent avoir toujours été corpulents, puis de corpulents sont devenus obèses, tels en France les rois Henri Ier, Philippe Ier et Louis VI, et en Angleterre Guillaume le Roux. D'une manière générale, vivre vieux – à l'échelle des espérances de vie de l'époque féodale, c'est-à-dire dépasser l'âge de 45 ans – conduit souvent à l'embonpoint, sinon à l'obésité. Richard Cœur de Lion, le roi chevalier par excellence, est mort à seulement 42 ans, en 1199, mais dans les trois dernières années de sa vie il avait considérablement grossi. Même chose pour Philippe Auguste, qui certes a vécu plus longtemps (1165-1223) mais qui s'est pareillement alourdi sur le tard. Au reste, quelques siècles plus tôt, l'illustre Charlemagne lui-même était mort gras et lourd.

Cela dit, il y a gros et gros. Le lexique latin, plus varié et plus précis que celui des langues vernaculaires, aide à faire quelques distinctions, même s'il ne permet aucune estimation pondérale. Pour ce faire, il faudra attendre la fin du Moyen Âge, lorsque certains rois, ducs ou grands seigneurs offriront à des églises ou à des abbayes leur poids en grains, en huile, en cire. À l'époque féodale, le vocabulaire de l'obésité (*grossus*, *crassus*, *pinguis*, *corpulentus*, *ventriosus*, *saginat*) s'appuie pour l'essentiel sur des impressions visuelles, jamais sur ce que dirait une éventuelle balance. Souvent, un sens figuré ou connoté se cache derrière le sens propre : *corpulent* donc brutal ou cupide ; *gras* donc mou ou paresseux ; *obèse* donc veule, obtus ou incapable.

Par là même, on peut se demander si tous les souverains qualifiés de gros ou d'obèses par les textes l'étaient réellement. Parfois, il est permis d'en douter. Il est même permis de se demander si, à cette époque, dans certains cas, « gros » ne signifie pas tout simplement « ennemi de l'Église ». Ce sont en effet toujours les clercs qui manient et contrôlent le vocabulaire. Ils l'appliquent à leur guise aux rois et aux princes qu'ils mentionnent ou mettent en scène. Or ces personnages sont souvent en lutte contre un pape, contre un évêque, contre une église ou une abbaye. Certains sont excommuniés ; d'autres se sont emparés de biens ecclésiastiques ; d'autres encore sont cupides, violents, querelleurs, bigames, cruels, perfides, ou du

moins prétendus tels. Aux vices de l'âme correspond la difformité du corps. Les images vont du reste dans le même sens que les textes : un personnage de forte corpulence y est souvent un personnage mauvais. Certes, les rois et princes obèses ne sont pas nombreux dans les documents figurés des XI^e et XII^e siècles (ils le seront davantage à la fin du Moyen Âge) mais ils sont toujours négatifs. Ainsi Nabuchodonosor dans une miniature de la célèbre Bible réalisée à la demande de l'abbé de Cîteaux Étienne Harding à l'horizon des années 1108-1110 : gros, gras, adipeux même, vu de profil, avec un visage bouffi et un nez crochu, il est l'image même du mauvais prince tel qu'on le représente au début du XII^e siècle, alors que le texte biblique ne parle nullement de sa corpulence, seulement de ses faits et méfaits⁵.

A contrario, nous savons par le croisement de différents témoignages que certains rois étaient vraiment gros. Ici, pas de métaphores ni de sens figurés mais une réalité. Pour la France, le cas le mieux documenté est celui de Louis VI, dont nous venons de parler. Pour l'Angleterre, c'est celui de Guillaume le Conquérant (1027-1087). À la fin de sa vie, le célèbre duc de Normandie devenu roi d'Angleterre était totalement obèse et ne tenait plus sur son cheval. Il fut victime de plusieurs accidents à la chasse et au combat. Son ventre avait même atteint une telle circonférence qu'il était objet d'inquiétude de la part de son entourage et de moquerie de la part de ses adversaires. Le moine et chroniqueur Guillaume de Malmesbury, auteur d'une histoire des rois anglais, rapporte comment en 1086, lors de la guerre qui les oppose à propos de la Normandie, le roi de France Philippe I^{er} ironisa sur la ventripotence du roi d'Angleterre : « Quand donc ce gros homme finira-t-il par accoucher », aurait-il dit pour se moquer de son adversaire désormais incapable de monter sur un cheval⁶. L'obésité de Guillaume – qui du reste touchera pareillement Philippe quelques années plus tard – avait atteint de telles proportions que lors de ses funérailles, en septembre 1087, tous les cercueils disponibles se révélèrent trop étroits. Un chroniqueur normand, Ordéric Vital – qui écrit presque un demi-siècle après l'événement et qui parfois fabule quelque peu – raconte à ce sujet comment le corps du roi-duc défunt avait été cousu dans une peau de bœuf puis entré de force dans un cercueil fabriqué à la hâte pour la circonstance. Mais en pleine cérémonie religieuse, dans l'église Saint-Étienne de Caen, « le ventre

compressé explosa, le cercueil s'ouvrit et une puanteur épouvantable se répandit dans toute l'église ; les fumées d'encens ne parvinrent pas à la dissiper⁷ ». Triste fin pour un conquérant prestigieux !

À ces exemples d'obésité royale, attestés par de nombreux documents, on pourrait ajouter une obésité impériale, celle de Frédéric Barberousse (empereur de 1152 à 1190). Comme la couleur de sa barbe, à l'origine de son surnom, sa haute taille et sa forte corpulence sont souvent décrites ou mentionnées par les contemporains. Cette corpulence, devenue encombrante au fil des années, a été raillée par différents chroniqueurs ou pamphlétaires au service du pape ou des communes lombardes dressées contre lui. Dès les années 1160, l'empereur, né en 1123, n'ayant donc pas atteint 40 ans, est décrit par ses adversaires comme une sorte d'ogre hirsute, rubicond et adipeux. Le trait est exagéré mais il s'appuie sur une réalité physique : Frédéric était grand et gros, rouge de teint et de poil. Son rire sonore et sa voix caverneuse terrifiaient ses interlocuteurs. Il est possible que sa mort accidentelle en Cilicie, en juin 1190, alors qu'il se baignait dans le fleuve Cydnos, soit due à cet excès de ventre et de poids⁸.

Tout change au siècle suivant : les rois obèses semblent disparaître. Rares sont désormais ceux dont la corpulence excessive est mentionnée par les documents. Non pas que cette particularité physique n'intéresse plus les historiens, les chroniqueurs ou les biographes, mais faute de l'observer ils n'ont pas l'occasion de la mettre en scène. En France, si Philippe Auguste (roi de 1180 à 1223) épaissit notablement vers la fin de sa vie, son fils Louis VIII (1223-1226), mort à 39 ans, ne vécut pas assez longtemps pour accéder à cet état. Saint Louis (roi de 1226 à 1270) est quant à lui un roi ascète, non pas maigre mais mince, tout comme son petit-fils Philippe IV (1285-1314), de haute taille et de belle apparence, et comme les trois fils de ce dernier, tous grands et minces : Louis X (1314-1316), Philippe V (1316-1322), Charles IV (1322-1328). En Angleterre, Jean sans Terre (1199-1216) et Henri III (1216-1272) sont eux aussi des rois plutôt longilignes, tandis qu'Édouard Ier (1272-1307) est bien bâti, musclé et large d'épaules. Les souverains obèses sont désormais devenus exceptionnels et frappent d'autant plus les contemporains. Ainsi le roi de France Philippe VI de Valois (1328-1350), devenu très gras à la fin de sa vie si l'on en croit les chroniqueurs et son étonnant gisant dans la nécropole royale de Saint-

Denis : le roi semble d'une corpulence inhabituelle. Ainsi, surtout, l'empereur Wenceslas qui fit scandale par ses excès de nourriture et de boisson. Né en 1361, il devint roi de Bohême dès 1363 puis empereur en 1378. Mou, indolent, goinfre, alcoolique, il se désintéressa de l'Allemagne et se montra incapable d'exercer la dignité impériale. Il fut déposé par la diète en 1400 pour vice de *crapula*, terme fort mais difficile à traduire en français moderne car à la goinfrerie et l'ivrognerie il joint la débauche, la saleté et la corruption. Empereur déchu, Wenceslas resta néanmoins roi de Bohême et continua ses excès de table et de boisson ; il mourut obèse, impotent et aboulique en 1419.

Revenons plus en amont. Les critiques adressées par les clercs aux rois trop gros ou trop gras sont apparues de bonne heure, dès l'époque carolingienne et, nous l'avons dit, deviennent plus fréquentes à l'époque féodale. Elles ont cependant peu d'effet sur le comportement des monarques. Non seulement en raison du caractère individuel et de l'appétit de chacun, mais aussi et surtout parce que l'idéologie royale exige une certaine corpulence. Aux XI^e et XII^e siècles, un roi, un prince, un chef ne peut pas être chétif ou malingre : il doit chasser, il doit combattre, il doit protéger ses proches, ses vassaux, ses sujets. La prestance corporelle, jointe au besoin à un certain embonpoint, est alors un signe de pouvoir, de force, de fortune et surtout de largesse. Un roi petit et maigre ne peut être que faible, mesquin et avaricieux. Cette idée vient de loin, probablement de l'Antiquité germanique. Elle est encore à l'œuvre aux XI^e et XII^e siècles et ne change vraiment qu'à partir des années 1200, lorsque l'Église réussit à imposer ses systèmes de valeurs. Désormais un souverain, mais aussi un prince ou un seigneur, se doit d'être mince, svelte, délié de corps et d'esprit, agréable à regarder et à imiter. La tempérance devient à la fois une vertu royale et une valeur chevaleresque. Elle le restera jusqu'au début de l'époque moderne. Désormais, tout roi, prince, seigneur ou chevalier doit modérer ses appétits et ses passions, éviter les excès, pratiquer la juste mesure.

La littérature, qui est à la fois le reflet et le modèle de la société, fournit plusieurs exemples de ces nouvelles valeurs, aussi bien dans les romans de chevalerie que dans la poésie, les contes et les fables, les recueils de proverbes et jusque dans le *Roman de Renart*, dont les plus anciennes

branches datent des années 1175-1180. Le roi des animaux y est désormais le lion et non plus l'ours, comme c'était le cas dans les traditions antérieures. Le lion est grand, beau, fier, généreux et porte le nom de « Noble ». Il possède la même force que l'ours, mais n'en a ni la balourdise ni la gourmandise. Son corps est souple, long, musculeux. À la fin du XII^e siècle, la corpulence et la massivité de l'ours, admirées et respectées depuis le Paléolithique, ne sont plus compatibles avec la dignité de roi, fût-ce celui des animaux. Le lion s'est emparé de son trône⁹.

Philippe, roi désigné

Venons-en à présent au jeune roi « désigné », Philippe, dont la mort tragique à l'automne 1131 est un désastre pour la dynastie, la monarchie et le royaume.

Il est né quinze ans plus tôt, à Paris, le 29 août 1116, « un jour de grand vent », nous disent les *Annales de Saint-Denis*, ce qui n'est pas bon signe¹⁰. De sa jeunesse nous ne savons rien, sinon qu'il est le fils aîné du roi Louis VI et de la reine Adélaïde de Maurienne, lesquels auront par la suite huit autres enfants. Son père s'est marié tard, en 1115, à un âge inhabituel pour un souverain : 33 ans. Comme son père et son grand-père, Louis a pris femme hors du royaume, cherchant par là même à étendre au loin la parenté et le renom de la dynastie capétienne. Adélaïde, reine particulièrement laide aux dires des contemporains¹¹, est la fille du comte Humbert III de Maurienne et, par sa mère, nièce du pape Calixte II (1119-1124) et descendante des puissants comtes de Bourgogne. Tout au long du règne de son époux, elle joua un rôle non négligeable dans les affaires de gouvernement, ce qui pour une reine de France était alors une nouveauté. Elle est restée célèbre pour avoir fondé l'abbaye Saint-Pierre de Montmartre en 1134, abbaye où elle fut enterrée vingt ans plus tard.

Le jeune Philippe porte le nom de son grand-père, le roi Philippe I^{er}, né en 1052. À cette date, ce nom d'origine grecque est inusité chez les Capétiens, qui, comme toutes les grandes familles, puisent dans un stock de noms de baptême limité, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Les noms forment un patrimoine familial que l'on conserve d'une

génération à l'autre. Au ^x^e siècle, pour les enfants mâles de la famille royale, ce patrimoine est réduit : Robert, Henri, Eudes, Hugues, Raoul. Mais le roi Philippe I^{er} avait pour mère une princesse orientale : Anne, fille du grand-duc Jaroslav de Kiev et plus ou moins parente des empereurs byzantins. Ce fut sans doute elle qui choisit pour son fils premier-né ce nom grec, par référence non pas tant à l'apôtre Philippe, dont le culte était modeste, même en Orient, mais peut-être à Philippe de Macédoine, père du grand Alexandre, lequel deviendra plus tard le héros antique préféré de l'aristocratie médiévale. Certaines sources affirment qu'Anne elle-même descendait des anciens rois de Macédoine, ce qui est évidemment invérifiable¹². En tout cas, le nom Philippe fut bien reçu et prit rapidement place dans le répertoire anthroponymique des Capétiens puis, par alliance ou imitation, de plusieurs autres familles de dynastes et de feudataires. Remarquons que pour ce qui concerne notre jeune prince, premier-né du roi Louis VI, le destin s'est montré tragiquement ironique. En grec, en effet, « Philippe » signifie « qui aime les chevaux » : un nom de baptême bien malheureux pour un prince qui mourra d'une chute de cheval !

De la jeunesse de Philippe nous ne savons rien, sauf que le jour de Pâques 1120, à Senlis, son père le fait acclamer et reconnaître comme son successeur potentiel par une assemblée de prélats et de barons. Il n'a pas encore 4 ans, mais à partir de cette date, dans la plupart des documents émanant de la chancellerie royale, il est qualifié de « roi désigné » (*rex designatus*) ; entendons « roi désigné pour la succession au trône de France ». Désormais, les actes royaux précisent assez souvent comment le roi Louis a pris telle ou telle décision « avec l'assentiment » ou « avec le consentement » de son fils Philippe. Neuf ans plus tard, à Reims, toujours le dimanche de Pâques, ce dernier est sacré et couronné par l'archevêque Renaud de Martigné. Il a alors presque 13 ans et reçoit parfois dans les textes narratifs et dans certains diplômes le titre de « jeune roi » (*rex junior*), concurremment avec celui de « roi désigné ». Sur les chartes, son *signum* personnel en forme de croix – la « signature » autographe et nominale des souverains n'existe pas encore – est placé au-dessous du monogramme de son père¹³.

Cette pratique qui consiste à associer du vivant du père le fils aîné au trône de France et à le faire participer, au moins nominalement, aux affaires

de gouvernement, n'est pas une nouveauté chez les Capétiens. Elle existe depuis le règne d'Hugues Capet (987-996) et a d'abord pour but d'assurer l'hérédité de la couronne de France au sein de la même famille ; plus tard elle servira également à affermir l'ordre de succession par primogéniture¹⁴. Aux XI^e et XII^e siècles, la monarchie française est encore plus ou moins élective, comme elle l'était sous les Carolingiens. En 987, Hugues Capet lui-même avait été élu roi par une assemblée d'évêques et de grands barons. Quelques mois après son élection, il fit élire et sacrer son fils Robert comme « roi désigné ». Une fois monté sur le trône, Robert fit de même, et ses successeurs continuèrent cet usage pendant presque deux siècles. Philippe Auguste, qui régna de 1180 à 1223, fut le premier à s'en dispenser : le principe de l'hérédité avait alors supplanté celui de l'élection, et la dynastie capétienne, qui avait eu la chance d'avoir toujours engendré des héritiers mâles, était solidement installée sur le trône de France. En 1223, son fils Louis, huitième du nom, lui succéda sans aucune difficulté.

Il n'en va pas encore de même sous le règne de Louis VI. C'est trop tôt, et c'est pourquoi, prudemment, le roi fait désigner de son vivant son fils Philippe comme son successeur, alors qu'il n'a pas encore 4 ans, puis le fait sacrer et couronner à Reims neuf ans plus tard. Ce sacre est un vrai sacre, avec tout le cérémoniel liturgique qui s'y rattache. Philippe est donc pleinement roi de France, en même temps que son père. Au reste, la chancellerie royale ne manque pas de le rappeler dans les actes (*Philippus rex designatus*, *Philippus rex junior*) et de compter les années de son règne à partir du dimanche de Pâques 1129, date de son sacre. L'onction qu'il a reçue ce jour-là a fait de lui un personnage hors du commun, à mi-chemin entre l'état laïque et l'état ecclésiastique. La sainte huile qui a recouvert son front, ses bras, ses épaules lui a conféré différents pouvoirs, notamment thaumaturgiques – la guérison des écrouelles, par exemple, maladie d'origine tuberculeuse caractérisée par une inflammation des ganglions du cou¹⁵. Cette huile, appelée « saint chrême », précieusement conservée à l'abbaye Saint-Rémi de Reims dans une « sainte ampoule », passe pour être la même que celle qui, miraculeusement apportée du ciel par une colombe, a servi au baptême de Clovis, le jour de Noël 496 (ou 498). Une fois sacré, le roi de France tient de Dieu son pouvoir et sa fonction. Ayant reçu de lui des grâces particulières, il doit mettre son épée au service de la foi et de la

justice, c'est-à-dire assurer le salut de ses sujets, combattre les hérétiques, maintenir la paix en son royaume, rechercher le bien commun, faire preuve de miséricorde.

Nous ignorons ce que fit le jeune roi Philippe entre 1129 et 1131 pour soutenir l'action de son père, roi en exercice. Mais nous savons que la cérémonie du sacre lui a donné un statut particulier. Il est, comme son père et comme tous les rois capétiens ses ancêtres, et même comme tous les rois de France depuis le sacre de Pépin le Bref (752) et, surtout, comme les anciens rois d'Israël mentionnés par la Bible, « l'oint du Seigneur ». C'est pourquoi, qu'il trouve la mort deux ans plus tard par la faute d'un vulgaire cochon de ferme, apparaît aux yeux des contemporains et de la postérité immédiate comme un scandale épouvantable. L'huile sainte a été souillée ; la volonté de Dieu, outragée ; la dynastie, déshonorée ; le royaume, profané.

Un roi doit chasser

Cette mort honteuse est d'autant plus pitoyable, si l'on en croit Suger et quelques chroniqueurs, que le jeune roi Philippe était charmant (*amoenus*), en pleine santé (*floridus*) et qu'il portait tous les espoirs des gens de bien (*spes bonorum*)¹⁶. Formules convenues, certes, mais qui reposent peut-être sur quelques faits ou comportements réels que nous ne connaissons pas. À moins qu'elles aient pour seul but de souligner combien son frère cadet, primitivement destiné à l'état ecclésiastique puis devenu roi à la place de son aîné, ne donnait pas, quant à lui, de telles espérances, principalement parce qu'il n'avait pas été préparé dès son plus jeune âge à la fonction souveraine. C'est possible.

Toujours est-il que nous ignorons comment se passa la courte vie du jeune Philippe. À cette époque, en milieu royal et princier, les enfants mâles restent aux mains des femmes jusqu'à l'âge de 7 ans environ. Leurs préoccupations sont surtout celles des jeux et des jouets : animaux et poupées de chiffon, balles de cuir, billes et osselets, chevaux et armes de bois. Ensuite vient le temps de l'étude et des premiers enseignements. Nous sommes bien renseignés pour ce qui concerne Louis VI : « instruit » avec d'autres enfants (dont Suger) à l'abbaye de Saint-Denis jusque vers ses

11 ou 12 ans, il eut par la suite plusieurs maîtres particuliers dont les noms nous sont connus. Mais nous ne savons rien pour ce qui concerne Philippe. Nous ne savons même pas s'il a été armé chevalier, comme l'avait été son père en 1098. Probablement Philippe est-il mort trop jeune pour avoir été adoubé.

L'équitation et le maniement des armes constituent néanmoins une part importante de l'éducation des adolescents royaux dans cette première moitié du XII^e siècle. Philippe n'a pas dû y échapper, peut-être même s'y est-il montré habile ou assidu. En raison de son jeune âge et parce qu'il représentait la continuité dynastique, il est peu probable qu'il ait accompagné son père à la guerre et participé à des expéditions militaires, à des coups de main, à des sièges de châteaux. A-t-il en revanche pris part à quelques tournois ? Ceux-ci étaient apparus entre la Loire et la Meuse dans le courant du XI^e siècle et, malgré les interdictions répétées de l'Église, leur vogue n'avait cessé de grandir. À l'horizon des années 1130, ils réunissent déjà quelques bandes turbulentes de jeunes gens, en général des cadets, ni mariés, ni chasés mais pour certains déjà adoubés, qui fuient la monotonie du château paternel et partent courir l'aventure et chercher la gloire ou la fortune. Mais c'est surtout dans la seconde moitié du XII^e siècle que les tournois se multiplieront et, malgré l'hostilité des prélats et de certains souverains, connaîtront un succès considérable. Pour notre Philippe, mort en 1131, les dates sont un peu précoces. En outre, ce n'est pas un cadet de famille ducale ou comtale mais le fils aîné du roi de France, qui n'a sans doute pas encore été armé chevalier.

Pas de guerre, pas de tournoi, pas de chevalerie : reste la chasse. Un roi doit chasser, même s'il est jeune et qu'il n'est pas le souverain en exercice, seulement l'héritier désigné. Louis VI aime chasser et, dans la seconde moitié de son règne, s'est plusieurs fois désolé que son poids et sa corpulence lui interdisent désormais de le faire. Non seulement il se trouve là privé d'une occupation qui lui est chère, mais en ne chassant pas il n'exerce pas pleinement son métier de roi.

À l'époque féodale, en effet, la chasse royale ou seigneuriale, c'est-à-dire la vénerie, n'est pas une activité ayant pour but la quête de nourriture carnée. On ne mange guère le gibier que l'on poursuit, que l'on affronte et que l'on tue¹⁷. On l'abandonne le plus souvent aux chiens. Au reste, on sait

aujourd'hui que la viande de l'animal qui s'est échauffé, qui a été pris à la course ou qui est mort au combat est chargée de toxines et de ce fait pratiquement immangeable. La chasse n'est pas non plus une sorte de distraction ou de « sport » comme peut l'être le tournoi, encore moins un exercice physique ayant pour fonction de préparer aux grandes chevauchées guerrières et aux expéditions militaires. Non, la chasse est un rituel, un signe de pouvoir et de rang, parfois une pratique de gouvernement. Un roi, un grand seigneur doit chasser, se montrer à cheval, s'agiter avec ses chiens et ses gens, traverser les forêts qui lui appartiennent et surtout le faire savoir. Par là même, la fonction première de la chasse semble être de faire du bruit, ou plutôt des bruits : souffles des hommes et des bêtes, appels des veneurs, galops et hennissements des chevaux, aboiements des chiens, cris et plaintes du gibier, branches cassées, végétaux piétinés, invectives et encouragements de toutes sortes, et, dominant le tout, le son grave et lancinant du cor, son qui porte loin et fait de la chasse à courre un rituel à la fois sauvage et liturgique. Le cor scande les différents moments de la chasse, il en souligne les temps forts, signale la présence du gibier, excite les meutes, rassemble les hommes, accompagne les mises à mort.

En France, au début du XII^e siècle, la hiérarchie des chasses est encore celle de l'époque carolingienne mais elle est sur le point de changer. Certes, l'ours et le sanglier sont encore des gibiers royaux et princiers, mais le cerf, sous l'influence de l'Église, commence à les concurrencer dans ce rôle. C'est là une nouveauté. Dans l'Antiquité, aussi bien chez les Romains que chez les Celtes et les Germains, puis pendant tout le haut Moyen Âge, les chasses les plus valorisées en Occident sont celles de l'ours et du sanglier. Ce sont deux animaux redoutables, dont on admire la force et le courage parce qu'ils se battent jusqu'au bout et meurent sans fuir ni renoncer. Le travail de rabattage se fait avec des chiens, mais c'est un homme seul qui supporte le dernier assaut de la bête furieuse dans un corps à corps sanglant, face contre face, souffle contre souffle : ne craignant ni les coups de l'animal, ni ses cris, ni son odeur épouvantable, le veneur tente de l'achever à l'épieu ou au couteau, en frappant à la gorge, au poitrail ou bien entre les yeux. Être vainqueur d'un ours ou d'un sanglier est toujours un exploit ; rares sont ceux qui y parviennent sans être blessés¹⁸. Au contraire, la chasse au cerf est délaissée ou méprisée. L'animal passe pour faible,

peureux, lâche : il fuit devant les chiens, avant de renoncer et de se laisser tuer. À son image, quelques auteurs qualifient de *cervus* le guerrier sans courage qui décampe devant l'ennemi¹⁹.

Toutefois, cette échelle honorable des pratiques de vénerie commence lentement à s'inverser à partir du XII^e siècle. Sous l'influence de l'Église, qui faute de pouvoir interdire la chasse cherche à en limiter les aspects les plus violents et les plus sauvages, le cerf – animal christologique – devient progressivement le gibier royal au détriment de l'ours et du sanglier. La littérature cynégétique et les romans de chevalerie apportent plusieurs témoignages sur cette mutation, mais tous datent de la seconde moitié du siècle. C'est pourquoi il est probable que le roi Louis VI et son fils Philippe, dans les forêts du domaine royal, ne chassent pas encore le cerf mais, comme leurs prédécesseurs, le porc sauvage.

Car dans cette première moitié du XII^e siècle, la vénerie est un rituel obligé. Plus qu'à la guerre, constituée le plus souvent d'embuscades et d'escarmouches sans guère vainqueur ni vaincu, c'est à la chasse qu'un roi doit montrer sa force, son courage et sa virilité. Il doit tuer lui-même l'animal qu'il affronte ou qu'il poursuit et se montrer le meilleur veneur de sa troupe. Un roi qui n'aime pas chasser (à l'exemple de Saint Louis au siècle suivant²⁰) ou qui est un médiocre veneur (ce sera le cas de Louis VII) n'exerce pas la fonction royale dans toute sa plénitude. Nul doute que le jeune roi Philippe ait été, dès son plus jeune âge, préparé à cet exercice et que, comme son père, il y ait trouvé un plaisir intense. À preuve, aux dires de quelques chroniqueurs, ce serait en rentrant d'une partie de chasse avec plusieurs compagnons de son âge qu'il trouva la mort en ce funeste jour d'automne où un *porcus diabolicus*, un porc envoyé par le Diable, croisa son chemin.

Notes

1. Sur Louis VI : A. Luchaire, *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne (1081-1137)*, Paris, 1890 ; É. Bournazel, *Louis VI le Gros*, Paris, 2007.

2. Notons ici, car nous n'y reviendrons pas, qu'en français l'orthographe correcte du nom de la dynastie angevine ayant régné sur l'Angleterre est « Plantagenêt » et non pas « Plantagenêt ». On peut toutefois utiliser l'orthographe anglaise, mais dans ce cas, l'accent circonflexe doit disparaître : « Plantagenet ».

3. A. Luchaire, *Louis VI le Gros...*, *op. cit.*, Annexe II.
4. *Ibid.*, Introduction, p. xxxiii.
5. Dijon, Bibl. municipale, ms. 14, folio 64. Nabuchodonosor, vêtu d'une longue robe bleue semée de quartefeuilles (ou d'étoiles ?), est en train de regarder les trois jeunes Hébreux brûler dans la fournaise. Il n'est pas interdit de voir dans cette image très négative de Nabuchodonosor une allusion à l'aspect adipeux du vieux roi Philippe Ier, mort en 1108, ou bien de son fils Louis VI, déjà gras, qui vient de monter sur le trône (fig. 4).
6. Guillaume de Malmesbury, *Gesta anglorum regum*, éd. W. Stubbs, t. II, Londres, 1889, p. 63-64.
7. Cité par M. de Bouard, *Guillaume le Conquérant*, Paris, 1984, p. 433.
8. F. Opli, *Das Itinerar Kaisers Friedrich Barbarossa (1152-1190)*, Berlin, 1978, p. 190-191.
9. M. Pastoureau, *L'Ours. Histoire d'un roi déchu*, Paris, 2007, p. 181-209.
10. A. Luchaire, *Louis VI le Gros...*, *op. cit.*, p. 27.
11. J. Dufour, « Louis VI, roi de France (1108-1137), à la lumière des actes royaux et des sources narratives », dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1990, p. 456-482 ; ici p. 465.
12. R.-H. Bautier, « Anne de Kiev, reine de France, et la politique royale au XI^e siècle », dans *Revue des études slaves*, t. 57, 1985, p. 539-564 ; J. Dunbabin, « What is in a name ? Philipp King of France », dans *Speculum*, 68, 1993, p. 949-968. Il est possible également que le nom Philippe fasse écho à celui de l'empereur romain Philippe l'Arabe (244-249), que plusieurs auteurs des X^e et XI^e siècles affirment avoir été, avant Constantin, le premier empereur romain chrétien.
13. On ne lui connaît en revanche aucun sceau alors que son père, « roi désigné » de 1100 à 1108, usait déjà d'un sceau équestre, connu par un dessin du XVII^e siècle. Voir Archives nationales, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*, t. II par M. Dalas, *Les Sceaux des rois et de régence*, Paris, 1991, p. 144, n° 65.
14. A. W. Lewis, *Le Sang royal. La famille capétienne et l'État. France, XII^e-XIV^e siècle*, Paris, 1986, *passim*.
15. Louis VI semble avoir été le premier roi de France qui, après son sacre, ait touché (et guéri ?) les écrouelles. Voir É. Bournazel, *Louis VI le Gros*, *op. cit.*, p. 89-99 et 392-399 ; voir aussi, encore et toujours, M. Bloch, *Les Rois thaumaturges*, Paris, 1924 ; réimpr. Paris, 1983 avec une longue et suggestive présentation de Jacques Le Goff.
16. Suger, *Vita Ludovici Grossi*, éd. H. Waquet, Paris, 1929, p. 266-267.
17. Pour tout le Moyen Âge, l'archéozoologie confirme la faible part du gibier dans la consommation de viande de l'aristocratie. Nulle part elle n'est supérieure à 10 % ; souvent même, elle est inférieure à 3-4 %. Voir les statistiques et les commentaires de F. Audouin-

Rouzeau, *Hommes et animaux en Europe de l'époque antique aux temps modernes. Corpus des données archéozoologiques et historiques*, Paris, 1993.

[18.](#) J. Aymard, *Les Chasses romaines*, Paris, 1951, p. 323-329 et 352-361 ; M. Pastoureau, « Chasser le sanglier. Du gibier royal à la bête impure : histoire d'une dévalorisation », dans *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, 2004, p. 65-77.

[19.](#) O. Keller, *Die antike Tierwelt*, Leipzig, 1913, t. I, p. 277-284.

[20.](#) J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, 1996, p. 691-693.

L'accident

Au soir du 13 octobre 1131, le jeune Philippe rentre à Paris en chevauchant avec quelques compagnons. Nous ne savons pas exactement où il est allé, mais nous devinons que c'est dans un endroit proche, à l'est de la ville, peut-être dans le bois de Vincennes, où le gibier abonde et où les Capétiens chassent sur leur propre réserve. À 15 ans, l'adolescent est sans doute déjà un bon veneur, capable de monter à cheval toute une journée et d'entraîner avec lui une troupe d'adolescents de son âge. Ont-ils forcé des bêtes ce jour-là ? Nous l'ignorons. Pour le cerf, nous l'avons dit, ce serait un peu tôt, l'animal n'est pas encore un véritable gibier royal ; pour l'ours c'est trop tard : depuis longtemps, il n'y a plus d'ours dans les bois ni dans les forêts qui entourent Paris¹. Peut-être un sanglier. À moins que les jeunes veneurs n'aient été bredouilles, ce qui est fort possible, ou bien que cette prétendue chasse n'ait été qu'une joyeuse chevauchée : les historiens et chroniqueurs qui ont raconté l'accident, à commencer par Suger, sont peu nombreux à parler d'un retour de chasse. Une hypothèse séduisante, mais pour le moins invraisemblable, voudrait que Philippe, au cours de la journée, ait tué de sa main un redoutable sanglier, voire une laie, et que le soir, par une sorte de vengeance symbolique de la gent porcine, il ait trouvé la mort à cause d'un vulgaire cochon de ferme. Aucun témoignage, évidemment, ne va dans ce sens. Les auteurs qui racontent la mort tragique du jeune roi s'attardent à souligner la cruauté du Destin ou celle de la déesse Fortune. D'autres, afin de montrer qu'ils ont des lettres, invoquent le *fatum* cher aux historiens romains de l'Antiquité. Mais aucun n'établit un lien entre l'éventuel gibier tué le matin et le porc fatal croisé le soir.

Il est important, en revanche, de souligner que Philippe et sa bande sont allés chevaucher un jour où Louis VI, roi en exercice, a convoqué à Paris son armée et qu'il s'apprête à partir vers le Vexin châtier quelques petits seigneurs turbulents. Philippe, mûr pour la chasse mais trop jeune pour la guerre, ne fait pas partie de l'expédition. Celle-ci a réuni dans les rues de Paris une troupe importante qui se livre aux préparatifs du départ. Le roi Louis est entouré, occupé, sollicité, et c'est au milieu de cette agitation qu'il reçoit la nouvelle du tragique accident.

Le témoignage de Suger

Nombreux sont les historiens, les annalistes et les chroniqueurs du XII^e siècle qui nous ont laissé un récit de l'événement. La plupart, cependant, écrivent longtemps après les faits, parfois plusieurs décennies. Laissons donc d'abord la parole à l'abbé Suger, témoin direct des heures douloureuses vécues par le roi et son entourage à l'annonce du drame, puis auteur principal des mesures qui furent prises dans les jours suivants pour faire enterrer le jeune roi à Saint-Denis et sacrer son frère Louis à Reims. Son récit prend place dans la biographie de Louis VI (*Vita Ludovici Grossi*) qu'il a rédigée quelques années plus tard, probablement entre 1138 et 1143. Ce n'est peut-être pas le plus ancien témoignage sur la mort de Philippe, mais c'est le plus direct, sans doute le mieux informé et celui qui, par la suite, a été le plus abondamment copié et recopié.

Le passage reproduit ci-après se situe vers la fin de l'ouvrage ; c'est la première et dernière fois que Suger parle de Philippe. Après avoir raconté l'arrivée en France du pape Innocent II, puis sa rencontre avec Louis VI et, plus longuement encore, sa visite à l'abbaye de Saint-Denis, voici ce qu'il nous dit de l'accident :

Entre-temps se produisit un malheur étrange, inouï, comme jamais on n'en avait eu connaissance dans le royaume de France. Philippe, fils du roi Louis, un enfant charmant et à la santé florissante, espoir des gens de bien, ennemi des méchants, chevauchait un jour dans un faubourg de Paris. Un porc, véritable envoyé du diable, se mit en travers de son chemin et heurta le cheval qui tomba lourdement. Le cavalier, le très noble enfant, fut projeté contre une grosse pierre, piétiné, puis écrasé par le corps du cheval. La ville entière et tous ceux qui apprirent la nouvelle furent consternés de douleur. Ce jour-là, justement, le roi avait convoqué son ost pour une expédition. Tout le monde poussait des cris, pleurait, se lamentait.

On ramassa le très cher enfant presque mort et on le transporta dans la maison la plus proche. Malheureusement, à la tombée de la nuit, il rendit l'âme. Ce que furent alors la souffrance et la désolation de son père, de sa mère et de tous les grands du royaume, Homère lui-même ne parviendrait pas à l'exprimer².

Suger écrit un latin pédant et ampoulé qui n'est pas toujours correct. Il recherche les effets de style, abuse des répétitions et s'efforce maladroitement d'imiter les auteurs anciens, spécialement Lucain. En outre, sa vie du roi Louis VI n'est pas tant une biographie qu'un panégyrique, où abondent les formules laudatives et les expressions au superlatif. On les

retrouve dans le court passage qui vient d'être cité : l'événement est « inouï » (*inauditum*) ; le jeune Philippe est un enfant « très cher » et « très noble » ; à sa mort « la ville entière... pousse des cris, pleure, se lamente » ; la douleur des parents et des grands barons est telle que « Homère lui-même ne parviendrait pas à l'exprimer ». Il est difficile d'user de mots ou de locutions plus emphatiques.

Toutefois, malgré ces excès de vocabulaire, le récit reste vivant. Sous la plume de Suger, le lecteur vit l'accident en direct : le porc surgit soudainement, se jette dans les jambes du cheval, le cavalier tombe, sa tête heurte une pierre, il est piétiné par sa monture, jusqu'à ce que cette dernière s'écroule et l'écrase de son poids. L'effet est presque cinématique. De même, la douleur des parents et de leur entourage est tangible, le lecteur ne peut que s'y associer. Ce qui manque, en revanche, ce sont des précisions de date et de lieu. Contrairement à d'autres témoignages, Suger ne mentionne pas le jour de l'accident ; il reste même volontairement vague : « un certain jour » (*quadam die*). A-t-il oublié une date si importante ? De même, il ne précise pas que Philippe a déjà été sacré et couronné roi du vivant de son père. C'est là un détail d'une grande importance. Pourquoi le passe-t-il sous silence ? Est-ce pour ne pas trop rappeler que Louis VII, roi en fonction au moment où il écrit, n'était primitivement pas destiné à monter sur le trône ?

Suger ne nous dit pas non plus que Philippe revenait de la chasse, simplement qu'il « chevauchait (*equitaret*) dans un faubourg de Paris (*suburbium*) ». Cela reste vague. Concernant le moment de la journée, il est plus précis : nous sommes le soir, et Philippe meurt dans une maison « à la tombée de la nuit » (*nocte instante*). Mais il s'agit peut-être d'un *topos* : on meurt souvent à la tombée de la nuit dans les récits du Moyen Âge. Symboliquement, mourir dans cet entre-deux est plus émouvant et plus inquiétant que mourir en plein jour ou même au milieu de la nuit.

Les textes médiévaux ne doivent pas être lus au premier degré, même lorsqu'il s'agit d'une simple charte ou d'un inventaire rédigé par un notaire. Les formules conventionnelles abondent, les précisions sont trompeuses, les nombres sont plus des qualités que des quantités, et ce qui n'est pas dit est parfois plus important que ce qui est dit. Les textes narratifs n'échappent pas à cette règle, plus encore que les documents d'archives. Aucune information ne doit y être prise à la lettre. Ce n'est pas parce qu'un

chroniqueur nous dit que tel jour, tel roi chevauchait avec douze compagnons et qu'il portait un manteau rouge que ces informations sont exactes. Cela ne veut pas dire non plus qu'elles ne le sont pas. Mais les problèmes d'interprétation ne se posent pas ainsi. Le nombre douze et la couleur rouge sont à la fois des notations réalistes et des horizons symboliques. Il faut en tenir compte et essayer de faire la part des choses.

De même, le lexique doit être examiné avec soin, surtout lorsqu'il s'agit du latin. Le choix d'un mot plutôt qu'un autre est toujours signifiant ; les vrais synonymes sont rares. Dans l'extrait du texte de Suger reproduit ci-dessus, la force de quelques termes fait contraste avec le flou d'un bon nombre de tournures. C'est un procédé habituel pour mettre en valeur certains mots. Parmi ceux-ci, il en est un plus expressif et plus violent que tous les autres : « diabolique ». Le cochon qui a croisé la route de Philippe et qui s'est jeté dans les jambes de son cheval est un *porcus diabolicus*³. Traduire un tel syntagme en français moderne n'est pas aisé. Dire « un diable de porc » est insuffisant, l'expression latine est nettement plus brutale et sa signification va au-delà de son sens apparent. En qualifiant le porc de « diabolique », Suger veut nous faire comprendre que le véritable responsable de l'accident n'est pas tant le cochon que le Diable. Le premier n'est que l'instrument du second. C'est pourquoi *porcus diabolicus* ne doit pas se traduire par « un diable de porc », ni même par « un porc diabolique », expression trop floue, mais plutôt par « un porc envoyé par le Diable » ou « un porc instrument du Diable ».

En latin médiéval, l'adjectif *diabolicus* est d'un usage rare et précis. Les auteurs ne l'emploient pas à tort et à travers, ni dans un sens vague ou figuré. Ils le sollicitent seulement quand le Diable est à l'œuvre. C'est le cas ici. Il est possible également que Suger ait à l'esprit un jeu de mots bien attesté au XIII^e siècle : *obliquus/diabolicus*. Tout ce qui est oblique, tout ce qui n'avance pas en ligne droite, est semblable au Malin qui fait des tours et des détours pour mieux se dissimuler et tromper son monde⁴. Toutefois, habituellement, l'animal qui marche comme le Diable est le renard, pas le cochon. La plupart des bestiaires font en effet du goupil une créature infernale qui se déplace la nuit de manière sinueuse. Quelques auteurs, à la suite d'Isidore de Séville, vont même plus loin et voient dans le nom latin du renard – *vulpes* – la déformation d'une expression soulignant sa marche

tortueuse : *volutans pedibus* (mot à mot : « en virevoltant avec ses pieds »)⁵. Le renard qui ne se déplace jamais en ligne droite mais de côté, obliquement, est fourbe de corps et d'esprit. Il en va de même des hommes pécheurs, qui avancent dans la vie par des chemins détournés, ne regardent pas en face les vérités de la foi et tournent le dos aux appels du Seigneur. Quelques-uns, aussi hypocrites que le goupil, se rendent bien à l'église mais ils y entrent de biais, ce qui est un immense péché.

Dans l'esprit de Suger, le chemin par lequel a débouché le misérable pourceau ne peut être qu'un chemin « oblique », c'est-à-dire diabolique. Le symbole semble ici prendre le pas sur la réalité des faits. Au reste, cette dernière nous est inconnue. S'agit-il d'un simple cochon de ferme qui s'est imprudemment avancé sur la route ? Ou bien de l'un de ces nombreux porcs qui traînent à longueur de journée dans les rues de Paris et de ses faubourgs où ils jouent un rôle d'éboueurs ? Il est impossible de répondre, mais force est de constater que dans toutes les grandes villes d'Occident, du XII^e siècle jusqu'au XVII^e, voire plus avant, de nombreux accidents sont causés par des porcs girovagues qui se nourrissent de déchets et d'ordures. Dans les villes du Moyen Âge, les cochons sont nombreux et ne sont pas élevés dans un enclos, encore moins dans une porcherie (pour ce faire, il faudra attendre l'époque moderne), mais dans la rue, sur les places, les terrains vagues, au bord des fleuves, et même dans les cimetières. Au début du XIII^e siècle, le roi Philippe Auguste doit ainsi faire entourer le cimetière parisien des Innocents d'un mur suffisamment haut pour empêcher les porcs d'aller y déterrer les cadavres⁶.

Depuis l'Antiquité, le porc urbain est un animal vagabond qui prend sa nourriture où il la trouve. D'où des querelles de voisinage, des accidents de rue, des procès à propos de cochons ayant dévasté un jardin, pillé une réserve, renversé un charroi, blessé – et même dévoré ! – des enfants⁷. Partout, les autorités municipales légifèrent contre la divagation des porcs, mais le renouvellement constant de ces textes prouve qu'ils ne sont pas respectés. À Paris, à partir du XIII^e siècle, seuls les religieux de l'ordre de saint Antoine, les Antonins, voués à l'action charitable et au soin des malades atteints du mal des Ardents (une sorte d'épilepsie), conservent le privilège de laisser leurs porcs vaguer en liberté dans les rues. Une clochette pendant au cou ou à l'oreille est leur signe distinctif et la marque de ce

privilège. Ces porcs antonins n'ont cependant jamais eu le monopole de la rue parisienne : bien d'autres cochons de toutes provenances s'y rencontrent et y abondent jusqu'au ^{xv}^e siècle. L'édit royal de 1539, plus sévère que les précédents, semble avoir finalement eu raison de leur vagabondage. Mais à Toulouse, à Rouen, à Milan, à Cologne et dans bien d'autres villes de France et d'Europe, on trouve encore des porcs girovagues au ^{xviii}^e siècle. Parfois, comme à Naples, ils n'ont vraiment quitté les rues qu'au début du ^{xx}^e.

La chronique de Morigny

Suger, abbé de Saint-Denis, proche conseiller du roi Louis VI, est un témoin direct des événements dramatiques du mois d'octobre 1131. Il les a vécus au plus près. Mais il écrit une dizaine d'années plus tard et n'est pas le premier à les raconter. En outre, il ne nous dit pas tout : soit sa mémoire lui fait défaut, soit il omet volontairement certains détails importants. Dans les zones d'ombre de son récit (date et lieu de l'accident, qualité du jeune roi, occupation de Philippe et de sa troupe ce jour-là, prédictions et signes avant-coureurs de l'événement) d'autres historiens et chroniqueurs vont s'engouffrer et apporter des précisions de plus en plus nombreuses au fil des décennies. Beaucoup sont évidemment invérifiables, mais toutes témoignent du retentissement de cette mort misérable et de ses conséquences pour la dynastie capétienne et le royaume de France.

L'auteur du récit le plus ancien n'est cependant pas Suger mais un moine anonyme de l'abbaye bénédictine de Morigny, près d'Étampes. Il n'est pas témoin de l'accident ni des heures douloureuses qui ont suivi, mais il écrit quelques mois après l'événement, dans le courant de l'année 1132. Ses informations sont fraîches et dignes de confiance. Le texte aujourd'hui connu sous le nom de *Chronique de Morigny* est en effet bien renseigné pour tout ce qui concerne le règne de Louis VI et les débuts de celui de Louis VII. L'abbaye se trouve au cœur du domaine royal et par là même semble au courant de bien des faits concernant la famille capétienne, l'histoire du palais, les intrigues de cour, la lutte du roi contre les seigneurs de Montlhéry. Bien que conservée sous forme de fragments, cette chronique latine est une source précieuse pour l'histoire dynastique et politique de la

première moitié du XII^e siècle. On peut y distinguer trois parties, dues à trois moines différents.

La première est l'œuvre d'un personnage assez bien connu : Théulfe (ou Théou), bibliothécaire, prieur puis abbé de Morigny. Cette partie est courte et raconte des événements se situant entre la fin du XI^e siècle et les années 1109-1110⁸. La troisième porte sur les années 1137-1149 et est donc postérieure à la période qui nous occupe. La deuxième partie, en revanche, nous intéresse au plus haut point. Elle prend en charge la période qui s'étend de 1109 à 1132 et a probablement été rédigée à cette dernière date, c'est-à-dire peu après la mort de Philippe. L'auteur, un moine dont nous ignorons le nom, sans doute chargé par son abbé de continuer l'œuvre de son prédécesseur, consacre à cette mort un passage assez long et sur certains points plus détaillé que celui de Suger :

En cette période favorable au calme et à la prospérité se produisit un événement inattendu, qui brisa le cœur de tout le monde en raison de son caractère effroyable. Provoquant autant de stupeur que de douleur, il plongea tous les esprits dans la consternation la plus sombre. Philippe, fils aîné du roi Louis, le plus charmant des enfants, avait été sacré roi deux ans et demi plus tôt, à l'âge de 14 ans. Superbe de corps et agréable de visage, promis à l'exercice du pouvoir suprême, il l'emportait sur tous les jeunes princes de son temps et de son âge. Or un jour qu'il s'amusait avec quelques compagnons et qu'il montait un cheval particulièrement véloce dans une rue de Paris très étroite, un cochon fit soudain irruption au-devant de lui et vint se mettre dans les jambes de son cheval. Ce dernier tomba, entraînant avec lui son cavalier qu'il écrasa de tout son poids. Épouvantés, les compagnons du jeune roi s'enfuirent dans toutes les directions. Lui-même, les membres presque totalement brisés, fut transporté par de pauvres gens dans une maison voisine, où il rendit l'âme le jour suivant. C'est ainsi que, victime d'une mort atroce, fut retiré du monde des vivants un tendre enfant dans lequel reposait toute l'espérance du royaume de France (...). Le pape se trouvait alors en chemin pour se rendre à Reims, avec une multitude d'évêques, d'abbés, de hauts seigneurs, de théologiens et de clercs. Apprenant la nouvelle, une grande partie de cette troupe se détourna le jour même vers Paris. Là, une foule des deux sexes, de tous âges et de toutes conditions, s'était rassemblée. La douleur était insupportable et les lamentations montaient jusqu'au ciel. Comme toujours en de telles occasions, chacun éprouvait un chagrin personnel et le partageait avec son voisin, si bien que l'excitation devenait générale. Le corps du jeune roi fut transporté dans l'église abbatiale de Saint-Denis, où il fut enseveli. Pendant la cérémonie, plusieurs parmi les barons manquèrent de s'évanouir en raison de la souffrance immense qu'ils éprouvaient ; d'autres durent les soutenir et les accompagner jusqu'au lieu de sépulture. Le contraste entre la beauté du jeune corps et l'atrocité de sa mort si soudaine suscitait aussi bien le chagrin que la pitié et amplifiait la désolation générale (...).

Par la suite, différentes personnes affirmèrent que la bête impure qui avait causé la mort du jeune enfant n'avait en fait jamais existé. C'est pourquoi se répandit chez certains l'idée

que cette mort était plutôt due aux agissements des adversaires du roi son père⁹.

Comme Suger, le moine de Morigny n'est pas avare de clichés ni de formules convenues. Mais il apporte une précision de grande importance, étrangement passée sous silence par l'abbé de Saint-Denis : Philippe n'est pas seulement le fils du roi Louis VI ; il est lui aussi roi de France, ayant été sacré « deux ans et six mois plus tôt ». Sa mort, causée par un porc girovague, surgissant soudainement devant son cheval (*porcus occurrens ex adverso irruit*), en est d'autant plus honteuse et scandaleuse. Comment un simple cochon peut-il causer la mort d'un jeune roi, plein de charme, de vigueur, d'espérance ? C'est à peine croyable. Au point, nous dit l'auteur, que « certaines personnes affirmèrent que cet animal régicide n'avait jamais existé » (*fuerunt qui asseverarent bestiam illam per quam puer offocatus est numquam comparuisse*) et se contentèrent de parler d'une simple chute de cheval. Une telle remarque en dit long sur le caractère sordide de cette mort par laquelle toute la famille royale, la dynastie capétienne et la monarchie française semblent à tout jamais souillées. Le roi de France a été tué par un cochon !

Le moine de Morigny fournit d'autres informations instructives. Il nous donne par exemple l'âge du jeune roi : « plus ou moins quatorze ans » et précise qu'au moment de l'accident, il jouait (*luderet*) avec quelques compagnons dans une ruelle (*in angiportu*) de Paris. Il n'est question ni de faubourg, ni de retour de chasse, ni d'ost royal s'apprêtant à partir pour le Vexin. Sous sa plume, la chute de cheval est sensiblement la même que chez Suger, mais la mort de Philippe dans une maison voisine se situe non pas quelques heures plus tard, à la tombée de la nuit, mais le jour suivant (*die sequenti*). Ce qui est peut-être plus près de la vérité.

Autres témoignages

Entre le récit de la *Chronique de Morigny* et celui de l'abbé Suger se situe le témoignage d'Ordéric Vital, moine à l'abbaye de Saint-Évroult, en Normandie, et généralement l'un des historiens les mieux informés de la première moitié du XII^e siècle. Son *Historia ecclesiastica*, compilée entre 1114 et 1141, constitue bien plus que la simple chronique de son

monastère ; c'est une source de premier ordre pour l'histoire de la Normandie, de l'Angleterre, de la France et des guerres qui opposent Louis VI le Gros et Henri Ier Beauclerc. L'auteur, qui a beaucoup voyagé, enquêté, interrogé, s'appuie sur une documentation abondante (chartes, annales, chroniques, vies de saints) et, pour l'essentiel, raconte et commente des événements qui lui sont contemporains. Il n'hésite pas à donner son opinion personnelle (souvent hostile aux rois capétiens) et à se faire moraliste : les catastrophes naturelles, les événements dramatiques, les morts soudaines et cruelles sont des punitions divines ; les victimes ou leurs proches ont offensé le Seigneur.

Ordéric parle à deux reprises de la mort du jeune roi Philippe. Mais il est peu bavard sur l'événement et avare de détails sur le contexte de l'accident. Contrairement aux récits de Suger et du moine de Morigny, il n'est nullement question d'un maudit pourceau, cause du drame, mais d'une simple chute de cheval, « alors que le jeune roi s'amusait à poursuivre un écuyer dans les faubourgs de Paris ». Ordéric est le seul à parler de cette course-poursuite et de ce mystérieux écuyer. En outre, il est un des rares à dater l'accident avec précision : 13 octobre (*tertius idus octobris*), et il ajoute avec une sorte de jubilation que Philippe, roi sacré deux ans plus tôt, a eu « les membres atrocement fracassés » (*membris horribiliter fractis*), qu'il est passé de vie à trépas « sans confession ni viatique » (*sine confessione et viatico*) et qu'il est « mort d'une façon misérable » (*mortuus miserabiliter*)¹⁰. L'hostilité du chroniqueur envers la dynastie capétienne s'exprime pleinement dans ces quelques remarques.

Autour des années 1140, il existe d'autres auteurs, moines pour la plupart, qui passent sous silence le rôle du porc régicide et qui, comme Ordéric Vital, se contentent de parler d'une banale chute de cheval, dont ils n'indiquent pas la cause, à peine le contexte. Mais ces auteurs ne sont pas les plus nombreux. Au contraire, le cochon est de plus en plus souvent mentionné et tend à devenir au fil des décennies le personnage principal du récit. À cela une raison évidente : désormais le texte de Suger circule, notamment en milieu monastique, et constitue une source que l'on copie et que l'on amplifie. L'expression *porcus diabolicus* a frappé tous ceux qui l'ont lue, et la tentation est grande de placer le porc au cœur de la tragédie.

Il est impossible de citer ici toutes les annales et toutes les chroniques qui parlent de l'événement dans la seconde moitié du XII^e siècle et la première du XIII^e[11](#). Elles sont nombreuses, françaises et anglaises pour la plupart, mais aussi allemandes, flamandes, italiennes, ibériques, voire plus lointaines. Les obituaires et les nécrologes ne sont pas en reste qui mentionnent fréquemment la mort du jeune roi Philippe. Les premiers sont des livres liturgiques contenant la liste des défunts pour l'âme desquels une communauté religieuse doit prier. Les seconds sont des registres où l'on inscrit le nom des morts d'une paroisse ou d'un monastère, ainsi que celui de grands personnages, à la date de leur trépas. Nombreux sont les uns et les autres qui, au jour du 13 octobre, indiquent : « le roi Philippe tué par un cochon » (*Philippus rex a porco interfectus*)[12](#).

Plus on avance dans le temps, plus les sources se font bavardes. Annales, chroniques, histoires, textes narratifs de toutes sortes apportent des précisions ignorées des premiers témoignages. Pour certains auteurs, l'accident eut lieu à Paris même, dans une rue, dans une ruelle, sur une place, près du cimetière Saint-Gervais, ou bien dans le quartier Saint-Jean, voire rue Saint-Jean même (toutes zones situées aujourd'hui derrière l'hôtel de ville). Paris est dans les années 1130 la plus grande ville du royaume (entre 12 000 et 15 000 habitants) et celle où le roi Louis VI séjourne le plus souvent. Pour d'autres auteurs, le malheur survint dans un faubourg : Philippe et ses compagnons revenaient d'une promenade, d'une chevauchée, d'un voyage, d'une partie de chasse. Rapidement, cette dernière activité prend le pas sur les autres et constitue une sorte de version officielle : l'accident s'est produit lors d'un retour de chasse, alors que Philippe et ses compagnons traversaient un faubourg. Quelques textes s'attardent sur le cheval : sa robe est tantôt blanche, tantôt grise ; sa taille est trop haute pour le jeune cavalier ; sa course, trop rapide pour traverser un faubourg. Mais à partir des années 1160, tous les textes donnent la vedette au cochon : il sortait d'une ferme ; il venait de la gauche ; il courait en sens inverse du jeune cavalier ; il était lui-même poursuivi par des enfants ; il s'est réfugié sous le cheval ; il s'est jeté entre ses jambes de devant ; il l'a effrayé. Contrairement à la monture, le porc n'est pas décrit, mais quelques auteurs affirment qu'il s'agissait d'un verrat (*verres*), ce qui est peut-être moins infamant qu'un simple pourceau (*porcus*) : si l'on parle

en effet de verrat, le sanglier n'est plus très loin et la souillure, peut-être moins grande¹³.

Pour la plupart des sources, l'accident se déroule en plusieurs temps : le cochon heurte le cheval ; ce dernier se cabre ; le cavalier tombe ; sa tête heurte une grosse pierre ; le cheval s'écroule ; il écrase le jeune roi de tout son poids. Selon certains auteurs, la mort est instantanée : malgré le témoignage contraire de Suger, c'est là l'affirmation la plus fréquente. D'autres situent cette mort plus tard, dans la maison où la victime a été transportée : à la nuit tombante ; au cours de la nuit ; le lendemain matin. Tous s'accordent pour souligner qu'elle eut lieu en présence du père et de la mère du jeune roi.

Cette dernière précision n'est pas indifférente. Non seulement elle accentue le caractère dramatique de l'événement – la douleur des parents est indescriptible –, mais elle tend à montrer de manière implicite que cette mort a valeur de punition. Quelques auteurs, en effet, placent l'événement après un long passage où ils ont raconté les conflits du roi Louis VI avec plusieurs prélats à propos des élections épiscopales. Prétendant, comme tous ses prédécesseurs, contrôler l'élection des évêques et garder la maîtrise de certaines églises, le roi s'était brouillé avec les archevêques de Tours, de Bourges, de Sens ainsi qu'avec plusieurs évêques – notamment celui de Paris, Étienne de Senlis – et avec différents abbés. Au point que le grand Bernard de Clairvaux lui-même avait dû intervenir à plusieurs reprises pour mettre fin à ces querelles. Peu après la mort de ce dernier (1153), une légende commence à se répandre selon laquelle Bernard, irrité des intrigues royales contre les évêques, aurait menacé le souverain d'un châtiment exemplaire et prédit la mort de Philippe, son fils premier-né. Une vision lui aurait montré la chute de cheval, le trépas du jeune homme et le roi ivre de douleur s'agenouillant humblement devant les évêques et les abbés qu'il avait maltraités¹⁴.

Dans cette vision, le cochon régicide n'apparaît pas. Mais le premier biographe de saint Bernard, Geoffroi, moine à Clairvaux, semble y faire une allusion ironique en soulignant que l'hostilité du roi envers certains dignitaires ecclésiastiques était particulièrement dirigée contre Henri de Boisrogues, dit « Henri Sanglier », archevêque de Sens et ardent partisan de la réforme générale de l'Église mise en œuvre par la papauté¹⁵. Nous

ignorons l'origine d'un tel surnom, attesté par de nombreux documents dès les années 1125, mais la tentation est grande, évidemment, de souligner *a posteriori* l'hostilité des porcs sauvages et domestiques envers la dynastie capétienne¹⁶.

Moins allusifs mais tout aussi hostiles à Louis VI, quelques historiens et chroniqueurs voient dans la chute de cheval du jeune Philippe un « chemin de Damas ». Pour la culture chrétienne médiévale, en effet, toute chute de cheval rappelle celle de saint Paul sur le chemin de Damas et invite à citer les paroles que le Seigneur lui adressa à cette occasion : « Saül, Saül, pourquoi me persécutes-tu ? » (Actes 9, 4). Ici, le coupable n'est pas le jeune cavalier mais son père, ennemi de l'Église, persécuteur des évêques. Dieu l'a puni en lui retirant son fils.

La mort des princes

Contrairement à une idée reçue, on vit relativement vieux au XII^e siècle, plus vieux en tout cas qu'au XVI^e ou au XVII^e. Du moins pour ce qui concerne les rois et les princes, seuls personnages médiévaux dont les dates de naissance et de mort nous sont (parfois) connues. Certes, la mortalité infantile est très élevée, et beaucoup de femmes meurent en couches, mais il n'est pas rare non plus d'approcher ou de dépasser 60 ans, voire 70. Prenons quelques exemples chez les rois et les reines de France. Louis VI est mort, comme son père Philippe I^{er}, à 56 ans ; son fils Louis VII, à 60 ans ; son petit-fils Philippe Auguste, à 58 ans. Nous ignorons la date de naissance de la reine Adélaïde, mère de notre Philippe, morte en 1154 (elle devait approcher de 60 ans), mais nous connaissons celle de sa belle-fille, la célèbre Aliénor d'Aquitaine, première femme de Louis VII (et par là même belle-sœur de notre Philippe) : 1122. Morte en 1204, elle a vécu 82 ans et donné naissance à dix enfants connus, sa dernière maternité (le futur Jean sans Terre, roi d'Angleterre) se situant en 1167, à 45 ans ! En règle générale, les prélats vivent plus longtemps que les rois : saint Bernard est mort à 63 ans ; Suger, à 70 ans ; Lucius III, pape de 1181 à 1185, à plus de 90 ans. Le XII^e siècle nous a même laissé le souvenir d'un centenaire : saint Gilbert de Sempringham, fondateur de l'ordre des Gilbertins, né en 1083 et mort en 1189.

On a pu calculer qu'en France et en Angleterre, toujours pour le XII^e siècle, sur 1 000 enfants nés la même année, 600 atteignent l'âge de 10 ans, 500 celui de 30 ans, 300 celui de 50 ans et 40 celui de 75 ans¹⁷. Si donc l'on échappe à la mortalité infantile, il est rare de ne pas atteindre l'âge adulte, voire un âge plus avancé. C'est pourquoi la mort du roi Philippe, à l'âge de 15 ans, est ressentie par les contemporains comme quelque chose d'insolite, voire de consternant. Chez les princes, mourir à 15 ans à peine semble profondément injuste. D'où le choix par Suger et par d'autres auteurs du mot *puer* (enfant), qui mieux que celui d'*adulescens* (adolescent) met en valeur l'âge précoce du défunt et toutes les souffrances qui l'accompagnent. Au Moyen Âge, le passage de la *pueritia* (enfance) à l'*adulescentia* (adolescence) se situe en général entre 12 et 15 ans.

Cela dit, l'époque est riche en morts fortuites de princes dans la fleur de l'âge. Le drame le plus célèbre est celui du naufrage de la *Blanche-Nef*, en 1120, qui a vu périr tous les enfants du roi d'Angleterre Henri I^{er}. Il vaut la peine d'être raconté car il est contemporain des événements qui nous occupent et a eu des conséquences de longue durée.

Le 25 novembre 1120, après avoir séjourné en Normandie avec sa cour, le roi Henri I^{er} regagne l'Angleterre à partir du Cotentin. Il s'embarque à Barfleur, le temps est mauvais, on se répartit sur deux navires. Le premier emmène le roi et les grands barons. Le second, plus vaste, accueille tous les jeunes de l'entourage royal ainsi qu'un nombreux équipage : en tout, aux dires d'Ordéric Vital, près de trois cents personnes, dont cent quarante princes et jeunes seigneurs, « ainsi que vingt-sept femmes de haute naissance, toutes filles de rois, de ducs ou de comtes »¹⁸. C'est trop pour ce navire tout neuf, baptisé la « *Blanche-Nef* ». Les marins ont du mal à manœuvrer, la mer est agitée, la nuit est tombée, le pilote n'y voit guère. Il opte pour une traversée plus courte, par une voie aujourd'hui encore considérée comme dangereuse, le « ras de Barfleur ». Une légende veut qu'à bord on ait abusé du bon vin et que ce pilote, Thomas, ait largement été servi. Toujours est-il qu'au milieu de la nuit le bateau se fracasse sur des rochers et coule rapidement. Rares sont ceux qui savent nager, cela ne fait pas partie de l'éducation des princes, ni même de celle des marins. Au bout du compte, il n'y a qu'un seul survivant, un certain Berold, qui s'est

accroché à la grande vergue et qui donnera plus tard un récit détaillé de l'événement.

Dans ce naufrage, le roi d'Angleterre Henri Ier Beauclerc perdit son héritier et seul fils légitime, Guillaume Adelin, âgé de 17 ans, plusieurs de ses filles, la plupart de ses enfants nés hors mariage (plus d'une vingtaine !)¹⁹. Ses biographes affirment qu'à partir de ce jour, il ne rit ni ne sourit plus jamais. Il mourut quinze ans plus tard, sans héritier mâle. Sa mort ouvrit une lourde crise de succession puis une période d'anarchie, marquée par une guerre civile qui dura près de vingt ans (1135-1154) et se transporta sur le continent, en Normandie et en Anjou. Les rois de France Louis VI et Louis VII y furent directement mêlés.

La mort des enfants d'Henri Ier d'Angleterre, comme celle du jeune roi de France onze ans plus tard, connut un retentissement considérable. Non seulement en raison du caractère tragique de l'événement mais aussi parce que, au XII^e siècle, mourir noyé passe pour une mort particulièrement horrible : la mer prive des derniers sacrements celui qu'elle emporte ; souvent même elle lui interdit toute sépulture, gardant le corps du disparu dans l'obscurité infernale de ses profondeurs. La noyade apparaît comme un châtement atroce dont ne peuvent être victimes que ceux qui ont commis de grandes fautes et qui sont conduits directement dans le gouffre de l'enfer. Monter sur un bateau, entreprendre une traversée, affronter la mer et ses dangers ne suscitent en rien l'admiration, encore moins le plaisir, mais au contraire la peur et la pitié. Il faut être fou ou maudit pour se lancer dans une telle aventure dont l'issue est souvent fatale : c'est ce que nous dit par exemple au début du XIV^e siècle Jean de Joinville, le biographe de Saint Louis, qui a lui-même traversé la Méditerranée en 1248 pour accompagner le roi lors de sa première croisade. Comme la plupart des compagnons du saint roi, il en a été terrifié : « Il est follement hardi celui qui s'aventure sur la mer : il se met en grand péril et en état de péché mortel car il s'endort le soir sans savoir si le matin suivant il ne se trouvera pas au fond des eaux²⁰. » Toute noyade est une mort indigne, sordide, diabolique, et tout lieu où un navire a fait naufrage passe pour un lieu plus ou moins hanté, les âmes errantes des noyés hurlant au cœur de la nuit ou de la tempête pour réclamer la sépulture chrétienne qui leur a été refusée.

Revenons sur terre et évoquons une activité qui, à l'époque féodale, est elle aussi cause de la mort de grands seigneurs, de princes et même de rois : la chasse, spécialement la chasse au sanglier. Philippe lui-même, nous l'avons souligné, n'est pas mort en chassant mais – peut-être – en revenant de la chasse. Avant lui, un jeune roi de France avait déjà laissé sa vie au cours d'une partie de vénerie : Louis V, dernier souverain carolingien (986-987). L'accident eut lieu le 22 mai 987, dans la légendaire forêt d'Halatte, près de Senlis, où le souverain, âgé de 19 ans, chassait le sanglier. Il fit une chute de cheval alors qu'il poursuivait un solitaire débusqué par ses chiens²¹. Sa mort fut brutale et, comme celle de notre Philippe un siècle et demi plus tard, constitua un événement fondateur : Louis V n'ayant pas d'héritier, au mois de juin suivant ce fut un prince non carolingien qui fut élu roi de France par une assemblée de prélats et de feudataires : Hugues Capet, duc des Francs. Cette élection marquait l'avènement d'une nouvelle dynastie sur le trône de France. Un sanglier avait changé le cours de l'Histoire.

Même si les contextes sont différents, la similitude entre les deux événements, celui de 987 et celui de 1131, est troublante : deux jeunes rois, deux chutes de cheval, deux porcs – l'un sauvage, l'autre domestique –, deux problèmes de succession, deux désordres dynastiques, deux mutations royales aux conséquences de longue durée. Ressemblance d'autant plus étrange que trois siècles plus tard, un autre roi de France, plus âgé et plus illustre, mourra lui aussi après avoir été blessé au cours d'une chasse au sanglier : Philippe IV le Bel, en novembre 1328. Il en sera parlé en détail au dernier chapitre.

Pour l'heure, remontons le cours du temps et évoquons deux autres morts princières dues à un porc sauvage. Tout d'abord celle de Richard, fils cadet de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre. Ce jeune prince meurt en 1080, à l'âge de 14 ans, alors qu'il participe avec son frère aîné Robert Courteheuse à une chasse d'automne dans les environs de Londres. Il est enterré dans la cathédrale de Winchester. Ensuite, mieux connue quoique plus ancienne, celle du jeune Gunther, fils du duc de Bavière Tassilon III, cousin, vassal et adversaire redoutable de Charlemagne pendant près de trente ans. Ici encore il s'agit d'un accident de chasse mettant le jeune veneur aux prises avec un sanglier, à l'orée d'une

forêt autrichienne. Alors que son père et ses gens se trouvent un peu plus loin, de l'autre côté de la rivière Krems, Gunther affronte seul un énorme solitaire, qu'il parvient à tuer. Mais lui-même est blessé mortellement par les défenses de l'animal et expire avant l'arrivée de Tassilon et de sa troupe. Le duc perd avec lui son fils aîné et ne s'en remettra jamais tout à fait. Dix ans plus tard, il fait sa soumission définitive à Charlemagne et, plus ou moins forcé, devient moine à l'abbaye Saint-Pierre de Jumièges, en Normandie, très loin de ses terres.

De bonne heure, la légende s'est emparée de la mort du jeune Gunther. Selon certains chroniqueurs elle aurait été prédite par saint Virgile, évêque de Salzbourg, qui reprochait au duc de Bavière son impiété, ses exactions, ses multiples trahisons et son alliance avec les Avars, peuple païen. Selon d'autres sources, favorables à Tassilon, ce sont des veneurs stipendiés par deux envoyés de Charlemagne qui auraient excité le sanglier et l'auraient lancé contre le jeune prince, alors qu'il était isolé. Sa mort serait due à un complot et aurait presque valeur de martyr²². Une chronique anonyme, postérieure à l'an mille, ajoute de nombreux détails et raconte comment Tassilon, alerté par les cris de son fils, mit un certain temps à traverser la rivière. Lorsqu'il arriva, Gunther était mort, et le sanglier gisait à ses côtés. Quelques jours plus tard, dans cette même forêt, le duc de Bavière aperçut un grand cerf entre les bois duquel brûlaient trois chandelles. Il comprit qu'il s'agissait d'un signe divin et décida de fonder un monastère à l'endroit même où son fils était mort : Kremsmünster, aujourd'hui en Haute-Autriche.

Le monastère existe toujours et abrite encore quatre-vingts moines bénédictins. Sa splendide bibliothèque est une des plus riches d'Autriche. Au milieu du XIII^e siècle, un nouveau tombeau fut réalisé pour Gunther dans l'église abbatiale. Celle-ci a été entièrement baroquisée au XVIII^e siècle, mais on peut encore voir le tombeau à l'entrée de la nef. Le gisant, d'un style gothique très classique, montre le jeune homme en tenue de chasse, un cor à la main. Sous ses pieds, un chien ; sur son flanc droit, un énorme porc qui, curieusement, ressemble davantage à un cochon domestique qu'à un sanglier. L'ensemble conserve de fortes traces de polychromie, peut-être d'origine. Le bリアud du jeune prince est rouge ; son manteau, bleu ; ses cheveux, blonds. Le cochon, quant à lui, est entièrement noir (fig. 10).

Notes

1. M. Pastoureau, *L'Ours. Histoire d'un roi déchu*, Paris, 2007, p. 211-218.
2. Suger, *Vita Ludovici Grossi*, éd. H. Waquet, Paris, 1929, p. 266. J'ai retraduit le texte en essayant de le suivre au plus près.
3. *Ibid.*, p. 266 (*Obvio porco diabolico offensus equus gravissime cecidit*).
4. M. Pastoureau, *Bestiaires du Moyen Âge*, Paris, 2011, p. 130-131.
5. Isidore de Séville, *Etymologiae*, livre XII, 2, 6 29.
6. M. Pastoureau, *Le Cochon. Histoire d'un cousin mal aimé*, Paris, 2009, p. 38.
7. Sur les procès intentés aux animaux du XIII^e au XVII^e siècle, procès dont les porcs sont les vedettes, voir *infra* le chapitre « Échos proches et lointains ». Voir aussi M. Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, 2004, p. 29-48.
8. En 1109, Théulfe abandonne ses fonctions d'abbé. Il se fait quelques années plus tard moine à l'abbaye Saint-Crépin de Soissons puis en devient l'abbé, de 1118 à 1136.
9. J'ai traduit le texte latin, en l'abrégeant quelque peu, d'après l'édition de L. Mirot, *Chronique de Morigny (1095-1152)*, Paris, 1909, p. 55-56.
10. Ordéric Vital, *Historia ecclesiastica libri XIII*, éd. A. Le Prévost, t. IV, Paris, 1853, p. 497 et t. V, Paris, 1855, p. 26-27.
11. Les principales sont citées dans les « Sources » du présent livre, p. 217-218. Voir aussi p. 71, note 1.
12. Je remercie mon regretté confrère Jean Dufour d'avoir attiré mon attention sur les obituaires et sur les nécrologes et de m'avoir signalé combien cette mention – *Philippus rex a porco interfectus* – est longtemps restée présente dans ce type de documents.
13. Du verrat au sanglier, en effet, le pas est vite franchi. Dans les villes et les campagnes du Moyen Âge, le mâle reproducteur chez le cochon domestique ne diffère guère du cochon sauvage : soies sombres et hérissées, canines développées, corps trapu, tête énorme, comportement bruyant et imprévisible. Voir M. Pastoureau, *Le Cochon. Histoire d'un cousin mal aimé*, *op. cit.*, p. 36-38.
14. La légende selon laquelle Bernard aurait prédit la mort du jeune roi est rapportée pour la première fois par Geoffroi d'Auxerre, moine de Clairvaux, « secrétaire » de Bernard et auteur de la plus ancienne biographie consacrée à ce dernier : *Vita Bernardi Claravallensis*. J'ai utilisé l'édition des *Acta sanctorum*, t. IV, Anvers, 1739, p. 307-308. Je n'ai malheureusement pas eu accès à l'édition de R. Fassetta, Paris, 2011.
15. A. Luchaire, *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne (1081-1137)*, Paris, 1890, p. 209-210, notices nos 448 et 449.
16. Sur les conflits entre Louis VI et Henri Sanglier, É. Bournazel, *Louis VI le Gros*, *op. cit.*, p. 192-198 et *passim*.

[17.](#) J. C. Russel, *British Medieval Population*, Albuquerque (Nouv.-Mex.), 1948, p. 84-85.

[18.](#) Ordéric Vital, *Historiae ecclesiasticae libri tredecim*, éd. A. Le Prévost et L. Deslisle, t. IV, Paris, 1852, p. 409-420 (livre XII, chap. xxv).

[19.](#) J. Green, *Henry I. King of England and Duke of Normandy*, Cambridge, 2006, *passim*. La tradition attribue à Henri Ier Beauclerc trente-cinq enfants illégitimes, nés entre 1086 et 1135.

[20.](#) Jean de Joinville, *Vie de Saint Louis*, éd. J. Monfrin, Paris, 1995, § 127, p. 63.

[21.](#) On trouvera un récit détaillé de la mort du roi Louis V (21 mai 987) dans Richer, *Histoire de France*, éd. R. Latouche, t. II, Paris, 1937, p. 146-147.

[22.](#) Sur la légende de Gunther, J. Jahn, *Ducatus Baiuvirorum. Das bairische Herzogtum der Agilolfinger*, Munich, 1991, p. 17-27 ; L. Kolmer et C. Rohr (éd.), *Tassilo III. von Bayern*, Regensburg ; W. STÖRMER, *Die Baiuwaren. Von der Völkerwanderung bis Tassilo III*, Munich, 2e éd., 2007.

La bête impure

Philippe n'est pas le premier fils de roi capétien mort avant son père, quelque temps après avoir été sacré et couronné. Au siècle précédent, cette situation s'était déjà produite : Hugues, fils aîné du roi Robert le Pieux, mourut en 1025, six ans avant ce dernier ; il avait 17 ans. C'est son frère cadet, Henri, qui prit sa place. Plus tard, au XIII^e siècle, l'usage de faire sacrer et couronner le fils du vivant du père avait disparu définitivement, mais plusieurs princes, héritiers présomptifs de la couronne de France, trépassèrent avant leur père. Le futur Saint Louis, par exemple, eut trois frères aînés qui moururent avant lui, alors que leur père (le futur Louis VIII) et même leur grand-père (Philippe Auguste, roi en exercice) étaient encore vivants. Deux d'entre eux ne vécurent que quelques semaines, mais le troisième, Alphonse, vécut huit ans (1209-1218). De même, le fils et successeur de Saint Louis, le futur Philippe III, eut un frère aîné, Louis le Jeune (*Ludovicus junior*), qui mourut à l'âge de 17 ans (1243-1260)¹.

Si douloureuses qu'elles aient été, les morts de ces jeunes princes ne furent jamais sordides. Aucune ne jeta l'infamie sur la lignée capétienne ni sur le royaume de France. Celle de notre Philippe, en revanche, le 13 octobre 1131, apparut aussitôt comme une véritable souillure. À cela une raison et une seule. Le jeune roi de France n'était pas mort de maladie ; il n'avait pas été emporté par une épidémie ; il n'était mort ni à la croisade, ni à la guerre, ni même au tournoi ou à la chasse ; il n'avait été victime d'aucun complot, d'aucun empoisonnement, d'aucune trahison ; il n'avait pas non plus donné sa vie pour défendre sa foi ou protéger son peuple. Non, il était mort par la faute d'un simple cochon, un animal brut, vil, sale, vorace, charognard, ignoble et totalement impur !

Une dynastie souillée

L'étude du vocabulaire utilisé au XII^e siècle par les annales, les histoires et les chroniques pour qualifier la mort du jeune roi donne une juste idée de ce qu'elle a représenté aux yeux des contemporains et de la postérité immédiate. Il est difficile de trouver des termes plus violents, des formules

plus superlatives. Le contraste est immense entre les mots qui décrivent la jeunesse, la douceur ou la noblesse de Philippe et ceux qui soulignent l'ignominie de sa mort. Celle-ci est qualifiée tour à tour de misérable (*miseria*), pitoyable (*miserabilis*), horrible (*horrenda*), effroyable (*horribilis*), atroce (*atrox*), honteuse (*turpis*), ignoble (*ignominiosa*), haïssable (*invidiosa*), sordide (*sordida*), infâme (*infamis*), immonde (*immunda*). La liste pourrait du reste être allongée en étendant l'enquête au-delà des années 1200. Parfois, sous la plume du même auteur, ce n'est pas un adjectif qui qualifie cette mort mais deux ou trois, voire davantage. Effet de style, certes, mais preuve également de l'impression très forte ressentie à l'annonce ou à la lecture de l'événement – lui-même qualifié d'inouï (*inauditum*), d'incroyable (*incredibile*) et même d'effarant (*formidolosum*)².

Dans ce lexique foisonnant, certains termes semblent à l'historien plus signifiants que d'autres. Que la mort du jeune roi soit malheureuse, pitoyable, horrible même, tout le monde en conviendra et ne s'étonnera guère des excès de vocabulaire des auteurs qui la commentent. Qu'elle soit honteuse, infâme, immonde, appelle en revanche quelques commentaires. Ce sont des termes très forts, que le latin médiéval n'applique à la mort (*mors*) que pour qualifier celle des traîtres et des suppôts du Diable, ennemis du Christ ou de la foi chrétienne. Ce n'est évidemment pas le cas de Philippe. De tels adjectifs ne concernent ni sa personne ni sa conduite. Ils qualifient la façon dont il est mort et la souillure qui en a rejaiilli sur sa famille et son royaume. Une bête impure, un cochon régicide a sali et contaminé toute une dynastie.

À l'époque féodale, un roi, un prince, un seigneur est rarement considéré isolément, mais presque toujours par rapport à la lignée à laquelle il appartient. Ses actes, quelque personnels qu'ils soient, concernent tous ceux qui sont de sa parenté, de son sang. Cela vaut pour le bien comme pour le mal ; les louanges comme les châtements ont toujours une portée collective. Un bel exemple littéraire nous en est donné par la *Chanson de Roland*, mise pour la première fois par écrit à une époque voisine de celle de la mort de Philippe. Le traître Ganelon, qui a fait alliance avec les Sarrasins et causé la mort du preux Roland, est jugé et puni par Charlemagne et ses pairs : il est

condamné à être écartelé. Tout son lignage est associé à sa trahison et doit partager son misérable sort : trente de ses parents sont pendus³.

Ce qui vaut pour le châtement vaut aussi pour la *fama*, c'est-à-dire pour le renom d'une famille ou d'une dynastie. C'est là une notion clef de la sensibilité féodale. La gloire d'un personnage – Godefroi de Bouillon, par exemple, héros de la première croisade – valorise toute sa lignée – en l'occurrence la puissante maison comtale de Boulogne. Mais cela vaut aussi dans l'autre sens : la lâcheté, la félonie ou le parjure d'un seul de ses membres salissent toute une parenté. Même si les circonstances sont particulières, c'est indirectement ce qui s'est produit avec la mort du jeune roi Philippe. Certes, lui-même n'a ni trahi ni parjuré, mais le destin l'a frappé honteusement, et sa mort jugée infâme doit être supportée par l'ensemble de sa famille. La flétrissure est collective.

Chez les Capétiens, celle-ci est d'autant plus malvenue qu'en ces années 1130, la dynastie ne bénéficie d'aucun prestige particulier. La famille royale est fragile, perturbée par des querelles internes, et le pouvoir du souverain reste contesté par de puissants féodaux – à commencer par le duc de Normandie qui est aussi roi d'Angleterre. L'avenir semble incertain : le roi Louis VI est vieux, obèse, malade ; son fils aîné vient de mourir à l'âge de 15 ans, et le cadet, qui n'en a que 10⁴, paraît souffreteux et peu intéressé par les affaires de gouvernement. Surtout, pèse toujours sur la lignée le souvenir des événements de 987 : l'élection de l'ancêtre Hugues Capet, au détriment des derniers Carolingiens, est encore considérée par certains adversaires du roi de France comme une usurpation. En outre, dans les royaumes voisins, plusieurs dynasties peuvent se targuer d'avoir pour ancêtre un roi saint, canonisé par la *vox populi* ou, plus tard, par la papauté⁵. D'autres lignées sont fières de descendre du glorieux Charlemagne : son sang coule dans leurs veines⁶. Rien de tel chez les Capétiens. Ils sont encore à la recherche de légitimité et de gloire et ne peuvent s'offrir le luxe d'un déshonneur, encore moins d'une flétrissure. Le moment est mal choisi pour supporter l'infamie causée par un porc vagabond, diabolique et régicide. La saleté de l'animal semble avoir souillé toute la famille capétienne.

Avant d'étudier dans le chapitre suivant les mesures prises par le roi de France et son entourage pour tenter d'effacer cette souillure, interrogeons-

nous sur la nature et la portée de celle-ci. Elle est peu banale, c'est le moins qu'on puisse dire. Elle n'a rien à voir avec une lâcheté ou une trahison, à l'image de celle de Ganelon. Elle n'est pas liée non plus à des origines méprisables : Hugues Capet n'était pas un vulgaire paysan ni un modeste vassal, encore moins un petit-fils de boucher comme le prétendront certains conventionnels lors du procès de Louis XVI en janvier 1793. Non, il était duc des Francs, le plus puissant seigneur du royaume. La souillure n'est pas davantage due aux brouilles récentes du roi Louis VI avec ses évêques, ni même aux aventures matrimoniales de son père, Philippe Ier, qui avait répudié son épouse légitime, Berthe de Hollande, pour enlever la femme du duc d'Anjou, la belle, grasse et sensuelle Bertrade de Montfort, avec laquelle il vécut maritalement les dernières années de sa vie. L'Église s'était fâchée, le pape avait excommunié le roi puis jeté l'interdit sur le royaume de France : plus de célébrations, plus de sacrements, plus de secours spirituels pour les Français, au moment même où se préparait la première croisade. Le scandale fut énorme mais de courte durée. Philippe Ier promit de se séparer de Bertrade (ce qu'il ne fit qu'à moitié), l'excommunication et l'interdit furent levés, le pape et le roi se réconcilièrent⁷. En 1131, l'affaire, déjà vieille d'une trentaine d'années, n'est plus à l'ordre du jour ; ce n'est pas elle qui jette l'opprobre sur la dynastie capétienne. Non, tout cela semble vétilles à côté de la mort du jeune roi provoquée par une bête immonde : un porc. Le péché est une chose, la souillure en est une autre, plus difficile à éradiquer.

Pour le christianisme médiéval, en effet, le porc n'est pas tant signe de péché que symbole d'impureté. C'est la bête impure par excellence. À cela différentes raisons dont la première est à chercher dans les Écritures. Au Moyen Âge, la Bible est non seulement le livre sacré, la référence religieuse et morale absolue, mais aussi un ouvrage scientifique, une authentique encyclopédie, particulièrement utile à consulter dans le domaine de l'histoire naturelle. Autorité suprême, elle se lit et se glose à plusieurs niveaux et sert de fondement à la théologie, à la prédication, à l'enseignement, à la symbolique. Or, quel que soit le point de vue envisagé, la symbolique du porc dans le livre saint est toujours prise en mauvaise part. C'est un animal déprécié, rejeté, exécré, le plus vil et le plus méprisable de la Création. L'image ignoble de cet animal dans les systèmes

de valeurs du christianisme a donc des racines fort lointaines. Il vaut la peine de les étudier.

Après avoir donné la vedette au jeune Philippe et à son père le roi Louis VI, il est temps de s'attarder sur le troisième héros du présent livre : le cochon.

L'héritage biblique : le judaïsme et le porc

Aux époques bibliques, sur les confins de l'Asie et de l'Afrique, certains peuples mangent du porc et d'autres n'en mangent pas. Chez ces derniers, les motifs de l'abstinence semblent liés à la réputation de malpropreté et de danger qui s'attachent à un animal dévoreur de charognes et d'ordures. Mais les raisons peuvent être autres : chez les Crétois ou les Galates, par exemple, on s'abstient de manger du porc parce que c'est un animal sacré. Il en va de même dans certaines parties du Moyen-Orient et plusieurs régions de l'Inde⁸.

Rien de tel chez les Hébreux. L'usage de la viande de porc est interdit aux Israélites par la loi mosaïque⁹, et cette interdiction n'a jamais été remise en cause. Ainsi, lorsque fut fondé l'État moderne d'Israël, l'élevage de l'animal fut proscrit sur tout le territoire et l'est encore partiellement aujourd'hui. Depuis longtemps on s'est interrogé sur les raisons d'un tel rejet, qui concerne non seulement la chair du cochon mais aussi l'animal vivant (qu'il ne faut pas toucher), son cuir (sandales, souliers ou ceintures en peau de porc sont proscrits), ses entrailles, son lait, ses sécrétions, ses organes et jusqu'à son nom, que beaucoup de rabbins et certains auteurs évitent d'écrire ou de prononcer, y compris ceux qui dissertent sur l'impureté de cet animal et le tabou qui en découle. Le Talmud, par exemple, pour ne pas nommer le porc, le désigne par une expression vague et ambiguë : « une autre chose » (*davar aher*)¹⁰.

Les raisons le plus souvent avancées pour expliquer cet interdit sont d'ordre hygiénique. L'Ancien Testament laisse entendre à plusieurs reprises que le porc se nourrit d'immondices, et la plupart des exégètes, dont le grand Maïmonide au XIIe siècle, en font le motif de son rejet : le cochon est impur parce qu'il se vautre dans la fange et qu'il mange des ordures, y

compris ses propres excréments¹¹. À l'époque moderne, médecins et diététiciens ajoutent que la viande de porc est de digestion difficile et que dans les pays chauds elle devient rapidement malsaine. Mieux vaut donc s'en abstenir pour éviter différents parasites et maladies : ce qu'auraient compris de bonne heure les Hébreux, ainsi que certains de leurs voisins, les Phéniciens et les Égyptiens (du moins à certaines périodes de leur histoire), et même des peuples plus éloignés, comme les Éthiopiens. Face à cet argument d'ordre hygiénique et climatique, on a parfois objecté que dans le Proche-Orient ancien plusieurs peuples voisins des Hébreux et vivant sous le même climat mangeaient communément du porc, les Moabites ou les Ammonites, par exemple. En outre, dans des régions du monde plus lointaines mais au moins aussi chaudes – la péninsule indochinoise, l'Insulinde, de nombreuses îles du Pacifique, par exemple – la chair du cochon est une nourriture licite et parfaitement saine, et ce depuis la plus haute Antiquité. L'argument climatique ne tient guère¹².

Si la culture juive déclare le porc impur, ce n'est donc peut-être pas tant pour des raisons hygiéniques que pour des raisons symboliques. Toute société a besoin de faire porter sur certains animaux des interdits de différentes natures, notamment des interdits alimentaires. Ces derniers font tellement partie de la vie quotidienne et de la sensibilité la plus ordinaire que les populations concernées n'en ont guère conscience. Les sociétés occidentales contemporaines, par exemple, ne mangent ni chien ni chat. Mais qui, en Europe, a réellement conscience qu'il s'agit là d'un interdit comparable à ceux que l'on observe dans les sociétés anciennes à propos d'autres animaux ? En outre, pourquoi, chez les Hébreux, le tabou alimentaire, qui concerne bien d'autres espèces animales (lapin, cheval, âne, chameau, escargot, crevette, nombreux oiseaux, etc.), s'est-il prioritairement et emblématiquement porté sur le porc ? Et, concernant ce dernier, pourquoi s'est-il étendu à l'animal entier, au-delà du seul domaine de la chair, et même jusqu'à son nom ?

Quelques érudits ont autrefois avancé des raisons d'ordre totémique : chez les Hébreux, le porc aurait été l'animal totémique des tribus primitives et, en raison de cette parenté mythologique, il serait devenu tabou. Cette hypothèse, avancée par une certaine anthropologie freudienne, est aujourd'hui abandonnée, notamment parce qu'elle déplace au Proche-

Orient des pratiques culturelles qui concernent surtout les domaines amérindien et océanien¹³. Mais force est de reconnaître que certains auteurs grecs anciens (Plutarque par exemple) se demandaient déjà si l'interdit du porc chez les Hébreux n'était pas dû à ce que cet animal était ou avait été autrefois un animal sacré¹⁴.

Plus solide et plus simple (trop simple ?) apparaît une explication de nature proprement historique, parfois avancée au XIX^e siècle : animal votif dans une large partie du Proche-Orient ancien, le porc aurait servi aux sacrifices idolâtriques des Cananéens, peuple qui occupait la Palestine avant l'arrivée des Hébreux. D'où la proscription d'un animal jouant un rôle important dans une religion concurrente. Par là même, au-delà du mépris envers les Cananéens, leurs croyances et leurs usages, ne peut-on pas voir dans la distinction opérée par les Hébreux entre le pur et l'impur – distinction ample et complexe – une volonté de se différencier des autres peuples et d'affirmer leur identité en se proclamant purs dans un monde impur ? Cette hypothèse a séduit plusieurs historiens et anthropologues contemporains¹⁵.

En remontant plus haut, certains protohistoriens voient dans le porc l'animal propre aux fermiers sédentaires, et donc l'animal rejeté ou honni par les peuples nomades – ce que sont les tribus primitives des Hébreux – éleveurs de moutons, de chèvres et de chameaux, tous animaux qui peuvent les suivre dans leurs déplacements, ce que le porc ne peut pas faire. D'autres font observer que l'élevage du cochon nécessite de grandes quantités d'eau, laquelle est rare au Proche-Orient. D'autres encore soulignent la nécessité séculaire de conduire les porcs dans les forêts pour les nourrir : dans les régions pauvres en forêts, il faut les alimenter avec des grains et donc prélever à leur profit une part importante de la nourriture destinée aux hommes¹⁶. Ces dernières explications sont sans doute fondées mais elles ont un aspect positiviste que l'historien des religions anciennes accepte avec réticence.

Plus séduisantes sont les explications d'ordre taxinomique, développées plus récemment par différents anthropologues et sémiologues. Ceux-ci remarquent que le porc n'est pas le seul animal déclaré impur par le Lévitique et le Deutéronome, tant s'en faut. Il ne faut donc pas l'envisager isolément mais prendre en compte toutes les espèces considérées comme

impures. Or, si certaines se nourrissent bien d'immondices et de charognes, d'autres, pas du tout. C'est pourquoi, plutôt que de mettre en avant les mœurs ou le régime alimentaire des animaux concernés il vaut mieux partir des connaissances et des classifications zoologiques. Non pas celles d'aujourd'hui, bien évidemment, mais celles des époques bibliques. Semblent ainsi déclarés impurs et tabous tous les animaux qui ne réunissent pas les critères de classification habituels. Ils sont « hors catégories », inclassables, donc suspects et dangereux : le porc parce qu'il ne rumine pas alors qu'il a le sabot fendu comme tous les ruminants ; le corbeau, le vautour et les oiseaux de proie parce qu'ils mangent de la chair alors qu'ils volent ; la crevette, la langouste, l'anguille et d'autres espèces aquatiques parce qu'elles nagent mais ne présentent ni écailles ni arêtes¹⁷.

À moins de considérer que les interdits bibliques répondent à la seule volonté divine et qu'il est vain et illicite de leur chercher une explication rationnelle – position adoptée de bonne heure par certains rabbins –, c'est peut-être du côté de ces hypothèses taxinomiques qu'il faut se tourner pour comprendre les interdits alimentaires ayant cours dans le Proche-Orient ancien, notamment chez les Hébreux.

Il existe cependant une autre piste, tout aussi fructueuse, sinon davantage : celle qu'offre la biologie. Quelques grands singes mis à part, le porc est en effet anatomiquement et physiologiquement l'animal le plus semblable à l'être humain. La science moderne le confirme tous les jours, mais les mythologies et les médecines anciennes le savaient déjà. Le porc est connu dès l'Antiquité comme un proche cousin de l'homme. N'est-ce pas de ce côté qu'il faut chercher une explication aux nombreux interdits qui entourent cet animal ?

La parenté entre l'homme et le cochon

L'idée d'un cousinage entre l'homme et le porc est en effet très ancienne. Dans les récits mythologiques, elle s'exprime surtout par le thème de la métamorphose : des humains sont changés en porcs et inversement. Le livre X de l'*Odyssee*, par exemple, nous raconte comment Ulysse et ses compagnons, errant sur les mers après la ruine de Troie, accostent sur l'île

d'Aea, possession de la redoutable magicienne Circé. Celle-ci leur fait bon accueil, leur offre un banquet puis, comme elle a coutume de le faire avec ses visiteurs, les transforme en pourceaux en leur faisant boire un philtre et en les touchant de sa baguette magique. Grâce à une herbe protectrice fournie par le dieu Hermès, Ulysse échappe à la métamorphose et menace Circé de la tuer. Mais il tombe sous le charme de la magicienne dont il partage l'amour et la vie pendant quelque temps. Il obtient également qu'elle rende à ses compagnons leur nature humaine¹⁸.

Au Moyen Âge, c'est la légende de saint Nicolas qui diffuse à grande échelle ce thème de la transformation d'êtres humains en cochons. Ici il ne s'agit plus de guerriers ou de marins adultes mais de jeunes enfants changés en porcelets. Les origines de la légende semblent lorraines et dues à la mécompréhension d'une image montrant de petits personnages à mi-corps. Dans une ville où régnait la famine, trois orphelins demandent l'hospitalité à un boucher. Celui-ci la leur donne mais il les emprisonne, puis les tue et les jette au saloir comme s'il s'agissait de vulgaires pourceaux. Ensuite, il les découpe en morceaux avec l'intention de les vendre à ses clients comme de la bonne viande. Heureusement, saint Nicolas, l'un des grands faiseurs de miracles du Moyen Âge chrétien, réussit, par un simple signe de croix, à rassembler les morceaux et à redonner vie aux enfants¹⁹.

À l'époque moderne et contemporaine, le théâtre et la littérature ne sont pas en reste qui mettent en scène des métamorphoses d'hommes ou de femmes en verrats ou en truies. Dans un roman récent, *Truismes* (1996), Marie Darrieussecq raconte ainsi l'histoire d'une jeune femme qui se transforme progressivement en truie et, par là même, se libère de toutes les oppressions dont sont victimes les femmes dans la société des hommes. La truie se révèle plus libre, plus lucide et finalement plus humaine que la femme qu'elle était. Parfois, il ne s'agit pas de métamorphose mais de substitution ou de mimétisme. Des cochons remplacent des humains ou bien se comportent comme eux. C'est en général pour l'auteur l'occasion de critiquer le comportement des hommes ou de mettre en valeur tous les vices d'une société. Quatre siècles avant notre ère, au livre II de sa *République* – l'un des textes fondateurs de la culture occidentale –, Platon oppose déjà la cité idéale, qui reste à construire, et la « cité des porcs » (celle des hommes de son temps) qui n'a pour but que de satisfaire les besoins des sens et du

corps. Dans ses dialogues, du reste, Platon se montre toujours très sévère pour le cochon, en qui il voit l'animal le plus vil, et pour les porchers, qui semblent incarner à ses yeux l'état social le plus bas²⁰.

Aristote lui fait écho sur un autre plan, en soulignant à plusieurs reprises la proximité anatomique et biologique existant entre le cochon et l'être humain²¹. Il n'est du reste pas le premier à le faire, devancé sur ce terrain par les médecines anciennes d'Égypte et du Proche-Orient²². Une telle idée sera ensuite réaffirmée et développée par la science grecque et arabe puis transmise à l'Occident médiéval. Les auteurs sont unanimes : l'organisation anatomique interne de l'homme et celle du cochon sont identiques, ou presque (fig. 12).

C'est pourquoi au Moyen Âge, dans les écoles de médecine, l'anatomie humaine est enseignée à partir de la dissection de la truie ou du verrat : l'Église interdisant la mutilation du corps humain après la mort, c'est le cadavre du cochon qui le remplace et qui joue ainsi un rôle pédagogique. Nous savons par exemple qu'à Padoue et à Montpellier, au début du XIV^e siècle, les professeurs et leurs étudiants consomment annuellement près de cinq cents porcs. Nous avons par ailleurs conservé plusieurs textes décrivant la dissection d'une truie et s'accompagnant d'un commentaire détaillé des organes internes de la femme, présentés comme identiques à ceux de la truie. Sur ce sujet, le texte le plus ancien et le plus diffusé – jusqu'en plein XIX^e siècle ! – provient de la célèbre école de médecine de Salerne, en Italie méridionale : l'*Anatomia porci* d'un prétendu maître chirurgien Cophon, personnage sur lequel nous ne savons rien²³. Ce texte a été compilé à l'époque qui fait l'objet du présent livre – la première moitié du XII^e siècle – et s'appuie sur un jeu de mots latins exprimant parfaitement ce cousinage : *porcus = corpus*. Cette anagramme à forte portée symbolique se retrouve dans différents traités médicaux jusqu'en plein XVII^e siècle. Il faut toutefois préciser qu'à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, d'abord en Italie puis dans le reste de l'Europe, les interdits de l'Église deviennent moins drastiques : les chirurgiens peuvent désormais disséquer le corps humain – notamment celui de condamnés fraîchement exécutés – à la place de celui du cochon pour enseigner l'anatomie humaine à leurs étudiants²⁴.

Les trois animaux les plus semblables à l'homme

Pour la culture médiévale, il existe trois espèces animales pensées comme plus ou moins semblables à l'être humain : le porc, nous venons de le dire et nous y reviendrons, mais aussi l'ours et le singe. Pour beaucoup d'auteurs antiques, notamment Aristote et Pline, ce dernier est le plus proche²⁵. Une telle idée est parfois reprise par quelques auteurs du haut Moyen Âge, mais elle gêne considérablement les valeurs chrétiennes. Non seulement parce que l'homme a été créé à l'image de Dieu et que l'animal, quel qu'il soit, est une créature imparfaite qui ne peut lui ressembler. Mais aussi parce que pour la sensibilité médiévale, le singe représente sans doute ce qu'il y a de plus laid, de plus vil, de plus diabolique²⁶. C'est un être obscène et répugnant qu'il est impossible de rapprocher de l'espèce humaine, encore moins de l'image de Dieu. Dès lors, comment concilier l'héritage aristotélicien, redécouvert peu à peu, ou le savoir encyclopédique plinien, copié et recopié depuis longtemps, avec les valeurs ou les certitudes du christianisme ?

La scolastique finit par trouver une solution originale au milieu du XIII^e siècle : le singe ne ressemble pas à l'homme par sa nature (*per naturam*) mais par sa lâche imitation (*per imitationem ignavam*) ; il fait semblant de ressembler à l'homme alors qu'en réalité il ne lui ressemble pas du tout²⁷. Il « simule », comme l'indique son nom latin : *simia* ou *simius*. Ce faisant, il apparaît comme encore plus démoniaque puisqu'il triche et qu'il trompe. Il est l'image même du Diable (*figura diaboli*) qui cherche à « singer » Dieu. Une telle idée aura cours jusque fort avant dans l'époque moderne : ce sera seulement au XVIII^e siècle que l'on pourra de nouveau concevoir l'hypothèse d'une vague parenté corporelle entre l'homme et le singe²⁸ et par là même préparer le terrain à Darwin qui, en 1859, publiera la première édition de son essai *On the Origins of Species* (*L'Origine des espèces*), bouleversant ainsi toutes les théories concernant le transformisme et les relations entre les êtres vivants.

Le singe étant hors concours, parce que trop laid et trop démoniaque, beaucoup d'auteurs médiévaux voient dans l'ours l'animal qui ressemble le plus à l'homme. De fait, au premier regard, aucun autre animal ne présente un aspect plus nettement anthropomorphe. Bien que plus massif, l'ours est

bâti comme l'homme : il possède la même stature et la même silhouette puisqu'il peut, ce qui est rare chez les quadrupèdes, se tenir en station verticale ; en outre, il marche en posant au sol la totalité du pied, jusqu'au talon. Les auteurs médiévaux ne le qualifient pas de « plantigrade » – terme qu'ils ignorent – mais ils pensent qu'il s'agit là d'une particularité qu'il est le seul à partager avec l'espèce humaine. Ces mêmes auteurs remarquent par ailleurs qu'une fois privé de ses poils, le corps de l'ours est identique à celui de l'homme²⁹. Ce qui facilite les rituels de déguisement. « Faire l'ours » – *ursum facere* comme disent les prélats qui tout au long du Moyen Âge dénoncent une telle pratique – est un exercice aisé, plus aisé que de faire le cerf, l'âne ou le taureau, trois autres animaux également visés par ces interdictions. Pour se transformer en ours, il suffit d'enfiler un vêtement pileux, de rentrer les épaules et de marcher en écartant les jambes.

Mais l'ours n'apparaît pas seulement comme un homme déguisé, il se comporte aussi physiquement comme lui. Il peut ainsi se tenir debout, s'asseoir, se coucher sur le côté ou sur le ventre, courir, nager, plonger, rouler, grimper, sauter et même danser. Un bestiaire anonyme du XII^e siècle note le contraste entre la lourdeur apparente de l'animal et son agilité, sa rapidité, son aptitude à se faufiler et à éviter les obstacles. Un autre observe avec admiration que l'ours est le seul animal qui lève fréquemment la tête pour contempler le ciel et les étoiles³⁰. Les encyclopédies soulignent à leur tour comment l'ours se sert de ses pattes antérieures pour saisir, tenir ou lancer un objet, cueillir délicatement des baies, pêcher habilement un poisson dans une eau vive ou, au contraire, massacrer sauvagement des ruches pour s'emparer du miel³¹. Sa gourmandise est proverbiale et lui fait commettre des imprudences, alors qu'il passe généralement pour avisé. Dans le *Roman de Renart*, en maintes occasions, Brun l'ours est ainsi victime de son amour immodéré pour le miel et se trouve piégé par le goupil, tondu ou battu par les paysans, moqué par la lionne, ridiculisé devant tous les autres animaux³².

Le cas du porc semble moins remarquable parce que sa ressemblance avec l'être humain n'apparaît pas au premier regard : elle concerne, nous venons de le voir, l'intérieur du corps. Toutes les médecines médiévales (arabe, byzantine, chrétienne), à la suite des médecines antiques, considèrent que le cochon est l'animal le plus proche de l'homme en raison

de son anatomie interne. Ce que confirme pleinement la médecine contemporaine, qui y ajoute les tissus, le système digestif, le système urinaire, le système cutané, et qui, par là même, emprunte bien plus au cochon qu'au singe. Anatomiquement et physiologiquement l'homme et le porc sont des parents proches.

Il est donc possible que les tabous anciens et durables portant sur cet animal dans différentes cultures trouvent leurs racines dans cette parenté biologique trop grande. L'idée d'un tel cousinage aurait émergé de bonne heure dans les sociétés anciennes, puis trouvé des confirmations de plus en plus solides au fil des siècles et des savoirs. Aujourd'hui, même si le singe possède un pourcentage d'ADN commun avec l'homme légèrement supérieur à celui du porc, c'est bien ce dernier qui constitue le premier cousin anatomique et physiologique de l'être humain. Un très grand nombre d'expériences sont faites sur le cochon et non pas sur les grands singes. Il est vrai que ces derniers constituent des espèces protégées tandis que le porc, présent en surabondance sur quatre continents, ne pose aucun problème d'approvisionnement ni d'éthique ou de déontologie. Les cochons sont si nombreux et se reproduisent avec une telle facilité qu'il semble – hélas ! – légitime d'en faire des animaux de laboratoire et de les sacrifier à des fins scientifiques. La plupart de leurs organes et de leurs humeurs entrent dans la composition de plusieurs dizaines de médicaments d'usage courant : foie, rate, vésicule biliaire, glandes surrénales, thyroïde, ovaires, cœur, sang, estomac, intestins et pancréas. Aucun autre animal ne fournit à l'industrie pharmaceutique autant de produits médicaux, certains, telle l'insuline, ayant été consommés jusqu'à des dates récentes à très grande échelle. En outre, de nos jours, le porc n'est pas seulement utile à la pharmacie, il l'est aussi à la chirurgie : plusieurs de ses organes – cœur et foie notamment – peuvent être transplantés chez l'être humain. Même si les problèmes de rejet ne sont pas totalement maîtrisés, et même si des complications de différentes natures accompagnent parfois ces transplantations, il apparaît bien que dans le domaine des xénogreffes ce sont les organes du cochon qui à l'avenir compenseront le manque d'organes humains³³.

De telles manipulations, favorisées par la parenté anatomique et physiologique, se heurtent évidemment aux tabous ou aux rejets entourant

le porc : est-il licite d'absorber à des fins médicales des produits fabriqués à partir d'organes porcins ? Protéger ou sauver la vie compte-t-il plus que de respecter les interdits ? La transgression peut-elle s'étendre jusqu'à introduire dans le corps humain les organes ou les tissus d'un animal aussi impur, taboué depuis si longtemps (par exemple une valve cardiaque prélevée sur un porc) ?

Apporter des réponses claires à ces questions est un exercice difficile. À l'historien et à l'anthropologue, cependant, elles offrent des pistes pour mieux comprendre le tabou absolu du cochon observé par plusieurs sociétés anciennes, parfois très différentes et fort éloignées dans l'espace. Plutôt qu'à des raisons hygiéniques, diététiques, climatiques ou totémiques, ce tabou, qui a perduré jusqu'à nos jours, ne serait-il pas tout simplement dû à cette parenté biologique entre l'homme et le porc ? Certes, il a fallu plusieurs millénaires pour en avoir une connaissance précise, mais le tabou ne serait-il pas né, tout simplement, le jour où l'homme a découvert que la chair du cochon avait la même saveur que la chair humaine ? Plusieurs témoignages contemporains soulignent cette proximité gustative³⁴. Si donc la chair humaine et la chair porcine ont le même goût, manger du porc n'est-ce pas être cannibale ?

Le porc et l'Islam

Revenons au Moyen Âge et tournons-nous vers les pays d'Islam. L'interdit de la viande de porc chez les musulmans a sans doute la même origine que chez les juifs, une origine plus symbolique que banalement hygiénique ou climatique. Par là même, elle est difficile à cerner. Avant Mahomet déjà, les tribus d'Arabie s'abstenaient, comme d'autres tribus nomades circulant sur les mêmes territoires, de manger la chair de cet animal réputé impur. Au reste, pour elles comme pour beaucoup de sociétés de l'Ancien Monde, tout ce qui était carné éloignait de la pureté, voire de la santé, tandis que ce qui était végétal possédait des vertus purificatrices. Il en allait de même dans les traditions judéo-chrétiennes : avant la Chute, Adam et Ève auraient été strictement végétariens.

Sur la question des interdits alimentaires, le Coran est plus clair et plus précis que l'Ancien Testament : outre le vin et les boissons alcoolisées, outre la chair du porc (seule espèce qui soit expressément nommée), il est défendu de consommer la viande de tout animal qui n'aura pas été égorgé selon un certain nombre de prescriptions rituelles. Est spécialement proscrite la viande des animaux morts par suffocation, par chute, par coup de corne, ou bien assommés ou déchirés par une bête féroce. En fait, plus qu'un tabou portant sur la chair de telle ou telle espèce, il s'agit d'un tabou généralisé sur le sang. Les prescriptions concernant l'égorgement rituel ont surtout pour but – comme du reste dans le judaïsme – de conduire à l'épuisement complet du sang de l'animal abattu. Pour y parvenir il faut passer par le rite, comme dans la plupart des sacrifices animaux gréco-romains. Ce qui a conduit certains interprètes de la loi coranique à expliquer le rejet du porc par son anatomie : cet animal n'ayant pas de cou, ou si peu, il ne peut être égorgé rituellement ! L'explication est simple mais, il faut bien l'avouer, peu satisfaisante. D'autant que plusieurs sourates du Coran sont spécialement consacrées au cochon et lui donnent ce faisant un statut différent de celui des autres animaux³⁵. Comme chez les juifs, le tabou s'étend à l'animal entier et vivant, bien au-delà des seules questions alimentaires ; il concerne également les produits que l'on peut en retirer (cuir, soies, médecines).

Aux yeux des chrétiens du Moyen Âge, l'attitude des musulmans envers le porc a cependant paru moins drastique que celle des juifs, peut-être parce qu'elle est plus culturelle que véritablement religieuse. Peut-être aussi parce qu'elle tolère davantage de souplesse.

À l'époque des croisades – celle qui nous occupe ici – plusieurs auteurs, tant chrétiens que musulmans, ont mis par écrit différentes légendes pour expliquer l'interdit du porc par la loi coranique. Une histoire forgée au XII^e siècle par les Francs de Terre sainte circulait encore en Occident à la fin du Moyen Âge. Mahomet, racontait-on, avait promis aux infidèles auxquels il prêchait pour les convertir que Dieu leur enverrait une montagne de miel et de gâteaux, preuve de son amour pour les hommes. Le prophète avait fait placer auparavant du miel et des gâteaux au sommet d'une montagne, dans une fosse dissimulée sous des buissons. Mais quand il y conduisit ses auditeurs, des porcs avaient tout mangé et dormaient dans la fosse, repus.

Alors, très habilement, Mahomet dit à ceux qui étaient venus avec lui : « Voyez ces porcs qui ont trouvé avant nous ce don du Seigneur ; eh bien ! sachez qu'ils sont tous ennemis de Dieu. Ne mangez pas de leur chair, ne les élevez point, ils sont maudits³⁶ ».

Il s'agit là d'une légende parmi d'autres destinées à expliquer l'interdit. Mais pour les musulmans les plus pieux ces tentatives d'explication ne sont nullement nécessaires, ni même licites : les décrets divins ne sont pas discutables, pas plus que les paroles du prophète. Par là même, l'interdit portant sur le porc tel qu'il est énoncé par le Coran à plusieurs reprises se suffit à lui-même. En chercher les raisons est vain et contraire à la volonté de Dieu.

Le christianisme et le porc

Quittons le Coran et retournons à la Bible. Pour l'Ancien Testament, le porc semble être l'animal impur par excellence et l'attribut privilégié du monde païen et des ennemis d'Israël. Être porcher – ce qui est interdit aux Hébreux – est l'image de la déchéance suprême. Le Nouveau Testament conserve cette tradition négative, par exemple dans la parabole du fils prodigue qui, après avoir dilapidé tout son bien, est obligé de devenir gardien de pourceaux³⁷.

Les Évangiles, en effet, ne réservent pas au porc un sort meilleur que l'Ancien Testament. Ils relatent en détail l'épisode du possédé que le Christ et les apôtres rencontrèrent au pays des Geraséniens. Un grand nombre de démons avaient pris place en lui et l'empêchaient de mener une vie normale car il était constamment hors de son sens, vivant dans des tombes et refusant de porter des vêtements. Jésus ordonna aux démons de sortir de cet homme et d'entrer dans un troupeau de porcs qui paissaient dans la montagne toute proche ; ce qu'ils firent. Tandis que le possédé recouvrait ses esprits et se mettait à prier, les porcs, au nombre d'environ deux mille, se précipitèrent du haut de la montagne dans le lac de Tibériade³⁸. Ce passage des Évangiles semble avoir beaucoup frappé les prédicateurs du Moyen Âge. Il a été repris et commenté dans de nombreux sermons et a contribué à faire du porc l'un des attributs de Satan. Non seulement le

Diable prend une forme porcine pour venir tourmenter les hommes et les femmes, mais il grogne comme un goret et, comme ce dernier, il aime se vautrer dans l'ordure.

Le porc est également pour le christianisme médiéval un attribut des juifs et de la Synagogue. Par dérision, auteurs et artistes font parfois de l'animal honni des juifs l'une des figures servant à les désigner. Ce système d'inversion, qui témoigne de la vigueur de l'antijudaïsme médiéval, émerge au tournant des XII^e-XIII^e siècles – un moment où la chrétienté commence à se crispier sur elle-même et à se fermer aux cultures voisines – et perdure jusque fort avant dans l'époque moderne. L'iconographie traduit cette attirance supposée des juifs pour le porc par des formules variées, mais une image prend peu à peu le pas sur toutes les autres : celle qui représente des juifs, souvent des enfants, en train de téter une truie et d'en absorber les défécations. Née en Allemagne rhénane vers le milieu du XIII^e siècle, cette *Judensau*, d'abord peinte ou sculptée, plus tard gravée et imprimée, se diffusa dans toute l'Europe. Devenue plus rare après le concile de Trente, elle ne disparut cependant pas complètement et resurgit violemment à l'époque contemporaine dans la propagande nazie³⁹.

Attribut de Satan, le porc médiéval chrétien est aussi et surtout celui d'un grand nombre de vices et de péchés : d'abord la saleté (*sorditas*) et la glotonnerie (*gula*) ; plus tard, la colère (*ira*) ; plus tard encore, la luxure (*luxuria*). Des chapiteaux sculptés de l'époque romane jusqu'aux livres d'emblèmes du XVII^e siècle, le porc sert ainsi de monture, de compagnon ou d'attribut à des personnifications allégoriques de chacun de ces vices. Plus simplement encore, il est l'image stéréotypée du péché ou des hommes pécheurs, qui vivent ou se conduisent comme des porceux. Dans les sermons des Pères de l'Église comme plus tard dans ceux des grands réformateurs protestants, cette comparaison est tellement récurrente qu'elle perd de sa force. Plus originale est la comparaison qui associe le porc à l'homme relaps ou à celui qui, après avoir confessé ses péchés, retombe dans le vice et dans l'erreur, à l'image de la truie du Nouveau Testament qui « à peine lavée retourne à son borbier, comme le sot à sa folie et le chien à son vomissement⁴⁰ ».

Cependant, malgré le lourd dossier négatif pesant sur le cochon, le christianisme lui a parfois réservé un rôle valorisant. En ce sens, il se

distingue du judaïsme et de l'islam, pour qui cet animal ne peut en aucune façon être pris en bonne part. Pour les chrétiens, il existe un bon porc : le cochon compagnon d'un saint. Le plus célèbre est celui de saint Antoine. Il vaut la peine de s'attarder sur son histoire.

La vie d'Antoine nous est assez bien connue grâce à son premier biographe, saint Athanase, qui la conta et la fit mettre par écrit quelque temps après la mort de son maître et ami. Fils d'une noble famille de Haute-Égypte, né vers 255 de notre ère, Antoine, encore jeune à la mort de ses parents, vendit tous ses biens pour suivre l'appel du Christ et se retirer au désert, dans une solitude absolue. Là, il fut assailli par le démon, qui tenta de le séduire ou de l'effrayer à plusieurs reprises. Mais, comme le Christ, Antoine réussit chaque fois à le repousser victorieusement. Peu à peu son renom devint tel que des disciples cherchèrent à le rejoindre ; il en accepta quelques-uns et organisa au désert les premières formes de la vie cénobitique. À ce titre, il est traditionnellement qualifié d'abbé et considéré comme le père du monachisme. La communauté devenant de plus en plus importante, des problèmes surgirent ; le démon en profita pour tenter de nouveau Antoine. En vain. Puis le goût de la solitude reprit le saint homme, qui s'enfonça plus avant dans le désert, où il aurait vécu solitaire jusqu'à l'âge de 102 ans.

L'hagiographie et la légende s'emparèrent de bonne heure de l'histoire d'Antoine et se complurent à mettre en scène les épisodes de la tentation au désert. Tour à tour, le Diable essaya de le séduire en prenant l'aspect de femmes superbes et dénudées, puis de le détourner de ses prières en lui cherchant querelle, ou de l'effrayer en se transformant en différentes bêtes sauvages et redoutables. Parmi celles-ci, Athanase mentionne le lion, le loup, l'ours, le taureau, l'aspic et le scorpion. Nulle part il n'est encore question de cochon. Mais les premières *vitae* occidentales, qui déplacèrent la solitude d'Antoine du désert d'Égypte vers le désert européen – c'est-à-dire vers la forêt –, inclurent progressivement le sanglier parmi les bêtes féroces qui tentaient de l'attaquer. Au fil des siècles, ces bêtes finirent par se réduire à deux, le loup et le sanglier – deux animaux de la forêt particulièrement craints en Occident – puis finalement à une seule : le sanglier. La légende prenait ainsi de grandes libertés avec le texte primitif d'Athanase^{[41](#)}.

Les différences se firent plus grandes encore lorsque peu à peu, après l'an mille, le sanglier se transforma dans les textes puis dans les images en un simple cochon domestique. Mutation qui ne fut pas seulement littéraire et iconographique mais aussi symbolique : alors qu'auparavant le sanglier représentait une bête féroce, un animal néfaste dans lequel le démon s'était caché, le cochon au contraire devint un compagnon fidèle du saint abbé, un animal affectueux et protecteur, partageant sa vie et ses tourments. Pourquoi une telle métamorphose ? Pourquoi ce passage de l'animal sauvage à l'animal domestique, et cette transformation d'un instrument de Satan en une créature familière ? À ce jour, la question n'a pas encore trouvé ses réponses⁴².

Saletés et « cochonneries »

Malgré tout le prestige du grand saint Antoine, sa légende et son culte n'ont pas suffi à rendre à tous les cochons un semblant de dignité. En dehors de l'hagiographie, l'animal a conservé dans l'Occident médiéval la mauvaise réputation qui était la sienne dans le Proche et le Moyen-Orient antiques. Cela tient sans doute à sa goinfrerie et à son caractère omnivore. Dès sa naissance, le porcelet se rue vers la mamelle, se bat avec ses congénères pour l'atteindre le premier, essaie d'occuper le maximum de place. Devenu adulte, il passe son temps à chercher de la nourriture, dévore à peu près n'importe quoi, y compris des immondices et des charognes. En outre, par certains côtés, le porc a un instinct carnassier, inconnu chez le bœuf, le mouton ou le cheval. Sa voracité et son aptitude à se nourrir d'ordures en ont fait un animal impur. Il en va du reste pareillement de toutes les créatures omnivores : le corbeau, le renard, l'ours et... l'être humain. Les médecines antiques, nous l'avons dit, furent les premières à souligner le cousinage anatomique entre l'homme et le porc. Plus tard le christianisme y trouvera matière à paraboles et à sermons dévalorisant tout ensemble l'homme et l'animal. Le cochon a toujours souffert d'être trop semblable à l'homme, d'être « trop humain ».

Plus simplement, la symbolique médiévale a fait du porc l'un des attributs ordinaires du vice que le latin médiéval exprime par le mot *gula*, mais qui est intraduisible en français moderne : le porc est une gueule

constamment ouverte, un orifice béant, un gouffre. Il ne regarde jamais vers le ciel – c'est-à-dire vers Dieu – mais vers le sol, où il espère trouver quelque nourriture. Ce faisant, il participe à la mythologie du monde obscur et souterrain, l'enfer : le porc est un animal infernal. Dans le riche bestiaire de Satan, il occupe une place de choix aux côtés du bouc, de l'ours, du singe, du crapaud, du corbeau, du serpent, du dragon et de quelques autres. Déjà présent sur les chapiteaux des églises romanes, ce porc infernal devient plus fréquent encore dans la sculpture gothique et dans la peinture eschatologique de la fin du Moyen Âge. Jérôme Bosch, par exemple, le met en scène dans plusieurs de ses compositions célèbres montrant les vices et la déchéance de l'homme.

Outre sa voracité naturelle, il est probable que le porc a également souffert de la couleur sombre de son pelage. Comme le sanglier – la « bête noire » par excellence pour les traités de vénerie⁴³ – le cochon domestique européen a longtemps présenté une robe non pas rose ou blanche, mais brune, grise, noire, tachetée. L'éclaircissement des soies s'opère surtout à partir du XVIII^e siècle lorsque, pour améliorer la production de viande, on commence à effectuer des croisements avec des porcs venus d'Asie. Aujourd'hui, la plupart des cochons européens sont d'un beau blanc rosé, et tout éleveur sait que le porc n'est pas un animal plus sale qu'un autre : il aime l'eau et reste propre s'il dispose d'un espace suffisant et s'il n'a pas trop chaud. Ayant des difficultés à transpirer, il recherche constamment l'eau – ou la boue – pour se rafraîchir. En outre, il n'a pas une acuité visuelle très grande et marche n'importe où, y compris dans la fange. Au Moyen Âge, cette cécité relative a parfois été considérée comme une déchéance, la vue étant le plus valorisé des cinq sens. Dieu est lumière : tous ceux qui vivent dans les ténèbres, tels les aveugles ou les animaux à mœurs nocturnes (chouette, chat, renard, crapaud), ne peuvent qu'être des ennemis de Dieu, des suppôts du Diable. En outre, les deux sens les plus développés chez le porc, l'odorat et le toucher, passent pour les plus grossiers et les plus vils. Le porc est donc une créature brute et stupide, comme le laisse entendre une parole du Christ rapportée par l'évangile de Matthieu : « Ne jetez pas de perles aux pourceaux » (Matthieu 7, 6), c'est-à-dire « Ne profanez pas les choses saintes ».

Attribut de la saleté et de la goinfrerie, le porc n'a en revanche guère été celui de la luxure avant une date relativement récente. D'autres animaux l'ont précédé dans ce rôle : le bouc, l'âne et surtout le chien. Pendant des siècles, de l'Antiquité jusqu'au cœur du Moyen Âge, en matière de lubricité et de sexualité, ce n'est pas le cochon qui fait des « cochonneries » mais le chien, animal tout aussi impur que lui aux yeux des sociétés méditerranéennes, et animal dont le comportement sexuel semble particulièrement immonde. La femelle surtout paraît singulièrement lubrique, bien plus que la truie. Pour que le porc devienne sexuellement « cochon », pour qu'il endosse le vice de luxure en plus de ses nombreux autres vices, il faut vraiment attendre le début de l'époque moderne, lorsque le chien se revalorise fortement et devient le fidèle compagnon de l'homme qu'il est resté jusqu'à aujourd'hui. Mais pour que le chien se revalorise, il faut le débarrasser de ses impuretés. Une sorte de transfert symbolique s'opère donc du chien vers le cochon : entre le xve et le xvii^e siècle, ce dernier devient l'animal libidineux par excellence, à la place du chien. Désormais, les hommes et les femmes qui se livrent à des pratiques obscènes font des « cochonneries ». En français, le mot ne prend ce sens que vers la fin du xvii^e siècle ; auparavant il désigne simplement le fait d'élever des pourceaux. Dans le monde des injures, il reste toutefois quelques traces des anciens systèmes de valeurs : ainsi, aujourd'hui encore, traiter une femme de « chienne » semble plus insultant que de la traiter de « truie »[44](#).

De la forêt à la ville

Malgré sa symbolique négative, le porc occupe au Moyen Âge la première place dans l'alimentation carnée. Le bœuf sert surtout aux labours et à la fumure des champs : abattu âgé, sa viande est dure et peu appréciée ; rares sont les paysans qui élèvent des bovins pour la viande. En revanche, ils élèvent parfois quelques moutons et souvent un ou deux porcs. Presque toutes les maisons abritent un *lardier* où la viande est salée ou fumée afin de pouvoir être conservée et consommée toute l'année. Cette consommation varie selon les saisons et selon ce qu'a pu procurer par ailleurs la pêche ou le braconnage, voire la volaille. Elle atteint son niveau record en novembre

et décembre, et son niveau le plus bas pendant le Carême. Quand le porc est tué à l'entrée de l'hiver, il est possible de manger pendant quelque temps de la viande fraîche (*carnis recens*) et non pas de la viande salée à laquelle, par nécessité, on est habitué. Cette viande fraîche est rôtie ou bouillie, rarement frite (avec du saindoux), jamais grillée⁴⁵.

Grâce au lard et aux salaisons, les paysans aisés et les citadins peuvent donc manger de la viande une bonne partie de l'année. Le plat carné le plus ordinaire consiste à associer des pois à du lard et à manger le tout sous forme de soupe ou de bouillie. Les « jambons », c'est-à-dire les salaisons, sont une vraie richesse, soigneusement gardés et protégés. Le vol de jambons est du reste un thème littéraire fréquent, comme par exemple dans les différentes branches du *Roman de Renart*, véritable « roman de la faim » dont les plus anciennes branches datent de la fin du XII^e siècle. De même, dans les fabliaux et dans les contes, le boucher est souvent présenté comme un affameur, un personnage cruel et néfaste qui, comme le meunier – autre personnage détesté du paysan –, s'enrichit injustement.

Cela dit, le porc est un animal facile à nourrir. Vorace et omnivore, il est peu difficile sur la qualité de son alimentation, celle-ci pouvant même aller jusqu'à l'absorption de charognes, voire de fanges ou d'excréments divers, mélangés à du son. D'où sa réputation de saleté et les tabous qui l'accompagnent. Au Moyen Âge, plusieurs auteurs soulignent le contraste existant entre les nourritures viles ou abjectes qu'absorbe le cochon et la saveur incomparable de sa viande ; quelques-uns y voient un miracle ou un don de Dieu⁴⁶.

À la campagne, les cochons sont parfois parqués autour de la ferme, afin qu'ils n'aillent pas vagabonder tout à loisir dans les champs ou dans les vignes. Mais, plus souvent, tous les porcs d'un village sont réunis en un troupeau et placés sous la houlette d'un porcher commun qui les mène au paisson ou à la glandée, sur les friches, au bord des chemins, à l'orée des bois et surtout en forêt (fig. 13). Ce porcher, sorte de « fonctionnaire » villageois, est parfois un simple d'esprit ou bien un jeune garçon particulièrement pauvre : la fréquentation quotidienne des porceaux passe pour une activité dégradante. Lorsque les cochons sont conduits dans la forêt, le porcher ne rentre pas au village tous les soirs mais dort près de ses

bêtes, dans une cabane semblable à celle du charbonnier ou du bûcheron, autres grands réprouvés de la société médiévale.

Cela dit, les porchers jouent un rôle important dans la vie des campagnes féodales. On compte en général un gardien pour une soixantaine de porcs, c'est-à-dire un porcher pour une trentaine de familles. S'il est difficile d'évaluer le nombre des porcs comparé à celui des autres animaux sur un terroir donné, pour l'Angleterre des calculs précis ont pu être faits concernant la fin du ^{xie} siècle, grâce à ce document exceptionnel que constitue le *Domesday Book* – sorte de cadastre général qui permettait au roi de fixer avec précision les taxes et les contingents militaires dus par chacun de ses vassaux. Chaque comté élève alors en moyenne trois fois plus de porcs que de bovins, mais aussi trois fois plus de moutons que de porcs. En 1086, le petit comté de Rutland, par exemple, situé au centre de l'Angleterre, possède exactement 1 026 chevaux, 3 167 bœufs, 11 414 porcs et 31 650 moutons, pour une population d'environ 30 000 habitants⁴⁷. À la même époque, sur le continent, la proportion de moutons est moins grande, sauf sur le pourtour méditerranéen.

Économiquement et symboliquement, le porc médiéval est donc un animal de la forêt. C'est là qu'il trouve l'essentiel de sa nourriture, notamment les faines sous les hêtres et les glands sous les chênes. Depuis l'époque de Charlemagne, l'habitude est prise, partout en Europe, d'évaluer la taille d'un bois ou d'une forêt selon le nombre de porcs qui peuvent y être nourris en une année. Au ^{xie} siècle, par exemple, il faut en région parisienne environ 150 hectares pour élever 100 porcs. Sous le règne de Saint Louis, deux siècles plus tard, un hectare par porc (voire parfois moins d'un hectare) est devenu suffisant ; mais le droit de pacage, le calendrier et le nombre des bêtes admises en forêt sont désormais soigneusement réglementés. Il en sera ainsi jusqu'à la fin de l'Ancien Régime⁴⁸.

Le porc a en effet sur le sol de la forêt une action dévastatrice. Quand il ne trouve pas suffisamment de nourriture à la surface du sol, il le fouille et, ce faisant, dénude ou détruit les racines, déterre les graines enfouies et compromet la repousse des herbes et des arbres. Sans être aussi nocif pour la végétation que la chèvre ou le mouton, le porc est un animal destructeur. Tant que les forêts eurent une étendue presque incommensurable, à l'époque gauloise et pendant tout le haut Moyen Âge, les porcs purent y

vivre librement, à moitié sauvages. Par la suite, l'étendue des forêts reculant sous l'action conjuguée des défrichements et de l'exploitation du bois, les troupeaux de porcs n'y furent plus admis toute l'année mais selon un calendrier de plus en plus sévèrement contrôlé. Au fil des siècles, ces restrictions deviennent de plus en plus nombreuses, à la grande colère des villageois, dont le troupeau doit en outre passer après celui du seigneur⁴⁹.

En ville, le porc n'est pas élevé dans des soues ou des bâtiments en dur, mais dans des jardins, des arrière-cours, des terrains vagues ou des ruelles ; il n'obéit à aucun porcher. De fait, il est souvent vagabond et joue un rôle d'éboueur. Il se nourrit de déchets et d'ordures, ceux des maisons, des boutiques, des foires et des marchés, mais aussi ceux des cimetières. Nous avons dit comment, au début du XIII^e siècle, le roi de France Philippe Auguste dut faire entourer le cimetière des Innocents à Paris d'un mur suffisamment haut pour empêcher les porcs d'aller y déterrer les cadavres. Des décisions semblables sont connues pour York en 1243, Rouen en 1302, Bruges en 1337, Nancy en 1385, Nuremberg en 1416. Le porc urbain est un animal vagabond qui prend sa nourriture où il la trouve. D'où des abus, des querelles et des accidents. Nombreux sont à partir du XIII^e siècle les procès qui mettent en scène des porcs ayant visité une boutique, dévasté un jardin, pillé une réserve ou un charroi, blessé (voire dévoré) des enfants.

La divagation des porcs occasionne en effet de nombreux accidents, certains lourds de conséquences, à l'image de celui qui, à Paris, au mois d'octobre 1131, causa la mort du jeune roi Philippe. Il est temps d'y revenir.

Notes

1. Sur la généalogie des Capétiens, le meilleur répertoire est aujourd'hui celui de P. Van Kerrebrouck, *Nouvelle Histoire généalogique de l'auguste maison de France*, t. II, *Les Capétiens (987-1328)*, Villeneuve-d'Ascq, 2000. Cet ouvrage impressionnant rend d'immenses services à toute la communauté scientifique.

2. La liste des principales sources dépouillées se trouve dans l'annexe « Sources et bibliographie » placée en fin de volume. Pour les sources narratives de la période 1150-1250 (chroniques universelles, chroniques d'abbayes, annales, histoires, miroirs historiques, etc.), j'ai dépouillé les éditions publiées dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1734-1904, 24 vol., lorsqu'il n'en existait pas de plus récentes. Les textes compilés sous les règnes de Louis VI et de Louis VII prennent place dans les volumes XII à XVI. Le répertoire d'Auguste Molinier, *Les Sources de l'histoire de France des origines*

aux guerres d'Italie, t. II, Paris, 1902 (*Les Capétiens jusqu'en 1180*), dont la refonte sera bienvenue, m'a rendu plusieurs services pour repérer des sources narratives peu connues.

3. *La Chanson de Roland*, éd. G. Moignet, Paris, 1969, laisse CCLXXXVIII.

4. Nous ne connaissons pas la date de naissance exacte de Louis VII : 1120 ou 1121 ? En elle-même cette ignorance est un document : ce fils cadet du roi n'était pas destiné à régner, et donc les contemporains n'ont pas pris soin de noter avec précision le jour de sa naissance. Voir P. Van Kerrebrouck, *Nouvelle histoire généalogique...*, t. II, *Les Capétiens*, op. cit., p. 99, note 4.

5. Tantôt la dynastie descend directement de ce saint ancêtre, tantôt c'est la monarchie elle-même qui s'enorgueillit d'avoir vu autrefois sur son trône un souverain qui par la suite a été canonisé. Ainsi en Angleterre, où le souvenir du saint roi Édouard le Confesseur (1042-1066) est encore très présent à l'horizon des années 1130. Voir R. Folz, *Les Saints Rois du Moyen Âge en Occident, VI-XIIIe siècle*, Bruxelles, 1984.

6. Sur la descendance et le « sang » de Charlemagne : P. Riché, *Les Carolingiens. Une famille qui fit l'Europe*, Paris, 1983 ; C. Settipani, *La Préhistoire des Capétiens. Première partie : Mérovingiens, Carolingiens, Robertiens, 481-987*, Villeneuve-d'Ascq, 1993. Faire alliance avec une princesse descendante des Carolingiens, qui pourrait donner naissance à un fils ayant ainsi du sang de Charlemagne dans les veines, a été pendant deux siècles une des obsessions des Capétiens. C'est enfin chose faite en 1180, lorsque Philippe Auguste épouse Isabelle de Hainaut, une authentique descendante de Charlemagne. La jeune reine n'a que dix ans mais elle apporte une dot importante et le prestige de ses ancêtres. Elle donnera un fils à Philippe Auguste, le futur Louis VIII, né en 1187.

7. Sur les démêlés matrimoniaux du roi Philippe Ier et son excommunication, voir L. Halphen, *Le Comté d'Anjou au XIe siècle*, Paris, 1906 ; A. Fliche, *Le Règne de Philippe Ier, roi de France (1060-1108)*, Paris, 1912. Voir aussi, pour un exposé plus général sur le mariage et l'adultère à l'époque féodale, G. Duby, *Le Chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la société féodale*, Paris, 1981.

8. Parmi une bibliographie souvent inégale, voir surtout B. Lion et C. Michel, éd., *De la domestication au tabou. Le cas des suidés dans le Proche-Orient ancien*, Paris, 2006 (*Travaux de la Maison René-Ginouvès*).

9. Lévitique, 11, 7 ; Deutéronome, 14, 8.

10. I. Shachar, *The Judensau. A Medieval anti-Jewish Motif and its History*, Londres, 1974, p. 24.

11. Voir *supra*, note 1, p. 49. Voir aussi : W. Houston, *Purity and Monotheism. Clean and Unclean animals in Biblical Laws*, Sheffield, 1993 ; Y. Deffous, *Les Interdits alimentaires dans le judaïsme, le christianisme et l'islam*, Paris, 2004 ; J. Soler, *Sacrifice et interdits alimentaires dans la Bible*, Paris, 2006.

12. C. Fabre-Vassas, *La Bête singulière. Les juifs, les chrétiens et le cochon*, Paris, 1994, *passim*. O. Assouly, *Les Nourritures divines. Essai sur les interdits alimentaires*, Arles, 2013.

- [13.](#) O. Assouly, *Les Nourritures divines*, op. cit.
- [14.](#) Plutarque, *Sur la superstition*, éd. et trad. C. Bevilacqua, Paris, 2010, § 64. Voir Y. Vernière, *Symboles et mythes dans la pensée de Plutarque*, Paris, 1977.
- [15.](#) M. Douglas, *Purity and Dangers. An Analysis of Concepts of Pollution and Taboo*, Londres, 1966. Voir aussi W. Houston, *Purity and Monotheism*, op. cit.
- [16.](#) Hypothèse apparue à la fin du XIX^e siècle, développée entre les deux guerres mondiales et aujourd'hui fortement critiquée. Voir M. Harris, *Cultural Materialism. The Struggle for a Science of Culture*, New York, 1980.
- [17.](#) Voir surtout M. Douglas, *Purity and Dangers*, et W. Houston, *Purity and Monotheism*, op. cit.
- [18.](#) Sur cet épisode important du chant X de l'*Odyssée*, M. Bettini et C. Franco, *Le Mythe de Circé*, Paris, 2013.
- [19.](#) Voir la belle étude de J.-F. Mazet, *Saint Nicolas, le boucher et les trois petits enfants. Biographie d'une légende*, Paris, 2010.
- [20.](#) Eumée, porcher de Laerte et d'Ulysse, constitue évidemment une exception : il est d'origine princière par sa naissance mais a été réduit à la condition la plus basse. Sur le caractère absolument vil, sale et misérable du porc chez Platon : *Lois*, VII, 819d5-e1 ; *Politique*, 266b10-c9 ; *Théétète*, 161c3-5 ; *Lachès*, 196c10-197a1. À ces passages, il faut donc ajouter *La République*, où Platon oppose la cité idéale à la « cité des porcs », c'est-à-dire celle des hommes esclaves de leurs plaisirs, et le *Gorgias*, où il affirme que l'homme doit choisir : philosopher ou bien vivre comme un porc.
- [21.](#) H. C. D. de Wit, *Histoire du développement de la biologie*, t. 1, Lausanne, 1994, p. 232-233.
- [22.](#) T. Bardinnet, *Les Papyrus médicaux de l'Égypte pharaonique*, Paris, 1995 ; W. Westendorf, *Handbuch der altägyptischen Medizin*, Leyden, 1999 ; B. Halioua, *La Médecine au temps des pharaons*, Paris, 2002 ; L. Battini et P. Villard, éd., *Médecine et médecins au Proche-Orient ancien*, Oxford, 2006. Voir aussi J. Lombard, *Aristote et la médecine : le fait et la cause*, Paris, 2004.
- [23.](#) Édition par S. de Renzi, *Collectio Salernitana*, Naples, 1852, t. II, p. 390-392.
- [24.](#) Sur l'histoire de la dissection au Moyen Âge : D. Jacquart et C. Thomasset, *Sexualité et savoir médical au Moyen Âge*, Paris, 1985 (l'étude des organes génitaux de la femme se fait dans les écoles de médecine à partir de la dissection de la truie) ; A. Paravicini Bagliani, dir., *La Collectio salernitana di Salvatore De Renzi*, Florence, 2008. Voir aussi : R. Mandressi, *Le Regard de l'anatomiste. Dissection et invention du corps en Occident*, Paris, 2003 ; D. Hillman et C. Mazzio, *The Body in Parts. Fantasies of Corporeality in Early Modern Europe*, Londres, 2013.
- [25.](#) Aristote, *Histoire des animaux*, II, 8 ; Pline, *Histoire naturelle*, VIII, § 54. Pour Pline, seule la queue distingue les singes des hommes : *Simiarum quoque genera plura. Hominis figurae proxima caudis inter se distinguuntur* (éd. A. Ernout, Paris, 1952, p. 99).

[26.](#) Isidore de Séville affirme que si une femme enceinte regarde un singe ou une image de singe, son enfant sera d'une laideur simiesque (*Etymologiae*, XII, I, 60).

[27.](#) Voir par exemple Thomas de Cantimpré, *Liber de naturis rerum*, éd. H. Boese, Berlin, 1973, p. 162 (livre IV, chap. 96, § 1).

[28.](#) Buffon considère comme possible la naissance d'un être viable issu de l'accouplement d'un grand singe mâle et d'une femme. Voir *Histoire naturelle*, t. XIV, Paris, 1766 (*Quadrupèdes XI : Nomenclature des singes*). Linné souligne la ressemblance flagrante entre l'homme et le singe et dans sa classification les inclut tous deux dans l'ordre des *Anthropomorpha*. Mais Linné est fixiste et pense que sa classification existe dès les origines de la Création ; donc pour lui il n'existe aucun lien de « parenté » entre l'homme et le singe. Buffon, plus ou moins évolutionniste, est plus nuancé (mais quelque peu hésitant) sur un éventuel lien de filiation entre le singe et l'homme.

[29.](#) Alexandre Neckam (Nequam), *De naturis rerum*, éd. T. Wright, Londres, 1863, livre II, chap. CXXX ; Thomas de Cantimpré, *De naturis rerum*, *op. cit.*, IV, 96.

[30.](#) M. Pastoureau, *Bestiaires du Moyen Âge*, Paris, 2011, p. 63-65.

[31.](#) Voir tous les extraits cités par Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, édition moderne : Douai, 1624, livre XIX, chap. CXVI et suivants. Voir aussi C. Beck, « Approches du traitement de l'animal chez les encyclopédistes du XIII^e siècle. L'exemple de l'ours », dans M. Picone, éd., *L'enciclopedismo medievale*, Ravenne, 1994, p. 163-178. Le régime alimentaire constitue un autre domaine établissant une parenté entre l'ours et l'être humain. Les auteurs médiévaux en parlent peu, mais les savoirs modernes lui accordent une attention précise. Rares sont en effet les animaux vraiment omnivores. L'ours et l'homme sont de ceux-là. Pour le fauve, cependant, il faut apporter quelques nuances. Non seulement son alimentation varie selon les lieux et les saisons, mais aussi et surtout, elle a évolué au fil des siècles : l'ours brun préhistorique était nettement carnassier ; l'ours brun actuel est majoritairement végétarien. La guerre de longue durée que l'homme a menée contre l'ours, l'a chassé de nombreux terroirs, en a fait un fauve de la montagne et, ce faisant, a progressivement modifié son alimentation, le forçant à remplacer la chair des animaux sauvages ou domestiques par des végétaux de plus en plus variés.

[32.](#) M. Pastoureau, *L'Ours. Histoire d'un roi déchu*, Paris, 2007, p. 220-226.

[33.](#) Greffes ou transplantations peuvent du reste n'être que temporaires : une équipe de chercheurs canadiens a ainsi montré qu'une truie pouvait être « mère porteuse » d'un embryon humain pendant quelques heures, le temps d'une opération de la mère biologique. Sur tout cela, parmi une bibliographie aujourd'hui très abondante, voir l'article pionnier de R. Roy, « Dons d'organes : les porcs à notre secours », dans *Québec Science*, 1996, X, p. 123-141.

[34.](#) Le témoignage le plus récent et le plus poignant émane des « survivants des Andes », seize malheureux rescapés d'un tragique accident d'avion survenu en 1972 dans la cordillère des Andes condamnés à manger la chair de leurs compagnons décédés pour ne pas mourir de faim. Ce « cannibalisme forcé » suscita de nombreuses polémiques. Voir P. P. Read, *Alive. The Story of the Andes*, Londres, 1974 ; et surtout F. Parrado, *Miracle dans les Andes*, Paris, 2006 (témoignage d'un survivant).

- [35](#). Coran, II, 168 ; V, 4 ; VI, 146 ; XVI, 16.
- [36](#). J. V. Tolan, *Les Sarrasins. L'Islam dans l'imagination européenne au Moyen Âge*, Rennes, 2003, p. 156.
- [37](#). Luc, 15, 11-32.
- [38](#). Matthieu, 8, 30-34 ; Marc, 5, 9-20 ; Luc, 8, 30-39.
- [39](#). Voir l'excellent dernier chapitre de I. Shachar, *The Judensau...*, *op. cit.*
- [40](#). 2 Pierre 2, 22.
- [41](#). Sur cette évolution et ses enjeux, voir P. Walter, éd., *Saint Antoine entre mythe et légende*, Grenoble, 1996.
- [42](#). Il est possible que dans cette mutation, l'influence des frères de l'ordre hospitalier des Antonins, grands éleveurs de porcs dont la viande servait à soigner le « feu de saint Antoine », dit aussi « mal des Ardents » – une sorte d'épilepsie due à la consommation d'ergot de seigle –, ait été décisive. Outre les études réunies dans l'ouvrage cité à la note précédente, voir aussi P. Walter, éd., *Mythologie du porc*, Grenoble, 1999.
- [43](#). Sur le sanglier médiéval : H. Beck, *Das Ebersignum bei Germanischen*, Berlin, 1965 ; M. Thiébaux, « The Mouth of the Boar as a Symbol in Medieval Literature », dans *Romance Philology*, XII, 1969, p. 281-299 ; M. Zips, « Tristan und die Ebersymbolik », dans *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur*, t. 94, 1972, p. 134-152 ; W. Schouwink, « Der Eber in der deutschen Literatur des Mittelalters », dans *Verbum et Signum. Festschrift F. Ohly*, Munich, 1975, p. 425-476 ; A. Planche, « La bête singulière », dans *La Chasse au Moyen Âge. Actes du colloque de Nice*, Paris et Nice, 1980, p. 493-505 ; M. Pastoureau, « Chasser le sanglier. Du gibier royal à la bête impure : histoire d'une dévalorisation », dans *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, 2004, p. 65-77.
- [44](#). M. Pastoureau, *Le Cochon. Histoire d'un cousin mal aimé*, Paris, 2011, p. 130-133.
- [45](#). *Ibid.*, p. 28-35.
- [46](#). *Ibid.*, p. 36.
- [47](#). F. Thorn, *Domesday Book. 29 : Rutland*, Chichester, 1980, p. 11.
- [48](#). Voir M. Montanari, *Porci e porcari nel medioevo. Paesaggio, economia, alimentazione*, Bologne, 1981 ; P. Mane, *Le Travail à la campagne au Moyen Âge. Étude iconographique*, Paris, 2006, p. 334-354.
- [49](#). En forêt, le porc se nourrit de racines, d'herbes, de ramilles, de truffes ou de champignons, parfois de petits animaux (limaces, rongeurs, oisillons ou reptiles). Mais il mange aussi des fruits sauvages : pommes, poires, baies, noix, châtaignes et surtout faines et glands. Au pré ou sur les chemins, pendant la période où il n'est pas autorisé à se nourrir dans la forêt, il aime l'herbe tendre et le trèfle, mais il faut compléter sa nourriture avec du son, de l'orge, des sous-produits du lait et des déchets divers. En règle générale, dans la forêt, les animaux ne peuvent manger que les fruits tombés au sol ; il est interdit aux

paysans de battre les branches du chêne pour en faire tomber les glands. Évidemment, ces interdictions, sans cesse répétées jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, ne sont pas respectées.

Effacer la souillure

Parmi les différents adjectifs qui, dans les annales et les chroniques du XII^e siècle, qualifient la mort du jeune roi Philippe causée par un cochon, il en est un qui semble revenir plus souvent que les autres : infâme (*infamis*). Le terme n'est pas un vague synonyme de « honteux » ni même de « sordide ». Il est plus précis et porte plus loin. Étymologiquement est infâme ce qui nuit à la *fama*, c'est-à-dire au renom ou à l'honneur d'un individu ou d'un groupe. C'est exactement ce dont il s'agit ici. La *fama* de la dynastie capétienne est éclaboussée, salie, souillée, et avec elle le prestige et la dignité de la fonction royale. Il faut y remédier, rapidement et profondément.

Dans l'immédiat, malheureusement, le roi Louis VI n'est pas en mesure de le faire. La disparition dramatique de son fils aîné l'a bouleversé, tous les contemporains l'attestent. Sa douleur, comme du reste celle de son épouse la reine Adélaïde, n'a rien de convenu : elle est sincère, immense, extrême. Le roi n'est plus lui-même, et ses proches ne parviennent pas à lui rendre sa raison. Même le pape Innocent II, qui s'apprête à ouvrir à Reims un concile général de l'Église et qui s'entretient avec le roi de France à la veille du sacre du prince Louis, son fils cadet âgé de 10 ans, n'arrive pas à le reconforter, ni même à le calmer. Il multiplie pourtant les paroles apaisantes : « Philippe était trop parfait pour vivre longtemps en ce monde (...) ; il est à présent auprès du Seigneur ; sa courte vie doit être un exemple pour ceux qui lui survivent¹. » Rien n'y fait : le désespoir du roi est infini.

Le souverain étant inconsolable, aboulique, impuissant, c'est son plus proche conseiller, son ami, son soutien, l'abbé de Saint-Denis Suger, qui prend les affaires en main. Le lendemain même de la mort du jeune roi, il arrête deux décisions importantes, destinées à étouffer le scandale et à protéger l'avenir de la dynastie : d'abord des funérailles royales dans la nécropole de Saint-Denis, ensuite un nouveau sacre dans la cathédrale de Reims. Les rituels monarchiques et la mise en scène du sacré devraient, croit-il, conjurer la fatalité et faire oublier le sinistre pourceau, instrument du Diable.

Les funérailles à Saint-Denis

Philippe est mort le 13 octobre, il est enterré à Saint-Denis le 15, la famille royale et les grands arrivent à Reims le 17, Louis le jeune y est sacré le 25 : les événements n'ont pas traîné et se sont enchaînés. En douze jours, tout est réglé. Suger a fait en sorte que ni le roi, ni ses proches, ni le royaume dans son ensemble ne s'enfoncent dans un deuil interminable. D'autant que le pape se trouve en France : il faut profiter de sa présence pour redonner du lustre à la monarchie. Innocent II s'apprête en effet à ouvrir à Reims un concile général de l'Église pour destituer l'antipape Anaclet II, qui l'a chassé de Rome et d'Italie l'année précédente. Reims est pour quelques jours la capitale de la chrétienté.

Une élection pontificale, fort peu canonique, avait créé un schisme au mois de février 1130 en aboutissant, faute d'accord, au choix de deux pontifes : d'une part, Anaclet II, qui était soutenu par une partie de la curie et par le puissant roi de Sicile Roger II ; d'autre part, Innocent II, dont le prestige était plus grand mais qui, ayant moins d'appuis au Sacré Collège, avait dû fuir Rome, se réfugier en Toscane, puis en Provence. La plupart des souverains d'Occident soutiennent Innocent II. Louis VI, notamment, est actif et, sur les conseils de Suger et de saint Bernard, cherche à convaincre l'empereur d'Allemagne Lothaire III et le roi d'Angleterre Henri Ier de la légitimité de ce pontife. Dès l'automne 1130, le pape est en France, d'abord à Cluny, puis à Clermont-Ferrand, enfin à Saint-Denis au printemps suivant, reçu par Suger². Entre-temps il a rencontré et acquis à sa cause l'empereur et le roi d'Angleterre. C'est donc un pape légitime, reconnu par la majorité de la chrétienté, qui se trouve à Reims en ce mois d'octobre 1131. Il faut en profiter et lui demander de sacrer lui-même le jeune Louis, frère puîné du défunt.

Auparavant, il faut mettre en terre l'adolescent qui vient de mourir. Les funérailles ont lieu dans l'église abbatiale de Saint-Denis, deux jours après le tragique accident. « Il fut inhumé, nous dit Suger, à la façon d'un roi, dans la nécropole royale, à gauche de l'autel de la Sainte Trinité, en présence d'une nombreuse assemblée d'évêques et de barons³. » Ce n'est pas sans raison que Suger, dans son récit de l'événement, mis par écrit huit ou dix ans plus tard, insiste sur la dimension royale de ces funérailles. Non

seulement il faut rappeler que Philippe, sacré et couronné du vivant de son père, est pleinement roi et qu'il a sa place dans le cimetière royal ; mais il faut aussi et surtout souligner que ce dernier se trouve à Saint-Denis, au sein même de l'église abbatiale, dans le chœur et à la croisée du transept. Suger est abbé depuis 1122 et il ne manque jamais une occasion de mettre en valeur son monastère et son église. Au moment où il écrit, il a entrepris une réorganisation complète de la gestion du premier et une reconstruction partielle de la seconde, dont la nécropole royale est le fleuron. Pour cette transformation de son église, il dépense beaucoup, fait appel aux meilleurs artisans et maîtres verriers, se procure à prix d'or un verre bleu inconnu jusqu'alors, celui que beaucoup plus tard, les historiens appelleront à tort « bleu de Chartres ». En fait, ce bleu verrier à base de cobalt est apparu dans le vitrail d'abord à Saint-Denis, puis il s'est déplacé vers Le Mans, Vendôme et enfin Chartres. Il faut rendre à Suger ce qui appartient à Suger. Celui-ci montre pour le décor de son église un goût marqué pour la couleur et pour ce que nous appellerions aujourd'hui « l'art contemporain » – celui des années 1140. Il tient à le faire savoir. Rien n'est trop beau pour la maison de Dieu, le cimetière des rois et... la gloire de l'abbaye de Saint-Denis⁴.

Enterrer Philippe dans l'église abbatiale est d'autant plus important que le dernier roi de France à avoir été mis en terre, son grand-père Philippe Ier, en août 1108, ne l'a pas été à Saint-Denis mais à Saint-Benoît-sur-Loire. Si le jeune Philippe avait reçu lui aussi une sépulture autre que Saint-Denis, le risque de voir s'interrompre une tradition séculaire était grand. C'est pourquoi Suger et ses moines agissent vite et rappellent haut et fort que l'adolescent est pleinement roi et qu'il doit donc rejoindre le cimetière traditionnel des rois : Saint-Denis !

Dès l'époque mérovingienne, en effet, l'église abbatiale avait servi de nécropole à plusieurs souverains. Le premier qui ait choisi de s'y faire enterrer, auprès des corps de Denis et de ses deux compagnons, Rustique et Éleuthère, est Dagobert, mort en 639. Son fils Clovis II fit de même en 657, mais parmi leurs successeurs, plusieurs choisirent d'autres lieux de sépulture, à Paris ou dans les environs. Plus tard, quelques souverains carolingiens reprirent la tradition : d'abord Pépin le Bref, qui en 754 avait été sacré dans cette même église par le pape Étienne II, puis, à la fin du

siècle suivant, Charles le Chauve, mort en 877. Mais ce sont surtout les premiers rois capétiens qui firent définitivement de Saint-Denis la nécropole royale : tour à tour Hugues Capet († 996), Robert le Pieux († 1031) et Henri Ier († 1060) y furent inhumés. Par là même, il est étrange que Philippe Ier, mort en 1108, ait demandé à reposer à Saint-Benoît-sur-Loire, un monastère bénédictin qui lui était particulièrement cher. Une tradition rapportée par Suger et par Ordéric Vital affirme que le roi avait exprimé ce vœu vers la fin de sa vie parce que, en raison de sa conduite – son comportement adultère lui avait valu pendant plusieurs années d’être excommunié –, il se jugeait indigne de la nécropole de ses pères. Quelques chroniqueurs, plus ironiques, soulignent que s’il avait été inhumé à Saint-Denis, au milieu d’ancêtres prestigieux, « le souvenir de son règne aurait été comme nul⁵ ». Quoi qu’il en soit, Louis VI respecta les dernières volontés de son père, et au début du mois d’août 1108, Philippe Ier fut porté en terre à Saint-Benoît-sur-Loire. Mais en 1131, pour la sépulture de son jeune fils, Louis VI écouta les sages conseils de Suger et choisit Saint-Denis. De même, six ans plus tard, en juillet 1137, sentant la mort venir, il demanda à être enterré dans le cimetière traditionnel des rois de France⁶.

Aujourd’hui, à Saint-Denis, on peut encore voir le tombeau du jeune roi Philippe, non pas dans son état premier, celui du XII^e siècle, mais – en partie du moins – tel qu’il a été refait au milieu du XIII^e. Il se trouve au début du bras nord du transept, aux côtés de la reine Constance de Castille († 1160), deuxième femme de son frère Louis VII, une belle-sœur qu’il n’a jamais connue. Sur son gisant, Philippe est représenté jeune, imberbe, couronné et tenant un sceptre fleuroné dans sa main droite. Cette effigie a été sculptée dans les années 1263-1264, lorsque Saint Louis acheva la réorganisation complète de la nécropole royale. Ce fut là un des grands projets de son règne, un programme à la fois politique, artistique et dynastique. Les travaux ont commencé dès les années 1240 par l’identification des tombeaux encore en place, puis par l’élargissement considérable du transept et la création d’une sorte d’avant-chœur. Ils se poursuivirent par tranches successives jusqu’en 1265, le dernier grand chantier se situant en 1262-1265. Certains tombeaux furent déplacés, d’autres créés ou refaits, d’autres encore transférés ou bien purement et simplement éliminés : ne furent en effet conservés que les tombeaux des rois et des reines⁷. Notre jeune

Philippe en fit partie, preuve parmi d'autres qu'il était alors considéré comme un roi véritable. Son gisant, probablement réalisé dès 1262, montre un des plus beaux visages de la sculpture funéraire du XIII^e siècle (fig. 3). L'ensemble, malheureusement, a souffert du vandalisme révolutionnaire, puis d'un séjour provisoire au dépôt des Petits Augustins, à Paris, entre 1793 et 1817. Le nez, la main droite, le pouce gauche, la couronne et le sceptre ont dû être refaits⁸.

Le sacre de Reims

Une fois Philippe mis en terre, il faut s'occuper de son frère Louis et se dépêcher de le conduire à Reims pour le faire sacrer. La famille royale, ses proches et plusieurs grands feudataires y arrivent le 17 octobre. Ils retrouvent là de nombreux prélats venus pour le concile, ouvert dès le 18 dans les salles de l'abbaye Saint-Rémi. Le roi Louis VI s'y rend le 24, toujours inconsolable malgré les paroles réconfortantes du pape. Il ne cesse de parler de son fils défunt, son préféré. Une fois encore, Suger prend les choses en main et, sitôt les premiers travaux du concile achevés et l'antipape Anaclet déposé, condamné puis excommunié, il demande à Innocent II de sacrer le jeune Louis, à peine âgé de 10 ans. Ce qui est fait le lendemain, le 25 octobre, dans la cathédrale Notre-Dame de Reims selon le rituel habituel. Les moines de Saint-Rémi ont apporté la précieuse ampoule, conservée dans leur monastère, celle-là même qui contient l'huile sainte servant à oindre les rois. De leur côté, les moines de Saint-Denis ont apporté les *regalia*, c'est-à-dire les insignes du pouvoir, conservés dans leur abbaye et remis un par un au nouveau roi lors de la cérémonie : la couronne, le sceptre long et le sceptre court, l'anneau, l'épée et le baudrier, les éperons, la tunique et le manteau⁹. Par rapport aux usages habituels, une seule différence : ce n'est pas l'archevêque de Reims ni l'un de ses suffragants qui sacre le jeune roi, c'est le pape lui-même. Jusque-là, le seul roi de France qui ait été sacré par un pape avait été Pépin le Bref, père de Charlemagne, quatre siècles plus tôt, à Saint-Denis en 754. Voilà donc un heureux présage pour le règne à venir du jeune Louis. Voilà également une première action purificatrice au bénéfice de la famille capétienne, souillée par le misérable pourceau.

Reims n'a pas toujours été la ville du sacre. Tour à tour Saint-Denis, Metz, Orléans, Compiègne, Soissons, Laon, Noyon avaient joué ce rôle. Louis V, par exemple, dernier roi carolingien, avait été sacré à Compiègne en 979. Son successeur Hugues Capet le fut à Noyon en 987, et son fils Robert, cinq ans plus tard, à Orléans. À Reims même, l'abbaye Saint-Rémi avait quelquefois fait concurrence à la cathédrale, d'autant qu'elle détenait l'ineestimable sainte ampoule, dont la légende disait qu'elle avait été apportée du ciel par une colombe et que son huile merveilleuse avait servi au baptême de Clovis.

Le premier roi capétien sacré dans la cathédrale de Reims fut Henri Ier, du vivant de son père, en 1027. Par la suite, tous les rois de France furent sacrés dans cette église sauf trois : Louis VI, Henri IV et Louis XVIII. Ce dernier, monté sur le trône à la suite des bouleversements de la Révolution et de l'Empire, ne fut – prudemment – ni sacré ni couronné ; mais son frère Charles X le fut en 1825¹⁰ ! Quant à Henri IV, il fut sacré à Chartres en 1594, parce que les troubles de la guerre civile et religieuse l'empêchaient de rejoindre Reims, tenu par ses ennemis. Quant à Louis VI, il fut sacré à Orléans, au début du mois d'août 1108, alors qu'il venait de porter en terre son père Philippe Ier, à Saint-Benoît-sur-Loire¹¹. La situation du royaume, l'agitation de son demi-frère le comte de Mantes, la révolte de certains évêques (dont l'archevêque de Reims) et les complots de sa belle-mère nécessitaient un sacre rapide. Orléans étant plus près que Reims, il eut lieu dans cette ville, l'officiant étant l'archevêque de Sens. Celui de Reims en fut très irrité, de même que tous les clercs rémois et la ville entière qui craignaient de perdre leurs privilèges. C'est pourquoi Louis VI, devenu roi, ne manqua pas de faire successivement sacrer à Reims, de son vivant, ses deux fils : Philippe puis Louis. La tradition était renouée et ne fut plus interrompue avant la fin du ^{xv}^e siècle.

Pour les théologiens médiévaux, le sacre n'est pas à proprement parler un sacrement mais plutôt un « mystère », c'est-à-dire une transformation opérée par la grâce de Dieu. Il reprend, en l'adaptant, un rituel royal mentionné dans l'Ancien Testament et propre aux anciens rois d'Israël. Le roi de France devient roi « par la grâce de Dieu », formule reprise dans les actes de chancellerie et dans la légende des sceaux. Sur terre, il est le représentant de Dieu – et non pas du pape – et doit accomplir différentes

missions : défendre la foi et assurer le salut de ses sujets, maintenir la paix dans son royaume, protéger l'Église et le peuple chrétien, être juste et faire respecter la justice. Ces différentes missions sont énoncées dans le serment que le nouveau roi prononce sur les Évangiles. Au XIII^e siècle, une nouvelle mission y sera ajoutée : lutter contre l'hérésie.

Toutefois, lors de la cérémonie du sacre, le moment le plus fort n'est pas celui du serment mais celui de l'onction. Le roi est oint par l'archevêque, avec l'huile merveilleuse de la sainte ampoule, en sept endroits du corps (un nombre fortement symbolique) : d'abord sur le sommet de la tête, sur la poitrine et entre les épaules ; ensuite sur l'épaule droite, sur l'épaule gauche, à la jointure du bras droit puis du bras gauche. Le bas du corps, zone impure, n'est pas concerné. Par cette onction, la personne du roi change de nature : il devient inviolable, cesse d'être un simple laïque, rejoint en partie l'ordre sacerdotal – celui des prêtres – et peut désormais communier sous les deux espèces. Surtout, il acquiert des pouvoirs surnaturels, devient thaumaturge et guérit notamment les écrouelles – maladie d'origine tuberculeuse caractérisée par une inflammation des ganglions lymphatiques du cou. Il le fait au lendemain de son sacre et lors de grandes fêtes liturgiques, en prononçant la formule : « Le roi te touche, Dieu te guérit. » Louis VI semble avoir été le premier roi de France qui ait touché (et guéri) les écrouelles ; Louis XVI, le dernier¹².

Au mois d'octobre 1131, la rapidité avec laquelle a été sacré à Reims le prince Louis, douze jours après la mort de son aîné Philippe, n'est pas seulement due à des questions politiques et dynastiques. C'est aussi un moyen de protéger – presque magiquement – le nouveau roi, désormais marqué par un signe divin, et ce faisant tenter d'atténuer l'inaltérable souillure qui affecte toute la dynastie. Le saint chrême contre la sanie porcine !

Pour les contemporains, pour le vieux roi lui-même et pour son entourage, cela ne semble pas avoir été suffisant. À preuve, le comportement de Louis VI. Jusqu'à sa mort, six ans plus tard, il multiplie les actes de piété, comble les églises de bienfaits, fait constamment pénitence. Comme si, à ses yeux, l'accident dont son fils aîné a été victime était une punition divine. Certes, c'est le Diable qui a mis en action le cochon régicide, mais Dieu a laissé faire. Voilà plus ou moins ce que se dit

Louis VI. La famille capétienne doit expier les péchés du grand-père du défunt, le roi Philippe Ier, excommunié pendant plusieurs années en raison de son comportement adultère. Elle doit également expier les péchés de Louis VI lui-même : il s'est comporté injustement envers les évêques de son royaume, il n'a pas participé aux expéditions vers la Terre sainte, il a « fait de son ventre une idole¹³ », il a offensé Dieu. Le jeune Philippe est mort par la faute du père et du grand-père. Il faut assurer la paix de son âme, se racheter, obtenir le pardon de Dieu. D'où, à la fin du règne, un rapprochement étroit de Louis VI avec la papauté, l'Église de France, les prélats, les clercs, les moines. D'où des dons et des privilèges considérables aux églises et aux abbayes¹⁴. Paris semble avoir sa préférence. Ce n'est pas encore la « capitale » du royaume au sens moderne du mot – la monarchie est alors itinérante et le restera longtemps –, mais Louis VI y séjourne plus fréquemment que ses prédécesseurs. Peu après la mort de Philippe, le roi y fonde avec sa femme Adélaïde l'abbaye Saint-Pierre de Montmartre, qu'il couvre de bienfaits et où la reine elle-même sera inhumée en 1154. De même, il multiplie les donations envers l'abbaye Saint-Victor, établissement de chanoines réguliers qu'il avait fondé en 1113 et où l'activité intellectuelle était devenue intense.

Un second Philippe

Une autre décision prise par le roi et la reine peu après la mort de leur fils aîné a de quoi nous surprendre. Du moins par rapport à nos idées modernes concernant la naissance et la famille, car au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, et même encore au XIXe siècle, une telle décision n'a rien d'insolite : concevoir un nouvel enfant et, si c'est un garçon, lui donner pour nom de baptême celui du fils défunt. C'est ce qui est fait dans les mois qui suivent la mort du premier Philippe. Nous ignorons malheureusement la date de naissance de ce second Philippe, septième fils du roi Louis VI et de la reine Adélaïde. Peut-être à la fin de l'été 1132, ce qui impliquerait une conception aux environs de Noël 1131, soit quelques semaines après le tragique événement. La reine a alors 37 ou 38 ans et est encore en âge de procréer. Au reste, ce second Philippe ne sera pas son dernier enfant. Elle en aura encore deux : une fille, Constance, née en 1134 et morte en 1176 ; et

un enfant dont le sexe nous est inconnu, né et mort à Paris à l'automne 1135 et inhumé à l'abbaye Saint-Victor¹⁵.

Si nous ignorons la date de naissance précise de ce second Philippe, sa vie nous est en revanche assez bien connue. Tout jeune, il fut destiné à l'état ecclésiastique et pourvu de nombreux bénéfices : abbé de Saint-Mellon de Pontoise, de Saint-Spire de Corbeil, de Notre-Dame d'Étampes, chanoine puis doyen de Saint-Martin de Tours. Adulte, il devint trésorier et doyen de Saint-Corneille de Compiègne – là même où son ancêtre Hugues Capet avait été proclamé roi de France en 987 – puis, protégé par Suger et la reine mère Adélaïde, archidiacre de Notre-Dame de Paris. En juin 1159, il fut même élu évêque de Paris mais, s'estimant indigne d'une telle charge, il laissa celle-ci à Pierre Lombard, auteur du célèbre livre des *Sentences* qui restera jusqu'au ^{xv}^e siècle l'ouvrage de référence pour tout étudiant débutant en théologie¹⁶. Philippe mourut deux ans plus tard, le 4 septembre 1161, laissant le souvenir d'un prélat fier de sa naissance – fils et frère de roi – mais pas toujours ennemi des biens de ce monde. À Compiègne notamment, en 1150, refusant la réforme de la vie canoniale voulue par le pape, il garda longtemps pour lui le trésor de l'église, l'une des plus riches du royaume.

Que deux fils de Louis VI aient successivement porté le nom de Philippe – celui de leur grand-père – est important sur le plan dynastique. Désormais ce nom de baptême, autrefois inusité en Occident, entre définitivement dans le patrimoine anthroponymique de la famille capétienne, au même titre que Louis, Henri ou Robert. C'est là une nouveauté importante qui pendant de longues décennies va distinguer les Capétiens des autres familles régnantes d'Europe occidentale. Au Moyen Âge, pas de Philippe chez les Plantagenêts, rois d'Angleterre ; ni chez les dynastes de la péninsule Ibérique ou de Scandinavie. En Allemagne, un seul dynaste porte ce nom : Philippe de Souabe, fils de Frédéric Barberousse, assassiné en 1208 ; mais il n'est pas empereur, seulement roi des Romains (1198-1208).

En France, chez les Capétiens, l'apparition du nom Philippe est liée, nous l'avons vu au premier chapitre de ce livre, au mariage du roi Henri Ier avec Anne de Kiev, princesse orientale, en 1051. C'est un nom d'origine grecque que le fils aîné du couple fut le premier à porter : il devint roi à la mort de son père et régna de 1060 à 1108 et passa à la postérité sous le nom de

Philippe Ier. Lui-même donna ce nom à son troisième fils, Philippe comte de Mantes (1093-vers 1135), prince agité, souvent en conflit avec son frère le roi Louis VI.

À partir du XII^e siècle, la diffusion grandissante du nom Philippe chez les Capétiens élimina peu à peu celle du nom Henri, un nom par ailleurs largement donné, du XII^e au XV^e siècle, dans la plupart des familles royales européennes. En France, au contraire, entre Henri Ier, né en 1009, et Henri II, né en 1519, il s'écoula un demi-millénaire. C'est beaucoup et riche de significations : en ce domaine comme dans plusieurs autres – les *regalia* et la cérémonie du sacre, par exemple, ou bien les armoiries, comme nous le verrons plus loin – les rois de France veulent se distinguer des autres rois chrétiens. Ne pas faire comme les autres a longtemps été une image de marque de la monarchie française.

Revenons au nom Philippe et observons qu'à partir du milieu du XII^e siècle, celui-ci se diffuse progressivement et abondamment dans toutes les branches de la famille capétienne. Dans la branche aînée, celle qui occupe le trône, il est désormais réservé au fils aîné du roi une génération sur deux, alternant avec le nom Louis. L'usage s'est en effet établi de porter le nom du grand-père. Mais parfois, l'alternance est rompue parce que ce fils aîné meurt avant son père : se succèdent alors deux Louis ou deux Philippe. Ainsi, au XIII^e siècle, Louis IX succède à Louis VIII en 1226 parce que son frère aîné, Philippe, est mort dix ans plus tôt ; de même, en 1285, Philippe IV succède à Philippe III parce que Louis, l'aîné, est mort avant son père, en 1276 (voir en annexe le tableau généalogique des Capétiens). Notons par ailleurs que les neuf premiers enfants du roi Louis VIII et de la reine Blanche de Castille, tous nés avant 1223, furent en France les premiers enfants royaux qui connurent leur grand-père, Philippe Auguste mort à cette date. Plus tard, Saint Louis, qui avait 9 ans en 1223, aimait rappeler le souvenir de ce grand-père illustre ainsi que les exemples et les enseignements qu'il lui avait donnés.

Rien de tel pour notre jeune Philippe, mort en 1131. Il n'a pas connu son grand-père ni, bien évidemment, son frère homonyme. Il n'a pas eu connaissance non plus de cousins proches ou éloignés portant le même nom de baptême que lui. À l'époque de sa courte vie, c'était trop tôt. Deux

générations plus tard, en revanche, les Philippe capétiens vont commencer à proliférer.

Chez les grands feudataires du royaume, le premier qui ait porté ce nom semble avoir été Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, né en 1143 et mort en Terre sainte en 1191. Il fut en 1165 un des trois parrains de Philippe Auguste, à qui il a peut-être donné son nom. Mais nous ne savons pas pourquoi lui-même, en 1143, fut baptisé Philippe, nom inconnu chez ses ascendants, tant du côté de son père Thierry d'Alsace, comte de Flandre, que de sa mère Sibylle, fille du comte d'Anjou Foulque V. Peut-on supposer que ce fût en mémoire de notre pauvre Philippe, frère du roi de France alors en fonction, ignominieusement tué par un cochon douze ans plus tôt ? Rien ne permet de l'affirmer et l'hypothèse semble fragile.

Un début de règne malheureux

Toutes les mesures prises après la mort du jeune Philippe – funérailles à Saint-Denis, sacre de Reims, naissance d'un autre Philippe, fondation d'abbayes royales, soutien désormais constant du pape et de l'Église – apaisent peu à peu la douleur et la conscience du vieux roi Louis VI, qui meurt au début du mois d'août 1137. Avant de disparaître, il a la satisfaction de conclure le mariage de son fils Louis le Jeune – le futur Louis VII – avec la fille et unique héritière du duc Guillaume X d'Aquitaine. Aliénor n'a que 15 ans, mais elle apporte au futur roi de France d'immenses territoires s'étendant de la Loire aux Pyrénées (l'équivalent d'une vingtaine de départements français actuels). Certes, l'union est personnelle, et les barons aquitains ont obtenu de ne rendre hommage qu'à la future reine de France, pas à son époux, mais ce mariage, célébré à Bordeaux au moment même où le vieux roi obèse passe de vie à trépas, semble redonner à la dynastie capétienne un peu de lustre et d'espérance. La jeune princesse est belle, intelligente, vive, gaie, peu portée sur la religion et très indépendante. Elle apporte à la cour un certain art de vivre propre aux régions méridionales du royaume. S'entendra-t-elle avec son mari, homme sombre, dévot, inquiet, peu enclin aux réjouissances et aux innovations ?

Les contemporains l'ont cru pendant quelques mois, puis ils ont dû se rendre à l'évidence : le jeune couple est mal assorti. En outre, il est

infécond. Pendant huit ans, aucun enfant ne voit le jour, ce qui laisse perplexes la cour et l'entourage royal. Il faut en effet attendre 1145 pour que naisse une première fille, Marie, qui épousera plus tard le comte de Champagne. Est-ce la faute du roi, peu enclin semble-t-il aux plaisirs du corps ni au commerce charnel ? Ou bien celle de la reine, qui met au monde ce premier enfant à presque 24 ans, un âge avancé au XII^e siècle pour une première maternité ? Le responsable en est sans doute Louis VII et non pas Aliénor, car par la suite celle-ci donnera naissance à neuf autres enfants, une seconde fille avec Louis VII et huit enfants avec Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre. Le dernier – le futur roi Jean sans Terre – naît en 1167 ; Aliénor a alors 45 ans ! C'est en fait une reine particulièrement féconde.

Aux problèmes de couple et de progéniture s'ajoutent les fautes politiques de Louis VII. Il le reconnaît lui-même : il a été mal préparé à son métier de roi. Élevé dans les écoles de Notre-Dame de Paris, il était destiné à la carrière ecclésiastique. S'il n'était pas monté sur le trône, il aurait reçu de nombreux bénéfices, des abbayes royales, des évêchés de plus en plus importants, et il aurait sans doute fini sa carrière comme archevêque de Reims – ce que deviendra plus tard son frère puîné, Henri, au parcours exemplaire. Mais en 1131, un misérable cochon girovague, un effroyable *porcus diabolicus*, en a décidé autrement. Philippe l'aîné est mort, c'est Louis le cadet qui devient l'héritier du trône. Que s'est-il passé pendant les six années qui s'écoulent entre cette date et la mort du vieux roi Louis VI en 1137 ? Pourquoi le jeune Louis n'a-t-il pas été mieux instruit de la fonction royale et de ses futures tâches ? Son père, malade et accablé de douleur, ne semble pas avoir tenu son rôle de pédagogue comme il l'avait fait pour Philippe. Mais Suger ? Pourquoi n'a-t-il pas mieux pris en main l'éducation du futur roi de France ? Nous ne le savons pas. Peut-être était-il alors trop occupé par la réorganisation de son abbaye de Saint-Denis et par les projets de reconstruction de l'église abbatiale dont il voulait faire la plus belle du royaume ? Toutefois, les travaux ne s'intensifièrent vraiment qu'en 1140, trois ans après le début du nouveau règne.

Quoi qu'il en soit, le jeune Louis VII est effectivement mal préparé à son métier de roi. Moins de deux ans après sa montée sur le trône, il commet plusieurs erreurs politiques qui nuisent à l'exercice de son gouvernement et entament son prestige personnel. Même si l'historiographie récente a

quelque peu corrigé l'image passablement négative que Louis VII a laissée dans l'Histoire¹⁷, il reste que ce dernier, dès le début de son règne, se montre maladroit, naïf, velléitaire et souvent obstiné. C'est en outre, sur le plan individuel, un homme mou et triste, qui a besoin d'être solidement conseillé et dont le moral doit être stimulé par un entourage compétent. Or, après avoir pendant quelque temps continué la politique de son père et conservé ses anciens conseillers, il s'en sépare. De même, la reine mère Adélaïde est un moment éloignée du trône. Il est vrai qu'à peine un an après la mort de son époux, elle se remarie avec Mathieu Ier seigneur de Montmorency, connétable de France. Un peu plus tard, Suger lui-même est écarté des affaires de gouvernement. Louis VII, en effet, s'est fâché avec différents prélats, avec le pape et même avec le grand saint Bernard, maître à penser de toute la chrétienté occidentale. Il semble avoir l'ensemble de l'Église contre lui, situation paradoxale pour un monarque dont la piété est extrême et qui, à plusieurs reprises au cours de sa vie, proclama qu'il aurait préféré être un simple moine plutôt que roi de France.

La cause première de toutes ces brouilles se trouve dans les élections épiscopales. Le problème n'est pas neuf : qui du souverain ou du pape a autorité pour investir les évêques nouvellement élus par le chapitre ? Cette question a envenimé les relations entre la France et la papauté pendant plusieurs siècles. Louis VII, comme ses prédécesseurs, entend imposer ses candidats. Ce qu'il fait à Langres en 1138 et à Bourges en 1141. Mal lui en prend : en agissant ainsi, il déclenche la colère de saint Bernard qui pour Langres avait son propre candidat – un cistercien – puis celle du pape Innocent II qui ne voulait pas voir l'investiture d'un nouvel archevêque à Bourges lui échapper. L'affaire s'envenime. Louis VII, mal conseillé, tient tête au pape Innocent II, celui-là même qui l'avait sacré à Reims dix ans plus tôt. Il finit par être excommunié, et l'interdit est jeté sur une partie du royaume.

À cette catastrophe s'en ajoute une autre. Sur cette querelle des investitures vient en effet se greffer une guerre féodale. Pour soutenir son cousin Raoul de Vermandois dans un conflit matrimonial qui l'oppose au comte Thibaud de Champagne, Louis VII envahit les terres de ce dernier, son principal vassal. Les opérations militaires le conduisent jusqu'à Vitry-en-Perthois (aujourd'hui Vitry-le-François) dont il fait un siège victorieux

(janvier 1143). Ses soldats entrent dans la ville, pillent et brûlent les maisons, puis – avec ou sans l’assentiment du roi ? – mettent le feu à l’église à l’intérieur de laquelle s’est réfugiée une partie des habitants. Le nombre des morts dépasse le millier. Il s’agit d’un massacre délibéré dont le retentissement est considérable dans tout l’Occident : un roi chrétien a fait brûler « plus de mille enfants de Dieu réfugiés dans une église¹⁸ ».

Louis VII prend la croix

Horriifié, accablé, pétri de honte et de remords, Louis VII cesse rapidement la guerre et fait la paix avec le comte de Champagne. Il est alors totalement désespéré, se croit maudit, non seulement lui mais également toute sa famille. Depuis la mort de son frère Philippe, depuis l’irruption dans une rue de Paris de ce funeste porc envoyé par le Diable, tout va de mal en pis pour la monarchie française et la dynastie capétienne. La souillure de 1131, loin de s’atténuer, semble s’étendre.

Suger et Bernard prennent alors les choses en main. Le premier conseille au roi de faire la paix avec le pape et d’accepter le candidat de ce dernier à l’archevêché de Bourges. Louis VII obéit d’autant plus volontiers à ce conseil qu’Innocent II vient de mourir et que le nouveau pontife paraît plus conciliant ; l’interdit et l’excommunication qui pesaient sur le royaume et sur le roi sont levés. Bernard, de son côté, a reçu la confession du roi. Il lui demande de faire pénitence et, pour ce, lui suggère de partir en Terre sainte. L’abbé de Clairvaux, en effet, vient d’apprendre que les Francs des États chrétiens de Palestine ont subi de sérieux revers : la principauté d’Édesse est tombée aux mains des musulmans, et Jérusalem elle-même semble menacée ; ils ont besoin de secours. Contre l’avis de Suger, Louis VII décide de partir en croisade.

Celle-ci est prêchée solennellement par saint Bernard, dans le royaume et dans l’Empire. À Vézelay, le jour de Pâques 1146, devant une foule immense, il invite le roi, la reine et tous les grands barons du royaume à prendre la croix. Puis il part en Allemagne convaincre l’empereur et ses proches de faire de même. Partout il rencontre le succès. Les prises de croix se multiplient ; tout le monde souhaite partir. Les prêches de Bernard sont si

convaincants « qu'ils transforment en déserts les villes et les châteaux », affirme non sans exagération un chroniqueur¹⁹. D'abord hésitant, l'empereur Conrad III se décide à partir et se voit déjà victorieux des infidèles. Louis VII, quant à lui, pense que ce voyage vers les lieux saints va effacer ses propres fautes ainsi que celles de son père et de son grand-père : tous trois ont été momentanément excommuniés parce qu'ils n'avaient pas respecté les commandements de l'Église ni la volonté des papes ; le temps est venu de se racheter. En outre, la mort ignoble de son frère Philippe a souillé toute sa famille ; une croisade victorieuse doit la purifier.

Louis VII reçoit donc la croix des mains de saint Bernard à Vézelay, au printemps 1146. Il restera dans l'Histoire comme le premier roi d'Occident qui se soit croisé. Quelques mois plus tard, il convoque une assemblée à Étampes et prend différentes mesures concernant le gouvernement du royaume en son absence : sur les recommandations du pape, la régence est confiée à Suger, abbé de Saint-Denis ; Raoul de Vermandois, cousin du roi, et l'archevêque de Reims l'aideront. Puis le roi va solennellement chercher l'oriflamme à Saint-Denis. Cet objet, déjà chargé à cette époque d'une forte dimension symbolique, était à l'origine lié au pouvoir temporel de l'abbaye : un simple gonfanon féodal. Mais à partir du XII^e siècle, il passe pour la bannière du saint, censée protéger au combat le roi et son armée. Il est alors fait d'une grande étoffe rouge uni, placée au sommet d'une hampe, et rappelle l'oriflamme légendaire de Charlemagne tel que le décrivent les chroniques et les chansons de geste. Notons ici que Louis VII part ainsi en croisade protégé par la couleur rouge et non pas bleue : en 1147, c'est trop tôt. Il faut espérer que ce rouge soit efficace car c'est la première fois qu'un roi capétien sort du royaume pour une expédition si lointaine.

L'armée royale est rassemblée à Metz au mois de juin 1147 ; puis elle se met en route pour rejoindre celle de l'empereur Conrad III, autre chef de la croisade. C'est un cortège interminable qui traverse l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et qui a du mal à se ravitailler car certaines villes lui ferment leurs portes. La troupe, en effet, ne comporte pas que des grands seigneurs et des chevaliers. De nombreuses femmes, épouses des uns et des autres, l'accompagnent avec de volumineux bagages. Puis viennent les sergents, les archers, les simples soldats, eux-mêmes suivis par différents

groupes d'hommes et de femmes dont les intentions ne sont pas bien définies. Certains sont même d'authentiques brigands ; d'autres, des femmes de mauvaise vie ; d'autres encore, des illuminés. Le voyage est lent ; l'esprit de croisade ou de pèlerinage tend à se relâcher en cours de route. Et il faut finalement cinq mois pour atteindre Constantinople, au début d'octobre.

Le lieu n'est pas ici de raconter par le menu cette croisade, la deuxième selon la numérotation traditionnelle²⁰. Malgré l'enthousiasme général du départ, malgré les attentes pleines d'espoir des chrétiens de Terre sainte, ce fut un échec total, un désastre même. À cela plusieurs raisons. Tout d'abord la mésentente entre les deux chefs de l'expédition, l'empereur d'Allemagne et le roi de France. Ensuite l'attitude ambiguë et versatile des Byzantins, notamment celle de l'empereur Manuel Comnène. Puis les pertes immenses subies pendant la longue traversée de l'Anatolie. Conrad III alla jusqu'au bout mais y laissa une bonne partie de ses troupes ; Louis VII fit demi-tour et préféra partiellement la voie de mer, tout aussi dangereuse. Enfin les hésitations des deux souverains une fois arrivés dans les principautés franques. Où faire porter leurs attaques ? Au lieu d'assiéger Alep, porte vers la principauté d'Édesse à reconquérir, ils préférèrent Damas, dont ils ne parvinrent pas à s'emparer (juillet 1148). Dès lors ce fut la débandade. Conrad retourna à Constantinople. Louis s'attarda quelque temps à Jérusalem puis revint en France, affaibli et mortifié. La croisade avait été un naufrage : non seulement aucune aide n'avait été apportée aux États chrétiens de Terre sainte, mais les croisés avaient réussi à constituer contre eux un front unique des forces musulmanes ! Après leur départ, on assista au réveil du djihad, suivi des succès militaires et politiques de deux grands chefs, Nour-ed-Din et Saladin.

Certains historiens ont beaucoup brodé sur la conduite d'Aliénor pendant cette malheureuse croisade²¹. Les contemporains eux-mêmes se sont étonnés de l'attitude plus qu'affectueuse de la reine envers son oncle paternel Raymond de Poitiers, prince d'Antioche. Adultère ? Inceste ? Probablement pas. Contrairement à une idée reçue, les infidélités des reines sont rares au Moyen Âge. C'est du reste pourquoi la reine Guenièvre, qui dans les romans arthuriens trompe son mari Arthur avec Lancelot, est un personnage effroyable, scandaleux, détesté du public. Si les infidélités des

reines véritables sont rares, les rumeurs d'infidélité, en revanche, vont bon train en milieu de cour, déjà au XII^e siècle. C'est probablement ce qui se produisit à Antioche, et le roi Louis VII en prit ombrage. Voilà pourquoi il n'aida pas Raymond à mettre le siège devant Alep et se hâta de quitter Antioche pour Jérusalem, où il souhaitait achever son pèlerinage personnel. L'aspect spirituel de la croisade l'intéressait plus que ses enjeux militaires. Quant à la conduite de la reine, elle était sans doute plus politique et familiale que sensuelle. Elle souhaitait donner priorité aux projets de Raymond, frère de son propre père, sur ceux plus incertains de son mari. Ce faisant, elle se montrait davantage princesse aquitaine que reine capétienne. Cela aussi Louis VII le lui reprocha. La tension entre les deux époux devint très grande. On commença à parler de divorce.

L'appel à la Vierge

À son retour en France, Louis VII est accablé : la croisade a tourné à la catastrophe ; de nombreux princes et chevaliers français sont morts en Orient ; le trésor royal a été fortement entamé par l'expédition. Saint Bernard, humilié par l'échec d'une croisade qu'il avait voulue et prêchée, lui en fait porter la responsabilité. Quant à son épouse, la capricieuse Aliénor, qui ne lui a toujours pas donné d'héritier mâle après douze années de mariage, elle s'éloigne de plus en plus de lui. À coup sûr, le roi et son lignage sont maudits. Le Diable semble toujours à l'œuvre. Qu'a-t-il fait pour mériter un tel sort, lui qui ne souhaitait pas être roi ? Au reste, est-il un souverain légitime ? Ne doit-il pas sa couronne à un misérable cochon sorti tout droit du gouffre de l'enfer ? Un porc a brouillé les règles ordinaires d'accession au trône. Comment être un roi digne de ce nom après une telle flétrissure, un tel avilissement dynastique ?

Telles sont les questions que se pose Louis VII lorsqu'il retrouve son pays au mois de novembre 1149. Son seul appui se trouve en Suger, qui malgré quelques troubles a su maintenir le royaume en paix pendant les deux années d'absence du souverain. Aux dires de son biographe, le moine Guillaume, le roi aurait remercié l'abbé de Saint-Denis en le proclamant « père de la patrie²² ». Expression étrangement moderne pour le XII^e siècle,

mais qui montre une fois encore combien Suger est un homme d'État et comment il apporte au monarque soutien, conseils et réconfort.

C'est sans doute à ce moment-là – le retour de la croisade – qu'une idée nouvelle se fait jour dans l'entourage du souverain, une idée puissante, glorieuse, extraordinaire, dont nous ne savons pas si elle émane au départ de l'abbé de Saint-Denis, de celui de Clairvaux ou bien du roi lui-même : faire appel à la Vierge ! Puisque la croisade a échoué, puisque tous les gestes royaux de piété et de dévotion ont été stériles ou malheureux, il faut frapper plus fort et chercher assistance dans le royaume des Cieux. Pourquoi ne pas solliciter le secours de la sainte Mère de Dieu ? Pourquoi ne pas lui demander d'intercéder auprès de son Fils afin de protéger le roi, sa famille et le royaume ?

En ce milieu du XIII^e siècle, dans une large partie de l'Occident chrétien, le culte de la Vierge est en pleine expansion. Depuis quelques décennies déjà Marie est devenue une figure centrale du christianisme – ce qui n'était pas vrai pendant le haut Moyen Âge – et une clef essentielle pour comprendre le mystère de l'Incarnation. La théologie lui consacre une bonne part de ses réflexions et de ses controverses, et surtout l'étudie désormais pour elle-même et non plus seulement par rapport à telle ou telle question christologique. On débat de sa pureté, de sa virginité, de sa conception hors du péché originel, du mode de son assomption. Le XII^e siècle est le grand siècle médiéval de la mariologie. La liturgie n'est pas en reste qui lui dédie quatre grandes fêtes : l'Annonciation (25 mars), l'Assomption (15 août), la Nativité (25 décembre) et la Purification (2 février), ainsi que des prières, des antiennes, des chants et des sermons de plus en plus nombreux. L'*Ave Maria* devient même une prière officielle au même titre que le *Pater* et le *Credo*.

L'iconographie suit ce mouvement général de la théologie et de la liturgie : entre 1120 et 1160 se mettent en place de nouveaux thèmes et de nouvelles formules qui ne changeront plus guère jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Parmi ces thèmes nouveaux, le Couronnement de la Vierge – Marie, reçue au ciel, est intronisée, bénie et/ou couronnée par le Christ – occupe une place originale, essentielle à notre propos comme nous le verrons plus loin. Quant aux thèmes plus anciens, ils se transforment et attestent le rôle primordial joué par la mère du Christ au sein du culte

chrétien. L'image de la Vierge à l'Enfant en est un parfait exemple. Dans les premiers siècles du christianisme, la mère était l'attribut de son fils ; petite, discrète, en retrait, elle lui servait de siège en quelque sorte. Puis le rapport hiérarchique s'inverse, la mère grandit en taille, l'enfant diminue, et après l'an mille c'est lui qui finit par jouer le rôle d'attribut de la Vierge²³.

Ces mutations théologiques, liturgiques et iconographiques s'accompagnent d'une immense ferveur mariale, encouragée par les ordres monastiques récemment institués – Cisterciens, Prémontrés – et par quelques grandes figures de la chrétienté, au premier rang desquelles il faut citer saint Bernard. La Vierge éclipse parfois le Christ dans les sermons et les dévotions. Elle fait désormais des miracles, dont on compile des recueils ; elle a en France ses lieux de pèlerinage, de plus en plus fréquentés : Chartres, Le Puy, Boulogne, Rocamadour, Coutances, Pontoise, etc. Surtout, elle devient la médiatrice par excellence, l'intercesseur privilégié auquel s'adressent en priorité les fidèles. Tous deviennent enfants de Marie, mère de Dieu et désormais mère de tous les hommes.

Comme beaucoup de ses contemporains, Louis VII semble avoir eu pour la Vierge une grande vénération. Mais chez lui celle-ci prend un aspect plus intense et plus original. Il a été élevé et éduqué à Paris dans les écoles de la cathédrale Notre-Dame et n'en a pour ainsi quitté le cloître qu'en 1131, lorsque la mort infâme de son frère aîné a fait de lui l'héritier du trône. C'est dans cette église, dédiée à la Vierge, qu'est née sa dévotion. Devenu adulte, il montre en toute occasion une piété extrême, rigoureuse, souvent ascétique et, aux dires de l'un de ses biographes « tient la Vierge pour sa propre mère²⁴ ». Au reste, il l'invoque à tout propos, notamment dans les affaires de gouvernement. Dieu, disait-il, lui aurait donné le royaume à condition d'honorer intensément la Vierge et de la faire « reine de France²⁵ ». Métaphore, certes, mais aussi véritable programme politique et dynastique, surtout après le retour de croisade. Nous allons y venir. Mais auparavant soulignons qu'en 1145, lorsque naît la première fille – et premier enfant – de Louis VII et d'Aliénor, celle-ci reçoit pour nom de baptême le nom de la reine des Cieux : Marie. Cette princesse, morte en 1198, deviendra célèbre : épouse du comte de Champagne Henri le Libéral, protectrice des lettres et des arts, elle tiendra à Troyes une cour brillante.

Chrétien de Troyes, qui la nomme sa *dame de Chanpaigne*, sera l'un de ses protégés ; il lui dédiera son roman *Le Chevalier de la Charrette*.

En 1145, c'est la première fois chez les Capétiens qu'une fille du roi reçoit pour nom Marie. Depuis la montée d'Hugues Capet sur le trône, en 987, neuf filles du souverain ont laissé leur nom dans les documents. Aucune ne se nomme ainsi. On relève trois Constance, deux Hedwige, une Gisèle, une Adèle, une Cécile et une Eustachie²⁶. Par la suite, il faudra encore attendre plus de quarante ans pour voir, parmi les enfants royaux, naître et baptiser une deuxième Marie, en 1197. Fille de Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie, cette nouvelle Marie épousera plus tard le duc de Brabant et mourra en 1238. Lors des deux règnes suivants, celui de Louis VIII et celui de Saint Louis, on ne relève trace d'aucune Marie parmi les filles du souverain. De même, si l'on se tourne vers les filles des Plantagenêts, rois d'Angleterre, vers celles des rois de la péninsule Ibérique ou encore vers celles des empereurs d'Allemagne, il n'y a témoignage d'aucune Marie avant la seconde moitié du XIII^e siècle.

Louis VII semble donc avoir ici un siècle d'avance sur tous les autres souverains de la chrétienté occidentale. En 1145, le choix du nom Marie pour baptiser une fille de sang royal est exceptionnel. Il témoigne de l'immense attachement du roi envers la mère du Dieu fait homme et annonce la décision inouïe qui va être prise quelques années plus tard : l'adoption par le roi de France des deux principaux attributs iconographiques de la Vierge pour créer les premières armoiries royales, la fleur de lis et la couleur bleue.

Deux dévots : Suger et saint Bernard

Louis VII n'est cependant pas le seul à manifester un tel attachement. Auprès de lui, deux autres personnages, comptant au nombre des acteurs importants du présent livre, affichent une piété mariale au moins aussi intense, mais fort différente : Suger et saint Bernard.

Le premier accorde à la mère du Christ une place sans cesse grandissante dans son église abbatiale de Saint-Denis, d'abord réaménagée puis en grande partie reconstruite à partir des années 1130-1140. Il lui consacre

notamment toute une chapelle, avec une verrière montrant différentes scènes tirées de sa vie, et – témoignage exceptionnel – il se fait représenter lui-même aux pieds de la Vierge de l'Annonciation, prosterné et tenant sa crosse abbatiale (fig. 14). À lui seul ce vitrail célèbre, datable des années 1142-1144 mais plusieurs fois remanié et déplacé, souligne le lien très fort qui unit l'abbé de Saint-Denis et la mère du Dieu fait homme²⁷. Lui fait écho quelques années plus tard un autre vitrail, aujourd'hui disparu, que Suger offre à Notre-Dame de Paris et qui représente le *Couronnement de la Vierge*²⁸. C'est la première fois que cette scène est peinte sur le verre, et c'est l'abbé de Saint-Denis qui en est l'initiateur. Au reste, le grand Émile Mâle estimait, non sans raison, que Suger avait inventé ce thème nouveau de l'iconographie mariale promis à une nombreuse postérité²⁹.

La ferveur mariale de Suger est donc incontestable, même si elle n'est pas totalement désintéressée. Quand il fait reconstruire son église abbatiale et qu'il dépense tant d'argent pour l'embellir, il poursuit au moins deux buts. D'une part, faire de ce sanctuaire le plus beau de la chrétienté romaine, une sorte de Jérusalem céleste descendue sur terre où, comme dans la description qu'en dresse l'Apocalypse, abondent les pierres les plus précieuses, les ors les plus brillants, les couleurs les plus somptueuses (Apocalypse 21, 9-27). Pour Suger, l'or est lumière, la couleur est lumière, Dieu est lumière : étendre dans le temple chrétien la part de l'or et de la couleur, c'est étendre la part du divin, dissiper les ténèbres, rendre grâce au Seigneur. Bien des prélats pensent comme lui dans cette première moitié du XII^e siècle. Mais Suger a aussi en tête un autre but, moins exemplaire : faire de son église abbatiale le lieu du sacre des rois à la place de la cathédrale de Reims. Saint-Denis conserve dans son trésor les précieux insignes royaux qui jouent un rôle essentiel dans le rituel du sacre. Par ailleurs, l'église abbatiale abrite la nécropole royale, où les deux derniers rois de France, Louis VI et son fils le malheureux Philippe, ont été enterrés. Pourquoi continuer de faire sacrer les rois à Reims ? Pourquoi faire ce long voyage ? Il y a à Saint-Denis même, près de Paris, tout ce qu'il faut pour sacrer et honorer les rois. Seule manque la sainte ampoule, conservée à l'abbaye Saint-Rémi de Reims. Mais, se dit Suger, ne serait-ce pas aux moines de Saint-Rémi de Reims de faire le voyage jusqu'à Saint-Denis ?

Dans ce projet quelque peu mégalomane, la Vierge joue un rôle stratégique important. Suger se rend bien compte que la ferveur qu'elle suscite est désormais bien plus considérable que celle qui entoure les reliques du patron de l'abbaye : Denis, premier évêque de Paris plus ou moins légendaire, qui aurait subi le martyre sur la butte Montmartre et qui, après avoir été décapité, aurait miraculeusement marché en portant sa tête dans ses mains jusqu'à son lieu de sépulture. Certes, Denis est avec Martin et Geneviève un des saints patrons traditionnels du royaume de France, mais en ces années 1140, aucun des trois ne peut plus rivaliser avec Marie. Il faut donc honorer celle-ci à Saint-Denis même et le faire savoir non seulement par le culte mais aussi par l'art et les images.

Les conceptions artistiques et religieuses de saint Bernard sont bien différentes. Pour lui, l'or et les couleurs ne sont en rien des lumières mais des matières, viles, vaines, opaques, qui gênent la relation que les moines et les fidèles entretiennent avec Dieu. Il faut les chasser du temple. Bernard éprouve une véritable aversion pour le luxe, qui à ses yeux n'a rien à faire dans la maison du Seigneur ni dans la vie des moines. Il rejette notamment tout ce qui relève de la polychromie (*varietas colorum*), comme les vitraux multicolores, l'orfèvrerie et les pierres chatoyantes, les manuscrits richement enluminés, toutes choses impures mais omniprésentes à Saint-Denis et dans les grandes églises clunisiennes. Rien de tout cela ne doit trouver sa place à Cîteaux, ni à Clairvaux, ni dans aucune abbatale cistercienne. Bernard déteste particulièrement ce qui scintille, ce qui brille : l'or est pour lui une abomination. Contrairement à Suger, sa quête n'est pas celle de la lumière mais celle de la pureté.

En ce sens, il entretient avec la Vierge des relations privilégiées. Elle est pour lui le modèle absolu de la pureté, une sorte de lis immaculé qu'il célèbre dans plusieurs sermons, spécialement ceux qu'il prononce à l'occasion des grandes fêtes mariales et ceux, remarquables, qu'il consacre au Cantique des cantiques. Certes, il n'est pas le premier qui compare Marie à un lis et qui l'assimile à « l'épouse » du Cantique. D'autres auteurs l'ont fait avant lui, notamment quelques décennies plus tôt le grand Anselme de Canterbury, immense théologien et zéléateur inconditionnel de la Vierge. Mais Bernard est celui qui, en ayant constamment recours à la métaphore florale, souligne avec le plus d'ardeur la pureté mariale. Marie est

immaculée, Marie est un lis. Sur cette fleur blanche, pure, somptueuse et odoriférante, l'abbé de Clairvaux est intarissable. Deux de ses sermons sur le Cantique lui sont spécialement consacrés³⁰.

Pour saint Bernard, la pureté de Marie se traduit avant tout par sa virginité. Contrairement à certains de ses contemporains, il ne croit pas que la mère du Christ ait été conçue hors du péché originel (une telle idée ne deviendra dogme officiel de l'Église romaine qu'au XIX^e siècle), mais il pense que sa vie terrestre s'est déroulée sans tache et que sa maternité fut « virginale ». Marie était vierge avant la naissance de Jésus, elle l'est miraculeusement restée pendant l'accouchement, et l'était encore après la naissance de son fils. Cette idée d'une triple virginité, qui par la suite sera souvent reprise par d'autres théologiens, est pour Bernard symbolisée par les trois pétales de la fleur du lis.

Une légende tardive, qui ne semble guère antérieure au X^e siècle, souligne le lien privilégié unissant Bernard et Marie. Celle-ci lui serait apparue peu avant sa mort et, sortant son sein, l'aurait béni en l'aspergeant de quelques gouttes de son lait. Une autre légende, plus récente encore, raconte comment Bernard contemplant un jour une image de la Vierge – lui qui prisait fort peu les images ! – l'aurait saluée d'un respectueux : *Ave Maria*, et aurait entendu la Vierge lui répondre : *Ave Bernardus*³¹.

La vénération de Bernard pour la Vierge est donc immense, au point que l'un de ses biographes le qualifiera une vingtaine d'années après sa mort de « chapelain de la Vierge³² ». Celle-ci est à ses yeux la médiatrice privilégiée entre le ciel et la terre. Elle intercède auprès de son fils pour tous les hommes, y compris ceux qui ont commis les plus grands péchés. À la limite, elle ferait absoudre le Diable lui-même, tant sont grandes sa bonté, sa mansuétude, sa force de persuasion. Avec des accents éloquents, Bernard proclame : « De Marie, qui est toute suavité, nous n'avons rien à redouter. À tous elle ouvre le sein de sa miséricorde. Elle est l'aqueduc qui distribue aux hommes la fontaine de vie, c'est-à-dire la grâce divine³³. » Au reste, qu'est-ce que le Fils pourrait refuser à sa mère ? C'est pourquoi il faut louer la Vierge en toutes circonstances, faire appel à sa bienveillance et à sa protection. Ce que fait dès le XII^e siècle l'ordre de Cîteaux, dont toutes les églises sont placées sous le vocable de Notre-Dame.

Notes

1. *Chronique de Morigny*, éd. L. Mirot, Paris, 1912, p. 57-58. Voir aussi M. Bur, *Suger, abbé de Saint-Denis, régent de France*, Paris, 1991, p. 155.

2. On trouvera un long récit de cette visite du pape à Saint-Denis dans Suger, *Vie de Louis le Gros*, éd. H. Waquet, Paris, 1929, p. 261-265.

3. *Ibid.*, p. 266.

4. Sur l'administration nouvelle du monastère et la reconstruction de l'église, on lira les écrits de Suger lui-même : *Liber de rebus in administratione sua gestis* (l'ouvrage a été composé vers 1145-1149), dans A. Lecoy de La Marche, *Œuvres de Suger*, Paris, 1867, p. 151-209, que l'on complètera par l'édition de F. Gasparri, Paris, 1996.

5. É. Bournazel, *Louis VI le Gros*, *op. cit.*, p. 80-81.

6. Sur Saint-Denis nécropole royale : M. Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France*, Paris, 1706 ; A. Erlande-Brandenburg, « *Le roi est mort* ». *Étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, Genève, 1975.

7. Sur la réorganisation de la nécropole royale pendant le règne de Saint Louis, voir J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, 1996, p. 273-289.

8. A. Erlande-Brandenburg, « *Le roi est mort* ». *Étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 81-84.

9. Cette liste s'appuie sur plusieurs *ordines* rédigés pendant le règne de Saint Louis. Il est probable qu'en 1131, la liste des *regalia* remis au roi de France lors de son sacre est plus courte. Les vêtements sont peut-être déjà de couleur bleu violacé (*color hyacinthineus*) mais rien n'est encore semé de fleurs de lis. Voir H. Pinoteau, « Les insignes du pouvoir des Capétiens directs » (1987) repris dans *Nouvelles études dynastiques*, Paris, 2014, p. 246-261 ; D. Gaborit-Chopin, *Regalia. Les instruments du sacre des rois de France. Les honneurs de Charlemagne*, Paris, 1987 ; R.-H. Bautier, « Sacres et couronnements sous les Carolingiens et les premiers Capétiens. Recherches sur la genèse du sacre royal français », dans *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1989, p. 7-56 ; J. Le Goff *et al.*, *Le Sacre royal à l'époque de Saint Louis*, Paris, 2001.

10. Le dernier roi de France qui ait été sacré fut donc Charles X, à Reims, le 29 mai 1825. À cette date, les royalistes les plus conservateurs estimaient que faire le voyage de Reims était indispensable pour que le roi fût pleinement roi. Jeanne d'Arc ne pensait pas autrement au xve siècle, lorsqu'elle entraîna Charles VII dans une folle traversée de la France occupée par les Anglais pour le faire sacrer à Reims et non pas à Tours ou à Bourges.

11. Étrangement, Louis VI avait déjà été associé au trône et couronné du vivant de son père, en 1100, mais il ne semble pas qu'il ait été sacré avant l'été 1108. Voir A. Luchaire, *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne (1081-1137)*, Paris, 1890, p. 289-293, et É. Bournazel, *Louis VI le Gros*, *op. cit.*, p. 89-92.

[12.](#) Sur le toucher des écrouelles et les pouvoirs thaumaturgiques du roi de France, M. Bloch, *Les Rois thaumaturges*, Paris, 1924, et nouv. éd. Paris, 1983 ; J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, 1996, p. 826-841.

[13.](#) Voir *supra*, p. 23-28.

[14.](#) Voir les nombreux actes de donation recensés par A. Luchaire, *op. cit.*, p. 221-280. Voir aussi É. Bournazel, *Louis VI le Gros*, *op. cit.*, p. 348-378.

[15.](#) Sur les enfants de Louis VI et d'Adélaïde de Maurienne, voir P. Van Kerrebrouck, *Nouvelle histoire généalogique...*, t. II, *Les Capétiens*, *op. cit.*, p. 79-91.

[16.](#) P. Delhaye, *Pierre Lombard. Sa vie, ses œuvres, sa morale*, Montréal, 1961 ; M. Colish, *Pierre Lombard*, Leyden, 1994, 2 vol.

[17.](#) Plusieurs études récentes voient en Louis VII un roi non pas nul mais malchanceux. Voir par exemple Y. Saissier, *Louis VII*, Paris, 1991, p. 7-14.

[18.](#) *Ibid.*, p. 112-114.

[19.](#) Cité par M. Bur, *Suger*, Paris, 1991, p. 275-276.

[20.](#) Sur cette croisade, nous disposons du récit d'Eudes de Deuil, un proche de Suger, qui accompagna Louis VII en Orient et lui servit de chapelain pendant toute l'expédition : *De profectioe Ludovici septimi in Orientem*, éd. H. Waquet, *La Croisade de Louis VII roi de France*, Paris, 1949. Très « nationaliste », Eudes attribue l'échec de la croisade à la perfidie des Byzantins et à la stupidité des Allemands.

[21.](#) La bibliographie consacrée à Aliénor est immense et souvent médiocre. Les ouvrages sérieux sont rares. On consultera en priorité J. Flori, *Aliénor d'Aquitaine. La reine insoumise*, Paris, 2004, et E. R. Labande, *Pour une image véridique d'Aliénor d'Aquitaine*, Poitiers, 2006.

[22.](#) M. Bur, *Suger*, *op. cit.*, p. 293.

[23.](#) Commentant au début du xv^e siècle les représentations de la Vierge à l'Enfant, Luther dira avec ironie et colère que le christianisme s'est transformé en « marianisme ».

[24.](#) Voir l'acte étonnant de Louis VII accordant des privilèges à l'église Notre-Dame de Paris et rappelant que dans son enfance cette église l'avait élevé et lui avait servi de mère : M. Aubert, *Notre-Dame de Paris. Sa place dans l'histoire de l'architecture*, Paris, 1920, p. 30-31, note 6.

[25.](#) A. J. M. Hamon, *Notre-Dame de France ou Histoire du culte de la Sainte Vierge en France, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours*, t. 1, Paris, 1861, p. 18.

[26.](#) Voir P. Van Kerrebrouck, *Nouvelle histoire généalogique...*, t. II, *Les Capétiens*, *op. cit.*, p. 49-83.

[27.](#) Sur ce vitrail et sa date, qui ont suscité de nombreuses controverses, voir les mises au point de C. Lautier dans *La France romane*, exposition, Paris, Musée du Louvre, 2005, p. 341.

- [28.](#) L. Réau, *Iconographie de l'art chrétien*, t. II/2, Paris, 1957, p. 623.
- [29.](#) É. Mâle, *L'Art religieux du XIII^e siècle en France*, Paris, 1922, p. 183-185.
- [30.](#) Bernard de Clairvaux, *Sermones*, éd. P.-Y. Émery, Turnhout, 1990, sermons 70 et 71.
- [31.](#) Pierre Bernard, *Saint Bernard et Notre-Dame*, Paris, 1953, p. 126.
- [32.](#) É. Vancadart, « Saint Bernard et la royauté française », dans *Revue des questions historiques*, 1891, p. 353-409 ; ici p. 401.
- [33.](#) Cité par L. Réau, *Iconographie de l'art chrétien* II/2, Paris, 1957, p. 111.

Le lis et l'azur

Qui de saint Bernard, de Suger ou de Louis VII a eu le premier l'idée de placer le royaume de France sous la protection de la Vierge afin d'effacer la souillure dynastique de 1131, de faire oublier les infortunes du début du règne, d'absoudre l'échec de la deuxième croisade et de donner un héritier mâle au souverain ? Il est impossible de le dire. Tous trois sont de fervents dévots de la mère du Christ et œuvrent de concert pour le bien de la dynastie, de la monarchie, du royaume et de l'Église. Sans doute une telle décision a-t-elle été prise collectivement. Mais savoir à quelle date n'est pas aisé.

D'autant que les malheurs du roi ne cessent pas à son retour de Terre sainte. Au mois de janvier 1151, il perd son principal conseiller, Suger, qui meurt paisiblement dans son abbaye de Saint-Denis, à l'âge de 70 ans. Deux ans plus tard c'est saint Bernard qui disparaît à son tour, épuisé par les combats qu'il mène dans toutes les directions pour défendre la chrétienté contre ce qu'il croit être les forces du mal. Entre-temps, Louis VII s'est séparé de son épouse Aliénor : au mois de mars 1152, un concile réuni à Beaugency a prononcé la nullité du mariage pour cause de consanguinité. En soi, cette séparation n'est pas une catastrophe, mais trois mois plus tard Aliénor se remarie avec le jeune Henri Plantagenêt, de dix ans son cadet. Celui-ci est déjà comte d'Anjou et duc de Normandie ; il deviendra deux ans plus tard, en octobre 1154, roi d'Angleterre. Ce vassal ambitieux, dont les terres occupent la plus grande partie de l'ouest et du sud-ouest du royaume, est désormais plus riche et plus puissant que le roi de France. Une lourde menace pèse sur la dynastie capétienne, toujours privée d'héritier au trône.

La Vierge « reine de France »

Aucun texte contemporain ne nous explique quand, comment et pourquoi le royaume de France, vers le milieu du XII^e siècle, a été placé sous la protection de la Vierge. C'est un fait supposé, évident à certains égards, mais pas explicitement documenté. Les chroniqueurs y font allusion a

posteriori mais ne nous fournissent aucune information précise, aucune date, aucune formule. Quant aux actes du souverain, ils sont muets, se contentant, encore et toujours, de commencer par l'invocation de la Sainte Trinité et non pas par celle de la mère de Dieu. La diplomatie royale, fidèle à ses formules de chancellerie, ne fournit ici aucun renseignement¹.

Un tel silence documentaire ne sera plus de mise cinq siècles plus tard lorsque Louis XIII, lui aussi grand dévot marial, fera le vœu de placer de nouveau le royaume de France sous le patronage de la Vierge. Nous sommes alors en février 1638, et on vient d'annoncer officiellement la grossesse de la reine Anne d'Autriche, enfin enceinte après vingt-trois ans de mariage et d'innombrables actes de dévotion pour obtenir un héritier (le futur Louis XIV naîtra au mois de septembre suivant). Plusieurs textes émanant de l'autorité royale expliquent alors que « le roi voue à la Vierge sa personne, son royaume et ses sujets pour la remercier des effets de sa merveilleuse bonté ». Il promet d'établir de nouvelles processions pour la fête de l'Assomption et demande que chaque église du royaume qui n'est pas placée sous le vocable de Notre-Dame consacre à celle-ci sa chapelle principale. Lui-même s'engage à offrir à la cathédrale Notre-Dame de Paris un nouveau maître-autel. Cette décision solennelle, passée à la postérité sous le nom de *Vœu de Louis XIII*, a donné lieu à une foule de gloses et inspiré plusieurs artistes : dès la fin de l'année 1638, par exemple, Philippe de Champaigne achève un grand tableau, aujourd'hui conservé au musée des Beaux-Arts de Caen, sur lequel on voit le roi offrir sa couronne à la Vierge.

Rien de tel malheureusement au XII^e siècle, ni document écrit, ni monument, ni œuvre d'art directement inspirée par la décision royale. Pourtant, les intentions et les enjeux sont plus ou moins comparables : effacer le souvenir des malheurs anciens, résoudre les problèmes dynastiques, protéger le roi et le royaume. Entre Louis VII et Louis XIII, malgré cinq siècles d'écart, les différences ne sont pas si grandes. Mais si nous savons tout sur le vœu du second, nous ne savons rien, ou si peu, sur les initiatives du premier².

La date, surtout, ne nous est pas connue. A-t-on fait appel à la Vierge dès le printemps 1147, lorsque le roi s'apprête à partir en croisade ? Ou bien plus tard, à son retour, en novembre 1149 ? Ou encore entre ces deux dates,

lorsque Suger assure la régence du royaume ? Plusieurs indices invitent à pencher pour cette dernière hypothèse et à penser qu'un tel acte a été préparé de longue date par l'abbé de Saint-Denis lui-même. Cela semble patent quand on étudie sa politique mariale au moment où il entreprend la grande rénovation de son église abbatiale : la Vierge y est reine ; elle trône couronnée au sommet de l'arbre de Jessé, sur une verrière datable des années 1142-1144. Bientôt elle trônera également à Notre-Dame de Paris, à la fois sur un autre vitrail offert par Suger³ et au tympan du portail connu aujourd'hui sous l'appellation « porte Sainte-Anne ». Un roi se tient à la gauche de Marie : dans l'esprit des contemporains, il s'agit de Louis VII⁴.

Toutefois, si les initiatives de Suger ont été déterminantes, quel rôle exact a joué saint Bernard ? Des trois acteurs, c'est lui le dévot le plus fervent de la Vierge. Il n'est pas possible d'imaginer qu'il n'ait eu aucune part dans une décision d'une telle portée : faire de la mère de Dieu la sainte patronne de la France⁵. Lui-même meurt au mois d'août 1153. Par rapport à la question qui nous occupe, cette date constitue-t-elle un *terminus ad quem* ? Peut-être pas si on considère que Louis VII est resté célibataire pendant presque deux ans : séparation d'avec Aliénor en mars 1152, remariage avec Constance de Castille au début de l'année 1154. Ne serait-ce pas pendant ces deux années qu'il aurait « épousé la Vierge⁶ » ? À moins que ce ne soit un peu plus tôt si l'on suit Eudes de Deuil, successeur de Suger à l'abbatiale de Saint-Denis et auteur d'un récit partiel de la deuxième croisade⁷. Jeune, le roi de France considérait la reine des Cieux comme sa mère ; plus âgé, il l'aurait considérée comme son épouse et l'aurait faite, symboliquement, reine de France⁸.

Ce n'est là qu'une hypothèse, mais plusieurs arguments vont dans ce sens et permettent de combiner les influences et les choix des trois personnages. Le terrain aurait d'abord été préparé par Suger. Non seulement – nous l'avons dit – il aurait inventé un thème iconographique nouveau : le *Couronnement de la Vierge*, mais il n'aurait jamais manqué d'associer la reine des Cieux et le royaume de France, spécialement pendant sa régence⁹. Saint Bernard aurait ensuite pris le relais et souligné comment le roi, vicair du Christ sur la terre, recevait sa couronne, comme Marie, des seules mains de Dieu. Enfin, Louis VII aurait conduit l'idée de départ à son terme en offrant son royaume à la Vierge, ce royaume dont il se croyait parfois le

souverain illégitime puisqu'il devait sa montée sur le trône à un misérable pourceau. L'hypothèse est d'autant plus solide qu'en ce milieu du XII^e siècle, émerge dans l'entourage du roi une notion nouvelle, celle de *Corona* (Couronne), dont les actes de chancellerie parlent pour la première fois en 1147. Il ne s'agit pas de l'objet matériel posé sur la tête du souverain le jour de son sacre, mais d'une entité plus abstraite, désignant tout ensemble le royaume, la monarchie et l'exercice du pouvoir. Le roi n'en est pas le propriétaire, seulement le dépositaire, à l'image des *regalia*, ces insignes qui ne lui appartiennent pas mais dont il est revêtu le jour de son sacre : ce sont les attributs visibles de la *Corona*¹⁰.

Ces questions sont complexes et demanderaient à être débattues, nuancées, complétées. Pour l'heure, retenons que le choix de la Vierge comme nouvelle patronne du royaume de France (en plus des saints patrons traditionnels : Martin, Denis et Geneviève) se fait par la volonté de Louis VII mais sous l'influence conjointe et prépondérante de Suger et de saint Bernard. La décision n'a sans doute pas été prise en une seule fois mais élaborée en plusieurs étapes, que l'on peut raisonnablement situer dans une fourchette d'une quinzaine d'années : entre 1140 et 1155.

Pendant cette période, la Vierge occupe en effet une place de plus en plus importante dans l'espace royal et dans la mise en scène du pouvoir souverain. Elle peut être présente par elle-même, comme on peut le voir aux façades des grandes cathédrales (Chartres, Paris, Senlis : thèmes sculptés de la *Vierge à l'Enfant* ou du *Couronnement de la Vierge*), mais, plus fréquemment, elle est simplement évoquée et remplacée par ses deux attributs iconographiques principaux : le lis et la couleur bleue, tous deux symboles de pureté. Le roi de France va peu à peu s'en emparer et, par la suite, à l'horizon des années 1160-1180, ces deux emblèmes entreront dans la composition des armoiries royales. Adoption somme toute légitime puisque le roi a symboliquement « épousé » la Vierge et qu'il en a fait la « reine de France ». À l'occasion de ce mariage mystique, elle lui a offert ses propres attributs.

Avant d'examiner par le détail comment s'est opérée cette adoption, il vaut la peine de remonter le temps et de comprendre comment et pourquoi le lis et l'azur sont progressivement devenus les attributs privilégiés de la reine des Cieux. Commençons par le lis, dont la fleur virginale se

transformera définitivement en figure royale dans la seconde moitié du XII^e siècle.

Le lis marial

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la bibliographie consacrée à l'histoire de la fleur de lis est relativement pauvre, à la fois en nombre et en qualité. Il s'agit pourtant d'un authentique objet d'histoire, tout à la fois religieuse, dynastique, politique, artistique et symbolique. Mais ce n'est pas un objet neutre, tant s'en faut, et les dérives idéologiques ou les appropriations partisans que son étude a pu faire naître en France depuis la naissance de la République, ont fini par susciter la méfiance des historiens. Même les héraldistes, pourtant placés au premier rang pour prendre en charge de telles enquêtes, se sont montrés méfiants et n'ont pas encore livré sur cette figure du blason et ce symbole de la monarchie française le travail ambitieux – et nécessairement collectif – que l'on serait en droit d'attendre¹¹.

Les documents pourtant ne manquent pas : du XII^e au XIX^e siècle, la fleur de lis est présente partout, sur d'innombrables objets, images, œuvres d'art et monuments. En outre, les érudits d'Ancien Régime ont partiellement défriché le terrain et collecté de nombreux témoignages¹². Leurs travaux, quoique vieillissés, parfois naïfs, sont souvent supérieurs à ceux des érudits polygraphes du XIX^e¹³ et même du premier XX^e siècle. Sous la plume de ces derniers, la fleur de lis a fréquemment été livrée en pâture au militantisme politique¹⁴, aux excès du positivisme ou, pire, aux divagations ésotériques.

Les origines plastiques de la fleur de lis sont anciennes. Sous des formes variées – fleur véritable, simple fleuron, motif végétal stylisé – on la rencontre sur des cylindres mésopotamiens, des bas-reliefs égyptiens, des poteries mycéniennes, des monnaies gauloises et des étoffes sassanides. Toutefois, la signification symbolique de cette fleur semble différer d'une culture à l'autre. Tantôt il s'agit d'une figure fertile et nourricière, tantôt d'un symbole de pureté et de virginité, tantôt d'un insigne du pouvoir et de

la souveraineté. Trois dimensions symboliques qui fusionneront dans le lis médiéval, tout à la fois fécondant, virginal et souverain.

Les plus anciens exemples de fleurs de lis semblables à celles dont on fera usage en Europe au Moyen Âge apparaissent sur des sceaux et des bas-reliefs assyriens du troisième millénaire avant notre ère. Elles y décorent des tiaras, des colliers, des sceptres et semblent jouer déjà le rôle d'attributs royaux¹⁵. Celles que l'on rencontre un peu plus tard en Crète, en Égypte ou dans le Proche-Orient biblique possèdent probablement une signification analogue. En outre, dans l'Égypte pharaonique, cette fleur, parfois confondue avec le lotus, constitue l'emblème des provinces du Sud (le papyrus étant celui des provinces du Nord) et est souvent associée à l'idée de fertilité¹⁶. Nous trouvons quelque temps plus tard le lis sur différentes monnaies grecques, romaines et gauloises. Mais tandis que dans les deux premiers cas il s'agit d'un fleuron au dessin plus ou moins affirmé, dans le dernier il s'agit parfois d'une véritable fleur de lis, graphiquement très proche de celles qui prendront place plus tard dans les armoiries médiévales. Plusieurs statères arvernes en or blanc du premier siècle avant notre ère présentent ainsi au revers un splendide spécimen de fleur de lis préhéraldique. Celle-ci joue-t-elle sur cette pièce un rôle uniquement ornemental ? Sert-elle d'emblème fédérateur à ce puissant peuple du centre de la Gaule ? Ou bien a-t-elle une véritable signification symbolique, liée à l'idée de liberté ou de prospérité ? Il est difficile de répondre tant restent rudimentaires nos connaissances du monnayage arverne et de l'iconographie monétaire gauloise en général¹⁷.

Par la suite, la fleur de lis, souvent réduite à la forme d'un fleuron, devient un véritable attribut royal : tant à Byzance qu'en Occident, on la retrouve sur des sceptres, des couronnes, des manteaux ou des parures qui constituent tous des insignes du pouvoir. Charles le Chauve, roi de France (843-877) puis empereur d'Occident (875-877), en fait un large usage tout au long de son règne. Son entourage a lu les Pères de l'Église qui font du lis une plante royale. Son précepteur, Walafriid Strabon (808-849), auteur d'un curieux *Hortulus*, sorte de traité de symbolique botanique, va même jusqu'à qualifier la fleur immaculée du lis de « reine de toutes les fleurs¹⁸ ».

Dans le même temps, tout en conservant sa valeur d'attribut royal et de symbole de fertilité, le lis se dote d'une dimension religieuse,

principalement christologique. L'origine s'en trouve dans un verset du Cantique des cantiques, maintes fois repris et glosé par les Pères de l'Église¹⁹ puis par les théologiens qui les commentent : « Je suis la fleur des champs et le lis des vallées » (*Ego flos campi et lilium convallium*, Cant. 2, 1). De l'époque carolingienne jusqu'au XII^e siècle, il n'est pas rare de voir ainsi le Christ figuré au milieu de lis ou de fleurs de lis²⁰. Toutefois, après l'an mille, sur ce contenu christologique se greffe progressivement une symbolique mariale, liée à l'essor du culte de la Vierge à qui l'on rapporte le verset suivant du Cantique : « Comme un lis au milieu des épines, telle est mon amie au milieu des jeunes filles » (*Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias*, Cant. 2, 2). Désormais, on associe à la Vierge les nombreux passages des Écritures et des commentaires des Pères où le lis est présenté comme un symbole de pureté et de virginité. Dès l'époque féodale, nous l'avons vu, Marie passe aux yeux de certains auteurs pour avoir été conçue hors du péché originel²¹. Ce n'est pas encore le dogme de l'Immaculée Conception – qui ne sera institué définitivement qu'en 1854 –, mais c'est déjà une tradition qui invite à doter Marie d'attributs ayant à voir avec le thème de la pureté.

Le lis est du nombre et prend rapidement le pas sur tous les autres attributs. Pour ce faire, la Bible et les Pères ne sont pas les seules autorités convoquées, l'*Histoire naturelle* de Pline l'est aussi, qui affirme que le lis est la plus blanche, la plus pure et la plus féconde de toutes les fleurs²². Sur ce point, auteurs chrétiens et auteurs païens s'accordent pleinement. Pureté, fécondité, souveraineté : telles sont aux environs de l'an mille les trois dimensions symboliques de cette fleur à nulle autre pareille. Dans les images, entre la fin du X^e siècle et le début du XIII^e, elle devient progressivement l'attribut principal de la Vierge.

C'est la numismatique qui nous en apporte les plus anciens témoignages : plusieurs monnaies, émises par des évêques dont l'église cathédrale est dédiée à Notre-Dame, présentent dans le champ de l'avvers ou du revers des lis de jardin ou des fleurs de lis²³. Plus tard, ce sont les sceaux des chapitres de ces mêmes églises qui nous montrent l'image de la Vierge tenant dans sa main droite une fleur de lis. Ainsi Notre-Dame de Paris dès 1146²⁴ et Notre-Dame de Noyon en 1154²⁵. Les chapitres sont bientôt imités par les abbayes et par les prieurés placés sous le patronage de la reine

des Cieux²⁶. Par la suite, les témoignages iconographiques (sceaux, monnaies, miniatures, peintures murales) représentant Marie porteuse ou entourée de lis se multiplient. Elles font écho aux sermons de saint Bernard et de ses épigones qui comparent la Vierge à un lis et qui voient dans cette fleur le symbole premier de sa virginité. Nous en avons parlé au chapitre précédent. Dans les images, la forme de ces lis varie beaucoup sans que la signification en soit modifiée. Tantôt il s'agit de simples fleurons, tantôt de lis de jardin figurés d'une manière plus ou moins naturaliste, tantôt de véritables fleurs de lis déjà héraldiques. Dans ce dernier cas, la fleur prend place sur un sceptre ou sur une couronne, ou bien elle parsème la grande surface d'un manteau. Le passage de la fleur de lis mariale à la fleur de lis royale se fera par le biais de ces différents objets que la reine des Cieux et le roi de France possèdent en commun.

Le XIII^e siècle semble marquer l'apogée de la vogue de la fleur de lis comme attribut de la Vierge. À la fin du Moyen Âge, dans les images peintes et sculptées, le lis devient moins fréquent et commence à être concurrencé par d'autres motifs floraux, notamment par la rose. La fleur de l'amour prend alors le pas sur celle de la pureté, ce qui est en soi un témoignage important sur les nouvelles orientations prises par le culte marial²⁷.

Le bleu céleste

Si saint Bernard, pour qui le monde spirituel est peuplé de lis, a joué un rôle déterminant dans la promotion définitive de cette fleur comme attribut de la Vierge puis comme emblème du roi de France, il semble en revanche n'en avoir joué aucun pour ce qui concerne l'azur, autre attribut marial devenu couleur royale. En ce domaine, l'influence décisive a été exercée par Suger, même si le terrain avait été préparé par différents théologiens pour faire du bleu, couleur discrète pendant le haut Moyen Âge, une couleur céleste.

Après l'an mille, le bleu cesse en effet d'être en Occident la couleur de second plan ou de pauvre renom qu'il était depuis l'Antiquité. En quelques décennies, du milieu du XI^e siècle jusqu'au début du XIII^e, son statut change

complètement, sa valeur économique augmente, sa vogue dans le vêtement s'accroît, sa place dans la création artistique se fait envahissante. Surtout, le bleu prend une dimension esthétique et religieuse qu'il n'avait guère revêtue précédemment. Autrefois relativement pauvre sur le plan symbolique, totalement absent de la liturgie, peu sollicité par le monde spirituel, le bleu se revalorise rapidement et devient une couleur céleste, une couleur royale et même déjà, aux dires de quelques romans de chevalerie, la plus belle de toutes les couleurs²⁸.

Étonnante et profonde mutation qui témoigne d'une réorganisation de la hiérarchie des couleurs en Occident entre le XI^e et le XIII^e siècle, et ce aussi bien dans les systèmes de pensée et les modes de sensibilité que dans les codes sociaux. Ce nouvel ordre des couleurs ne concerne évidemment pas la seule couleur bleue ; toutes les couleurs sont concernées. Mais le sort réservé au bleu et la remarquable promotion qui est simultanément la sienne en de nombreux domaines constituent pour l'historien de bons fils conducteurs pour étudier ce changement culturel de très grande ampleur.

Il s'agit d'un processus complexe auquel j'ai consacré ailleurs plusieurs études²⁹. J'en présente ici un résumé.

C'est dans le domaine de la théologie que la valorisation nouvelle et profonde de la couleur bleue se fait sentir le plus précocement. Vers la fin de l'époque carolingienne, le dieu des chrétiens devient définitivement un dieu de lumière. Par là même, il importe de ne plus confondre la lumière divine et la lumière terrestre. Dans les textes cela est aisé, le latin disposant de deux mots soigneusement distincts : *lux* pour la lumière divine, *lumen* pour la lumière terrestre. Mais comment mettre en valeur cette différence dans les images ? C'est la couleur qui va peu à peu assumer ce rôle : blanc pour la lumière physique, celle du soleil qui éclaire la terre ; bleu pour la lumière céleste, celle du monde divin et, par extension, des personnes divines. Certes, avant le IX^e siècle, le ciel pouvait déjà être bleu – textes et images en témoignent – mais, contrairement à ce que l'on pourrait croire, cela n'était pas si fréquent et, surtout, ce bleu n'était jamais conçu comme un bleu divin mais seulement comme un bleu aérien, voire simplement atmosphérique.

Dans les images, le changement semble se faire en deux temps. D'abord pendant le règne de Charles le Chauve (843-877) lorsque, dans certaines miniatures, le ciel commence à être peint en bleu pour mettre en scène le monde divin. Puis, surtout, au tournant des XI^e-XII^e siècles, lorsque ce code pictural prend un tour presque systématique. Auparavant, la palette céleste pouvait être très étendue : bleu, blanc, rose, vert, violet, doré, voire rouge, jaune, noir, gris. Désormais c'est fini. Certes, ces différentes couleurs ne disparaissent pas totalement, mais le bleu prend définitivement le pas sur les autres, y compris sur l'or, pour exprimer dans l'image l'idée de *lux*, la lumière divine. Et, par une sorte d'osmose, Dieu, le Christ et les créatures divines sont de plus en plus souvent associés à cette couleur, qui désormais les habille, les enveloppe et où elles semblent résider.

C'est exactement ce qu'exprime Suger à l'horizon des années 1140-1145, quand il explique comment, pour les nouveaux vitraux de Saint-Denis, il a choisi les couleurs les plus belles. Parmi celles-ci, un bleu magnifique qu'il qualifie de « saphir » et qu'il avoue avoir fait venir de très loin et payé une fortune. Mais à ses yeux, rien n'est trop beau ni trop cher pour évoquer par ce bleu admirable « la lumière céleste et inaccessible où Dieu habite³⁰ ». Cette phrase essentielle résume toute sa pensée : Dieu vit dans l'azur ! La Vierge, reine des Cieux, également. Sur terre, la plus belle maison du Seigneur, c'est-à-dire pour Suger l'église abbatiale de Saint-Denis, doit faire écho à cette demeure céleste.

De fait, pour sa nouvelle église, Suger semble avoir dépensé autant d'argent pour la réalisation des seuls vitraux que pour l'ensemble des travaux d'architecture. Or ce qui a coûté le plus cher, ce n'est pas le salaire versé aux maîtres verriers, pourtant qualifiés de « très habiles et très subtils », mais bien la dépense pour acquérir des verres colorés de grande qualité. Au XII^e siècle, tout commanditaire, quel qu'il soit – abbé, évêque, roi, grand seigneur, communauté laïque ou ecclésiastique –, admire et prise bien plus la qualité et l'éclat des matériaux utilisés que le travail de l'artiste ou de l'artisan, si remarquable soit-il. Il en sera du reste ainsi au moins jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Parmi ces verres colorés de grand prix, c'est le bleu qui a coûté le plus cher (fig. 15). Ce n'est pas un bleu à base de saphir, comme l'affirme Suger, mais un bleu à base de cobalt, venu d'Allemagne, probablement extrait des mines du massif du Harz. Dans les

textes, c'est en effet souvent le même mot qui désigne le saphir, pierre précieuse dont le pouvoir colorant est absolument nul, et le minerai de cobalt – métal alors non identifié – utilisé à l'état d'oxyde arsenié pour colorer en bleu : *sapphirus* en latin ; *safré* ou *cafré* en langue vernaculaire.

En choisissant le bleu pour traduire la lumière céleste, Suger est parfaitement de son temps et réceptif aux propos des théologiens ses contemporains. À commencer par l'immense Hugues de Saint-Victor (mort en 1141) qui vient d'écrire des pages admirables sur la lumière divine en commentant une œuvre ancienne ayant exercé une influence considérable sur la spiritualité chrétienne : la *Hiérarchie céleste* du Pseudo-Denys l'Aréopagyte³¹. Ce dernier, auteur quelque peu mystérieux en qui la légende a d'abord vu un disciple de saint Paul, puis le fondateur de l'église d'Athènes, et enfin le premier évêque de Paris, a probablement vécu au tournant des ve-vie siècles. Ses traités écrits en grec ne sont pas d'une limpidité exemplaire. Mais ils portent sur la connaissance de Dieu, du monde céleste et de l'univers spirituel. Traduits en latin dès le ix^e siècle, ils ont peu à peu pénétré la théologie et la spiritualité occidentales, et ont profondément marqué celles du xiii^e siècle. Leur influence se fait presque directement sentir dans l'architecture et dans les vitraux de l'église abbatiale de Saint-Denis tels que Suger les a pensés et voulus. Lui-même n'est pas un spéculateur de haut niveau mais il baigne dans la mystique de son temps, et celle-ci est fortement « dionysienne » : Dieu est lumière, et cette lumière est de la couleur de l'azur. C'est pourquoi, à Saint-Denis, il fait mettre du bleu partout, spécialement dans les verrières.

Ce bleu verrier de Saint-Denis, mis au point à la demande de Suger pour le chantier de son église abbatiale, se retrouvera quelques années plus tard sur le chantier de Chartres, dont la cathédrale est alors en reconstruction, puis sur ceux d'autres églises du domaine royal et des grands fiefs voisins. La tradition lui a conservé le nom de « bleu de Chartres » (fig. 16), mais à l'origine il s'agit bien d'un « bleu de Saint-Denis ».

Or c'est ce même bleu créé pour Suger à Saint-Denis qui deviendra un peu plus tard l'azur des armoiries royales, servant de champ « céleste » aux fleurs de lis si chères à saint Bernard.

Les débuts de l'héraldique

Avant d'étudier plus en détail la naissance des armoiries du roi de France, qui réuniront en une seule formule l'azur céleste et le lis marial, évoquons brièvement la mise en place du système héraldique en Europe occidentale.

L'origine des armoiries est une question qui a fait couler beaucoup d'encre. Dès la fin du Moyen Âge, les traités de blason avancent plusieurs hypothèses pour tenter de l'expliquer. Aux siècles suivants le nombre de ces hypothèses ne cesse de croître. Certaines, à nos yeux fantaisistes, comme celles qui attribuent l'invention des armoiries à Aristote, à Alexandre, à Jules César ou au roi Arthur, furent rejetées de bonne heure. D'autres, qui s'appuient sur des arguments plus sérieux, connurent une vie plus longue mais furent peu à peu rejetées par les travaux des héraldistes du ^{xx}e siècle. Trois théories qui eurent longtemps la faveur des érudits sont aujourd'hui abandonnées. Tout d'abord celle d'une filiation directe et continue entre les emblèmes (militaires ou familiaux) utilisés dans l'Antiquité gréco-romaine et les premières armoiries du ^{xii}e siècle. Ensuite celle – qui fut jusqu'à une date récente la préférée des érudits allemands – d'une influence privilégiée des runes, des insignes barbares et de l'emblématique germano-scandinave du premier millénaire sur la formation de l'héraldique féodale. Enfin – et surtout, car c'est elle qui eut la vie la plus longue – la théorie d'une origine orientale, fondée sur l'emprunt d'une coutume musulmane (ou byzantine) par les Occidentaux au cours de la première croisade³².

Cette dernière théorie a longtemps prévalu mais elle est aujourd'hui rejetée par tous les spécialistes. Ceux-ci s'accordent pour admettre que l'apparition des armoiries en Europe occidentale n'est en rien due ni aux croisades, ni à l'Orient, ni aux invasions barbares, ni à l'Antiquité romaine, mais qu'elle est liée d'une part aux transformations de la société féodale après l'an mille, d'autre part à l'évolution de l'équipement militaire entre la fin du ^{xie} siècle et les premières décennies du ^{xii}e : il n'existe pas encore d'armoiries à l'époque de la première croisade (1095-1099) ; elles sont sans doute déjà en place au moment de la seconde, la croisade de Louis VII et d'Aliénor (1147-1149) dont il a été parlé au chapitre précédent. Cependant, à cette date, tous les princes et chevaliers croisés n'en portent pas ; le roi de France lui-même n'en est pas encore pourvu.

Dans la première moitié du XII^e siècle, on observe que les combattants occidentaux, rendus méconnaissables par le capuchon de leur haubert (qui monte vers le menton) et par le nasal de leur casque (qui descend sur le visage), prennent peu à peu l'habitude de faire représenter sur la grande surface de leur bouclier en forme d'amande des figures leur servant de signes de reconnaissance au cœur de la mêlée des batailles et, plus encore, des premiers tournois³³. Ces figures sont géométriques, animales ou florales. Elles sont peintes en couleurs et deviennent de véritables armoiries à partir du moment où leur emploi est constant chez un même personnage et où leur représentation obéit à quelques principes simples, fixes et récurrents. Cela se situe entre les années 1130 et les années 1160³⁴.

Toutefois cette origine matérielle, liée à l'évolution de l'équipement militaire, n'explique pas tout. L'apparition des armoiries se rattache plus profondément au nouvel ordre social qui touche alors la société féodale. Comme les noms patronymiques, qui naissent dans la même période, ou comme les attributs iconographiques, qui commencent à se multiplier dans les images, l'héraldique naissante apporte des signes d'identité nouveaux à une société en train de se réorganiser. Elle aide à placer les individus dans des groupes et ces groupes, dans l'ensemble du système social. Pour cette raison, les armoiries – qui à l'origine étaient des emblèmes individuels – opèrent une greffe rapide sur la parenté. Dès la fin du XII^e siècle, au sein d'une même famille, leur usage devient héréditaire, et c'est ce caractère familial et héréditaire qui leur donne leur essence définitive.

D'abord utilisées par les grands seigneurs, les armoiries sont progressivement adoptées par l'ensemble de la classe noble. Au début du XIII^e siècle, toute la moyenne et petite noblesse en est pourvue. Puis, au fil des décennies, leur emploi s'étend aux non-combattants, aux non-nobles et à différentes personnes morales : tour à tour, les femmes, les prélats, les patriciens et les bourgeois, les artisans, les villes, les corps de métiers, les communautés civiles et religieuses adoptent des armoiries. Dans certaines régions, même les paysans en font quelquefois usage. Elles ne sont en rien le privilège de la noblesse.

C'est essentiellement par les sceaux que cet usage des armoiries s'est étendu aux non-combattants. Très tôt, en effet, seigneurs et chevaliers ne se contentèrent pas de faire peindre sur leur bouclier les armoiries qu'ils

venaient d'adopter. Ils les firent également représenter sur leur bannière, sur la housse de leur cheval, sur leur cotte d'armes, puis sur différents biens meubles et immeubles leur appartenant, dont principalement leur sceau, symbole de leur personnalité juridique. Peu à peu, toutes les personnes qui possédaient un sceau prirent l'habitude d'en remplir le champ au moyen d'armoiries, comme le faisaient les nobles. À cet égard deux chiffres sont significatifs : nous connaissons pour l'Europe occidentale environ un million d'armoiries médiévales ; or sur ce million, les trois quarts nous sont connues par des sceaux, et plus d'un tiers sont des armoiries roturières.

Géographiquement, les armoiries n'ont pas eu de berceau bien défini mais sont apparues simultanément dans différentes régions d'Europe occidentale : les pays situés entre la Loire et le Rhin, l'Angleterre méridionale, la Suisse, l'Italie du Nord. Par la suite, elles se sont diffusées à partir de ces pôles. Au milieu du XIII^e siècle, tout l'Occident est définitivement touché par cette mode nouvelle, qui commence même à s'étendre vers l'Europe orientale. Cette diffusion géographique et sociale s'accompagne en outre d'une ample diffusion matérielle : de plus en plus d'objets, d'étoffes, de vêtements, d'œuvres d'art, de documents et de monuments se couvrent d'armoiries. Elles jouent un triple rôle : signes d'identité, marques de commande ou de possession, motifs ornementaux.

La création des armoiries royales

Revenons à la cour de France et dans l'entourage royal au milieu du XII^e siècle. Est-ce à ce moment-là que le roi Louis VII adopte des armoiries, succombant de bonne heure à cette mode nouvelle où quelques-uns parmi ses feudataires l'ont déjà précédé ? Dans ce cas, quel rôle ont joué Suger et saint Bernard ? Jusqu'à leur disparition en 1151 et 1154, ils sont influents auprès du roi Louis, le premier pour ce qui concerne les rituels et les insignes du pouvoir, le second pour ce qui a trait aux relations du roi et du royaume avec le monde spirituel. Ou bien faut-il situer cette adoption plus tard, vers la fin du règne, lorsque le Ciel a enfin donné au monarque le fils qu'il attendait depuis si longtemps, le futur Philippe Auguste, né en 1165 ? Le choix des nouvelles armes royales, au décor cosmique indéniable, serait une sorte d'hommage rendu à Dieu et à la Vierge, protectrice du royaume.

Mais peut-être faut-il situer l'événement plus tard encore, l'adoption n'étant alors pas le fait de Louis VII mais de son fils, ce même Philippe, monté sur le trône en 1180, à l'âge de 15 ans ?

Sur cette question de la date les héraldistes ne s'accordent pas. Ils s'accordent en revanche pour voir dans le nouvel écu royal, *d'azur semé de fleurs de lis d'or*, la mise en blason des deux attributs de la Vierge dont nous avons parlé plus haut. L'héraldique prolonge ici des pratiques antérieures et continue, plus que jamais, à transformer la reine des Cieux en reine de France. Ses emblèmes, l'azur et le lis, tous deux symboles de pureté, semblent nettoyer symboliquement la dynastie et la monarchie de leurs anciennes souillures et par là même effacer le souvenir du sinistre *porcus diabolicus* du mois d'octobre 1131. Là où les pratiques de piété et de pénitence de Louis VI puis de Louis VII avaient échoué, là où la croisade elle-même avait échoué, la Vierge paraît avoir réussi : le lis et l'azur se montrent enfin plus forts que le cochon régicide. Par le choix de ces deux emblèmes, le roi, la dynastie et la monarchie ont retrouvé une partie de leur dignité et renouvelé l'alliance qui unit le royaume de France et le royaume des Cieux.

À dire vrai, le choix de l'azur et des lis ne s'est sans doute pas fait sur une seule et unique décision. Il est probable qu'avant de prendre de véritables armoiries, encodées selon les jeunes règles du blason telles qu'elles se mettent progressivement en place dans la seconde moitié du XII^e siècle, le roi de France a évolué dans une ambiance et des décors que l'on pourrait qualifier de « pré-héraldiques ». Avant même d'adopter définitivement des armoiries, Louis VII a dû solliciter de plus en plus fréquemment les lis et l'azur pour se mettre en scène. Étoffes, vêtements, insignes, cérémonies ont dû jouer en ce domaine un rôle important, soit du vivant même de Suger et de saint Bernard, soit peu de temps après leur mort. Ainsi peut-être dès le départ en croisade, au printemps 1147³⁵. Ou bien lors du retour, à l'automne 1149. Ainsi, surtout, à l'occasion du remariage du souverain avec Constance de Castille et du couronnement de cette nouvelle reine, à Orléans, en février ou mars 1154. Voire plus tard encore, lors de son troisième mariage avec Adèle de Champagne, couronnée reine de France dans la cathédrale Notre-Dame de Paris au mois de novembre 1160. On peut imaginer l'église entièrement tapissée de lis et

d'azur à cette occasion. C'est cette troisième épouse qui, en 1165, donnera enfin au roi un fils. Celui-ci sera nommé tout ensemble Dieudonné, parce que son père attendait sa naissance depuis plus d'un quart de siècle, et Philippe, en souvenir du frère aîné du roi, malheureuse victime du cochon girovague de 1131. Le futur Philippe Auguste porte le nom d'un oncle qu'il n'a pas connu, mort plus de trente ans avant sa naissance !

Les sceaux royaux, objets investis d'une forte dimension politique, dynastique, juridique, liturgique et symbolique, nous aident-ils à cerner la date de l'adoption des armoiries aux fleurs de lis ? Celui de Louis VII, dont la matrice a probablement été gravée dès 1137, peu après son avènement, n'en porte aucune trace (fig. 6 et 7). À l'avers le roi est représenté en majesté, comme ses prédécesseurs : assis sur un trône, couronné, vu de face, il tient dans sa main droite une sorte de motif végétal en forme de fleuron, et dans sa main gauche un sceptre se terminant par ce même motif enfermé dans un losange. Au revers, en tant que duc d'Aquitaine, il est figuré à cheval en grande tenue militaire : de sa main gauche il brandit une épée, de la droite il tient un bouclier vierge de toute figure, preuve manifeste qu'à cette date il n'a pas encore d'armoiries³⁶. L'avers de ce sceau restera en usage tout au long de son règne. Quant à la matrice du premier sceau de majesté de Philippe Auguste, elle a sans doute été gravée peu après son sacre, en novembre 1179, du vivant même de Louis VII déjà bien malade. Le jeune roi est figuré assis, couronné, vu de face, mais il tient désormais dans sa main droite une véritable fleur de lis et dans la gauche un sceptre au sommet duquel le fleuron traditionnel s'est pareillement transformé en lis véritable (fig. 8). En outre, au revers des empreintes de ce grand sceau prennent place celle d'un sceau plus petit, le « contre-sceau », orné d'une grosse fleur de lis dessinée de manière déjà pleinement héraldique³⁷. Cette fleur désormais royale fait probablement écho à celles qui se voient alors dans les solennités et les rituels de la vie de cour, et peut-être déjà dans les armoiries du jeune roi.

Cela dit, force est de reconnaître que nous ne connaissons pas de témoignage direct de l'existence d'un écu *d'azur semé de fleurs de lis d'or* avant le début du XIII^e siècle. Cet écu apparaît pour la première fois sur une empreinte de sceau appendue à une charte datée de 1211 (fig. 9). Il ne s'agit pas du sceau du roi lui-même mais de celui de son fils aîné, le prince Louis,

qui ne montera sur le trône que douze ans plus tard. L’empreinte est évidemment monochrome, sa couleur est celle de la cire, patinée par le temps³⁸. Pour rencontrer une image en couleurs de ces mêmes armoiries, il faut encore attendre quelques années : une verrière haute de la cathédrale de Chartres, datable des années 1216-1218, montre ce même prince Louis en grande tenue militaire, tenant un écu et une bannière *d’azur semé de fleurs de lis d’or* ³⁹ (fig. 17). C’est là un témoignage bien tardif pour des armoiries probablement adoptées par son grand-père ou par son père, à une date que l’on peut situer entre 1150 et 1180⁴⁰.

Notons que c’est dans cette même période qu’apparaît pour la première fois dans la langue vernaculaire l’expression « fleur de lis ». Chrétien de Troyes est un des premiers auteurs à en faire usage dans son roman *Érec et Énide*, composé vers 1165-1170 (*flor de lis*)⁴¹ ; deux générations plus tard, cette expression deviendra courante sous la plume de nombreux poètes et chroniqueurs. Notons également que Louis VII, qui à sa naissance n’était pas destiné à devenir roi, avait d’abord reçu le double nom de *Ludovicus Florus*. Certes, tout au long de son règne, il ne fit jamais usage de ce second nom attesté seulement par Ordéric Vital et par de rares chroniqueurs⁴², mais peut-on voir un lien entre *Florus* et *flos* (fleur) ? Ou même entre *Louis* et *lis* ? Les jeux sur les mots sont extrêmement fréquents au Moyen Âge, aussi bien en latin que dans les langues vernaculaires. Souvent le nom crée l’emblème : dans ses armoiries le roi de Castille porte un *castellum* (château) ; celui de León, un lion ; le comte de Bar, deux bars ; la ville de Pontoise, un pont ; celle de Cambridge également ; etc. Est-ce aller trop loin que de voir dans la fleur de lis royale une figure faisant écho non seulement à l’attribut principal de la Vierge – cela est indéniable – mais aussi au nom du souverain ?

Quoi qu’il en soit, il est patent que Louis VII, dans la seconde partie de son règne, a entretenu des rapports privilégiés avec la fleur de lis. Au reste, son gisant, dans l’église abbatiale de Barbeau, près de Fontainebleau, le montrait revêtu d’une dalmatique bleue, frettée et semée de fleurs de lis déjà nettement héraldiques. Par humilité personnelle, il avait choisi pour dernière demeure non pas la prestigieuse nécropole royale de Saint-Denis mais le cadre austère d’une abbaye cistercienne qu’il avait lui-même fondée à son retour de croisade. Mais fier de son royaume, il avait revêtu pour

dernier vêtement une étoffe au décor céleste qui était déjà ou qui allait devenir les armes de France. Ce tombeau, malheureusement, n'existe plus⁴³.

Une monarchie végétale ?

Nous ne saurons peut-être jamais qui de Louis VII ou de Philippe Auguste a porté le premier les armes *d'azur semé de fleurs de lis d'or*. Ce qui est certain en revanche, c'est qu'elles diffèrent de toutes les autres. Dans les royaumes voisins, les souverains n'adoptèrent des armoiries qu'assez tard – du moins par rapport à certains de leurs vassaux –, le plus souvent entre 1170 et 1200, voire un peu plus avant dans le XIII^e siècle pour les souverains de l'Europe du Nord et de l'Est. Le roi de France n'est donc pas en retard sur les autres. Même en Angleterre, un des berceaux de l'héraldique, le roi Plantegenêt ne prend des armoiries qu'après 1180 : il s'agit soit d'Henri II tout à la fin de son règne, soit plus probablement de son fils Richard Cœur de Lion monté sur le trône en 1189. Et encore ce dernier a-t-il changé d'armoiries à son retour de croisade, en 1194. Si bien que les armes royales d'Angleterre, *de gueules à trois léopards d'or*, ne se stabilisent que cinq ans plus tard, en 1199, lorsque Jean sans Terre succède à son frère Richard et reprend les armes de ce dernier. Ce sont toujours celles-ci que porte Élisabeth II en tant que reine d'Angleterre⁴⁴.

Des léopards pour le roi d'Angleterre, des léopards également pour celui de Danemark ; un lion pour le roi d'Écosse, un autre pour celui de León, un autre encore pour celui de Bohême et celui de Norvège ; une tête de taureau pour le roi de Suède ; une aigle pour l'empereur du Saint Empire, une autre pour le roi de Pologne : la plupart des dynastes européens ont un animal pour figure héraldique⁴⁵. Pas le roi de France, qui a choisi une fleur, la plus belle et la plus pure de toutes : le lis. Un emblème pacifique et virginal et non pas un emblème guerrier emprunté au monde sauvage du bestiaire. Ici comme ailleurs, le roi de France se veut différent des autres rois de la chrétienté. Ce sera une constante tout au long de son histoire : le roi de France n'est pas un roi comme les autres, il est le roi « très chrétien » qui, par son sacre, a noué avec le ciel des relations privilégiées. C'est du reste cette formule que plusieurs chroniqueurs appliquent déjà à Louis VII au

XII^e siècle, « roi pieux et très chrétien » (*rex pius et christianissimus*⁴⁶), formule que les nouvelles armes royales semblent proclamer haut et fort, en semant sur un champ de couleur céleste les lis purs et féconds de la Vierge et du Christ. Contrairement à leurs voisines, la dynastie capétienne et la monarchie française n'ont rien d'animal, elles sont végétales.

Cette symbolique végétale se manifeste dans la longue durée. Non seulement le roi de France est l'unique souverain de la chrétienté qui porte des fleurs dans ses armoiries⁴⁷, mais il est également celui qui puise dans le monde des plantes l'essentiel de ses emblèmes et de ses symboles⁴⁸. En premier lieu, la fleur de lis, dont il vient d'être longuement parlé. Ensuite, le fleuron sous toutes ses formes, notamment sous la forme de ces deux équivalents symboliques de l'arbre de vie – thème cher à l'iconographie médiévale – que sont la verge fleurie et le sceptre fleuroné. On les voit sur les sceaux des rois capétiens dès le XI^e siècle et ils accompagnent le règne de chaque souverain jusqu'à la fin de l'Ancien Régime⁴⁹. Puis la palme – insigne du pouvoir dès l'époque biblique, attribut du Christ et des martyrs au Moyen Âge – déjà présente dans la symbolique royale carolingienne et que les Capétiens ont progressivement transformée en sceptre court puis en main de justice, en jouant sur les mots palme/paume (*palma/pauma*)⁵⁰. Enfin la couronne, qui peut être fleuronée ou fleurdelisée de mille manières mais qui peut aussi être ornée d'autres motifs végétaux (trèfles, palmettes, feuilles d'ache). Tous ces attributs sont présents sur les sceaux royaux où ils contribuent à mettre en scène tout à la fois la personne du roi, l'idéal monarchique et la politique dynastique⁵¹.

On pourrait y ajouter d'autres thèmes ou motifs empruntés au monde végétal, présents sur d'autres supports d'images. Ainsi l'arbre de Jessé, thème cher à Suger qui le met spectaculairement en scène à Saint-Denis, et par la suite sujet si fréquemment associé au royaume de France qu'il finit par en devenir un véritable attribut iconographique.

Ainsi encore, à la fin du Moyen Âge, l'image très sainte de l'Annonciation, où le lis est constamment présent, et plus largement le riche floraison de la Vierge (lis, rose, muguet, marguerite, etc.) dans lequel les rois et les princes Valois puisent très largement aux XIV^e et XV^e siècles.

Il n'est pas jusqu'au célèbre chêne de Saint Louis qui pourrait lui aussi être inclus dans ce répertoire végétal car il représente un authentique symbole de l'exercice de la justice royale. Ce n'est nullement une invention de l'époque romantique ni une création des images d'Épinal ou des livres de classe de la troisième République. Ce chêne abritant le roi rendant directement la justice a bien existé. Joinville, biographe du saint roi, nous en a laissé un témoignage très vivant et nullement sujet à caution :

Souvent, en été, le roi allait au bois de Vincennes, après sa messe. Là il s'adossait à un chêne et nous faisait asseoir autour de lui. Et tous ceux qui avaient une affaire en cours venaient directement lui en parler, sans être refoulés par un huissier ni empêchés par qui que ce fût⁵².

La liste est longue des emprunts que la monarchie française a faits au monde des plantes pour donner d'elle-même une image spécifique. Certes, les végétaux ne sont pas les seules figures qu'elle a utilisées pour ce faire, mais ils soulignent avec force l'essence d'une monarchie qui s'est toujours voulu différente des autres, plus pure (au Moyen Âge, le végétal est toujours plus pur que l'animal), plus légitime, plus sacrée. Se distinguer, ne pas être un souverain ordinaire, ne pas puiser dans le répertoire commun des insignes royaux⁵³ : telle a toujours été depuis le XII^e siècle la ligne directrice de la mise en scène symbolique des rois de France.

Les raisons d'une telle volonté et d'un tel comportement sont plurielles. La mort infâme du roi Philippe, causée par un vulgaire cochon de ferme au mois d'octobre 1131, en est probablement une.

Notes

¹. A. Luchaire, *Étude sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, *passim*.

². Sur le vœu de Louis XIII : P. Delattre, *Le Vœu de Louis XIII*, Paris, 1937 ; P. Chevallier, *Louis XIII, roi cornélien*, Paris, 1979. La décision royale de 1638 et les documents qui s'y rattachent ne font aucune allusion au fait que la Vierge était, depuis longtemps déjà, la sainte patronne de la France. Cela semble oublié à cette époque.

³. Ce vitrail, encore visible au XVII^e siècle, est aujourd'hui perdu. Voir l'article de Daniel Russo cité à la note suivante. Sur le thème du couronnement de la Vierge et ses enjeux théologiques, M.-L. Thérel, *Le Triomphe de la Vierge-Église. Sources littéraires, historiques et iconographiques*, Paris, 1984.

4. W. Cahn, « The Tympanum of the Portal Sainte Anne at Notre-Dame de Paris and the Iconography of the Division of Powers in the early Middle Ages », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 32, 1969, p. 55-72 ; D. Russo, « La Vierge et le verre. Pensée théologique, pensée politique et choix iconographique en France aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Art sacré. Cahiers de rencontres avec le patrimoine religieux*, 21, 2006, p. 35-49.

5. C'est l'opinion de C. Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985, p. 241-243.

6. Voir M. Lamy, « La doctrine mariale des maîtres parisiens au tournant des XII^e et XIII^e siècles », dans C. Giraud, éd., *Notre-Dame de Paris, 1163-2013*, Turnhout, 2013, p. 97-112.

7. Eudes de Deuil, *De profectioe Ludovici septimi in Orientem*, éd. V. G. Berry, New York, 1948, p. 123-124 (le récit s'arrête à l'été 1148).

8. Voir les textes cités par A. J. M. Hamon, *Notre-Dame de France ou Histoire du culte de la Sainte Vierge en France, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours*, t. 1, Paris, 1861, p. 48-49 et *passim*.

9. Voir A. Luchaire, *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne (1081-1137)*, et É. Bournazel, *Louis VI le Gros, op. cit.* La régence de Suger dura plus de deux ans, de juin 1147 à novembre 1149.

10. É. Bournazel, *Le Gouvernement capétien au XIII^e siècle. Structures sociales et mutations institutionnelles*, Paris, 1975, p. 172-173 ; Y. Saissier, « Le XII^e siècle : un tournant de la pensée politique », dans *Revue française d'histoire des idées politiques*, 3, 1996, p. 47-76, et 5, 1997, p. 3-22.

11. Le meilleur connaisseur de la fleur de lis capétienne est Hervé Pinoteau, dont les travaux les plus anciens, longtemps dispersés dans des publications difficiles d'accès, ont été pour la plupart regroupés dans deux recueils d'articles, *Vingt-Cinq Ans d'études dynastiques*, Paris, 1986, et *Nouvelles Études dynastiques*, Paris, 2014. Selon cet auteur, en matière de vêtements et d'insignes, il se produit des changements importants dans les cérémonies royales entre 1137 et 1154. La naissance de la fleur de lis capétienne, en tant que figure héraldique, est à situer entre ces deux dates. Autrefois partisan d'une datation un peu plus tardive, je partage aujourd'hui cette opinion d'Hervé Pinoteau : l'adoption de la fleur de lis héraldique a dû se faire en plusieurs étapes, avant même la création définitive des armoiries, entre le sacre de Louis VII (été 1137) et son remariage avec Constance de Castille (début de l'année 1154).

12. J.-J. Chifflet, *Lilium francicum veritate historica, botanica et heraldica illustratum*, Anvers, Plantin, 1658 ; S. de Sainte-Marthe, *Traité historique des armes de France et de Navarre*, Paris, Roulland, 1673. Chifflet ayant soutenu que les abeilles constituaient le plus ancien symbole de la monarchie française et niant l'existence de fleur de lis héraldique avant l'époque féodale, plusieurs auteurs lui répondirent par différents ouvrages ou opuscules, notamment le Père Jean Ferrand, *Epinicion pro liliis, sive pro aureis Franciae liliis...*, Lyon, 1663 (2^e éd., Lyon, 1671). Voir également quatre autres ouvrages du XVII^e siècle sur le même sujet : G.-A. de La Roque, *Les Blasons des armes de la royale maison de Bourbon*, Paris, 1626 ; Père G.-E. Rousselet, *Le Lys sacré...*, Lyon, 1631 ;

J. Tristan, *Traité du lis, symbole divin de l'espérance*, Paris, 1656 ; P. Rainssant, *Dissertation sur l'origine des fleurs de lis*, Paris, 1678.

[13](#). Citons deux exemples : A. de Beaumont, *Recherches sur l'origine du blason et en particulier de la fleur de lis*, Paris, 1853, et J. van Maldergehm, « Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie française. Leur origine, leur nature, leur symbolisme », dans *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VIII, 1894, p. 29-38.

[14](#). E. Rosbach, « De la fleur de lis comme emblème national », dans *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, t. 6, 1884, p. 136-172 ; J. Wolliez, « Iconographie des plantes aroïdes figurées au Moyen Âge en Picardie et considérées comme origine de la fleur de lis en France », dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. IX (s. d.), p. 115-159. De telles extravagances ont été poussées à leur paroxysme par l'ouvrage de Sir Francis Oppenheimer, *Frankish Themes and Problems*, Londres, 1952, spécialement p. 171-235, et par l'article de P. Le Cour, « Les fleurs de lis et le trident de Poséidon », dans *Atlantis*, n° 69, janvier 1973, p. 109-124. On se méfiera également des hypothèses de F. Châtillon, « Aux origines de la fleur de lis. De la bannière de Kiev à l'écu de France », dans *Revue du Moyen Âge latin*, t. 11, 1955, p. 357-370.

[15](#). Voir de nombreux exemples de fleurons ou de fleurs de lis sur les planches de sceaux-cylindres mésopotamiens accompagnant l'ouvrage d'O. Weber, *Altorientalische Siegelbilder*, Leipzig, 1920. Voir aussi H. Francfort, *Cylinder Seals*, Londres, 1939 ; P. Amiet, *Bas-reliefs imaginaires de l'Orient ancien d'après les cachets et les sceaux-cylindres*, Paris, 1973.

[16](#). G. Posener, *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, 1988, p. 147-148.

[17](#). Ces statères sont en outre indatables à cinquante ans près et présentent à l'avers, sous les pattes d'un cheval stylisé, un motif qui reste à ce jour non identifié. Voir É. Muret et A. Chabouillet, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1889, p. 84, n° 3765 ; A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, p. 417-418.

[18](#). Walafrid Strabon, *Hortulus (De cultura hortorum)*, éd. K. Langosch, *Lyrische Anthologie des lateinischen Mittelalters*, Munich, 1968, p. 112-139.

[19](#). Notamment par Bède le Vénérable dans son commentaire du Cantique (*Patrologia latina*, t. 91, col. 1065-1236).

[20](#). Dom H. Leclerc, « Fleur de lis », dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. V, 1923, col. 1707-1708.

[21](#). Parmi une littérature théologique foisonnante, voir les belles pages de Fulbert de Chartres, *Sermo de nativitate Beatae Mariae*, dans *Patrologia latina*, t. 141, col. 320-324. Voir aussi Juliette Clément, dir., *Fulbert de Chartres. Œuvres, correspondance, controverses, poésie* (texte latin et traduction française), Chartres, 2006.

[22](#). Pline, *Historia naturalis*, XXI, 11, 1.

[23](#). Voir l'étude pionnière de G. Braun von Stumm, « L'origine de la fleur de lis des rois de France du point de vue numismatique », dans *Revue numismatique*, 1951, p. 43-58.

[24.](#) L. Douët d'Arcq, *Archives de l'Empire. Collection de sceaux*, t. II, Paris, 1863, n° 7252.

[25.](#) G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Picardie*, Paris, 1877, n° 1153.

[26.](#) G. Braun von Stumm, « L'origine de la fleur de lis des rois de France du point de vue numismatique », art. cité.

[27.](#) Nous manquons de travaux spécifiques sur l'histoire du floraire de la Vierge, mais nous disposons d'études de qualité sur tel ou tel aspect ou période. Citons pour exemples : G. Gros, « Au jardin des images mariales. Aspects du plantaires moralisé dans la poésie religieuse du *XIV^e* siècle », dans *Vergers et jardins dans l'univers médiéval*, Aix-en-Provence, 1990, p. 139-153 (*Senefiance*, 23) ; M.-L. Savoye, *De fleurs, d'or, de lait et de miel. Les images mariales dans les collections miraculaires romanes du *XIII^e* siècle*, Paris, 2009, p. 173-201 (chapitre « La rose et le lis »).

[28.](#) M. Pastoureau, *Bleu. Histoire d'une couleur*, Paris, 2000, p. 55-62.

[29.](#) Parmi les principales études que j'ai consacrées à cette couleur, avant le livre de synthèse cité à la note précédente : « Et puis vint le bleu », dans D. Régner-Bohler, éd., *Le Moyen Âge aujourd'hui, Europe*, n° 654, oct. 1983, p. 43-50 ; « Vers une histoire de la couleur bleue », dans *Sublime indigo*, exposition, Marseille, 1987, Fribourg, 1987, p. 19-27 ; « Du bleu au noir. Éthiques et pratiques de la couleur à la fin du Moyen Âge », dans *Médiévales*, vol. XIV, 1988, p. 9-22 ; « La promotion de la couleur bleue au *XIII^e* siècle : le témoignage de l'héraldique et de l'emblématique », dans *Il colore nel medioevo. Arte, simbolo, tecnica. Atti delle Giornate di studi (Lucca, 5-6 maggio 1995)*, Lucques, 1996, p. 7-16 ; « Voir les couleurs au *XIII^e* siècle », dans A. Paravicini Bagliani, éd., *La visione e lo sguardo nel medio evo*, 1998, p. 147-165 (*Micrologus. Natura, scienze e società medievali*, vol. VI/2).

[30.](#) Cité par M. Bur, *Suger*, 1991, Paris, p. 253. Sur la symbolique des vitraux et particulièrement celle des verres bleus (*materia saphirorum*), couleur qui, plus que toute autre, permet – selon Suger – de passer des choses matérielles aux choses immatérielles (*de materialibus ad immaterialia*), voir l'ensemble du chapitre xxxiv du *Liber de rebus in administratione sua gestis*, ouvrage achevé en 1149. On consultera encore la vieille édition de A. Lecoy de La Marche, Paris, 1867, p. 204-206, que l'on complétera par celle de F. Gasparri, Paris, 1996. Voir aussi E. Panofsky, *Suger on the Abbey Church of Saint-Denis and its Treasures*, 2e éd., Princeton, 1979.

[31.](#) Hugues de Saint-Victor, *In Hierarchiam caelestem Sancti Dionysii*, dans *Patrologia latina*, t. 175, Paris, 1854, col. 923-1154. Voir l'article suggestif de G. A. Zinn, « Suger, Theology and the pseudo-Dionysian Tradition », dans P. L. Gerson, éd., *Abbot Suger and Saint-Denis. A Symposium*, New York, 1986, p. 33-40.

[32.](#) Père C.-F. Ménestrier, *Origines des armoiries*, 2e éd., Paris, 1680, p. 5-112 et 135-158 ; M. Prinet, « De l'origine orientale des armoiries européennes », dans *Archives héraldiques suisses*, t. XXVI, 1912, p. 53-58 ; E. Kittel, « Wappentheorien », dans *Archivum heraldicum*, 1971, p. 18-26 et 53-59 ; M. Pastoureau, « L'apparition des armoiries en Occident. État du problème », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CXXXIV, 1976, p. 281-300 ; Académie internationale d'héraldique, *L'Origine des*

armoiries, Actes du II^e colloque international d'héraldique (Bressanone, oct. 1981), Paris, 1983 ; M. Pastoureau, « La naissance des armoiries », dans F. Gasparri et P. Stirnemann, éd., *Le XII^e Siècle*, Paris, 1994, p. 103-122 (*Cahiers du Léopard d'or*, vol. 3) ;

[33](#). Sur les tournois : G. Duby, *Le Dimanche de Bouvines*, Paris, 1973, p. 110-128 ; *id.*, *Guillaume le Maréchal*, Paris, 1984, p. 49-54 et 105-142 ; J. Fleckenstein, dir., *Das ritterliche Turnier im Mittelalter*, Göttingen, 1985 ; M. Neumeyer, *Vom Kriegshandwerk zum ritterlichen Theater. Das Turnier im mittelalterlichen Frankreich*, Bonn, 1998.

[34](#). Déterminer à quelle date le roi de France a adopté des armoiries n'est pas un exercice facile. D'autant qu'il faut d'abord définir ce que l'on entend exactement par le mot *armoiries* et cerner le moment où celles-ci ont fait leur apparition sur les champs de bataille et de tournoi. À l'époque qui nous occupe ici, c'est-à-dire dans les années 1140-1155, certains combattants font déjà usage d'armoiries et d'autres, plus nombreux, pas encore. En fait, tout au long du XII^e siècle, la genèse des armoiries a été lente, leur diffusion s'est faite progressivement et leur codification en un seul système – le blason – s'est opérée en plusieurs étapes. En outre, nulle part, les rois n'ont été pionniers pour adopter ce nouveau signe d'identité qui, dans la mêlée des combats, permet de dire qui l'on est et de distinguer l'ami de l'ennemi. À la guerre, un roi se fait reconnaître par d'autres signes ou insignes. Parfois, du reste, il vaut mieux qu'il ne soit pas reconnu pour ne pas être fait prisonnier. Quant aux tournois, les rois n'y prennent pas part, du moins pas encore, contrairement à leurs fils, ces jeunes princes qui dans l'attente d'un trône ou d'un fief courent de tournoi en tournoi à la tête d'une bande de jeunes gens de leur âge.

[35](#). C'était déjà l'opinion de l'historien compilateur Louis Le Gendre au début du XVIII^e siècle : « En quel temps Louis le Jeune prit-il les lis pour ses armes ? Il y a bien de l'apparence que ce fut quand il se croisa avec les grands de son royaume en 1147. » L. Le Gendre, *Mœurs et coutumes des Français*, Paris, 1712, p. 131-132.

[36](#). M. Dalas, Archives nationales, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*, t. II, *Les Sceaux de rois et de régence*, Paris, 1991, nos 67 et 67 bis.

[37](#). *Ibid.*, nos 70 et 70 bis.

[38](#). *Ibid.*, nos 74 et 74 bis.

[39](#). Y. Delaporte et É. Houvet, *Les Vitraux de Chartres. Histoire et description*, Chartres, 1926, p. 472-475 (baie CXXVI) ; F. Perrot, « Le vitrail, la croisade et la Champagne. Réflexions sur les fenêtres hautes du chœur à la cathédrale de Chartres », dans Y. Bellenger et D. Quéruef, *Les Champenois et la croisade*, Paris, 1988, p. 109-130, spécialement p. 114-116.

[40](#). M. Pastoureau, « Une fleur pour le roi. Jalons pour une histoire médiévale de la fleur de lis », dans P.-G. Girault, éd., *Flore et jardins. Usages, savoirs et représentations du monde végétal au Moyen Âge*, Paris, 1997, p. 113-130 (*Cahiers du Léopard d'or*, 6).

[41](#). Voir les remarques de G. J. Brault, *Early Blazon. Heraldic Terminology in the twelfth and thirteenth Centuries with special References to Arthurian Literature*, Oxford, 1972, p. 209.

[42.](#) Ordéric Vital, *Historia ecclesiastica*, éd. A. Le Prévost et L. Delisle, t. IV, Paris, 1852, p. 284. Voir A. Van Kerrebrouck, *Nouvelle Histoire généalogique...*, t. II, *Les Capétiens*, *op. cit.*, p. 98.

[43.](#) A. Erlande-Brandenbourg, « *Le roi est mort* », *op. cit.*, p. 149.

[44.](#) Sur les armes d'Angleterre, parmi une bibliographie considérable, voir : A. B. et A. Wyon, *The great Seals of England*, Londres, 1887 ; E. E. Dorling, *Leopards of England and other Papers on Heraldry*, Londres, 1913 ; C. R. Humphery-Smith et M. N. Heeman, *The Royal Heraldry of England*, Londres, 1966 ; J. H. et R. V. Pinches, *The Royal Heraldry of England*, Londres, 1974 ; A. Ailes, *The Origin of the Royal Arms of England. Their Development to 1199*, Reading, 1982 ; M. Pastoureau, « Genèse du léopard Plantegenêt », dans *Bulletin de la Société des Amis de l'Institut historique allemand (Paris)*, vol. 7, 2002, p. 14-29.

[45.](#) Font exception les rois de Navarre (« escarboucle » devenu « chaînes »), d'Aragon (pals), de Castille (châteaux), de Portugal (quinois) et de Hongrie (fascé).

[46.](#) Voir les exemples cités par A. Van Kerrebrouck, *Nouvelle Histoire généalogique...*, t. II, *Les Capétiens*, *op. cit.*, p. 98-99.

[47.](#) Ce que souligne fort bien le moine et chroniqueur gallois Giraud de Barri à la fin du XII^e siècle : dans son *De principis instructionis liber*, il proclame que Louis VII, roi très pieux, a choisi de modestes fleurs pour occuper le champ de ses armoiries, alors que tous les autres rois, à commencer par ceux d'Angleterre, ont choisi des bêtes féroces. Voir l'édition de G. F. Warner, Londres, 1891, p. 317 et 320-321.

[48.](#) Sur ces problèmes complexes, on me permettra de renvoyer à M. Pastoureau, « Le roi des lis. Emblèmes dynastiques et symboles royaux », dans *Archives nationales, Corpus des sceaux français du Moyen Âge*, t. II par M. Dalas : *Les Sceaux de rois et de régence*, Paris, 1991, p. 35-48.

[49.](#) *Ibid.*, p. 140-143, nos 61-64.

[50.](#) H. Pinoteau, « La main de justice des rois de France : essai d'explication », dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1978-1979, p. 262-265.

[51.](#) Voir la reproduction de tous les sceaux des premiers rois capétiens dans l'ouvrage de M. Dalas, *Les Sceaux de rois et de régences*, cité ci-dessus.

[52.](#) « Maintes fois avint que en estei il [Saint Louis] se alloit seoir ou bois de Vincennes après sa messe, et se acostioit a un chesne et nous fesoit seoir entour li. Et tuit cil qui avoient affaire venoient parler a li, sanz destourbier empêchement de huissier ne d'autre. » Joinville, *Vie de Saint Louis*, éd. J. Monfrin, Paris, 1995, p. 178-180, § 59.

[53.](#) Typique est à cet égard le refus de faire usage du globe, utilisé par presque tous les autres monarques européens. Pas de globe pour le roi de France : le champ céleste de ses armoiries suffit pour exprimer son pouvoir et faire de lui le représentant de Dieu sur terre !

Échos proches et lointains

La postérité a été sévère avec Louis VII, dont le règne a été l'un des plus longs et des plus malheureux de l'histoire de France. Incendie dramatique de l'église de Vitry-en-Perthois, échec total de la croisade, divorce aux conséquences désastreuses, humiliations de toutes sortes, maladresses diplomatiques, vassal Plantegenêt à la tête de plus d'un tiers du royaume, début d'une guerre franco-anglaise destinée à durer plus d'un siècle : la liste est longue des erreurs, des catastrophes et des menaces qui ont accompagné ce règne. Certains historiens en rendent directement responsable le roi lui-même, naïf, maladroit, prisonnier des clercs et incapable d'exercer un métier pour lequel il n'a pas été préparé : c'est son frère aîné qui aurait dû monter sur le trône. D'autres sont plus indulgents et soulignent la malchance d'un souverain qui voulait bien faire mais qui a été desservi par les circonstances et qui a souvent été victime de sa trop grande piété, confinant parfois à la niaiserie, voire à la déraison. D'autres encore l'affranchissent de toute responsabilité et estiment qu'aucun souverain, quelque médiocre qu'il soit, ne peut infléchir le cours de l'Histoire.

Un souverain peut-être pas, mais un cochon certainement. En causant la mort du jeune Philippe, le pourceau vagabond du mois d'octobre 1131 a perturbé la succession dynastique et transformé en héritier du trône un enfant destiné à l'état ecclésiastique. Devenu le roi Louis VII, ce jeune prince s'est révélé incompetent. Il est permis de se demander ce qu'aurait fait son frère aîné à sa place. Aux dires de Suger et de plusieurs chroniqueurs, Philippe, malgré son jeune âge, « donnait de grandes espérances ». À 15 ans, il était « charmant, en pleine santé et portait tous les espoirs des gens de bien¹ ». Phrases convenues, certes, mais qui s'appuient peut-être sur quelques traits ou comportements qui ne nous sont pas connus. Si Philippe avait vécu, c'est lui qui aurait épousé Aliénor d'Aquitaine le 25 juillet 1137 et qui serait devenu roi de France quelques jours plus tard. Il aurait eu alors 21 ans, âge d'une première et vraie maturité au XII^e siècle. De fait, il aurait depuis longtemps été initié aux affaires de gouvernement et préparé à l'exercice du pouvoir. En outre, moins dévot et plus viril que son cadet, il se serait sans doute mieux entendu avec Aliénor, qui lui aurait peut-

être donné très tôt un héritier mâle. L'histoire familiale et monarchique aurait alors pu suivre son cours régulier et le royaume, connaître paix et prospérité.

Un vulgaire cochon de ferme, malheureusement, en décida autrement.

Quel numéro pour le roi Philippe ?

Nous avons vu comment les chroniqueurs du XIII^e siècle racontaient la mort du jeune roi et comment ils la qualifiaient : misérable, effroyable, atroce, honteuse, infâme. Ceux du siècle suivant ne sont pas en reste et se montrent souvent prolixes sur ce destin tragique. Certes, grâce à l'appel à la Vierge et à l'emprunt de ses deux attributs célestes, l'azur et le lis, la souillure qui avait éclaboussé toute la monarchie capétienne s'est peu à peu atténuée, mais le souvenir de l'événement ne s'est pas effacé pour autant. Même en Angleterre on parle encore du jeune roi « tué par un cochon » près d'un siècle après l'accident de l'automne 1131. De même, nous l'avons vu, jusqu'à la fin du Moyen Âge de nombreux nécrologues et obituaires mentionnent cette mort hors du commun à la date du 13 octobre². Tantôt le défunt est expressément nommé : *Philippus a porco interfectus* (fig. 2) ; tantôt on parle seulement du roi – sous-entendu : le fameux roi ! – qui a été tué par un cochon : *rex a porco interfectus*. On sait de qui et de quoi il s'agit : inutile de mentionner le nom de baptême de la jeune victime.

Le latin n'a pas le monopole de telles formules. Histoires et chroniques en langues vernaculaires se plaisent également à mentionner cet événement insolite, voire à le raconter par le détail. Voici par exemple – proposé ici en français moderne – ce que disent les *Grandes chroniques de France*, traduites du latin et réécrites à Saint-Denis à la demande de Saint Louis par le moine Primat dans les années 1265-1274. L'auteur suit de près le texte de Suger :

À cette date survint un événement dramatique ; jamais on n'avait entendu parler d'une telle tragédie dans le royaume de France. Philippe, le fils aîné du roi, chevauchait un jour avec quelques compagnons dans une rue de Paris, le long des murs de l'enceinte. Surgit alors un porc démoniaque (*uns deables de porc*) qui s'élança au-devant de lui et heurta son cheval. Philippe tomba et par malheur heurta une pierre, ce qui provoqua une blessure mortelle. L'affliction fut générale, car c'était un jeune prince d'une grande beauté et doté de toutes

les vertus : il suscitait réconfort et espérance chez les gens de bien, crainte et inquiétude chez les méchants. Or ce jour-là, le roi avait justement convoqué ses vassaux et son ost pour partir en guerre. La foule était nombreuse. Tout le monde criait et hurlait, le chagrin était immense. Le tendre damoiseau fut porté dans une maison proche où il rendit l'âme à l'entrée de la nuit. Je ne saurais raconter la souffrance de son père, de sa mère et de tous les barons. Le corps du jeune Philippe fut transporté à Saint-Denis, où il fut inhumé dans le cimetière des rois en présence d'un grand nombre d'archevêques, d'évêques et de feudataires. Il fut enseveli avec tous les honneurs royaux, comme un roi, sur le côté gauche de l'autel de la sainte Trinité³.

Pour le moine de Saint-Denis comme pour tous les historiens du Moyen Âge, Philippe, qui a été sacré et couronné du vivant de son père, est bien un roi. Le problème est de lui donner un numéro d'ordre dans la série des rois de France. Philippe combien ?

L'habitude de numéroter les souverains homonymes ne s'est établie que lentement. Elle est le fait des chroniqueurs médiévaux qui, parlant de périodes anciennes, souhaitent mettre de l'ordre dans la chronologie des différents règnes et distinguer les rois portant le même nom de baptême. Mais cet usage n'est guère antérieur au XII^e siècle et ne devient général que trois ou quatre siècles plus tard. Longtemps les homonymes furent différenciés par un surnom, soit reçu de leur vivant, soit peu après leur mort, soit – cas le plus fréquent – longtemps après. Par là même, pour l'époque carolingienne, nous ne sommes jamais certains que tel Charles surnommé « le Chauve » ou « le Gros », ou bien tel Louis surnommé « le Fainéant » ou « le Débonnaire » était vraiment chauve, gros, paresseux ou débonnaire. Au reste, qu'est-ce au juste qu'un roi « débonnaire » ? Bien souvent, ce sont la tradition ou l'historiographie tardive qui ont créé de tels qualificatifs. Plus tard, lorsque la numérotation fait son apparition, elle reste longtemps hésitante, confuse et surtout différente d'un auteur à l'autre. D'où l'utilité de garder les surnoms, anciens ou récents : ils servent à se repérer, à mettre de l'ordre. Ce n'est que dans la seconde moitié du XIV^e siècle que l'usage de la numérotation devient plus stable et plus récurrent, non seulement dans les chroniques et dans les livres d'histoire mais aussi dans les actes officiels. Charles V, qui règne de 1364 à 1380, est ainsi le premier roi de France qui, dans de nombreux actes émanant de la chancellerie royale, est qualifié de « cinquième ». Ce n'est pas encore

systematique – pour ce faire il faudra attendre le ^{xv}^e siècle – mais c’est déjà bien plus fréquent que pour ses prédécesseurs⁴.

Auparavant règne en effet une indéniable confusion, notamment pour les Philippe, et ce par la faute de « notre » Philippe. Faut-il ou non l’intégrer à la série des rois et lui donner un numéro d’ordre ? Jusqu’à la fin du Moyen Âge, la plupart des historiens ont répondu par l’affirmative. N’a-t-il pas été sacré et couronné en 1129 ? N’a-t-il pas été enterré à Saint-Denis, dans la nécropole royale, en 1131 ? Il reçoit donc le plus souvent le numéro deux, à la suite de son grand-père Philippe Ier qui régna de 1060 à 1108. D’où ensuite un décalage par rapport à nos usages modernes. Pour beaucoup d’auteurs, du moins jusqu’au début du ^{xv}^e siècle, Philippe Auguste (1180-1223) n’est pas Philippe II mais Philippe III ; Philippe III le Hardi (1270-1285), fils de Saint Louis, n’est pas Philippe III mais Philippe IV ; Philippe IV le Bel (1285-1314) n’est pas Philippe IV mais Philippe V ; son fils Philippe V le Long (1316-1322) n’est pas Philippe V mais Philippe VI ; et le cousin de ce dernier, Philippe VI de Valois (1328-1350), est parfois numéroté Philippe VII et non pas Philippe VI⁵.

La numérotation moderne des Philippe, comme du reste celle des Charles, des Louis et des Henri, ne s’imposera définitivement que beaucoup plus tard, à la fin du ^{xv}^e siècle, à une époque où les chiffres et les dates deviennent nombreux dans les livres d’histoire et où certains historiens commencent à découper le temps long en siècles. Entre-temps, le jeune Philippe tué par un cochon avait disparu de la série numérotée. N’ayant pas régné seul, il ne fut plus considéré comme un roi de France, seulement comme un fils de roi, sacré et couronné certes, mais mort avant son père. Par là même, Philippe Auguste devint Philippe II, Philippe le Hardi, fils de Saint Louis, Philippe III, et ainsi de suite. Cette façon moderne de compter les Philippe nous est restée.

Le roi « tué par un cochon » : une mémoire longue

À l’époque moderne, notre Philippe est exclu de la liste des rois de France, mais sa mort ne disparaît pas des manuels d’histoire pour autant. Citons par exemple ce qu’a écrit François-Eudes de Mézeray (1610-1683),

auteur de l'un des *best-sellers* historiographiques du XVIII^e siècle, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'au règne de Louis le Juste*. La première édition parut en trois volumes entre 1643 et 1651 ; la seconde, posthume, en 1685. Entre-temps, Mézeray était devenu secrétaire perpétuel de l'Académie française et un auteur très lu. Par la suite, son ouvrage fut réimprimé plusieurs fois et fit l'objet aux Provinces-Unies de plusieurs contrefaçons. Mézeray lui-même publia en 1668 une version abrégée qui fut un immense succès de librairie⁶. Je propose ici un extrait de la version longue de cette *Histoire de France* dans l'édition de 1685 :

Le roi avoit en l'année mil cent vingt-neuf fait couronner son fils aîné Philippe, prince sur qui toute la France avoit les yeux et qui en estoit les délices, à cause de ses rares qualitez qui estoient un heureux présage de ce qu'il devoit estre un jour. Mais deux ans après, toutes ces belles espérances finirent avec sa vie qu'il perdit par un étrange accident. Car comme il se promenoit dans les faux-bourgs de Paris, un pourceau se jetta dans les jambes de son cheval qui le fit tomber. La chute fut si rude que le jeune roi, grièvement blessé à la teste, mourust sur le soir. Quelques ecclésiastiques, qui tâchent de confirmer leurs privilèges et leur autorité par la terreur des jugements divins, dirent de ce prince que ses jours furent retranchés par punition divine, d'autant que son père avoit trop rudement traité les gens d'Église (...). Le roy, sensiblement affligé de cette perte, ne trouva point d'autre moyen de s'en consoler que de substituer en sa place son second fils appelé Louis et qui depuis, pour estre distingué du père, qui avoit le mesme nom, fut surnommé le Jeune⁷.

Pour Mézeray la mort du jeune roi n'est plus honteuse ni infâme, comme chez les chroniqueurs médiévaux, elle est seulement « étrange ». C'est du reste cette idée qui dominera dans les *Histoires de France* publiées par différents auteurs dans les décennies suivantes : il n'est plus question d'une mort abjecte ou abominable mais d'un événement « insolite » (Père Gabriel Daniel⁸), « consternant » (Dom Félibien et Dom Lobineau⁹), « extraordinaire » (Montfaucon¹⁰), voire simplement « malheureux » (abbé François Velly¹¹). Mézeray, en effet, était devenu une autorité, et son passage sur la mort de Philippe fut repris par de nombreux historiens du XVIII^e siècle et même du début du XIX^e. Certains le recopièrent tel quel, d'autres l'abrégèrent, d'autres encore y ajoutèrent quelques détails. Ainsi une précision inconnue des auteurs du Moyen Âge et de ceux du début de l'époque moderne fait son apparition vers le milieu du XVIII^e siècle, sans qu'il soit possible de déterminer qui en est le premier auteur. Le cochon vagabond reçoit une sorte d'identité : il appartenait à un marchand qui

souhaitait le vendre à l'occasion d'une foire devant se tenir le lendemain. En attendant, il l'avait enfermé dans une cage, mais l'animal réussit à s'échapper et, dans sa fuite, vint malencontreusement se mettre dans les jambes du cheval monté par Philippe¹². Précision intéressante car elle dédouane quelque peu la bête de la responsabilité de l'accident et fait porter celle-ci sur son propriétaire : un marchand ! Le porc n'est plus l'envoyé du Diable mais la propriété d'un vulgaire marchand. Il n'est plus maudit ni régicide mais simplement fugitif. L'assassin du jeune roi ce n'est plus lui mais, à tout bien considérer, le marchand. En cette fin d'Ancien Régime, où les tensions sociales sont fortes et la réaction aristocratique, parfois violente, cette notation a une indéniable valeur idéologique.

Après la chute de la monarchie et la tourmente révolutionnaire, le souvenir du jeune roi Philippe et de sa mort malheureuse se fait plus discret. Louis-Pierre Anquetil, prêtre génovéfain, membre de l'Institut et auteur d'une copieuse *Histoire de France* en quatorze volumes, publiée en 1804-1805 et maintes fois rééditée jusque sous le second Empire, mentionne brièvement « l'accident » de 1131 mais ne le qualifie d'aucun adjectif¹³. De même, sous la plume d'Henri Martin, auteur d'une non moins volumineuse *Histoire de France* dont la première édition parut en 1834, nous trouvons quelques lignes sur la mort de Philippe mais aucun jugement sur l'événement ni sur sa portée :

Philippe ne devait pas succéder à son père. Deux ans après son sacre, le jeune prince, qui avait environ seize ans, se promenait un jour à cheval dans un faubourg de Paris (rue du Martroi Saint-Jean, près de la Grève). Là, un pourceau se jette entre les jambes du cheval qui s'abat, brise son cavalier contre une borne, et l'étouffe sous le poids de son corps. Philippe rendit l'âme au bout de quelques heures (13 octobre 1131)¹⁴.

La seule précision nouvelle est le nom (supposé) de la rue où s'est passé l'événement. Henri Martin ne dit pas d'où il tire cette information. Il est le dernier des historiens français du XIX^e siècle à parler de cet épisode, qu'il semble tenir lui-même pour un fait divers mineur. Il ne dit notamment rien sur les conséquences de l'événement, pourtant considérables.

Ensuite, c'est le silence. Michelet, peu bavard sur le règne de Louis VI (mais prolix sur Abélard, contemporain du jeune Philippe), n'en parle pas. Au reste, que ferait un cochon dans le souffle incantatoire de sa grande

épopée nationale ? N'en parlent pas non plus, mais pour d'autres raisons, les historiens positivistes de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e. À leurs yeux, les animaux n'ont pas leur place sur le devant de la scène historique, surtout quand celle-ci est décrite et commentée par des ouvrages universitaires. L'animal est rejeté vers la petite histoire, genre alors méprisé, constitué de recueils d'anecdotes et de *curiosa* destinés à faire rire des mœurs, des croyances et des peurs de nos ancêtres. Pas de cochon régicide donc dans la grande *Histoire de France* d'Ernest Lavisse, publiée à partir de 1900 et qui fera autorité pendant presque trois générations. La première partie du tome IV parue en 1911 est consacrée aux règnes des premiers Capétiens (987-1137). Rédigée par le grand médiéviste Achille Luchaire, elle ne mentionne aucunement l'existence de notre Philippe mais écrit simplement que le roi Louis VI « épousa Adélaïde de Maurienne qui lui donna neuf enfants dont six fils ; l'avenir de la dynastie était assuré¹⁵ ». Où trouver place dans deux phrases aussi courtes pour parler de la mort d'un jeune roi tué par un cochon ? Et pourquoi souiller l'histoire savante d'une mention aussi triviale ?

Ce silence de l'histoire académique et universitaire est en lui-même un document important, non seulement sur la hiérarchie des événements du passé opérée par les historiens, mais aussi sur l'absence des animaux dans l'enseignement de l'Histoire, et même, indirectement, sur celle du cochon au sein du monde animal : la dernière, la plus vile, la plus sordide.

Un autre porc régicide

Revenons au Moyen Âge et attardons-nous sur la mort d'un autre roi de France nommé Philippe, mort causée elle aussi par un cochon : Philippe IV le Bel, « le roi de fer », dont le long règne (1285-1314) constitue un tournant important dans l'histoire de la monarchie française en marche vers un premier absolutisme. Ici, toutefois, l'animal régicide n'est pas un cochon domestique mais un porc sauvage. En soi l'événement est moins insolite : les rois et les princes morts à la suite d'un accident de chasse provoqué par un sanglier ont été relativement nombreux au Moyen Âge. Nous en avons parlé au deuxième chapitre de ce livre. Cependant, toutes ces morts se situaient à l'époque carolingienne ou au début de l'époque féodale, c'est-à-

dire à un moment où, dans l'histoire de la vénerie, le sanglier était encore un gibier royal, une bête dont les chasseurs admiraient le courage et la ténacité, et qu'ils n'hésitaient pas à affronter en combat singulier, au corps à corps.

Tout cela s'est beaucoup atténué au début du XIV^e siècle. Le gibier royal n'est plus le porc sauvage mais le cerf, que l'on chasse à courre et qui, du point de vue symbolique, passe pour un animal christologique. Le sanglier au contraire s'est fortement dévalorisé et, comme l'ours son compère, fait désormais partie du bestiaire du Diable. Pour les veneurs, c'est la « bête noire » par excellence ; pour les livres de vénerie, qui classent le gibier non seulement du point de vue cynégétique mais aussi du point de vue moral, c'est une créature infernale. Henri de Ferrières, auteur vers 1360-1370 d'un ouvrage promis à une longue postérité, *Les Livres du roy Modus et de la royne Ratio*, est un des plus sévères à son égard. Il fait du sanglier l'attribut d'un grand nombre de vices (orgueil, colère, paresse, saleté, luxure, voracité, envie, cruauté, félonie) et voit en lui une incarnation de l'Antéchrist¹⁶. D'autant que son aspect physique évoque en tous points les enfers : noirceur du poil, dos semblant hérissé de flammes, pieds tordus, « cornes » en forme de crochets poussant dans sa bouche, odeur insupportable, cris terrifiants, chaleur du rut, soudaineté de la course semblable à celle de la foudre, défenses incandescentes faisant fondre tout ce qu'elles touchent¹⁷.

En 1314, mourir à la chasse sous les coups d'un sanglier n'est donc plus une mort héroïque, comme elle avait pu l'être quelques siècles plus tôt, mais une fin plus ou moins ignoble, comme certains chroniqueurs n'hésitent pas à qualifier celle de Philippe le Bel. Certes, ils ont d'autres raisons de salir cette mort et d'y voir une punition divine, mais, par certains côtés, l'événement de 1314 semble faire écho à celui de 1131 : deux rois de France nommés Philippe, deux parties de chasse, deux chutes de cheval, deux porcs régicides. Au reste, jusqu'à la fin du Moyen Âge certains auteurs (Boccace par exemple¹⁸) et plusieurs enlumineurs (voir dossier iconographique, fig. 1 et 11) confondront les deux événements. Ce faisant, ils ne feront plus aucune distinction entre le pourceau et le sanglier : pour les systèmes de valeurs du Moyen Âge finissant, tous deux sont des créatures impures et démoniaques.

Voyons plus en détail ce qui est arrivé au roi Philippe le Bel au mois de novembre 1314.

Le 2, il rend visite à son oncle Robert de Clermont, dernier fils de Saint Louis encore vivant. Le 4, il chasse dans la forêt d'Halatte, près de Pont-Saint-Maxence, une forêt dense et noire, tout à la fois riche en gibier et en légendes : nombre de veneurs y ont trouvé la mort, y compris un roi de France : Louis V, en 987. Philippe le Bel est un chasseur acharné qui n'hésite pas à s'enfoncer au plus profond des fourrés pour débusquer un sanglier. Il en blesse un d'une taille gigantesque mais celui-ci, écumant de rage, se jette dans les pattes de son cheval. En tombant, le roi se casse une jambe et est blessé par la bête noire que les veneurs mettent un certain temps à abattre (fig. 11). Philippe est transporté à Poissy pour y recevoir des soins dans un couvent de Dominicaines qu'il a lui-même fondé quelques années plus tôt. La blessure semble d'abord guérir, mais la santé du roi s'aggrave au bout de quelques jours. Il n'a pas de fièvre mais perd momentanément l'usage de la parole et ne peut plus se mettre debout. Ses médecins sont d'autant plus perplexes que Philippe, homme grand, mince et vigoureux, n'avait jamais été malade. On commence à parler de malédiction...

Son entourage décide de faire transporter le roi à Essonne mais celui-ci, enfin capable de prononcer quelques mots, demande à être conduit jusqu'à Fontainebleau, ville où il est né quarante-six ans plus tôt. Il y meurt le 29 novembre, alors qu'il espérait vivre jusqu'au 30, jour de la Saint-André, un apôtre particulièrement vénéré au Moyen Âge parce qu'il passait pour avoir été le premier homme qui ait suivi le Christ, avant même son frère Pierre¹⁹. Plusieurs chroniqueurs n'ont pas manqué de souligner que ce dernier souhait a été refusé au roi de France, un roi sévère, ascète, autoritaire, cynique, détesté par une partie de ses sujets et craint par sa famille et son entourage. Son corps est transporté à Paris sur la Seine puis conduit à Saint-Denis où ses funérailles ont lieu le 3 décembre²⁰.

La légende – car c'est bien une légende – selon laquelle Philippe le Bel et sa descendance auraient été maudits par le grand maître de l'ordre du Temple, Jacques de Molay, mort sur le bûcher au mois de mars de cette même année 1314, n'est apparue que plus tard, à l'horizon des années 1330-1340²¹. Pour l'heure, ce sont surtout la chute de cheval et le sanglier

régicide qui retiennent l'attention des contemporains. Au Moyen Âge, toute chute de cheval apparaît comme une punition divine, surtout lorsqu'il s'agit d'un roi ou d'un grand seigneur. La chute du jeune Saül (le futur saint Paul) sur le chemin de Damas, telle qu'elle est racontée par les Actes des apôtres (9, 3-6), en est la référence obligée. Dieu a puni Philippe comme il avait puni Saül. Aux yeux des clercs, les péchés du roi sont immenses : non seulement le souverain est faux-monnayeur et constamment traître à sa parole, mais il est aussi ennemi de l'Église, taxant ou confisquant ses biens, procédant lui-même à la nomination des évêques, s'opposant aux volontés du pape et de ses légats qu'il n'hésite pas à sermonner ou à violenter. En outre, si lui-même est chaste, son entourage vit dans la débauche, comme le prouve le récent scandale de ses deux belles-filles, recevant leurs amants la nuit dans la tour de Nesle (avril 1314)²². La disparition tragique du roi met fin à tous ces désordres et à toutes ces ignominies. C'est à la fois un châtement divin et une mort infâme, causée par un animal suppôt de Satan. Pour certains auteurs, cette mort rappelle celle du jeune roi Philippe, misérablement tué six générations plus tôt par un *porcus diabolicus* parce que son père, le roi Louis VI le Gros, se comportait pareillement vis-à-vis de l'Église, nommant aux bénéfices, se fâchant avec les prélats et refusant d'obéir au pape ou au grand saint Bernard.

Le porc au tribunal

En ce mois de novembre 1314, au cœur de la forêt d'Halatte, le sanglier responsable de la chute et de la blessure de Philippe le Bel fut mis à mort sur place par les veneurs qui accompagnaient le roi. Rien de surprenant à cela. Mais en ville, à la même époque, quand un cochon vagabond causait un accident et qu'il y avait mort d'homme ou d'enfant, il en allait autrement. L'animal coupable n'était pas immédiatement tué. Au contraire, on cherchait à le capturer vivant afin de le conduire devant un juge. Depuis deux ou trois générations, en effet, un peu partout en Occident, était apparu un nouveau rituel judiciaire promis à un bel avenir : le procès fait à un animal, le plus souvent un gros animal domestique, désormais jugé responsable de ses actes. C'était là une grande nouveauté²³.

Malgré leur immense intérêt, tant sur le plan historique et juridique que sur le plan anthropologique, ces procès intentés aux animaux, que l'on rencontre dans une large partie de l'Europe du milieu du XIII^e siècle jusqu'au début du XVII^e, attendent encore leurs historiens. Longtemps, ils ont été abandonnés à la « petite histoire », c'est-à-dire à des publications médiocres, destinées à un public friand d'anecdotes tournant en dérision les pratiques et les croyances de nos ancêtres. Attitude parfaitement anachronique, qui montre que l'on n'a rien compris à ce qu'était l'Histoire, mais attitude que l'on retrouve hélas ! chez certains juristes et même chez de grands historiens²⁴.

À dire vrai, travailler sur une telle question n'est pas un exercice aisé. Les archives de ces procès sont souvent réduites à l'état de miettes, dispersées dans des fonds labyrinthiques. Tant en France qu'à l'étranger, l'organisation des anciennes institutions de justice est d'une complexité telle que les chercheurs hésitent parfois à s'aventurer dans les archives qu'elles ont produites. Et pourtant, pour l'histoire de la vie quotidienne comme pour celle des faits de sensibilité, les archives judiciaires sont sans doute les plus riches que le Moyen Âge finissant nous a laissées. En outre, pour le sujet qui nous occupe ici, quelques jurisconsultes des XVI^e et XVII^e siècles ont en partie défriché le terrain : s'interrogeant sur la légitimité et l'efficacité de tels procès, ils ont constitué différents recueils de jurisprudence qui, malgré leur caractère lacunaire, peuvent servir de point de départ aux enquêtes modernes²⁵.

Ces procès peuvent être regroupés en trois catégories. Tout d'abord ceux qui sont intentés à des animaux domestiques (porcs, bovins, chevaux, ânes, chiens et quelques autres) pris individuellement. Ce sont des procès criminels ; l'autorité ecclésiastique n'intervient pas. Ensuite des procès intentés à des animaux de petite taille (rongeurs, insectes, « vermine ») qui détruisent les récoltes. Ce sont des fléaux qui nécessitent l'intervention de l'Église. Celle-ci a recours à l'exorcisme et prononce même parfois contre eux des anathèmes en les maudissant ou en les excommuniant. À cette occasion, elle rappelle comment Dieu a maudit le serpent qui, au début de la Genèse, a servi d'instrument à Satan (Genèse 3, 17)²⁶. Enfin, les procès qui mettent en scène des animaux impliqués dans des affaires de sorcellerie ou d'hérésie (chats, chiens, boucs, coqs, ânes)²⁷, voire dans des crimes de

bestialité²⁸. Ils posent des problèmes très différents et demandent des études autonomes.

Les procès qui nous intéressent ici sont ceux du premier groupe, c'est-à-dire des procès concernant des animaux domestiques qui, individuellement, ont commis des crimes ou des délits. Ces derniers sont variés : pillage d'un jardin, dévastation d'une boutique, vol de nourriture, refus de travailler, désobéissance, rébellion. Quelquefois les archives du procès ne précisent que très vaguement la faute reprochée à l'animal. Ainsi à Gisors, en 1405, un bœuf est pendu pour ses seuls *desmerites* : il a « démerité » ! Plus graves et plus nombreux sont les procès d'animaux accusés d'homicide ou d'infanticide. Ils conduisent au tribunal tout un cortège de vaches, de taureaux, de juments, de chevaux, de chiens, de béliers et surtout de cochons.

En France, de la fin du XIII^e siècle jusqu'au milieu du XVI^e, l'intervention de la justice se déroule presque toujours selon le même rituel : l'animal est capturé vivant et incarcéré dans la prison appartenant au siège de la justice criminelle du lieu ; celle-ci dresse procès-verbal, conduit une enquête et met l'animal en accusation ; le juge entend les témoins, confronte les informations et rend sa sentence, qui est signifiée à l'animal dans sa cellule. Cette sentence marque la fin du rôle de la justice ; l'animal appartient désormais à la force publique, chargée d'appliquer la peine. Lorsque l'animal coupable n'a pu être identifié ou capturé, il peut arriver que l'on s'empare arbitrairement d'un congénère, qui est alors emprisonné, jugé et condamné à sa place (en revanche il n'est pas exécuté). Cependant, un autre procédé est plus fréquent pour remplacer l'animal coupable qui s'est échappé : il consiste à juger et à supplicier à sa place un mannequin lui ressemblant. Le plus ancien exemple français documenté date de 1332. Un cheval avait causé un accident ayant entraîné mort d'homme sur le territoire de la paroisse de Bondy, aux environs de Paris. Cette paroisse relevait de la justice du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, réputée fort sévère. Aussi le propriétaire du cheval s'empressa-t-il de conduire l'animal sur un territoire relevant d'une autre juridiction. Mais la ruse fut découverte et l'homme, saisi. Il fut condamné, d'une part à payer une somme équivalente à la valeur d'un cheval, de l'autre à fournir à la justice de Saint-Martin-des-Champs une « figure de cheval », qui fut traînée et pendue selon le rituel habituel²⁹.

La vedette de ce bestiaire judiciaire n'est cependant pas le cheval mais bien le porc. Dans neuf cas sur dix, c'est lui qui est présent au tribunal. Au point que pour le chercheur, l'histoire de ces procès d'animaux se transforme fréquemment en une anthropologie historique du cochon.

À cette primauté du porc il existe différentes raisons. La principale réside sans doute dans la loi du nombre. Parmi les animaux de la ferme, le porc est en effet le plus abondant en Europe jusqu'au début de l'époque moderne. Contrairement à une idée reçue, le mouton ne vient qu'après. Certes, cette population porcine est inégalement répartie et semble diminuer à partir du milieu du ^{xvi}e siècle ; mais le poids du nombre demeure³⁰. Les porcs sont non seulement les plus nombreux, mais ils sont aussi et surtout les plus vagabonds. En ville, nous l'avons vu, ils jouent le rôle d'éboueurs : on en rencontre sur les places, dans les rues, dans les jardins et les arrière-cours, et jusque dans les cimetières où ils cherchent à déterrer les cadavres. Malgré les interdictions des autorités municipales, maintes et maintes fois répétées, la divagation des porcs fait partie de la vie quotidienne dans la plupart des villes d'Europe du ^{xiii}e au ^{xvii}e siècle, voire au-delà.

Toutefois il est une autre raison qui explique la présence du porc au tribunal : sa parenté anatomique et biologique avec l'être humain, parenté dont il a été longuement parlé au troisième chapitre de ce livre. Au Moyen Âge, la science ne s'y trompe pas qui, dans les écoles de médecine, au moins jusqu'au ^{xiv}e siècle, enseigne l'anatomie du corps humain à partir de la dissection du porc, avec l'idée que l'organisation interne de ces deux êtres vivants est identique. Or du corps à l'âme, il n'y a qu'un pas. Certains auteurs sont tentés de le franchir, ou du moins se demandent si cette parenté anatomique ne s'accompagne pas d'une parenté d'une autre nature : le porc est-il comme l'homme ou la femme responsable de ses actes ? Est-il capable de comprendre ce qu'est le bien et ce qu'est le mal ? En outre, où va-t-il après sa mort ? En enfer ? Au paradis ? Dans un lieu qui lui est réservé ? Et, au-delà du seul cas du porc, peut-on considérer tous les animaux « supérieurs » comme des êtres moraux et perfectibles ?

Telles sont quelques-unes des grandes questions auxquelles renvoient ces procès faits aux animaux. Juristes et théologiens se les posent de bonne heure. Dès la fin du ^{xiii}e siècle, par exemple, Philippe de Beaumanoir, célèbre compilateur des *Coutumes de Beauvaisis*, affirme que conduire une

truie au tribunal parce qu'elle a tué et dévoré un enfant est « justice perdue », car les bêtes ne savent pas ce qu'est le mal et sont incapables de comprendre la peine qu'on leur inflige³¹. Toutefois, cette opinion n'est pas la plus répandue. Elle met même plusieurs siècles avant de s'imposer. Au XVII^e siècle, nombreux sont encore les juristes qui – pour des raisons diverses, notamment l'exemplarité de la peine – estiment qu'il faut punir les animaux coupables d'homicide ou d'infanticide. Jean Duret, auteur en 1572 d'un *Traité des peines et amendes*, plusieurs fois réimprimé jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, pense que « si les bestes ne blessent pas seulement mais tuent ou mangent, comme l'expérience le montre pour des petits enfants mangés par pourceaux, la mort doit advenir. Il faut les condamner a estre pendus et estranglés pour faire prendre mémoire de l'énormité du faict³² ».

Un peu plus tard, son collègue Pierre Ayrault, auteur d'un *Ordre, formalité et instruction judiciaires*, publié pour la première fois en 1575 mais qui restera une sorte de bible pour les juristes français du XVII^e siècle, est du même avis. Pour lui, les animaux ne sont pas doués de raison et ne peuvent donc pas comprendre ce qu'on leur reproche. Mais le principal but de la justice est l'exemple : par là même, « si nous voyons un pourceau pendu au gibet pour avoir mangé un enfant, c'est pour advertir les pères et mères, les nourrices, les domestiques, de ne laisser leurs enfants tout seuls, ou de si bien resserrer leurs animaux qu'ils ne leur puissent nuire ni faire mal³³ ».

De leur côté, les théologiens soulignent que la Bible recommande d'abattre les animaux homicides, car ils sont à la fois coupables et impurs. Le livre de l'Exode affirme que « le bœuf qui a tué un homme ou une femme devra être lapidé et ses chairs ne seront pas mangées ; son propriétaire, en revanche, sera innocent » (Exode 21, 28).

Au Moyen Âge, pour bon nombre d'auteurs chrétiens, l'animal est donc en partie responsable de ses actes. Comme tous les êtres vivants il possède une âme, qui se définit d'abord comme un souffle de vie et qui retourne à Dieu après la mort. Cette âme est non seulement *végétative* (c'est-à-dire principe de nutrition, de croissance, de reproduction) comme celle des plantes, et *sensitive* (principe de toute sensation), mais elle est aussi, du moins pour les animaux jugés « supérieurs », *intellective*, comme celle de

l'homme ou de la femme. Ces auteurs, en effet, observent que les animaux rêvent, reconnaissent, déduisent, se souviennent, peuvent acquérir des habitudes nouvelles. Le problème, cependant, reste pour eux de savoir si ces animaux possèdent en plus, comme l'être humain, un principe pensant et un principe spirituel. Thomas d'Aquin le nie absolument, mais son maître Albert le Grand est plus nuancé : il montre comment l'animal est capable d'intelligence et de progrès dans l'acquisition des connaissances ; il apporte cependant une restriction en soulignant que pour l'animal les signes restent toujours des signaux et ne deviennent jamais des symboles. Deux différences essentielles qui semblent établir une frontière imperméable entre l'homme et la bête : celle-ci ne perçoit pas l'immatériel ; toute idée religieuse et toute notion abstraite lui sont interdites³⁴.

Ces procès faits aux animaux, qui ont conduit au tribunal tant de cochons jusque dans les années 1600, ne semblent pas antérieurs au milieu du XIII^e siècle, moment où la chrétienté occidentale tend à se crisper sur elle-même, à se faire plus intolérante, à se fermer aux autres. Les procès se multiplient : contre les hérétiques, contre les non-chrétiens, contre les marginaux, contre les indigents, contre les déviants de toutes sortes. Ce faisant, les cours laïques et l'Église elle-même deviennent d'immenses tribunaux. Les animaux ne sont pas épargnés qui commencent eux aussi à être conduits devant des juges.

Un siècle plus tôt, cela était inconnu, presque impensable. C'est pourquoi notre pourceau régicide de 1131, le misérable *porcus diabolicus* qui causa la mort du jeune roi Philippe, ne fut ni capturé ni jugé. Personne ne songea à l'attraper ni à inquiéter son propriétaire. Pour les contemporains, cet accident tragique, qui souilla la dynastie et la monarchie, qui affligea tout le royaume et qui changea le cours de l'Histoire, relevait du seul *fatum*, c'est-à-dire du destin voulu par Dieu lui-même. C'est donc à Dieu qu'il fallait s'adresser et non pas à la justice des hommes. Mais quatre ou cinq générations plus tard, il en serait sans doute allé autrement : l'animal régicide aurait été poursuivi, capturé puis conduit au tribunal.

Les lis venus du ciel

Le présent livre est en partie construit autour d'une hypothèse : l'adoption des armoiries *d'azur semé de fleurs de lis d'or* par le roi de France au milieu du XII^e siècle serait en lien, plus ou moins direct, avec la mort honteuse du jeune roi Philippe au mois d'octobre 1131. Le choix de ces deux symboles de pureté que sont le lis et l'azur aurait eu pour fonction d'effacer la souillure et la honte provoquées par l'événement. Ce n'est qu'une hypothèse, certes solidement fondée, mais seulement une hypothèse, qui demandera à être confirmée par la découverte de nouveaux documents.

Jusqu'à quel point les contemporains, autres que Suger et saint Bernard ou que le roi et son proche entourage, ont-ils eu conscience du lien entre le pourceau régicide et l'écu fleurdelisé ? Il est impossible de le dire. Aucun texte du XII^e siècle émanant de l'entourage royal ne va dans ce sens. Et pour cause ! Comment reconnaître que le roi de France devait sa montée sur le trône à un cochon girovague et qu'il a ensuite cherché à se légitimer, voire à se purifier, en empruntant à la Vierge deux de ses emblèmes ? Seuls les ennemis du roi auraient pu ironiser en ce sens. Ils ne l'ont pas fait, pas même les pamphlétaires au service du roi d'Angleterre. Au reste, aucun auteur du XII^e siècle, ni même du début du XIII^e, ne parle de l'origine des fleurs de lis royales. Il faut attendre des dates plus avancées pour que l'on commence à s'interroger vraiment sur cette origine et que soient proposées une date, une circonstance et une explication. Toutes les gloses alors proposées nous reportent très en amont des règnes de Louis VI (1108-1137) et de Louis VII (1137-1180).

Selon une légende dont on ne trouve pas trace avant le milieu du XIII^e siècle, ce serait en effet Clovis qui, le premier, aurait fait usage d'un écu orné de fleurs de lis. Cet écu lui aurait été apporté du ciel par un ange, le jour même de son baptême (Noël 496), ou bien un peu plus tôt, afin de remplacer le bouclier qu'il portait jusque-là, un bouclier effroyable, décoré de crapauds. Devenu chrétien, Clovis ne pouvait plus s'emblématiser par une figure aussi éminemment païenne et diabolique : aux crapauds se sont donc substitués les lis, et ce à l'initiative du Ciel. Difficile de trouver une explication plus prestigieuse à la genèse des armoiries royales, *d'azur semé de fleurs de lis d'or*. Aucune dynastie voisine n'a su se forger une telle légende pour raconter d'où venaient ses propres armoiries. En ce domaine,

les Capétiens et leurs conseillers ont frappé très fort. Mais, plus que d'autres, ils étaient obligés de le faire.

Toutefois, à y regarder de près, ce n'est pas dans l'entourage du roi ou de la cour qu'a été compilé le plus ancien texte conservé racontant la transformation des crapauds en fleurs de lis. C'est un roman d'aventures en vers, dû à un poète picard anonyme qui, le premier, relate cette histoire : *La Belle Hélène de Constantinople*, œuvre qui peut être datée des années 1260³⁵. Parmi de nombreux épisodes, l'auteur y raconte comment Clovis, avant même son baptême, alors qu'il assiégeait en vain une ville, vit sa « targe ornée de crapauds » changée par un ange venu du ciel en « un écu semé de fleurs de lis ». Protégé par ce nouvel emblème, Clovis prit la ville, puis vint se faire baptiser à Reims et enfin partit fonder Paris³⁶.

Un peu plus tard, pendant le règne de Philippe le Bel (1285-1314), les textes glorifiant l'origine céleste des fleurs de lis royales se multiplient, notamment à l'occasion de la canonisation de Saint Louis, grand-père du roi, en 1297³⁷. Désormais, tous les auteurs situent la métamorphose des crapauds en lis non pas lors d'une bataille ou d'un siège mais bien à Reims, pendant la cérémonie du baptême de Clovis, roi païen devenu roi chrétien sous l'influence de son épouse Clotilde. Les textes soulignent comment le changement est dû à une intervention divine : c'est bien un ange envoyé par Dieu qui a apporté au roi baptisé son nouvel écu. Les fleurs de lis viennent du Ciel ; elles sont *celestielles*, comme disent l'ancien et le moyen français. Au même titre que l'onction du sacre, ces fleurs font des rois de France les représentants de Dieu sur terre et leur donnent la primauté sur tous les autres souverains de la chrétienté.

Plus tard, après l'avènement de la dynastie des Valois (1328), d'autres textes latins et vernaculaires dissertant sur l'origine des lis voient le jour. Ils ont surtout pour fonction de légitimer la montée sur le trône du nouveau roi Philippe VI mais, pour l'essentiel, ne diffèrent guère des textes précédents³⁸. Tout au plus deviennent-ils plus bavards sur la symbolique des lis héraldiques dont les trois pétales sont tantôt associés aux trois vertus cardinales (Foi, Espérance et Charité), tantôt à la Trinité. Parmi ces textes, il faut citer le *Chapel des trois fleurs de lis* de Philippe de Vitry, chanoine prospère devenu sur le tard évêque de Meaux. C'est une sorte d'appel déguisé à la croisade qui eut un grand succès, du moins si l'on en croit le

nombre des manuscrits conservés³⁹. Lui fait écho, quelque temps plus tard, le *Roman de la fleur de lis* de Guillaume de Digulleville, longue allégorie politique composée au début de la guerre de Cent Ans, qui chante les vertus du lis comparées aux vices du léopard anglais et même de l'aigle impériale⁴⁰. D'autres textes, plus modestes et anonymes, s'attardent sur les crapauds dont aurait usé comme figures héraldiques Clovis avant sa conversion. Faisant de larges emprunts aux bestiaires latins des décennies précédentes, plusieurs auteurs voient dans le crapaud l'antithèse absolue du lis. C'est un animal qui fuit la lumière – donc Dieu – et qui distille un venin extrêmement froid : la main qui le touche devient insensible, comme si elle avait gelé. Le crapaud recherche les endroits obscurs et se réfugie sous terre, non seulement pour échapper aux rayons du soleil mais aussi pour tenir compagnie aux sorciers. Avec sa peau, ses os et son venin, ces derniers fabriquent des philtres pour inspirer la haine, envenimer les corps ou provoquer la mort⁴¹.

La diffusion de la légende sur l'origine céleste des armes aux fleurs de lis ne s'arrête pas à l'avènement des rois Valois. Elle connaît un grand succès jusqu'à la fin du ^{xv}^e siècle⁴². Toutefois, les trois fleurs de lis ne sont plus guère présentées comme l'image des trois vertus cardinales, Foi, Espérance et Charité (devenues Foi, Sapience et Chevalerie chez Philippe de Vitry), mais bien comme le symbole même de la Trinité, désormais protectrice du royaume de France au même titre que la Vierge⁴³. En outre, dans quelques versions de la légende mises en forme à des moments où les rois et les princes font des projets de croisade, les crapauds sont parfois remplacés par des croissants, figures non plus païennes mais musulmanes⁴⁴.

Par la suite, la légende survit plus ou moins jusqu'au ^{xix}^e siècle. Malgré les coups savants que lui ont portés différents érudits du ^{xvii}^e siècle⁴⁵, elle est encore présentée par quelques historiens de l'époque romantique et du second Empire comme une vérité historique. Les légendes ont la vie dure.

Le bleu couleur de la France

Nous avons vu comment le bleu, couleur longtemps restée discrète et symboliquement plus pauvre que le rouge, le blanc ou le noir, avait connu

après l'an mille une étonnante promotion dans tout l'Occident. En quelques décennies – entre la fin du XI^e siècle et le milieu du XIII^e – son statut a changé, sa valeur économique a augmenté, sa place dans le vêtement et dans la vie quotidienne s'est accrue. Mais surtout, le bleu a pris une dimension artistique, esthétique et religieuse qu'il n'avait jamais connue précédemment. J'en ai dit les raisons et souligné le rôle considérable joué par la Vierge dans ces mutations. Devenu attribut iconographique de la reine des Cieux, le bleu a pleinement profité de l'extension de son culte.

À partir du XIII^e siècle, la Vierge n'est toutefois plus le seul agent de promotion de la couleur bleue. Le roi de France, dont le prestige va partout croissant, l'est aussi. Non seulement parce qu'il possède des armoiries magnifiques dont le champ semble entièrement rempli de l'azur du ciel – c'est là un cas presque unique dans toute la chrétienté, où les autres dynastes ont des armoiries à champ rouge, blanc ou jaune⁴⁶ –, mais aussi parce qu'il est en Europe le premier souverain à prendre l'habitude de se vêtir de bleu. À l'époque de Charlemagne, cela était impensable, cette couleur étant par trop insignifiante. Par la suite, malgré de timides changements, cela était resté rare, les teinturiers ayant encore beaucoup de difficultés pour teindre les étoffes dans un beau bleu, c'est-à-dire dans un bleu uni, solide, franc, lumineux. Or ces difficultés n'existent plus au XIII^e siècle. Les techniques tinctoriales ont fait des progrès considérables, la culture de la guède – plante dont on tire le principal colorant bleu – est devenue une véritable culture industrielle et, dans tous les domaines, cette couleur s'est revalorisée, au point de faire désormais concurrence au rouge, qui constituait jusque-là la couleur aristocratique, la couleur préférée et même la couleur par excellence. Ces mutations chromatiques n'ont rien d'anecdotique. Elles constituent une véritable révolution sociale et culturelle. Huit siècles plus tard, partout en Occident, nous en vivons encore les prolongements hiérarchiques et symboliques : au fil du temps, le bleu est devenu le rival du rouge, puis son contraire, et a fini par se substituer à lui comme couleur préférée.

Philippe Auguste (1180-1223) est sans doute le premier roi de France qui ait commencé à se vêtir régulièrement de bleu, d'abord de manière épisodique puis plus fréquemment par la suite⁴⁷. Aux dires de quelques chroniqueurs, c'est habillé de bleu – le bleu du ciel et des armoiries royales

– qu’il aurait remporté la grande victoire de Bouvines (1214)[48](#). Mais c’est surtout son petit-fils, Saint Louis, qui assure la promotion de cette couleur en France et en Europe. Le prestige personnel du roi est alors considérable, et nombreux sont ceux – souverains, princes, grands seigneurs – qui cherchent à l’imiter, y compris sur le plan vestimentaire. Dorénavant, la cour de France lance les modes et va continuer de le faire jusqu’à la fin du XIV^e siècle.

À y regarder de près, c’est surtout dans la seconde partie de son long règne (1226-1270) que le saint roi s’habille de bleu[49](#). Pour lui, cette couleur en pleine expansion est à la fois dynastique, royale, mariale et morale. Il se vêt de bleu non seulement pour porter la couleur héraldique de sa famille et pour exercer son métier de roi dans toute sa majesté, mais aussi pour honorer la Vierge, dont il est un dévot zélé, et par souci d’humilité. Cela n’est pas contradictoire. Il y a en effet deux bleus dans la matérialité et dans la symbolique des couleurs du XIII^e siècle : un bleu dense et éclatant, que les teinturiers ont mis au point depuis quelques décennies, et un bleu plus ancien, plus ordinaire, terne, grisé, délavé[50](#). Saint Louis porte les deux, selon les circonstances : le premier bleu pour être pleinement le roi capétien aux yeux de ses sujets, de ses vassaux, de ses rivaux ; le second pour se montrer humble et misérable devant le Christ et la Vierge après l’échec de sa croisade et son long séjour en Égypte puis en Terre sainte (1248-1254).

Historiens et chroniqueurs contemporains ont surtout retenu le premier de ces bleus. De fait, c’est lui qui, grâce au roi de France, devient peu à peu dans toute l’Europe une couleur à la mode, une couleur admirée et recherchée, non seulement dans les armoiries et le vêtement, mais aussi dans les représentations[51](#). Le roi Arthur lui-même, principal souverain littéraire créé par l’imagination médiévale, imite le roi de France et commence, dans les manuscrits enluminés, à se vêtir de bleu et à porter des armoiries à champ bleu : *d’azur à trois couronnes d’or*[52](#). La seule résistance à cette mode envahissante des bleus royaux et princiers vient des pays germaniques, où le rouge, couleur de l’empereur, retarde la promotion du bleu. Mais partout ailleurs, en Angleterre, en Scandinavie, dans la péninsule Ibérique et même en Italie c’est une marée de tons bleus qui pendant trois ou quatre générations déferle dans les cours royales et

princières, dans les châteaux seigneuriaux et jusque dans les maisons patriciennes. Elle fait la fortune des teinturiers de bleu et des marchands de guède ou de pastel (ainsi à Amiens, à Toulouse, à Florence, à Erfurt, à Nuremberg) et, inversement, nuit aux teinturiers de rouge et aux marchands de garance et de kermès, les deux principaux colorants utilisés pour teindre dans cette dernière couleur⁵³.

Couleur iconographique de la Vierge, couleur emblématique du roi de France et du roi Arthur, couleur symbolique de la fonction royale, couleur à la mode de plus en plus fréquemment associée aux idées de beauté, d'amour, de fidélité, de paix et de réconfort, le bleu devient pour certains auteurs la teinte la plus belle et la plus noble. Dans ce rôle nouveau, il a désormais pris la place du rouge, comme le proclame dès la fin du XIII^e siècle l'auteur anonyme du roman *Sone de Nansay*, ouvrage éducatif composé en Lorraine ou en Brabant pour enseigner les vertus de la chevalerie :

« Et li ynde porte confort
Car c'est emperiaus coulor⁵⁴ »
(Et le bleu conforte les cœurs
car des couleurs il est l'empereur)

Plus tard, à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, en milieu de cour comme en milieu patricien, le bleu verra se dresser devant lui un rival inattendu : le noir, couleur autrefois jugée humble ou funeste mais désormais digne, fière, majestueuse, splendide. La cour de Bourgogne puis son héritière la cour d'Espagne en font un usage immodéré et, lançant les modes, assurent sa promotion dans toute l'Europe⁵⁵. Toutefois, si le bleu recule dans les pratiques vestimentaires des milieux de cour, il reste, sur le plan emblématique et symbolique, la couleur du roi de France et même du royaume pris dans son ensemble.

Une étude attentive des usages de la couleur dans la longue durée, c'est-à-dire du XII^e au XVIII^e siècle, montre en effet que le bleu marial et céleste, primitivement choisi par Louis VII et son entourage comme couleur dynastique et royale, devient progressivement couleur monarchique, puis couleur étatique et gouvernementale, et enfin couleur nationale. Au

xviii^e siècle, l'affaire semble entendue : le bleu est pleinement la couleur de la France. Certes, il n'existe pas encore de terrain de sport où des compétiteurs la représentant pourraient se montrer vêtus de cette couleur, mais partout en Europe, de façon presque archétypale, il va de soi que le bleu représente la France, le rouge l'Angleterre et le vert l'Allemagne.

Étrangement, la Révolution française n'apporta aucun changement en ce domaine. Au contraire, elle fit définitivement du bleu la couleur nationale. Sans difficulté aucune, l'ancien bleu royal, celui des armoiries et de la monarchie, devint le bleu républicain, grâce notamment aux soldats de l'an deux qui, vêtus de cette couleur (« les Bleus »), affrontèrent les armées royalistes (« les Blancs ») lors des guerres de Vendée puis défendirent le nouveau régime contre les ennemis de la France⁵⁶.

Malgré les turbulences de la vie politique, malgré l'instauration du régime impérial puis le retour des Bourbons et les soubresauts et les vicissitudes des républiques successives, le bleu est resté la couleur de la France.

Il l'est encore pleinement aujourd'hui sur tous les terrains de sport, où les joueurs français, représentant non pas l'État mais la Nation, s'affichent en maillot bleu. Mais il l'est aussi sur le drapeau tricolore, où les trois couleurs ne sont pas égales, ni sur le plan géométrique – sur les drapeaux et pavillons officiels, le bleu, situé près de la hampe, occupe un espace légèrement plus grand que le blanc et le rouge – ni surtout sur le plan symbolique. Je m'en suis rendu compte lors de mon service militaire, en 1974, lorsque l'on m'a appris à descendre solennellement les couleurs de la France et à plier correctement le drapeau. Le bon usage, qui vient de loin et qui est toujours respecté en milieu militaire, veut que, une fois le drapeau replié, seul le bleu apparaisse ; le blanc et le rouge doivent disparaître, recouverts et même cachés par le bleu⁵⁷. Une telle pratique en dit long, très long, sur la symbolique des couleurs. Le drapeau tricolore est certes celui de l'État et celui de la Nation, mais la véritable couleur nationale, c'est le bleu, uniquement le bleu. Comme si la France semblait se méfier du blanc, encore vaguement perçu comme monarchiste, et du rouge, toujours plus ou moins subversif. Seul le bleu est pleinement républicain, pacifique, consensuel, national.

Au moment de conclure, l'historien qui s'interroge sur les origines de ce bleu national est saisi d'une sorte de vertige. En remontant le temps, il s'aperçoit que cette couleur aujourd'hui républicaine, autrefois monarchique, a d'abord été héraldique et dynastique. Au milieu du XII^e siècle, Suger, abbé de Saint-Denis, saint Bernard, abbé de Clairvaux, et Louis VII, roi de France, l'ont empruntée au Ciel et à la Vierge pour en faire le champ des armoiries royales. Ce faisant, ils ont tenté d'effacer ou d'atténuer la souillure qui s'était abattue sur le roi, sa famille et son royaume à la suite de la mort infâme de son frère aîné, le jeune Philippe, causée par un cochon égaré qui s'était précipité dans les jambes de son cheval, le 13 octobre 1131. Sans cet accident, sans ce pourceau vagabond, sans ce misérable *porcus diabolicus* comme le qualifie Suger, pas de mort infâme, pas de souillure, pas d'appel à la Vierge et peut-être pas de champ d'azur dans les armoiries royales.

À l'origine du glorieux bleu de la France se trouverait donc un simple et pauvre cochon de ferme dont la route a malencontreusement croisé celle de l'héritier du trône. Cela semble invraisemblable. Et pourtant...

Notes

1. Suger, *Vita Ludovici Grossi*, éd. H. Waquet, Paris, 1929, p. 266.

2. Un nécrologe est un livre liturgique (ou partie de livre liturgique) utilisé dans les communautés monastiques pour faire mémoire, au jour anniversaire de leur mort, des défunts de la communauté, de ses bienfaiteurs et de tous les hommes et les femmes qui lui furent associés spirituellement. Dans le courant du XIII^e siècle, les nécrologes tendent à se transformer en obituaires, c'est-à-dire en un calendrier mentionnant, outre les défunts précédents, tous ceux qui pour le salut de leur âme ont fait une donation à une église, qu'elle soit monastique, canoniale ou paroissiale. Je renouvelle ici mes remerciements à mon regretté confrère Jean Dufour pour avoir attiré mon attention sur les nécrologes et les obituaires.

3. *Grandes Chroniques de France*, éd. J. Viard, t. V, 1928, p. 269-271.

4. M.-A. Lévy, *Louis I, II, III... L'étonnante histoire de la numérotation des rois de France*, Paris, 2014.

5. Sur l'habitude médiévale de donner un numéro d'ordre aux souverains, voir B. Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p. 159-163.

6. F.-E. de Mézeray, *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, Paris, 1668, 5 vol.

7. F.-E. de Mézeray, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'au règne de Louis le Juste*, 2e éd., Paris, 1685, t. II, chap. XXXIX, p. 83. Pour une meilleure lecture, j'ai légèrement modernisé l'accentuation de l'édition originale.

8. Père G. Daniel, *Histoire de France*, 2e éd., t. II, Paris, 1723, p. 558.

9. Dom M. Félibien et Dom A. Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, t. I, Paris, 1725, p. 157.

10. B. de Montfaucon, *Les Monuments de la monarchie française*, t. II, Paris, 1730, p. 47.

11. Abbé F. Velly, *Histoire de France*, t. III, Paris, 1760, p. 73-74.

12. *Ibid.*, p. 74. En même temps que cette précision nouvelle, refait surface la prédiction de saint Bernard, oubliée au début de l'époque moderne : l'abbé de Clairvaux, en froid avec Louis VI qui maltraitait les évêques de son royaume, lui aurait prédit en punition la mort de son fils aîné.

13. L.-P. Anquetil, *Histoire de France*, 6e éd., t. II, Paris, 1853, p. 21.

14. H. Martin, *Histoire de France*, 4e éd., Paris, 1855, t. III, p. 293.

15. E. Lavissee, *Histoire de France*, t. IV, première partie par A. Luchaire, Paris, 1911, p. 326.

16. Henri de Ferrières, *Les Livres du Roy Modus et de la Royne Ratio*, éd. G. Tilander, Paris, 1932, t. I, p. 144-146 (§ 75).

17. *Ibid.*, p. 146-147.

18. Dans plusieurs manuscrits du xve siècle, le texte du *De casibus virorum illustribus* de Boccace traduit en français en 1400 par Laurent de Premierfait semble confondre la mort du jeune roi Philippe en 1131 et celle de Philippe le Bel en 1314. Voir par exemple Paris, BNF, ms. français 226, fol. 267 v° ; 230, fol. 266 v° ; 232, fol. 337-337 v°.

19. C'est en effet ce que laisse entendre l'Évangile de Jean (1, 35-42) qui fait de l'apôtre André le « premier appelé » (*prôtoklétos*). Voir C. Denoël, *Saint André. Culte et iconographie en France au Moyen Âge (ve-xve siècle)*, Paris, 2004, p. 23-24.

20. C. Baudon de Mony, « La mort et les funérailles de Philippe le Bel », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 58, 1897, p. 5-14. Sur le roi lui-même, sa politique et sa personnalité, J. Favier, *Philippe le Bel*, Paris, 1978.

21. C. Beaune, *Naissance de la Nation France*, Paris, 1985, p. 237-263.

22. Ici encore, la légende a beaucoup amplifié l'affaire. Voir J. Favier, *Philippe le Bel*, *op. cit.*

23. Sur les procès faits aux animaux, on me permettra de renvoyer à M. Pastoureau, « Une justice exemplaire : les procès intentés aux animaux (XIIIe-XVIe s.) », dans R. Jacob, éd., *Les Rituels judiciaires*, Paris, 2000, p. 173-200 (*Cahiers du Léopard d'or*, 9).

[24](#). Le premier savant qui ait adopté un autre point de vue et qui ait senti la profonde dimension anthropologique d'un tel sujet fut le grand Karl von Amira (1848-1930), fondateur de l'ethno-histoire du droit germanique. Malheureusement il ne lui consacra qu'une brève étude, « Thierstrafen und Thierprocesse », dans *Mittheilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung* (Innsbruck), t. XII, 1891, p. 546-601. Dans sa filiation, on consultera : E. P. Evans, *The Criminal Prosecution and Capital Punishment of Animals*, Londres, 1906 ; H. A. Berkenhoff, *Tierstrafe, Tierbannung und rechtsrituelle Tiertötung im Mittelalter*, Leipzig, 1937 ; C. Chène, *Juger les vers. Exorcismes et procès d'animaux dans le diocèse de Lausanne (XVe-XVIe siècle)*, Lausanne, 1995 (*Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, 14). Deux articles dressent un court bilan historiographique pour les XIXe et XXe siècles : W. W. Hyde, « The Prosecution of Animals and lifeless Things in the Middle Age and Modern Times », dans *University of Pennsylvania Law Review*, t. 64, 1916, p. 696-730 ; E. Cohen, « Law, Foklore and Animal Lore », dans *Past and Present*, t. 110, 1986, p. 6-37 (essentiellement pour ce qui concerne les procès faits aux rongeurs, vers et insectes).

[25](#). Parmi ces juriconsultes, il faut citer le célèbre Barthélemy de Chasseneuz (1480-1541), magistrat bourguignon plus connu sous le nom de Chassenée. Il commença sa carrière comme avocat du roi au bailliage d'Autun (1508) et la termina comme président du Parlement d'Aix (1532). Il a laissé de nombreux ouvrages, dont un livre de commentaires sur la *Coutume de Bourgogne* et, surtout, un recueil de ses consultations sur diverses matières de jurisprudence. Dans la première partie de ce livre, il traite de plusieurs questions relatives à la forme des « procédures en usage contre les animaux pernicieux », destructeurs de récoltes (souris, mulots, hannetons, chenilles).

[26](#). En France, le témoignage le plus ancien concerne le diocèse de Laon, où en 1120 l'évêque Barthélemy, comme s'il avait affaire à des hérétiques, déclare « maudits et excommuniés » les mulots et les chenilles qui ont envahi les champs. L'année suivante, il s'en prend pareillement aux mouches. Il existe probablement des cas antérieurs qui attendent d'être mis au jour.

[27](#). Sur le bestiaire médiéval de la sorcellerie, M. Pastoureau, *Noir. Histoire d'une couleur*, Paris, 2008, p. 56-60, et *Vert. Histoire d'une couleur*, Paris, 2013, p. 90-97.

[28](#). L. Dubois-Desaulle, *Étude sur la bestialité du point de vue historique, médical et juridique*, Paris, 1905.

[29](#). A. Franklin, *La Vie privée d'autrefois : les animaux*, t. II, Paris, 1899, p. 261.

[30](#). L'archéozoologie ne rend pas bien compte de cette abondance des porcins. En matière d'élevage de bétail et de consommation de viande, elle appuie ses estimations quantitatives sur le nombre des ossements retrouvés, et a donc tendance à sous-évaluer le nombre des porcins par rapport à celui des ovins ou des bovins. En procédant ainsi, en effet, elle oublie que « dans le cochon tout est bon » et que les os du porc servent à fabriquer une foule d'objets et de produits (notamment de la colle). En outre, d'un point de vue méthodologique, admettre que le nombre des animaux domestiques vivant à une époque donnée, sur un terroir donné, est proportionnel au nombre d'ossements qui nous sont parvenus est pour le moins discutable.

[31](#). Philippe de Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, éd. A. Salmon, t. II, Paris, 1900, chap. LXIX, § 6. Le texte date de 1283.

[32](#). J. Duret, *Traité des peines et amendes*, Lyon, 1572, p. 108-109.

[33](#). P. Ayrault, *L'Ordre, formalité et instruction judiciaires...*, 4^e éd., Paris, 1610, p. 108.

[34](#). J.-A. Guer, *Histoire critique de l'âme des bêtes*, Paris, 1749, p. 140-158.

[35](#). Sur cette œuvre littéraire peu connue, qui comporte environ 14 000 vers et qui n'est pas encore éditée, voir surtout A. H. Krappe, « La Belle Helaine de Constantinople » dans *Romania*, 63, 1937, p. 324-363.

[36](#). Sur l'écu aux crapauds de Clovis, voir H. Pinoteau, « De Clovis à Pharamond. Coup d'œil sur l'héraldique mérovingienne », repris dans *Nouvelles études dynastiques*, Paris, 2014, p. 355-368.

[37](#). É. Roy, « Philippe le Bel et la légende des trois fleurs de lis », dans *Mélanges Antoine Thomas*, Paris, 1927, p. 383-388 ; R. Bossuat, « Poème latin sur l'origine des fleurs de lis », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 101, 1940, p. 80-101 ; A. Langfors, « Un poème latin sur l'origine des fleurs de lis », dans *Romania*, t. 69, 1946-1947, p. 525-528.

[38](#). Sur les enjeux politiques et dynastiques de cette littérature : C. Beaune, *Naissance de la Nation France, op. cit.*, p. 237-263.

[39](#). Édition par A. Piaget dans *Romania*, t. XXVII, 1898, p. 55-92.

[40](#). *Ibid.*, LXII, 1936, p. 317-358. Voir aussi E. Faral, « Le Roman de la fleur de lis de Guillaume de Digulleville », dans *Mélanges Ernest Hoepffner*, Strasbourg, 1949, p. 327-338.

[41](#). M. Pastoureau, *Bestiaires du Moyen Âge*, Paris, 2009, p. 191-192 et 212-213.

[42](#). S. Hindman et G. Spiegel, « The Fleur de Lis Frontispieces to Guillaume de Nangis's *Chronique abrégée*. Political Iconography in the late Fifteenth Century France », dans *Viator*, t. 12, 1981, p. 381-407. Parmi l'abondante littérature du XVI^e siècle consacrée aux origines de la fleur de lis, citons : J. de La Mothe, *Le Blason des célestes et très chrestiennes armes de France...*, Rouen, 1549 ; J. Le Féron, *Le Simbol armorial des armoiries de France et d'Escoce et de Lorraine*, Paris, 1555 ; J. Gosselin, *Discours de la dignité et précellence des fleurs de lys et des armes des roys de France...*, Tours, 1593.

[43](#). Au XIV^e siècle, la réduction progressive du semé de fleurs de lis à trois fleurs seulement fut mise en relation avec la symbolique de la Trinité sous le règne de Charles V. Entre 1372 et 1378, en effet, ce roi entérina cette modification en rappelant non plus la protection accordée par la Vierge au roi et au royaume mais « la singulière affection de la benoïcte Trinité pour le royaume de France ». C'était là une nouveauté et peut-être le premier signe de déclin des références mariales pour expliquer l'origine des armes de France. Voir M. Prinnet, « Les variations du nombre des fleurs de lis dans les armes de France », dans *Bulletin monumental*, 1911, p. 469-488 ; M. Hinkle, *The Fleurs de lis of the Kings of France, 1285-1488*, Carbondale/Edwardsville (Ill.), 1991.

[44.](#) F. Chatillon, « *Lilia crescunt*. Remarques sur la substitution de la fleur de lis aux croissants et sur quelques questions connexes », dans *Revue du Moyen Âge latin*, t. 11, 1955, p. 87-200. On évitera de suivre toutes les hypothèses de cet auteur ; certaines sont bien hasardeuses.

[45.](#) J.-J. Chiflet, *Lilium francicum veritate historica, botanica et heraldica illustratum*, Anvers, Plantin, 1658 ; S. de Sainte-Marthe, *Traité historique des armes de France et de Navarre*, Paris, Roulland, 1673 ; P. Rainssant, *Dissertation sur l'origine des fleurs de lis*, Paris, 1678.

[46.](#) Le roi de Suède est avec le roi de France le seul souverain de la chrétienté occidentale qui porte un champ d'azur dans ses armoiries. Mais celles-ci – *d'azur à trois couronnes d'or* – ne sont pas antérieures au début du xive siècle. Voir H. Fleetwood, « L'origine des armes à trois couronnes de la Suède », dans *Archives héraldiques suisses*, t. 49, 1935, p. 33-43.

[47.](#) A. Cartellieri, *Philipp II. August, König von Frankreich*, t. IV/1, Leipzig, 1921, p. 186.

[48.](#) Rigord et Guillaume le Breton, *Œuvres*, éd. H. F. Delaborde, t. II, Paris, 1885, en revanche, n'en parlent pas. Les teinturiers médiévaux forment une profession étroitement spécialisée et réglementée. Si l'on est teinturier de bleu, on peut teindre en bleu, en noir ou en vert mais pas en rouge ni en jaune. Inversement, si l'on est teinturier de rouge, on peut teindre en rouge ou en jaune mais on n'a pas licence pour le faire en bleu, en noir ni en vert. Sur ces questions, voir M. Pastoureau, *Jésus chez le teinturier. Couleurs et teintures dans l'Occident médiéval*, Paris, 1997.

[49.](#) J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, 1996, p. 136-139 et 628-631.

[50.](#) M. Pastoureau, *Bleu. Histoire d'une couleur*, Paris, 2000, p. 60-66.

[51.](#) *Ibid.*, p. 55-60. Voir aussi « La promotion de la couleur bleue au xiii^e siècle : le témoignage de l'héraldique et de l'emblématique », dans *Il colore nel medioevo. Arte, simbolo, tecnica*, Atti delle Giornate di studi (Lucca, 5-6 maggio 1995), Lucques, 1996, p. 7-16.

[52.](#) G. J. Brault, *Early Blazon*, Oxford, 1972, p. 44-47 ; M. Pastoureau, *Armorial des chevaliers de la Table Ronde*, Paris, 1983, p. 46-47.

[53.](#) M. Pastoureau, *Bleu. Histoire d'une couleur*, *op. cit.*, p. 66-72.

[54.](#) *Sone de Nansay*, éd. M. Goldschmidt, Tübingen, 1889, p. 285, vers 11014-11015.

[55.](#) M. Pastoureau, « Du bleu au noir. Éthiques et pratiques de la couleur à la fin du Moyen Âge », dans *Médiévales*, vol. XIV, 1988, p. 9-22. Voir aussi *Noir. Histoire d'une couleur*, Paris, 2008, p. 100-105.

[56.](#) M. Pastoureau, *Bleu. Histoire d'une couleur*, *op. cit.*, p. 141-158.

[57.](#) Plier le drapeau tricolore selon le bon usage est un exercice difficile. Non seulement il faut effectuer les plis en faisant passer le tissu par en dessous – exercice complexe, ne permettant pas d'obtenir des plis bien nets et invitant, de guerre lasse, à rouler toute l'étoffe

en boule –, mais surtout, une fois le drapeau replié, seule la couleur bleue doit apparaître. Le blanc et le rouge doivent se trouver à l'intérieur du bleu, qui leur sert en quelque sorte d'enveloppe.



1. Mort du jeune roi Philippe : le *porcus diabolicus* se met dans les jambes de son cheval. Miniature d'un manuscrit des *Fleurs des histoires* (début du xve siècle). Besançon, Bibliothèque municipale, manuscrit 677, folio 67 verso.

Regum

Ultimus .viii. rex in
 cta linea arboris ge
 nealogie desancti ludouici
 cognomento grossi. huius
 nois tertius filius philippi re
 gis qui quia post obitu patris
 sui .s. m. non. augusti. Anno
 dñi .c. cr. amehans sblina
 tus e in regno p̄uo inuictus
 ibidem in regem a garleto ar
 chep̄o ap̄ senonem. regnat
 q̄ .iiii. .xviii. In quibusda
 m̄ tomas sc̄bz .iiii. .xv.
Erit cum uxore filio suo lu
 douico lichoore filia gualli
 duas .iquitame .comitis q̄
 p̄uuentis ad ducatu aqu
 mme. et nuptias sollempnibz
 celebrans. obit infra men
 sem. et in eadē s̄a dyomisi in
 t̄isus ante corpus ipsius in
 ans sepelit. Anno dñi .c.
 .cxviii.

Ultimū uox rex in reata
 linea arboris genealo
 gie. desancti ludouici hui
 nois .vii. memorati ludou
 a. sexti filius. qui defuncto
 patre suo. Anno dñi .c. .cxviii.
 in p̄a successit in regno. re
 gnauit q̄ .iiii. .xiii. **E**
 ludouic̄ auct̄ assūp̄it cū
 nuda. apud verzehaū. Anno
 dñi .c. .cxi. cui cūficius et
 p̄erit̄is in floribz rom̄oz
 senosius euriatur. **E**ste lu
 douicus cū morto paralisis la
 boraret. filiu suū p̄sim pue
 rit in regem in sollempnita

te om̄i s̄oz remis a guallo a
 uictio cū p̄si euitem urbis ar
 ep̄o faciens coronari. Anno dñi
 .c. .cxv. **E**rat hoc maḡ
 int̄ .iii. h̄is actobis p̄ntus i
 m̄cenobio q̄ uirteloz t̄m̄lat̄.
 Anno regni sui .xiii. cūa annū
 dñi .c. .cxv.

Philippus hui nois .ii. tunc
 P̄ans ludouici regis cognome
 to grossi filius adhuc uiuente vi
 uente patre suo .xviii. h̄is man. in
 die pasche in regem inuigatur. rem̄
 Anno dñi .c. .cxv. qm̄ cū duobz
 uodum integre annis regnasset.
 cum p̄ntus eā uel̄at̄ p̄re eā
 p̄dit̄ for̄tūta se s̄mittens. e
 q̄i super ip̄m p̄ciprem eedit
 i te eius s̄im ac m̄sa morte.
 finnas luctū m̄d̄at̄. in .v̄dus
 actobis. Anno dñi .c. .cxv. a
 coronatione sua. Anno s̄o. i ob̄
 uo p̄m̄ in eadē linea arboris

per̄s cean̄ .s. ad latus.
 am̄aco uales
 op̄m̄.
 p̄s̄ ch̄ans
 ch̄em̄m̄

philipp̄ app̄to in
 c̄fectus.
 hen̄aus rean̄s̄
 .rēp̄.
 .robb̄ comes

per̄ms comes m̄i
 uentis.
 .p̄s̄ ēp̄o teluac̄tis
 .robb̄ms un̄ .hen̄aus ēp̄o .a
 .o. comes .luanc̄.

2. Généalogie des Capétiens : Louis VI et ses descendants. Philippe est dit « tué par un cochon » (*Philippus a porco interfectus*). Page enluminée d'un *Arbor genealogiae regum*

Franciae de Bernard Gui (vers 1330-1340). Besançon,
Bibliothèque municipale, manuscrit 854, folio 11.



3. Gisant du jeune roi Philippe dans l'église abbatiale de Saint-Denis, à côté de celui de Constance de Castille, reine de France morte en 1160. Sculpture funéraire réalisée vers 1263-1264. Le nez, la main droite, la couronne et le sceptre sont modernes.



4. *Nabuchodonosor et les trois jeunes Hébreux dans la fournaise* (Daniel 3, 19-23). Grande Bible de Cîteaux (vers 1110). Dijon, Bibliothèque municipale, manuscrit 14, folio 64. L'image du roi biblique fait peut-être ici allusion au physique déjà gras et corpulent de Louis VI au début de son règne. Le manteau royal, au décor cosmique, n'est pas encore orné d'un semé de fleurs de lis, seulement d'un semé d'étoiles.



5. Sceau de majesté de Louis VI, roi de France. Moulage. Paris, Archives nationales, Sceaux D 35. Le roi tient dans sa main droite un sceptre court terminé par une sorte de palme et dans sa main gauche un sceptre long terminé par un fleuron.



6. Sceau de majesté de Louis VII, roi de France (1137). Moulage. Paris, Archives nationales, Sceaux D 37. Le roi tient dans sa main droite une fleur au naturel et non pas encore une véritable fleur de lis héraldique.



7. Sceau équestre de Louis VII, roi de France, en tant que duc d'Aquitaine (1137). Moulage. Paris, Archives nationales, Sceaux D 36 *bis*. Le bouclier est vierge de toute figure, preuve qu'au moment de son avènement Louis VII n'a pas encore d'armoiries.



8. Sceau de majesté de Philippe Auguste, roi de France (1180). Moulage. Paris, Archives nationales, Sceaux D 38. Le roi tient dans sa main droite une véritable fleur de lis héraldique et non plus un simple fleuron.



9. Sceau équestre du prince Louis, fils aîné de Philippe Auguste (1211). Moulage. Paris, Archives nationales, Sceaux A 1. Ce sceau, dont la matrice a probablement été gravée en 1209, est le plus ancien témoignage iconographique sur les armoiries semées de fleurs de lis de la famille capétienne.



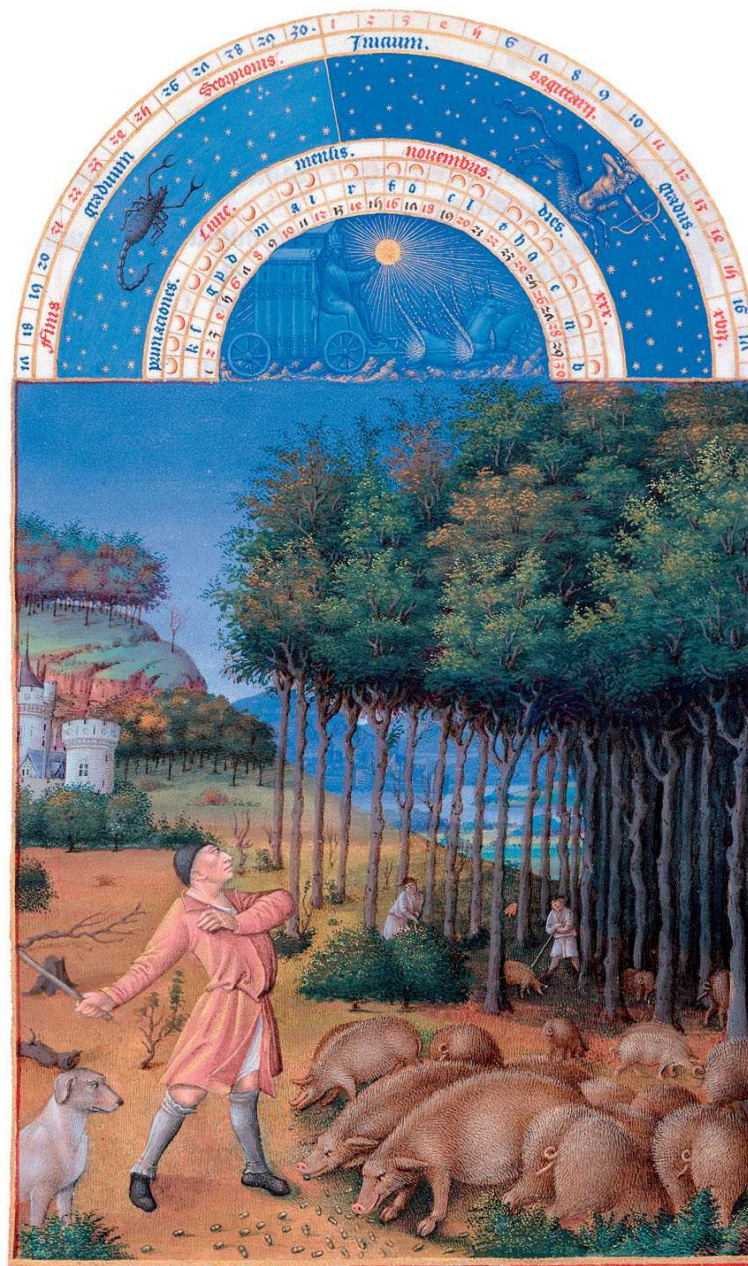
10. Tombeau du jeune prince Gunther († 777), fils de Tassilon III, duc de Bavière, dans l'avant-nef de l'église abbatiale de Kremsmünster (Haute-Autriche). Le tombeau date du milieu du XIII^e siècle. Au fond, sur le flanc droit du jeune prince est représenté le sanglier qui le blessa mortellement.



11. Mort de Philippe le Bel (1314). Miniature d'un manuscrit de la traduction en français du *De casibus virorum illustrium* de Boccace (France de l'Ouest, vers 1430-1440). Paris, BNF, manuscrit 232, folio 337.

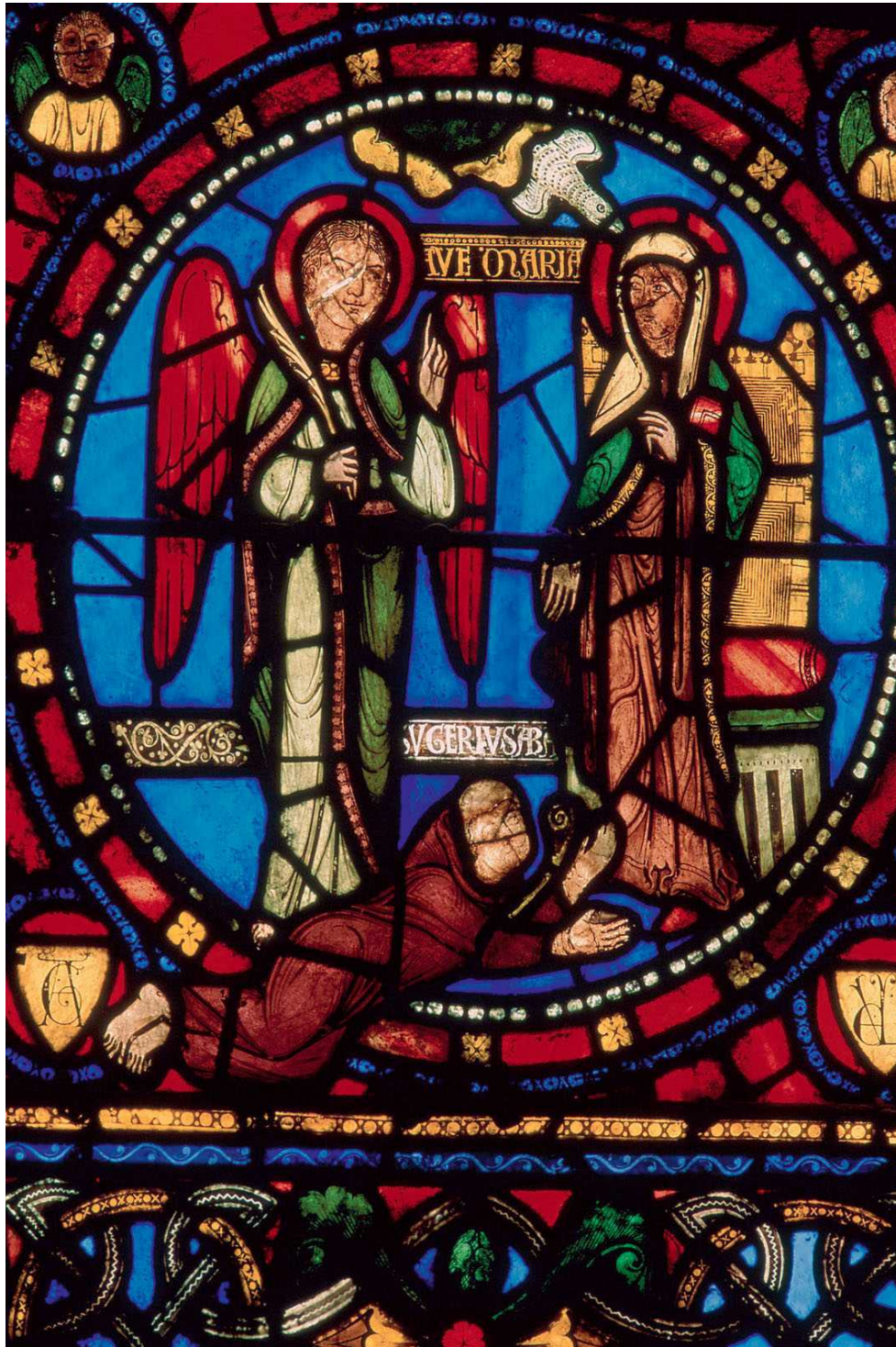


12. L'abattage du porc au mois de décembre : l'anatomie interne du cochon est semblable à celle de l'homme. Miniature d'un manuscrit du *Bréviaire d'amour* de Maître Ermengaud de Béziers (vers 1300). Madrid, Bibliothèque royale de l'Escurial, manuscrit 31, folio 59 verso.



13. Un porcher et son troupeau de porcs à l'automne dans la forêt. Grande miniature du calendrier (novembre) des *Très Riches Heures du duc de Berry* (miniature commencée vers

1415, achevée vers 1485). Chantilly, Musée Condé,
Bibliothèque, manuscrit 65, folio 11 verso.



14. Suger tenant sa crosse abbatiale, agenouillé aux pieds de Marie. Saint-Denis, église abbatiale, verrière de la vie de la Vierge, chapelle axiale du chevet (vers 1141-1144).



15. Moines assistant à l'ascension de saint Benoît. Vitrail de l'église abbatiale de Saint-Denis, chevet (vers 1141-1144). Déposé et conservé au Musée de Cluny, inv. Cl 22758. Les verres bleus les plus clairs datent de l'époque de Suger. Ce

sont ceux qu'il affirme avoir fait venir de fort loin et payés
une fortune.



16. Le bleu de la Vierge : *Notre-Dame de la Belle Verrière* (vers 1160-1180). Vitrail de la cathédrale de Chartres constituant une image de dévotion à l'époque romane. Ayant miraculeusement échappé au grand incendie de 1194, ce vitrail fut remplacé au

début du XIII^e siècle dans une verrière gothique du chevet.



17. Le prince Louis, fils aîné de Philippe Auguste, partant au combat en grande tenue héraldique. Vitrail de la cathédrale de Chartres, baie 107c (vers 1215-1216). Ce vitrail constitue le plus ancien témoignage en couleurs des armoiries capétiennes : *d'azur semé de fleurs de lis d'or*.

Chronologie

108

9 ou 30 juillet. Mort du roi de France Philippe Ier après quarante-huit ans de règne. S'étant jugé indigne de la nécropole royale de Saint-Denis, il est inhumé dans l'église abbatiale de Fleury-sur-Loire (aujourd'hui Saint-Benoît-sur-Loire).

août. Sacre de Louis VI dans la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans par Daimbert archevêque de Sens.

115

ars. Mariage de Louis VI et d'Adélaïde de Maurienne.

in. Fondation de l'abbaye de Clairvaux. Saint Bernard en est le premier abbé.

116

9 août. Naissance de Philippe, fils aîné de Louis VI et d'Adélaïde de Maurienne.

120

3 avril. À Senlis, le jour de Pâques, Philippe est reconnu *rex designatus* par une assemblée d'évêques et de barons.

5 novembre. Naufrage de la *Blanche-Nef* au large des côtes normandes. Plus de trois cents personnes se noient ; le roi d'Angleterre Henri Ier perd dans ce naufrage la plupart de ses enfants, neveux et cousins.

122

11 mars. Suger élu abbé de Saint-Denis.

124

juillet-août. Louis VI convoque à Reims l'ost royal et tous les grands barons du royaume pour faire face à l'armée de l'empereur Henri V qui menace d'envahir la Champagne.

129

4 avril. Philippe, âgé de 13 ans, est sacré et couronné roi de France, du vivant même de son père, dans la cathédrale de Reims, le jour de Pâques, par l'archevêque Renaud.

131

3 octobre. Mort du jeune roi Philippe des suites d'une chute de cheval causée par un cochon vagabondant dans une rue de Paris.

5 octobre. Philippe est inhumé dans la nécropole royale de Saint-Denis.

7 octobre. Louis VI et toute la cour arrivent à Reims.

4 octobre. Ouverture du concile de Reims réuni pour déposer l'antipape Anaclet II.

5 octobre. Sacre du jeune Louis (futur roi Louis VII) dans la cathédrale de Reims par le pape Innocent II.

132

automne ? Naissance d'un nouveau Philippe, huitième fils de Louis VI et d'Adélaïde de Maurienne, futur évêque de Paris.

135

1er décembre. Mort du roi d'Angleterre Henri Ier Beauclerc.

137

5 juillet. Mariage de Louis le Jeune et d'Aliénor, fille du duc Guillaume X d'Aquitaine, à Bordeaux, dans la cathédrale Saint-André.

1^{er} août. Mort à Paris du roi Louis VI, aussitôt inhumé à Saint-Denis.

142

septembre. Guerre de Louis VII en Champagne. Prise et incendie de la ville de Vitry-en-Perthois. Le feu est mis à l'église où, aux dires des chroniques, se sont réfugiés plus de mille habitants.

144

1 juin. Dédicace de la nouvelle église abbatiale de Saint-Denis.

145

5 décembre. Louis VII fait le vœu de se croiser.

146

9 au 31 mars. Saint Bernard prêche la croisade à Vézelay. Louis VII, Aliénor et de nombreux barons prennent la croix.

147

5-17 février. Assemblée d'évêques et de barons réunis par le roi à Étampes : la Vierge protectrice du royaume de France ?

avril. Suger désigné par le pape Eugène III « vicaire de l'Église et régent du royaume de France » pendant l'absence du roi.

juin. Louis VII visite Suger à Saint-Denis. Débat au sujet des insignes royaux. Projet d'adoption de la fleur de lis comme emblème héraldique du

roi de France ?

1 au 13 juin. Réunion de l'armée royale à Metz. Départ de Louis VII, de sa suite et de tout le contingent français pour la croisade.

octobre. Arrivée des croisés français à Constantinople.

148

mars-avril. Séjour conflictuel de Louis VII et d'Aliénor à Antioche chez Raymond de Poitiers, oncle de la reine.

juillet. Échec des croisés devant Damas.

in de l'année. Louis VII visite les Lieux saints.

149

avril. Louis VII quitte la Terre sainte.

novembre. Retour de Louis VII et d'Aliénor en France. Fin de la régence de Suger.

150

début de l'année ? Soixante-dixième sermon de saint Bernard sur le Cantiques des cantiques : célébration et glorification des lis.

151

3 janvier. Mort de Suger, abbé de Saint-Denis.

152

1 mars. Le concile de Beaugency prononce la nullité du mariage de Louis VII et d'Aliénor.

mai. Remariage d'Aliénor avec Henri Plantagenêt, comte d'Anjou et duc de Normandie.

153

1^{er} août. Mort de saint Bernard.

154

début de l'année. Remariage de Louis VII avec Constance, fille du roi Alphonse VII de Castille.

novembre. Henri Plantagenêt, comte d'Anjou et duc de Normandie, devient roi d'Angleterre.

n de l'année. Pèlerinage de Louis VII à Saint-Jacques-de-Compostelle. Voyage en Languedoc et dans le sud du royaume.

155

mars. Retour de Louis VII à Paris.

1^{er} juin. Grande assemblée de prélats et de barons à Soissons. Louis VII proclame et institue « la paix pour tout le royaume de France ».

Rois de France et d'Angleterre

(les dates sont celles des règnes)

France

Hugues Capet : 987-996

Robert II le Pieux : 996-1031

Henri Ier : 1031-1060

Philippe Ier : 1060-1108

Louis VI le Gros : 1108-1137

Louis VII : 1137-1180

Philippe Auguste : 1180-1223

Louis VIII : 1223-1226

Louis IX (Saint Louis) : 1226-1270

Philippe III : 1270-1285

Philippe IV le Bel : 1285-1314

Angleterre

Canut II : 1016-1035

Harold Ier : 1035-1040

Canut III : 1040-1042

Édouard le Confesseur (saint) : 1042-1066

Harold II : 1066-1066

Guillaume Ier le Conquérant : 1066-1087

Guillaume II le Roux : 1087-1100

Henri Ier Beauclerc : 1100-1135

Étienne de Blois : 1135-1154

Henri II Plantegenêt : 1154-1189

Richard Cœur de Lion : 1189-1199

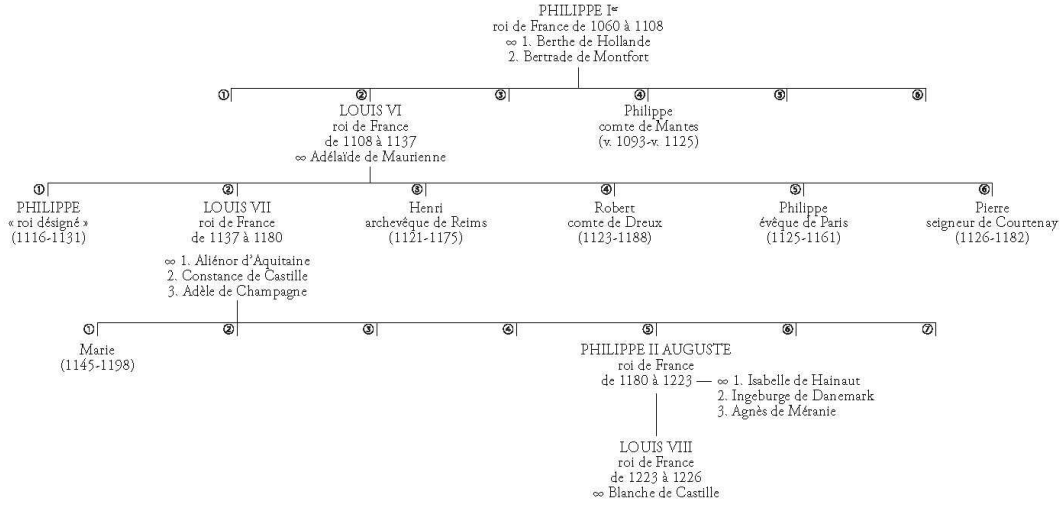
Jean sans Terre : 1199-1216

Henri III : 1216-1272

Édouard Ier : 1272-1307

Édouard II : 1307-1327

La dynastie capétienne au XII^e siècle
(tableau généalogique simplifié)



Sources et bibliographie

Sources

- Archives nationales, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*, t. II par M. Dalas, *Les Sceaux des rois et de régence*, Paris, 1991.
- Bernard de Clairvaux, *Opera*, éd. J. Leclercq et H. Rochais, Rome, 1957-1977, 9 vol.
- Chronique de Morigny (1095-1152)*, éd. L. Mirot, 2e éd., Paris, 1912.
- Chronique de Saint-Pierre le Vif de Sens, dite de Clarius*, éd. R.-H. Bautier et M. Gille, Paris, 1979.
- Dufour (Jean), *Recueil des actes de Louis VI roi de France (1108-1137)*, Paris, 1992-1994, 4 vol.
- Eudes de Deuil, *De Ludovici VII Francorum regis cognomento Junioris profectio in Orientem*, éd. H. Waquet, Paris, 1949.
- Geoffroy (moine de Clairvaux), *Vita Bernardi Claraevallensis*, éd. dans *Acta sanctorum*, IV, Anvers, 1739.
- Guillaume le Breton, *Gesta Philippi Augusti*, éd. H. F. Delaborde, tome I, Paris, 1882.
- Guillaume de Digulleville, *Le Roman de la fleur de lis*, éd. Arthur Piaget dans *Romania*, LXII, 1936, p. 317-358.
- Guillaume de Digulleville, *Le Dit de la fleur de lis*, éd. Frédéric Duval, Paris, 2014.
- Guillaume de Tyr, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, éd. R. B. C. Huygens, Turnhout, 1986.
- Hugues le Poitevin, *Chronique de l'abbaye de Vézelay*, éd. R. B. C. Huygens, Turnhout, 1976.
- Jean de Joinville, *Vie de Saint Louis*, éd. et trad. J. Monfrin, Paris, 1995.

- Luchaire (Achille), *Études sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885 ; réimpr. Bruxelles, 1964.
- Ordéric Vital, *Historiae ecclesiasticae libri tredecim*, éd. A. Le Prévost et L. Delisle (livres I, II et III), Paris, 1838-1855, puis M. Chibnall (livres IV et V), Oxford, 1969-1980.
- Philippe de Vitry, *Le Chapel des trois fleurs de lis*, éd. A. Piaget dans *Romania*, XXVII, 1898, p. 55-92.
- Primat (moine de Saint-Denis), *Le Roman des rois*, éd. J. Viard, *Les Grandes Chroniques de France*, tome V, Paris, 1928.
- Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1737-1904, 24 vol. (règnes de Louis VI et de Louis VII : vol. XII à XVI).
- Rigord, *Gesta Philippi Augusti*, éd. H. F. Delaborde, tome I, Paris, 1882.
- Robert de Thorigny, *Chronique*, éd. L. Delisle, tome I, Rouen, 1872.
- Suger, *Historia gloriosi regis Ludovici. Fragment inédit de la vie de Louis VII*, éd. J. Lair, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome XXXIV, 1876, p. 583-596.
- Suger, *Œuvres*, éd. F. Gasparri, 1996, 2 vol.
- Suger, *Œuvres complètes*, éd. A. Lecoy de La Marche, Paris 1867 ; réimpr. Hildesheim, 1979.
- Suger, *Vita Ludovici Grossi. Vie de Louis VI le Gros*, éd. H. Waquet, Paris, 1929 ; réimpr. Paris, 1964.

Bibliographie

Louis VI

- Bournazel (Éric), *Louis VI le Gros*, Paris, 2007.
- Bournazel (Éric), « Le pardon de Louis VI », dans *Le Pardon*, Limoges, 1999, p. 315-327.
- Dufour (Jean), « Louis VI, roi de France (1108-1137), à la lumière des actes royaux et des sources narratives », dans *Comptes rendus de l'Académie*

des inscriptions et belles-lettres, 1990, p. 456-482.

Lewis (Andrew W.), « La date du mariage de Louis VI et d'Adélaïde de Maurienne », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 148, 1990, p. 5-16.

Luchaire (Achille), *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne (1081-1137)*, Paris, 1890.

Pastoureau (Michel), « Le cochon régicide (1131) », dans *Les Animaux célèbres*, Paris, 2001, p. 125-130.

Louis VII

Bruguière (Marie-Bernadette), « À propos des idées reçues en histoire : le divorce de Louis VII », dans *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 140, 1978, p. 191-206.

Graboïs (Aryeh), « The Crusade of King Louis VII. A Reconsideration », dans *Francia*, 12, 1984, p. 94-101.

Labande (Edmond), « Pour une image véridique d'Aliénor d'Aquitaine », dans *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1952, p. 175-234.

Pacaut (Marcel), *Louis VII et les élections épiscopales dans le royaume de France*, Paris, 1957.

Pacaut (Marcel), *Louis VII et son royaume*, Paris, 1964.

Sassier (Yves), *Louis VII*, Paris, 1991.

La dynastie et la monarchie capétiennes

Baudon de Mony (Charles), « La mort et les funérailles de Philippe le Bel », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 58, 1897, p. 5-14.

Bournazel (Éric), *Le Gouvernement capétien au XIII^e siècle. Structures sociales et mutations institutionnelles*, Paris, 1975.

Favier (Jean), *Philippe le Bel*, Paris, 1978.

Fliche (Augustin), *Le Règne de Philippe I^{er}, roi de France (1060-1108)*, Paris, 1912.

- Grabois (Aryeh), *La Royauté capétienne et l'Église au XIII^e siècle*, Dijon, 1963 (dactyl.).
- Le Goff (Jacques), *Saint Louis*, Paris, 1996.
- Lemarignier (Jean-François), *Le Gouvernement royal au temps des premiers Capétiens (987-1108)*, Paris, 1965.
- Le Roy (Yves), « La Chronique de Morigny et le sacre de Louis VII. Le pouvoir royal vers 1131 », dans *Revue historique de droit*, 1987, p. 527-544.
- Lewis (Andrew W.), *Le Sang royal. La famille capétienne et l'État. France, XI^e-XIV^e siècle*, Paris, 1986.
- Luchaire (Achille), *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (987-1180)*, Paris, 1891.
- Olivier-Martin (François), *Études sur les régences. Tome I : Les Régences sous les Capétiens directs et les premiers Valois (1060-1375)*, Paris, 1931.
- Van Kerrebrouck (Patrick), *Nouvelle Histoire généalogique de l'auguste maison de France. Tome II : Les Capétiens (987-1328)*, Villeneuve-d'Ascq, 2000.

Le sacre

- Bautier (Robert-Henri), « Sacres et couronnements sous les Carolingiens et les premiers Capétiens. Recherches sur la genèse du sacre royal français », dans *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1989, p. 7-56.
- Bloch (Marc), *Les Rois thaumaturges*, Paris, 1924 ; réimpr. Paris, 1983.
- Jackson (Richard A.), *Vivat Rex. Histoire des sacres et couronnements en France (1364-1825)*, Strasbourg, 1984.
- Le Goff (Jacques), « Reims, ville du sacre », dans P. Nora, éd., *Les Lieux de mémoire*, II/1, Paris, 1986, p. 89-184.
- Le Goff (Jacques) et alii, *Le Sacre royal à l'époque de Saint Louis*, Paris, 2001.

Suger et l'abbaye de Saint-Denis

- Aubert (Marcel), *Suger*, Saint-Wandrille, 1950.
- Bur (Michel), *Suger, abbé de Saint-Denis, régent de France*, Paris, 1991.
- Cartellieri (Alexander), *Abt Suger von Saint-Denis*, Berlin, 1898.
- Crosby (Summer M.), éd., *The Royal Abbey of Saint-Denis in the Time of Abbot Suger*, exposition, New York, The Metropolitan Museum, 1981.
- Erlande-Brandenburg (Alain), *Le roi est mort. Étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, Genève, 1975.
- Félibien (Michel), *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France*, Paris, 1706.
- Gerson (Paula L.), éd., *Abbot Suger and Saint-Denis. A Symposium*, New York, 1986.
- Grodecki (Louis), *Les Vitraux de Saint-Denis. Étude sur le vitrail au XIIIe siècle*, Paris, 1976.
- Grosse (Rolf), dir., *Suger en questions*, Munich, 2004.
- Mâle (Émile), « La part de Suger dans la création de l'iconographie du Moyen Âge », dans *Revue de l'art ancien et moderne*, XXXV, 1914-1915, p. 91-102, 161-168, 253-262, 339-349.
- Montesquiou-Fezensac (Blaise de) et Gaborit-Chopin (Danielle), *Le Trésor de Saint-Denis*, Paris, 1973-1977, 3 vol.
- Panofsky (Erwin), *Abbot Suger on the Abbey Church of Saint-Denis and its Treasures*, 2e éd., Princeton, 1979.
- Spiegel (Gabrielle), « The Cult of saint Denis and the Capetian Kingship », dans *Journal of Medieval History*, 1975, p. 43-64.
- Verdier (Philippe), « Réflexions sur l'esthétique de Suger », dans *Mélanges offerts à E. R. Labande*, Paris, 1975, p. 699-709.

Saint Bernard

- Bernard (Pierre), *Saint Bernard et Notre-Dame*, Paris, 1953.

Gilson (Étienne), *La Théologie mystique de saint Bernard*, Paris, 1934.

Leclercq (Dom Jean), *Saint Bernard et l'esprit cistercien*, Paris, 1966.

Leclercq (Dom Jean), *Nouveau Visage de Bernard de Clairvaux. Approches psychohistoriques*, Paris, 1976.

Vancadard (Elphège), « Saint Bernard et la royauté française », dans *Revue des questions historiques*, 1891, p. 353-409.

Vancadard (Elphège), *Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux*, Paris, 1910, 2 vol.

La Vierge et le culte marial

Iogna-Prat (Dominique), Palazzo (Éric), Russo (Daniel), éd., *Marie. Le culte de la Vierge dans la société médiévale*, Paris, 1996.

Laurentin (René), *Court Traité sur la Vierge Marie*, Paris, 1968.

Russo (Daniel), « Les représentations mariales dans l'art d'Occident. Essai sur la formation d'une tradition iconographique », dans D. Iogna-Prat et alii, *Marie. Le culte de la Vierge dans la société médiévale*, Paris, 1996, p. 174-291.

Thérel (Marie-Thérèse), *Le Triomphe de la Vierge-Église. Sources historiques, littéraires et iconographiques*, Paris, 1984.

Verdier (Philippe), « Suger a-t-il été en France le créateur du thème iconographique du Couronnement de la Vierge ? », dans *Gesta*, 15, 1976, p. 227-236.

Verdier (Philippe), *Le Couronnement de la Vierge. Les origines et les premiers développements d'un thème iconographique*, Montréal-Paris, 1980.

Emblèmes et symboles royaux

Beaune (Colette), *Naissance de la nation France*, Paris, 1985.

Bedos-Rezak (Brigitte), « Suger and the Symbolism of Royal Power. The Seal of Louis VII », dans Paula L. Gerson, éd., *Abbot Suger and Saint-*

Denis, New York, 1986, p. 95-103.

Contamine (Philippe), « L'oriflamme de Saint-Denis aux XIV^e et XV^e siècles », dans *Annales de l'Est*, 25, 1973, p. 179-245.

Hibbard-Loomis (Laura), « L'oriflamme de France et le cri Montjoie au XII^e siècle », dans *Le Moyen Âge*, 1959, p. 469-499.

Pastoureau (Michel), *Les Emblèmes de la France*, Paris, 1998.

Pinoteau (Hervé), *Vingt-Cinq Ans d'études dynastiques*, Paris, 1982.

Pinoteau (Hervé), *La Symbolique royale française (ve-XVIII^e s.)*, La Roche-Rigault, 2004.

Pinoteau (Hervé), *Nouvelles Études dynastiques. Héraldique, vexillologie, phaléristique*, Paris, 2014.

Schramm (Percy-Ernst), *Herrschaftszeichen und Staatssymbolik*, Stuttgart, 1954-1956, 3 vol.

La fleur de lis

Bossuat (Robert), « Poème latin sur l'origine des fleurs de lis », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 101, 1940, p. 80-101.

Braun von Stumm (Gustaf), « L'origine de la fleur de lis des rois de France du point de vue numismatique », dans *Revue numismatique*, 1951, p. 43-58.

Chatillon (abbé François), « *Lilia crescunt*. Remarques sur la substitution de la fleur de lis aux croissants et sur quelques questions connexes », dans *Revue du Moyen Âge latin*, t. 11, 1955, p. 87-200.

Hinkle (William M.), *The Fleurs de lis of Kings of France, 1285-1488*, Carbondale/Edwardsville (Ill.), 1991.

Langfors (Arthur), « Un poème latin sur l'origine des fleurs de lis », dans *Romania*, t. 69, 1946-1947, p. 525-528.

Lombard-Jourdan (Anne), *Fleur de lis et oriflamme*, Paris, 1991.

Pastoureau (Michel), « Le roi des lis. Emblèmes dynastiques et symboles royaux », dans Archives nationales, *Corpus des sceaux français du*

Moyen Âge, t. II par Martine Dalas, *Les Sceaux des rois et de régence*, Paris, 1991, p. 35-48.

Pastoureau (Michel), « Une fleur pour le roi. Jalons pour une histoire médiévale de la fleur de lis », dans Pierre-Gilles Girault, éd., *Flore et jardins. Usages, savoirs et représentations du monde végétal au Moyen Âge*, Paris, 1997, p. 113-130 (*Cahiers du Léopard d'or*, 6).

Prinet (Max), « Les variations du nombre des fleurs de lis dans les armes de France », dans *Bulletin monumental*, 1911, p. 469-488.

Roy (Émile), « Philippe le Bel et la légende des trois fleurs de lis », dans *Mélanges Antoine Thomas*, Paris, 1927, p. 383-388.

La couleur bleue

Carus-Wilson (Elizabeth M.), « La guède française en Angleterre. Un grand commerce d'exportation », dans *Revue du Nord*, 1953, p. 89-105.

Caster (Gilles), *Le Commerce du pastel et de l'épicerie à Toulouse, de 1450 environ à 1561*, Toulouse, 1962.

Lauterbach (Fritz), *Geschichte der in Deutschland bei der Färberei angewandten Farbstoffe, mit besonderer Berücksichtigung des mittelalterlichen Waidblaus*, Leipzig, 1905.

Legget (William F.), *Ancient and Medieval Dyes*, New York, 1944.

Lespinasse (René), *Histoire générale de Paris. Les métiers et corporations de la ville de Paris*, tome III, Paris, 1897 (Tissus, étoffes, vêtements).

Pastoureau (Michel), « Du bleu au noir. Éthiques et pratiques de la couleur à la fin du Moyen Âge », dans *Médiévales*, vol. 14, juin 1988, p. 9-22.

Pastoureau (Michel), « La promotion de la couleur bleue au XIII^e siècle : le témoignage de l'héraldique et de l'emblématique », dans *Il colore nel medioevo. Arte, simbolo, tecnica. Atti delle Giornate di studi* (Lucca, 5-6 maggio 1995), Lucques, 1996, p. 7-16.

Pastoureau (Michel), *Jésus chez le teinturier. Couleurs et teintures dans l'Occident médiéval*, Paris, 1998.

Pastoureau (Michel), *Bleu. Histoire d'une couleur*, Paris, 2000.

Ploss (Emil Ernst), *Ein Buch von alten Farben. Technologie der Textilfarben im Mittelalter*, 6e éd., Munich, 1989.

L'apparition des armoiries

Académie internationale d'héraldique, *L'Origine des armoiries*, Actes du IIe colloque international d'héraldique (Bressanone/Brixen, octobre 1981), Paris, 1983.

Pastoureau (Michel), « L'apparition des armoiries en Occident. État du problème », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 134, 1976, p. 281-300.

Pastoureau (Michel), « La naissance des armoiries », dans *Cahiers du Léopard d'or*, 3, 1994, p. 103-122.

Pastoureau (Michel), « La diffusion des armoiries et les débuts de l'héraldique », dans R.-H. Bautier, éd., *La France de Philippe Auguste. Colloque international du CNRS (1980)*, Paris, 1982, p. 737-760.

Pinoteau (Hervé), « La création des armes de France au XIIe siècle », dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1980-1981 (1982), p. 87-99.

Paris au XIIe siècle

Bautier (Robert-Henri), « Quand et comment Paris devint capitale », dans *Recherches sur l'Histoire de la France médiévale*, Londres, 1991, p. 17-48.

Bautier (Robert-Henri), « Paris au temps d'Abélard », dans *Études sur la France capétienne*, Londres, 1992, p. 21-72.

Boussard (Jacques), *Nouvelle Histoire de Paris. De la fin du siège de 885-886 à la mort de Philippe Auguste*, Paris, 1976.

Lombard-Jourdan (Anne), *Aux origines de Paris. La genèse de la rive droite jusqu'en 1223*, Paris, 1985.

Le porc médiéval

Baruzzi (Marina) et Montanari (Massimo), *Porci e porcari nel Medioevo*, Bologne, 1981.

Corner (George W.), *Anatomical Texts of Early Middle Ages*, Washington, 1927.

Fabre-Vassas (Claudine), *La Bête singulière. Les juifs, les chrétiens et le cochon*, Paris, 1994.

Pastoureau (Michel), « L'homme et le porc : une histoire symbolique », dans *Couleurs, images, symboles. Études d'histoire et d'anthropologie*, Paris, 1986, p. 237-283.

Pastoureau (Michel), *Une justice exemplaire : les procès intentés aux animaux (XIIIe-XVIe s.)*, dans Robert Jacob, éd., *Les Rituels judiciaires*, Paris, 2000, p. 173-200 (*Cahiers du Léopard d'or*, vol. 9).

Pastoureau (Michel), *Le Cochon. Histoire d'un cousin mal aimé*, Paris, 2009.

Shachar (Isaiah), *The Judensau. A Medieval anti-Jewish Motif and its History*, Londres, 1974.

Ten Cate (C. L.), *Wan God Mast gift. Bilder aus der Geschichte der Schweinezucht im Walde*, Wageningen (Pays-Bas), 1972.

Walter (Philippe), éd., *Mythologies du porc*, Grenoble, 1999.

Genèse et remerciements

Aussi extravagant que cela puisse paraître, l'idée première de ce livre m'est venue alors que j'étais lycéen. Adolescent je m'intéressais déjà à la place des animaux dans l'histoire et, surtout, je nourrissais une passion pour l'héraldique, découverte au lycée lors d'un cours de dessin. Dans la bibliothèque de mon oncle Henri Dubief, riche de nombreux livres d'histoire, dont certains fort anciens, j'avais lu – peut-être dans la célèbre *Histoire de France* de François-Eudes de Mézeray (2e édition, Paris, 1685) – quelques lignes sur la mort du jeune roi Philippe tombé de cheval à cause d'un cochon vagabondant dans une rue de Paris. Cet événement m'avait fasciné, et j'ai cherché à en savoir davantage. Plus tard, élève à l'École des chartes et consacrant ma thèse aux débuts de l'héraldique médiévale, l'idée m'est venue qu'il existait un lien entre la mort de ce Philippe et l'adoption par le roi de France, vers le milieu du XII^e siècle, de l'écu *d'azur semé de fleurs de lis d'or*. Dès lors je n'ai jamais cessé, pendant presque un demi-siècle, de travailler sur ce dossier, lui consacrant différents articles, plusieurs conférences et certains de mes séminaires à l'École pratique des hautes études et à l'École des hautes études en sciences sociales. Je remercie ici tous mes élèves et auditeurs qui ont participé à ces séminaires, entre 1983 et 2015, et qui ont régulièrement suivi l'élaboration de ce livre, longuement préparé. Plusieurs de mes maîtres, notamment Georges Duby, qui m'a avoué ignorer cette « mort insolite », Jacques Le Goff, toujours enthousiaste et stimulant, et Bernard Guenée qui voyait dans cette histoire un « singulier dossier historiographique », m'ont encouragé à transformer cette recherche quelque peu étonnante en un livre.

Ce que j'ai fait, en prenant mon temps. Je voudrais remercier ici tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont aidé à conduire ce travail à son terme, notamment : Pierre Bony (†), Éric Bournazel, Pierre Bureau, Jean-Luc Chassel, Jean Dufour (†), François Jacquesson, Patrice de La Perrière, Christian de Mérindol, Maurice Olender, Hervé Pinoteau, François Poplin,

Michel Popoff, Michel Regnier (†), Sophie Tarneaud. À ces remerciements j'en ajoute un autre, affectueux et particulièrement reconnaissant, à l'attention de Claudia Rabel qui, comme toujours, a relu mon manuscrit avec beaucoup de soin et m'a fait bénéficier de ses corrections avisées et de ses conseils fructueux.

Table des illustrations

Mort du jeune roi Philippe : le *porcus diabolicus* se met dans les jambes de son cheval. Miniature d'un manuscrit des *Fleurs des histoires* (début du xve siècle). Besançon, Bibliothèque municipale, manuscrit 677, folio 67 verso.

Généalogie des Capétiens : Louis VI et ses descendants. Philippe est dit « tué par un cochon » (*Philippus a porco interfectus*). Page enluminée d'un *Arbor genealogiae regum Franciae* de Bernard Gui (vers 1330-1340). Besançon, Bibliothèque municipale, manuscrit 854, folio 11.

Gisant du jeune roi Philippe dans l'église abbatiale de Saint-Denis, à côté de celui de Constance de Castille, reine de France morte en 1160. Sculpture funéraire réalisée vers 1263-1264. Le nez, la main droite, la couronne et le sceptre sont modernes.

Nabuchodonosor et les trois jeunes Hébreux dans la fournaise (Daniel 3, 19-23). Grande Bible de Cîteaux (vers 1110). Dijon, Bibliothèque municipale, manuscrit 14, folio 64. L'image du roi biblique fait peut-être ici allusion au physique déjà gras et corpulent de Louis VI au début de son règne. Le manteau royal, au décor cosmique, n'est pas encore orné d'un semé de fleurs de lis, seulement d'un semé d'étoiles.

Sceau de majesté de Louis VI, roi de France. Moulage. Paris, Archives nationales, Sceaux D 35. Le roi tient dans sa main droite un sceptre court terminé par une sorte de palme et dans sa main gauche un sceptre long terminé par un fleuron.

Sceau de majesté de Louis VII, roi de France (1137). Moulage. Paris, Archives nationales, Sceaux D 37. Le roi tient dans sa main droite une fleur au naturel et non pas encore une véritable fleur de lis héraldique.

Sceau équestre de Louis VII, roi de France, en tant que duc d'Aquitaine (1137). Moulage. Paris, Archives nationales, Sceaux D 36 *bis*. Le bouclier est vierge de toute figure, preuve qu'au moment de son avènement Louis VII n'a pas encore d'armoiries.

Sceau de majesté de Philippe Auguste, roi de France (1180). Moulage. Paris, Archives nationales, Sceaux D 38. Le roi tient dans sa main droite une véritable fleur de lis héraldique et non plus un simple fleuron.

Sceau équestre du prince Louis, fils aîné de Philippe Auguste (1211). Moulage. Paris, Archives nationales, Sceaux A 1. Ce sceau, dont la matrice a probablement été gravée en 1209, est le plus ancien témoignage iconographique sur les armoiries semées de fleurs de lis de la famille capétienne.

3). Tombeau du jeune prince Gunther († 777), fils de Tassilon III, duc de Bavière, dans l'avant-nef de l'église abbatiale de Kremsmünster (Haute-Autriche). Le tombeau date du milieu du XIII^e siècle. Au fond, sur le flanc droit du jeune prince est représenté le sanglier qui le blessa mortellement.

1. Mort de Philippe le Bel (1314). Miniature d'un manuscrit de la traduction en français du *De casibus virorum illustrium* de Boccace (France de l'Ouest, vers 1430-1440). Paris, BNF, manuscrit 232, folio 337.

2. L'abattage du porc au mois de décembre : l'anatomie interne du cochon est semblable à celle de l'homme. Miniature d'un manuscrit du *Bréviaire d'amour* de Maître Ermengaud de Béziers (vers 1300). Madrid, Bibliothèque royale de l'Escurial, manuscrit 31, folio 59 verso.

3. Un porcher et son troupeau de porcs à l'automne dans la forêt. Grande miniature du calendrier (novembre) des *Très Riches Heures du duc de Berry* (miniature commencée vers 1415, achevée vers 1485). Chantilly, Musée Condé, Bibliothèque, manuscrit 65, folio 11 verso.

4. Suger tenant sa crosse abbatiale, agenouillé aux pieds de Marie. Saint-Denis, église abbatiale, verrière de la vie de la Vierge, chapelle axiale du chevet (vers 1141-1144).

5. Moines assistant à l'ascension de saint Benoît. Vitrail de l'église abbatiale de Saint-Denis, chevet (vers 1141-1144). Déposé et conservé au Musée de Cluny, inv. Cl 22758. Les verres bleus les plus clairs datent de l'époque de

Suger. Ce sont ceux qu'il affirme avoir fait venir de fort loin et payés une fortune.

5. Le bleu de la Vierge : *Notre-Dame de la Belle Verrière* (vers 1160-1180). Vitrail de la cathédrale de Chartres constituant une image de dévotion à l'époque romane. Ayant miraculeusement échappé au grand incendie de 1194, ce vitrail fut remplacé au début du XIII^e siècle dans une verrière gothique du chevet.

7. Le prince Louis, fils aîné de Philippe Auguste, partant au combat en grande tenue héraldique. Vitrail de la cathédrale de Chartres, baie 107c (vers 1215-1216). Ce vitrail constitue le plus ancien témoignage en couleurs des armoiries capétiennes : *d'azur semé de fleurs de lis d'or*.

réditions photographiques : 1. Cliché CNRS-IRHT © Bibliothèque municipale de Besançon, ms. 677, fol. 67 verso. 2. Cliché CNRS-IRHT © Bibliothèque municipale de Besançon, ms. 854, fol. 11. 3. Archives de l'auteur. 4. © Bibliothèque municipale de Dijon, ms. 14, fol. 64 r. 5. © Archives nationales, Sceaux, D35. 6. © Archives nationales, Sceaux, D37. 7. © Archives nationales, Sceaux, D36 bis. 8. © Archives nationales, Sceaux, D38. 9. © Archives nationales, Sceaux, A1. 10. Archives de l'auteur. 11. © Bibliothèque nationale de France. 12. © Bridgeman Images. 13. © Bridgeman Images. 14. © Hervé Champollion/akg-images. 15. Archives de l'auteur. 16. © DPA/Picture Alliance/Leemage. 17. © Bridgeman Images.

L'auteur

é à Paris en 1947, Michel Pastoureau a fait ses études supérieures à la Sorbonne et à l'École des chartes, où il a soutenu en 1972 une thèse sur *Le Bestiaire héraldique médiéval*. D'abord conservateur au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, il a été élu en 1982 directeur d'études à l'École pratique des hautes études (IV^e section), où il occupe depuis cette date la chaire d'histoire de la symbolique médiévale. Il a également été pendant vingt ans (1987-2007) directeur d'études associé à l'École des hautes études en sciences sociales, consacrant ses séminaires à l'histoire symbolique des sociétés européennes. Assumant différentes fonctions académiques et associatives, Michel Pastoureau a été ces dernières années professeur invité dans plusieurs universités européennes, notamment celles de Lausanne et de Genève. Il est correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres) et président de la Société française d'héraldique et de sigillographie. Il a reçu de nombreux prix littéraires dont en 2010 le prix Médicis Essai pour *Les Couleurs de nos souvenirs* (Seuil, « La Librairie du XXI^e siècle »).

es premiers travaux de Michel Pastoureau se sont inscrits dans le prolongement de sa thèse et ont eu pour objet l'étude des armoiries, des sceaux et des images. Ils ont contribué à faire de l'héraldique une science historique à part entière. Par la suite, à partir des années 1980, c'est surtout à l'histoire des couleurs, tous problèmes confondus, qu'il a consacré ses recherches et son enseignement. Dans ce domaine, où tout était à construire, y compris pour ce qui concernait l'histoire de la peinture, il est devenu au plan international le premier spécialiste. Parallèlement à ces différents terrains d'enquête et de réflexion, Michel Pastoureau n'a jamais cessé de travailler sur l'histoire des animaux, du bestiaire et de la zoologie, principalement au Moyen Âge.

Michel Pastoureau a publié une soixantaine d'ouvrages ; plusieurs ont été traduits en une trentaine de langues. Parmi les principaux :

l'Étoffe du Diable. Une histoire des rayures et des tissus rayés, Paris, Seuil, « La Librairie du XXI^e siècle », 1991 ; « Points », 2003, « Points Histoire », n° 386, 2007, 2014.

Traité d'héraldique, Paris, Picard, 3^e éd., 1993.

Figures de l'héraldique, Paris, Gallimard, 1996.

Les tissus chez le teinturier. Couleurs et teintures dans l'Occident médiéval, Paris, Le Léopard d'or, 1998.

Les Emblèmes de la France, Paris, Bonneton, 1998.

Le bleu. Histoire d'une couleur, Paris, Seuil, 2000 ; « Points », 2002, « Points Histoire », n° 362, 2006, 2014.

Figures romanes, Paris, Seuil, 2001, 2^e éd., 2007 (en collaboration avec F. Horvat).

Les Animaux célèbres, Paris, Bonneton, 2001 ; Paris, Arléa, « Arléa Poche », 2008.

Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental, Paris, Seuil, « La Librairie du XXI^e siècle », 2004 ; « Points Histoire », n° 465, 2012, 2014.

Le Petit Livre des couleurs, Paris, Panama, 2005 ; Seuil, « Points Histoire », n° 377, 2007, 2014 (en collaboration avec D. Simonnet).

Les Chevaliers de la Table ronde. Histoire d'une société imaginaire, Doussard, Éditions du Gui, 2006.

La Bible et les Saints, Paris, Flammarion, 2006 (en collaboration avec G. Duchet-Suchaux).

Armorial des chevaliers de la Table ronde. Étude sur l'héraldique imaginaire à la fin du Moyen Âge, Paris, Le Léopard d'or, 2006.

l'Ours. Histoire d'un roi déchu, Paris, Seuil, « La Librairie du XXI^e siècle », 2007 ; « Points Histoire », n° 472, 2012, 2015.

Dictionnaire des couleurs de notre temps. Symbolique et société, Paris, Bonneton, 2007.

couleurs. Le grand livre, Paris, Panama, 2007 (en collaboration avec D. Simonnet).

oir. Histoire d'une couleur, Paris, Seuil, 2008 ; « Points Histoire », n° 446, 2011, 2014.

e Cochon. Histoire d'un cousin mal aimé, Paris, Gallimard, 2009.

'Art héraldique au Moyen Âge, Paris, Seuil, 2009.

es Couleurs de nos souvenirs, Paris, Seuil, « La Librairie du XXI^e siècle », 2010, Prix Médicis Essai 2010, Prix Essai France Télévisions 2011 ; « Points Histoire », n° 509, 2015.

ouleurs. Toutes les couleurs du monde en 350 photos, Paris, Chêne, 2010.

estiaires du Moyen Âge, Paris, Seuil, 2011.

ymboles du Moyen Âge. Animaux, végétaux, couleurs, objets, Paris, Le Léopard d'or, 2012.

e Jeu d'échecs médiéval. Une histoire symbolique, Paris, Le Léopard d'or, 2012.

es Secrets de la licorne, Paris, RMN-Grand Palais, 2013.

ert. Histoire d'une couleur, Paris, Seuil, 2013.

mpans et portails romans, Paris, Seuil, 2014 (en collaboration avec V. Cunillère).

La Librairie du XXI^e siècle

Sylviane Agacinski, *Le Passeur de temps. Modernité et nostalgie.*

Sylviane Agacinski, *Métaphysique des sexes. Masculin/féminin aux sources du christianisme.*

Sylviane Agacinski, *Drame des sexes. Ibsen, Strindberg, Bergman.*

Sylviane Agacinski, *Femmes entre sexe et genre.*

Giorgio Agamben, *La Communauté qui vient. Théorie de la singularité quelconque.*

Henri Atlan, *Tout, non, peut-être. Éducation et vérité.*

Henri Atlan, *Les Étincelles de hasard I. Connaissance spermatique.*

Henri Atlan, *Les Étincelles de hasard II. Athéisme de l'Écriture.*

Henri Atlan, *L'Utérus artificiel.*

Henri Atlan, *L'Organisation biologique et la Théorie de l'information.*

Henri Atlan, *De la fraude. Le monde de l'ona.*

Marc Augé, *Domaines et châteaux.*

Marc Augé, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité.*

Marc Augé, *La Guerre des rêves. Exercices d'ethnofiction.*

Marc Augé, *Casablanca.*

Marc Augé, *Le Métro revisité.*

Marc Augé, *Quelqu'un cherche à vous retrouver.*

Marc Augé, *Journal d'un SDF. Ethnofiction.*

Marc Augé, *Une ethnologie de soi. Le temps sans âge.*

Jean-Christophe Bailly, *Le Propre du langage. Voyages au pays des noms communs.*

Jean-Christophe Bailly, *Le Champ mimétique.*

Marcel Bénabou, *Jacob, Ménaïem et Mimoun. Une épopée familiale.*

Marcel Bénabou, *Pourquoi je n'ai écrit aucun de mes livres.*

Julien Blanc, *Au commencement de la Résistance. Du côté du musée de l'Homme 1940-1941.*

R. Howard Bloch, *Le Plagiaire de Dieu. La fabuleuse industrie de l'abbé Migne.*

Remo Bodei, *La Sensation de déjà vu.*

Ginevra Bompiani, *Le Portrait de Sarah Malcolm.*

Julien Bonhomme, *Les Voleurs de sexe. Anthropologie d'une rumeur africaine.*

Yves Bonnefoy, *Lieux et destins de l'image. Un cours de poésie au Collège de France (1981-1993).*

Yves Bonnefoy, *L'Imaginaire métaphysique.*

Yves Bonnefoy, *Notre besoin de Rimbaud.*

Yves Bonnefoy, *L'Autre Langue à portée de voix.*

Yves Bonnefoy, *Le Siècle de Baudelaire.*

Philippe Borgeaud, *La Mère des Dieux. De Cybèle à la Vierge Marie.*

Philippe Borgeaud, *Aux origines de l'histoire des religions.*

Jorge Luis Borges, *Cours de littérature anglaise.*

Claude Burgelin, *Les Mal Nommés. Duras, Leiris, Calet, Bove, Perec, Gary et quelques autres.*

Italo Calvino, *Pourquoi lire les classiques.*

Italo Calvino, *La Machine littérature.*

Paul Celan et Gisèle Celan-Lestrange, *Correspondance.*

Paul Celan, *Le Méridien & autres proses.*

Paul Celan, *Renverse du souffle.*

Paul Celan et Ilana Shmueli, *Correspondance.*

Paul Celan, *Partie de neige*.

Paul Celan et Ingeborg Bachmann, *Le Temps du cœur. Correspondance*.

Michel Chodkiewicz, *Un océan sans rivage. Ibn Arabî, le Livre et la Loi*.

Antoine Compagnon, *Chat en poche. Montaigne et l'allégorie*.

Hubert Damisch, *Un souvenir d'enfance par Piero della Francesca*.

Hubert Damisch, *CINÉ FIL*.

Hubert Damisch, *Le Messenger des îles*.

Luc Dardenne, *Au dos de nos images (1991-2005)*, suivi de *Le Fils* et *L'Enfant*, par Jean-Pierre et Luc Dardenne.

Luc Dardenne, *Au dos de nos images II (2005-2014)*, suivi de *Le Gamin au vélo* et *Deux jours, une nuit*, par Jean-Pierre et Luc Dardenne.

Luc Dardenne, *Sur l'affaire humaine*.

Michel Deguy, *À ce qui n'en finit pas*.

Daniele Del Giudice, *Quand l'ombre se détache du sol*.

Daniele Del Giudice, *L'Oreille absolue*.

Daniele Del Giudice, *Dans le musée de Reims*.

Daniele Del Giudice, *Horizon mobile*.

Daniele Del Giudice, *Marchands de temps*.

Mireille Delmas-Marty, *Pour un droit commun*.

Jean-Paul Demoule, *Mais où sont passés les Indo-Européens ? Le mythe d'origine de l'Occident*.

Marcel Detienne, *Comparer l'incomparable*.

Marcel Detienne, *Comment être autochtone. Du pur Athénien au Français raciné*.

Milad Doueïhi, *Histoire perverse du cœur humain*.

Milad Doueïhi, *Le Paradis terrestre. Mythes et philosophies*.

Milad Doueïhi, *La Grande Conversion numérique*.

Milad Doueïhi, *Solitude de l'incomparable. Augustin et Spinoza*.

Milad Doueïhi, *Pour un humanisme numérique*.

Jean-Pierre Dozon, *La Cause des prophètes. Politique et religion en Afrique contemporaine*, suivi de *La Leçon des prophètes* par Marc Augé.

Pascal Dusapin, *Une musique en train de se faire*.

Brigitta Eisenreich, avec Bertrand Badiou, *L'Étoile de craie. Une liaison clandestine avec Paul Celan*.

Uri Eisenzweig, *Naissance littéraire du fascisme*.

Norbert Elias, *Mozart. Sociologie d'un génie*.

Norbert Elias, *Théorie des symboles*.

Rachel Ertel, *Dans la langue de personne. Poésie yiddish de l'anéantissement*.

Arlette Farge, *Le Goût de l'archive*.

Arlette Farge, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*.

Arlette Farge, *Le Cours ordinaire des choses dans la cité au XVIII^e siècle*.

Arlette Farge, *Des lieux pour l'histoire*.

Arlette Farge, *La Nuit blanche*.

Alain Fleischer, *L'Accent, une langue fantôme*.

Alain Fleischer, *Le Carnet d'adresses*.

Alain Fleischer, *Réponse du muet au parlant. En retour à Jean-Luc Godard*.

Alain Fleischer, *Sous la dictée des choses*.

Lydia Flem, *L'Homme Freud*.

Lydia Flem, *Casanova ou l'Exercice du bonheur*.

Lydia Flem, *La Voix des amants*.

Lydia Flem, *Comment j'ai vidé la maison de mes parents*.

Lydia Flem, *Panique*.

Lydia Flem, *Lettres d'amour en héritage*.

Lydia Flem, *Comment je me suis séparée de ma fille et de mon quasi-fils*.

Lydia Flem, *La Reine Alice*.

Lydia Flem, *Discours de réception à l'Académie royale de Belgique*, accueillie par Jacques de Decker, secrétaire perpétuel.

Nadine Fresco, *Fabrication d'un antisémite*.

Nadine Fresco, *La Mort des juifs*.

Françoise Frontisi-Ducroux, *Ouvrages de dames. Ariane, Hélène, Pénélope...*

Marcel Gauchet, *L'Inconscient cérébral*.

Hélène Giannecchini, *Une image peut-être vraie. Alix Cléo Roubaud*.

Jack Goody, *La Culture des fleurs*.

Jack Goody, *L'Orient en Occident*.

Anthony Grafton, *Les Origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*.

Jean-Claude Grumberg, *Mon père. Inventaire, suivi de Une leçon de savoir-vivre*.

Jean-Claude Grumberg, *Pleurnichard*.

François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*.

Daniel Heller-Roazen, *Écholalies. Essai sur l'oubli des langues*.

Daniel Heller-Roazen, *L'Ennemi de tous. Le pirate contre les nations*.

Daniel Heller-Roazen, *Une archéologie du toucher*.

Daniel Heller-Roazen, *Le Cinquième Marteau. Pythagore et la dysharmonie du monde*.

Ivan Jablonka, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus. Une enquête*.

Ivan Jablonka, *L'histoire est une littérature contemporaine. Manifeste pour les sciences sociales*.

Jean Kellens, *La Quatrième Naissance de Zarathushtra. Zoroastre dans l'imaginaire occidental*.

Nicole Lapierre, *Sauve qui peut la vie*.

Jacques Le Brun, *Le Pur Amour de Platon à Lacan*.

Jacques Le Goff, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*

Jean Levi, *Les Fonctionnaires divins. Politique, despotisme et mystique en Chine ancienne.*

Jean Levi, *La Chine romanesque. Fictions d'Orient et d'Occident.*

Claude Lévi-Strauss, *L'Anthropologie face aux problèmes du monde moderne.*

Claude Lévi-Strauss, *L'Autre Face de la lune. Écrits sur le Japon.*

Claude Lévi-Strauss, *Nous sommes tous des cannibales.*

Claude Lévi-Strauss, « Chers tous deux ». *Lettres à ses parents, 1931-1942.*

Monique Lévi-Strauss, *Une enfance dans la gueule du loup.*

Nicole Loraux, *Les Mères en deuil.*

Nicole Loraux, *Né de la Terre. Mythe et politique à Athènes.*

Nicole Loraux, *La Tragédie d'Athènes. La politique entre l'ombre et l'utopie.*

Patrice Loraux, *Le Tempo de la pensée.*

Sabina Loriga, *Le Petit x. De la biographie à l'histoire.*

Charles Malamoud, *Le Jumeau solaire.*

Charles Malamoud, *La Danse des pierres. Études sur la scène sacrificielle dans l'Inde ancienne.*

François Maspero, *Des saisons au bord de la mer.*

Marie Moscovici, *L'Ombre de l'objet. Sur l'inactualité de la psychanalyse.*

Michel Pastoureau, *L'Étoffe du diable. Une histoire des rayures et des tissus rayés.*

Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental.*

Michel Pastoureau, *L'Ours. Histoire d'un roi déchu.*

Michel Pastoureau, *Les Couleurs de nos souvenirs.*

Michel Pastoureau, *Le Roi tué par un cochon. Une mort infâme aux origines des emblèmes de la France ?*

Vincent Peillon, *Une religion pour la République. La foi laïque de Ferdinand Buisson.*

Vincent Peillon, *Éloge du politique. Une introduction au XXI^e siècle.*

Georges Perec, *L'Infra-ordinaire*.
Georges Perec, *Vœux*.
Georges Perec, *Je suis né*.
Georges Perec, *Cantatrix sopranica L. et autres écrits scientifiques*.
Georges Perec, *L. G. Une aventure des années soixante*.
Georges Perec, *Le Voyage d'hiver*.
Georges Perec, *Un cabinet d'amateur*.
Georges Perec, *Beaux présents, belles absentes*.
Georges Perec, *Penser/Classer*.
Georges Perec, *Le Condottière*.
Georges Perec/OuLiPo, *Le Voyage d'hiver & ses suites*.
Catherine Perret, *L'Enseignement de la torture. Réflexions sur Jean Améry*.
Michelle Perrot, *Histoire de chambres*.
J.-B. Pontalis, *La Force d'attraction*.
Jean Pouillon, *Le Cru et le Su*.
Jérôme Prieur, *Roman noir*.
Jérôme Prieur, *Rendez-vous dans une autre vie*.
Jacques Rancière, *Courts voyages au pays du peuple*.
Jacques Rancière, *Les Noms de l'histoire. Essai de poétique du savoir*.
Jacques Rancière, *La Fable cinématographique*.
Jacques Rancière, *Chroniques des temps consensuels*.
Jean-Michel Rey, *Paul Valéry. L'aventure d'une œuvre*.
Jacqueline Risset, *Puissances du sommeil*.
Jean-Loup Rivi re, *Le Monde en d tails*.
Denis Roche, *Dans la maison du Sphinx. Essais sur la mati re litt raire*.
Olivier Rolin, *Suite   l'h tel Crystal*.
Olivier Rolin & Cie, *Rooms*.
Charles Rosen, *Aux confins du sens. Propos sur la musique*.
Israel Rosenfield, « *La M galomanie* » de Freud.

Pierre Rosenstiehl, *Le Labyrinthe des jours ordinaires*.

Jean-Frédéric Schaub, *Oroonoko, prince et esclave. Roman colonial de l'incertitude*.

Jean-Frédéric Schaub, *Pour une histoire politique de la race*.

Francis Schmidt, *La Pensée du Temple. De Jérusalem à Qoumrân*.

Jean-Claude Schmitt, *La Conversion d'Hermann le Juif. Autobiographie, histoire et fiction*.

Michel Schneider, *La Tombée du jour. Schumann*.

Michel Schneider, *Baudelaire. Les années profondes*.

David Shulman, Velcheru Narayana Rao et Sanjay Subrahmanyam, *Textures du temps. Écrire l'histoire en Inde*.

David Shulman, *Ta'ayush. Journal d'un combat pour la paix. Israël-Palestine, 2002-2005*.

Jean Starobinski, *Action et Réaction. Vie et aventures d'un couple*.

Jean Starobinski, *Les Enchanteresses*.

Jean Starobinski, *L'Encre de la mélancolie*.

Anne-Lise Stern, *Le Savoir-déporté. Camps, histoire, psychanalyse*.

Antonio Tabucchi, *Les Trois Derniers Jours de Fernando Pessoa. Un délire*.

Antonio Tabucchi, *La Nostalgie, l'Automobile et l'Infini. Lectures de Pessoa*.

Antonio Tabucchi, *Autobiographies d'autrui. Poétiques a posteriori*.

Emmanuel Terray, *La Politique dans la caverne*.

Emmanuel Terray, *Une passion allemande. Luther, Kant, Schiller, Hölderlin, Kleist*.

Camille de Toledo, *Le Hêtre et le bouleau. Essai sur la tristesse européenne, suivi de L'Utopie linguistique ou la pédagogie du vertige*.

Camille de Toledo, *Vies pøtentielles*.

Camille de Toledo, *Oublier, trahir, puis disparaître*.

César Vallejo, *Poèmes humains et Espagne, écarte de moi ce calice*.

Jean-Pierre Vernant, *Mythe et religion en Grèce ancienne*.

Jean-Pierre Vernant, *Entre mythe et politique I*.

Jean-Pierre Vernant, *L'Univers, les Dieux, les Hommes. Récits grecs des origines*.

Jean-Pierre Vernant, *La Traversée des frontières. Entre mythe et politique II*.

Nathan Wachtel, *Dieux et vampires. Retour à Chipaya*.

Nathan Wachtel, *La Foi du souvenir. Labyrinthes marranes*.

Nathan Wachtel, *La Logique des bûchers*.

Nathan Wachtel, *Mémoires marranes. Itinéraires dans le sertão du Nordeste brésilien*.

Catherine Weinberger-Thomas, *Cendres d'immortalité. La crémation des veuves en Inde*.

Natalie Zemon Davis, *Juive, Catholique, Protestante. Trois femmes en marge au XVII^e siècle*.

Table des matières

Copyright

Dédicace

Un événement fondateur

Les deux rois de France

Chapitre 1

L'accident

Chapitre 2

La bête impure

Chapitre 3

Effacer la souillure

Chapitre 4

Le lis et l'azur

Chapitre 5

Échos proches et lointains

Chapitre 6

Cahier hors-texte

Chronologie

Rois de France et d'Angleterre

Sources et bibliographie

Genèse et remerciements

Table des illustrations

L'auteur

La Librairie du XXIe siècle